Commune de NASSOGNE











SEPTEMBRE 2022

Programme Communal de Développement Rural

Partie 1

Analyse des caractéristiques socio-économiques

AUTEUR DE PROJET

IMPACT

Rue des Chasseurs Ardennais, 32
B-6880 BERTRIX
TéL ; 061/41 54 54 - Fax 061/41 55 07
info@impact-sprl.be - www.impact-sprl.be

Table des matières

1. PRESENTATIONS SUCCINCTES 1

1.1. APERÇU HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE 1
1.2. L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE, NATUREL ET PAYSAGER 1
1.3. L'ENVIRONNEMENT BATI 2
1.4. LA POPULATION 3
1.5. LE LOGEMENT 4
1.6. L'ECONOMIE ET L'EMPLOI 4
1.7. LE TOURISME 6
1.8. L'AGRICULTURE 7
1.9. LA FORET 7
1.10. LA MOBILITE 8
1.11. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 9
1.12. LES EQUIPEMENTS 10
1.13. LES SERVICES 11
1.14. LA CULTURE, LE SPORT ET LES LOISIRS 12
1.15. LA GESTION COMMUNALE 13

2. DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES 14

2.1. CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE 14
2.2. APERÇU HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE 24
2.2.1. Approche historique 24
2.2.2. Situation géographique et polarisation 25
2.2.3. Dynamique transcommunale 29
2.2.4. Occupation du sol 32
2.2.5. Synthèse AFOM 35
2.3. L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE, NATUREL ET PAYSAGER 36
2.3.1. Contexte physique 36
2.3.2. Contexte naturel 53
2.3.3. Contexte paysager 62
2.3.4. Synthèse AFOM 68
2.4. L'ENVIRONNEMENT BATI 70
2.4.1. Caractéristiques urbanistiques architecturales 70
2.4.2. Espaces publics 72
2.4.3. Patrimoine 73
2.4.4. Description cartographique des villages 75
2.4.5. Synthèse AFOM 85
2.5. LA POPULATION 86
2.5.1. Nombre d'habitants et son évolution 86
2.5.2. Mouvements de population 91
2.5.3. Structure d'âges 92
2.5.4. Structure des ménages 95
2.5.5. Population étrangère 96
2.5.6. Structure socio-économique de la population 96
2.5.7. Synthèse AFOM 103
2.6. LE LOGEMENT 106
2.6.1. Parc du logement 106
2.6.2. Marché immobilier 107
2.6.3. Permis d'urbanisme 109
2.6.4. Secondes résidences 111
2.6.5. Logements publics 111
2.6.6. Synthèse AFOM 112
2.7. L'ECONOMIE ET L'EMPLOI 113

2.7.1. Entreprises ... 113
2.7.2. Emplois salariés ... 116
2.7.3. Emploi indépendant ... 119
2.7.4. Emploi frontalier ... 121
2.7.5. Economie sociale ... 121
2.7.6. Parc d'activités économiques ... 122
2.7.7. Agence Locale pour l'Emploi ... 122
2.7.8. Synthèse AFOM ... 123
2.8. LE TOURISME ... 125
2.8.1. Accueil et information touristique ... 125
2.8.2. Hébergements touristiques ... 126
2.8.3. Activités et animations touristiques ... 130
2.8.5. Projet spécifique du GAL RoMaNa ... 134
2.8.6. Synthèse AFOM ... 134
2.9. L'AGRICULTURE ... 136
2.9.1. Superficie agricole utilisée ... 136
2.9.2. Exploitations agricoles ... 137
2.9.3. Main d'œuvre agricole ... 138
2.9.4. Productions agricoles ... 138
2.9.5. Diversification agricole et productions locales ... 138
2.9.6. Agriculture biologique ... 140
2.9.7. Remembrement rural ... 140
2.9.8. Marché de produits locaux ... 140
2.9.9. Synthèse AFOM ... 141
2.10. LA FORET ... 142
2.10.1. Caractéristiques générales ... 142
2.10.2. Forêt publique ... 142
2.10.4. Forêt communale ... 142
2.10.5. Charte PEFC ... 143
2.10.6. Nassonia ... 144
2.10.7. Forêt privée ... 144
2.10.8. La filière bois ... 144
2.10.9. Bois énergie ... 144
2.10.11. Commission Consultative Locale de la Gestion de la Forêt ... 145
2.10.12. Plan d'aménagement forestier ... 145
2.10.13. Synthèse AFOM ... 146
2.11. LA MOBILITE ... 147
2.11.2. Déplacements automobiles ... 147
2.11.3. Déplacements en commun ... 151
2.11.4. Déplacements lents ... 155
2.11.5. Déplacements scolaires ... 156
2.11.6. Déplacements à la demande ... 157
2.11.7. Famenne Mobilité ... 157
2.11.8. Projets spécifiques du GAL RoMaNa ... 157
2.11.9. Synthèse AFOM ... 158
2.12. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ... 160
2.12.3. Schéma de Développement du Territoire ... 160
2.12.4. Plan de secteur ... 162
2.12.6. Schéma d'Orientation Local ... 183
2.12.7. Guide Régional d'Urbanisme – Anciennement Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR) ... 183
2.12.8. Site à réaménager ... 186
2.12.9. Plan Général d'Aménagement ... 186
2.12.10. Périmètre de reconnaissance économique ... 186
2.12.11. Permis de lotir / d'urbanisation ... 188
2.12.12. Synthèse AFOM ... 189

2.13. LES EQUIPEMENTS 190
2.13.1. Réseau d'égouttage 190
2.13.2. Distribution d'eau 192
2.13.3. Distribution d'électricité et de télédistribution 192
2.13.4. Distribution et transport de gaz 192
2.13.5. Télécommunication 192
2.13.6. La gestion de déchets 194
2.13.7. La gestion énergétique 194
2.13.8. Synthèse AFOM 197
2.13.9. Actualisation des principales données disponibles 198
2.14. LES SERVICES 199
2.14.1. Le commerce 199
2.14.2. L'enseignement et l'éducation 199
2.14.3. Les services sociaux 201
2.14.4. Les services aux aînés 202
2.14.5. Les services aux enfants et aux jeunes 203
2.14.6. Les autres services publics 205
2.14.7. La santé 206
2.14.8. Synthèse AFOM 210
2.14.9. Actualisation des principales données disponibles 211
2.15.1. La culture 212
2.15.2. Le monde associatif 214
2.15.3. Le sport 217
2.15.4. Synthèse AFOM 219
2.16. DONNEES COMPLEMENTAIRES 220
2.16.1. Ressources financières de la commune 220
2.16.2. Ressources humaines de la commune 224

3. SYNTHESE 227

4. LISTE DES CARTES ANNEXES 229

Table des illustrations

FIGURE 1 : CARTE SYNTHETIQUE D'AMBLY 16
FIGURE 2 : CARTE SYNTHETIQUE DE BANDE 17
FIGURE 3 : CARTE SYNTHETIQUE DE FORRIERES 18
FIGURE 4 : CARTE SYNTHETIQUE DE GRUNE 19
FIGURE 5 : CARTE SYNTHETIQUE DE HARSIN, CHARNEUX ET CHAVANNE 20
FIGURE 6 : CARTE SYNTHETIQUE DE LESTERNY 21
FIGURE 7 : CARTE SYNTHETIQUE DE MASBOURG 22
FIGURE 8 : CARTE SYNTHETIQUE DE NASSOGNE 23
FIGURE 9 : AIRE D'INFLUENCE PRINCIPALE – CPDT (2011) 26
FIGURE 10 : SITUATION GEOGRAPHIQUE REGIONALE 27
FIGURE 11 : SITUATION GEOGRAPHIQUE COMMUNALE 28
FIGURE 12 : CARTE D'OCCUPATION DU SOL 34
FIGURE 13 : LOCALISATION DES SITES KARSTIQUES 38
FIGURE 14 : CAPTAGES ET ZONES DE PROTECTION 41
FIGURE 15 : PRINCIPALES ASSOCIATIONS DE SOL 43
FIGURE 16 : SOLS HYDROMORPHES ET ORGANIQUES 44
FIGURE 17 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE 48
FIGURE 18 : ZONE INONDABLE 49
FIGURE 19 : MODELE NUMERIQUE DE TERRAIN 51
FIGURE 20 : CLASSES DE PENTE 52
FIGURE 21 : SITES NATURELS 56
FIGURE 22 : ILLUSTRATION SCHEMATIQUE DU DECOUPAGE DU TERRITOIRE EN ENTITES GEOGRAPHIQUES – SOURCE : SDC - CREAT 62
FIGURE 23 : PERIMETRE D'INTERET PAYSAGER ET POINT DE VUE REMARQUABLE 67
FIGURE 24 : LEGENDES – STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE – SOURCE : SDC - CREAT 76
FIGURE 25 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE D'AMBLY – SOURCE : SDC - CREAT 76
FIGURE 26 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE DE BANDE – SOURCE : SDC - CREAT 77
FIGURE 27 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE DE FORRIERES – SOURCE : SDC - CREAT 79
FIGURE 28 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE DE GRUNE – SOURCE : SDC - CREAT 80
FIGURE 29 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE DE HARSIN, CHARNEUX ET CHAVANNE – SOURCE : SDC - CREAT 81
FIGURE 30 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE DE LESTERNY – SOURCE : SDC - CREAT 82
FIGURE 31 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE DE MASBOURG ET MORMONT – SOURCE : SDC - CREAT 83
FIGURE 32 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE DE NASSOGNE – SOURCE : SDC – CREAT 84
FIGURE 33 : RESEAU ROUTIER 149
FIGURE 34 : RESEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN 154
FIGURE 35 : PROJET DE STRUCTURE SPATIALE POUR LA WALLONIE – EXTRAIT DU SDT 162
FIGURE 36 : PLAN DE SECTEUR 164
FIGURE 37 : LEGENDES – POTENTIEL FONCIER – SOURCE : SDC - CREAT 168
FIGURE 38 : POTENTIEL FONCIER – AMBLY – SOURCE : SDC - CREAT 169
FIGURE 39 : POTENTIEL FONCIER – BANDE – SOURCE : SDC - CREAT 170
FIGURE 40 : POTENTIEL FONCIER – FORRIERES – SOURCE : SDC - CREAT 171
FIGURE 41 : POTENTIEL FONCIER – GRUNE – SOURCE : SDC - CREAT 172
FIGURE 42 : POTENTIEL FONCIER – HARSIN-CHARNEUX – SOURCE : SDC - CREAT 173
FIGURE 43 : POTENTIEL FONCIER – LESTERNY – SOURCE : SDC - CREAT 174
FIGURE 44 : POTENTIEL FONCIER – MASBOURG-MORMONT – SOURCE : SDC - CREAT 175
FIGURE 45 : POTENTIEL FONCIER – NASSOGNE – SOURCE : SDC - CREAT 176
FIGURE 46 : PROJET TERRITORIAL COMMUNAL DEFINI DANS LE SDC – SOURCE : CREAT 182
FIGURE 47 : PERIMETRE DES SOL 184
FIGURE 48 : PERIMETRE SOUMIS AU RGBSR – LESTERNY 185
FIGURE 49 : PERIMETRE DE RECONNAISSANCE ECONOMIQUE DE LA ZONE ARTISANALE DE NASSOGNE 187
FIGURE 50 : PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (PASH) 191
FIGURE 51 : LOCALISATION DES PRINCIPALES INFRASTRUCTURES TECHNIQUES 193
FIGURE 52 : EVOLUTION DES RESULTATS BUDGETAIRES ET DES EXERCICES PROPRES 221
FIGURE 57 : ORGANIGRAMME 226

TABLEAU 1 : DYNAMIQUES TRANSCOMMUNALES 30
TABLEAU 2 : OCCUPATION DE SOL – WALOUS 2018 32
TABLEAU 3 : SCHEMA DE DISTRIBUTION D'EAU – SOURCE : ADMINISTRATION COMMUNALE 39
TABLEAU 4 : SITOLOGIE DES VILLAGES – SOURCE : SDC – CREAT 70
TABLEAU 5 : EVOLUTION DE LA POPULATION – 1991-2018 – STATBEL – CYTISE – WALSTAT 86
TABLEAU 6 : EVOLUTION DE LA POPULATION PAR SECTION – 2001-2017 – ADMINISTRATION COMMUNALE 88
TABLEAU 7 : EVOLUTION DE LA POPULATION AU SEIN DE LA MICRO-REGION – 1991-2018 – STATBEL – CYTISE – WALSTAT 89
TABLEAU 8 : EVOLUTION DE LA POPULATION AU SEIN DE LA MICRO-REGION – 2008-2018 – STATBEL – CYTISE – WALSTAT 90
TABLEAU 9 : MOUVEMENTS DE POPULATION – 2011-2017 – WALSTAT 92
TABLEAU 10 : EVOLUTION DU NOMBRE DE PERMIS D'URBANISME POUR LES CONSTRUCTIONS DESTINEES AU LOGEMENT – 2006-2016 – STATBEL 109
TABLEAU 11 : EVOLUTION DU NOMBRE D'APPARTEMENTS AUTORISES – 2006-2016 – STATBEL 110
TABLEAU 12 : REPARTITION DES SOCIETES PAR SECTEUR D'ACTIVITE – 2017 – INASTI 114
TABLEAU 13 : REPARTITION DE L'EMPLOI SALARIE PAR SECTEUR D'ACTIVITE – 2017 – ONSS 117
TABLEAU 14 : DESCRIPTION DES LIGNES TEC « CLASSIQUES » 153
TABLEAU 15 : REPARTITION DES AFFECTATIONS DU PLAN DE SECTEUR 163
TABLEAU 16 : POTENTIEL FONCIER EN ZONE D'HABITAT A CARACTERE RURAL ET EN ZONE D'AMENAGEMENT COMMUNAL CONCERTE (ZACC) – SOURCE : SDC – CREAT 166
TABLEAU 17 : LOTISSEMENTS DELIVRES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL 188
TABLEAU 18 : MONTANT (€) DES PRIMES COMMUNALES OCTROYEES – SOURCE : ADMINISTRATION COMMUNALE 196
TABLEAU 19 : FREQUENTATION DES ACTIVITES DU CENTRE CULTUREL – SOURCE : ADMINISTRATION COMMUNALE 213
TABLEAU 20 : OCCUPATION DES SALLES COMMUNALES – SOURCE : ADMINISTRATION COMMUNALE 216
TABLEAU 21 : RECETTES ORDINAIRES - DROIT CONSTATE DE L'EXERCICE PROPRE 220
TABLEAU 22 : DEPENSES ORDINAIRES - IMPUTATION DE L'EXERCICE PROPRE 220
TABLEAU 23 : SERVICE EXTRAORDINAIRE ET FINANCEMENT DES PROJETS 221
TABLEAU 24 : DETTE COMMUNALE 223

GRAPHIQUE 1 : OCCUPATION DU SOL – WALOUS 2018 33
GRAPHIQUE 2 : REPARTITION DES EDIFICES REPRIS A L'IPIC 75
GRAPHIQUE 3 : EVOLUTION DE LA POPULATION – 1991-2018 – STATBEL – CYTISE – WALSTAT 87
GRAPHIQUE 4 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR SECTION – 2017 – ADMINISTRATION COMMUNALE 87
GRAPHIQUE 5 : EVOLUTION DE LA POPULATION PAR SECTION – 2001-2017 – ADMINISTRATION COMMUNALE 88
GRAPHIQUE 6 : TAUX D'EVOLUTION RELATIVE DE LA POPULATION AU SEIN DE LA MICRO-REGION – 1991-2018 – STATBEL – CYTISE – WALSTAT 90
GRAPHIQUE 7 : TAUX D'EVOLUTION RELATIVE DE LA POPULATION AU SEIN DE LA MICRO-REGION – 2008-2018 – STATBEL – CYTISE – WALSTAT 91
GRAPHIQUE 8 : MOUVEMENTS DE POPULATION – 2011-2017 – WALSTAT 92
GRAPHIQUE 9 : PYRAMIDE DES AGES COMPAREE – 2011-2018 – WALSTAT 93
GRAPHIQUE 10 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR GRAND GROUPE D'AGES – 2018 – WALSTAT 94
GRAPHIQUE 11 : EVOLUTION DE LA POPULATION PAR GRAND GROUPE D'AGES – 2018 – WALSTAT 94
GRAPHIQUE 12 : STRUCTURE DES MENAGES PAR TAILLE – 2017 – STATBEL 95
GRAPHIQUE 13 : EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES MENAGES PAR TAILLE – 1991-2017 – STATBEL – CYTISE 96
GRAPHIQUE 14 : TAUX D'ACTIVITE ET TAUX D'EMPLOI – 2018 – FOREM 97
GRAPHIQUE 15 : EVOLUTION DU TAUX DE DEMANDE D'EMPLOI – 2014-2018 – FOREM 98
GRAPHIQUE 16 : REPARTITION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN FONCTION DE LEUR AGE –2018 – FOREM 99
GRAPHIQUE 17 : EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN FONCTION DE LEUR AGE – 2014-2018 – FOREM 99
GRAPHIQUE 18 : EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN FONCTION DE LEUR DUREE D'INOCCUPATION – 2014-2018 – FOREM 100
GRAPHIQUE 19 : EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN FONCTION DE LEUR NIVEAU D'ETUDE – 2014-2018 – FOREM 100
GRAPHIQUE 20 : EVOLUTION DU REVENU MOYEN PAR HABITANT – 2006-2016 – STATBEL 101
GRAPHIQUE 21 : REPARTITION DES DECLARATIONS FISCALES PAR TRANCHE DE REVENUS – 2016 – STATBEL 102
GRAPHIQUE 22 : REPARTITION DES LOGEMENTS SELON L'ANNEE DE CONSTRUCTION – 2018 – STATBEL 106
GRAPHIQUE 23 : REPARTITION DES LOGEMENTS SELON L'ANNEE DE CONSTRUCTION – 2018 – STATBEL 107

GRAPHIQUE 24 : EVOLUTION DES PRIX MOYEN DES MAISONS D'HABITATION ORDINAIRE – 2007-2017 – STATBEL 108
GRAPHIQUE 25 : EVOLUTION DES PRIX MOYEN DES TERRAINS A BATIR – 2004-2014 – WALSTAT..... 108
GRAPHIQUE 26 : PART DES APPARTEMENTS DANS LES LOGEMENTS AUTORISES AU SEIN DE LA MICRO-REGION – 2006-2016 – STATBEL 110
GRAPHIQUE 27 : REPARTITION DES ETABLISSEMENTS SELON LEUR TAILLE – 2017 – WALSTAT 113
GRAPHIQUE 28 : REPARTITION DES SOCIETES PAR SECTEURS PRINCIPAUX D'ACTIVITE – 2017 – INASTI..... 114
GRAPHIQUE 29 : EVOLUTION DE LA REPARTITION DES SOCIETES PAR SECTEURS PRINCIPAUX D'ACTIVITE – 2007-2017 – INASTI .. 115
GRAPHIQUE 30 : REPARTITION DES SOCIETES FAILLIES PAR SECTEURS D'ACTIVITE – 2007-2017 – INASTI..... 116
GRAPHIQUE 31 : REPARTITION DE L'EMPLOI SALARIE PAR SECTEUR PRINCIPAUX D'ACTIVITE – 2017 – ONSS..... 117
GRAPHIQUE 32 : EVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIE PAR SECTEURS PRINCIPAUX D'ACTIVITE – 2008-2017 – ONSS 118
GRAPHIQUE 33 : REPARTITION DES INDEPENDANTS PAR BRANCHES PRINCIPALES D'ACTIVITE – 2017 – INASTI..... 119
GRAPHIQUE 34 : EVOLUTION DE L'EMPLOI INDEPENDANT SELON LA NATURE DE L'ACTIVITE – 2007-2017 – INASTI 120
GRAPHIQUE 35 : EVOLUTION DE L'EMPLOI INDEPENDANT SELON LA BRANCHE DE L'ACTIVITE – 2007-2017 – INASTI 120
GRAPHIQUE 36 : PROPORTION DE TRAVAILLEURS FRONTALIERS AU SEIN DE LA MICRO-REGION – 2016 – IDELUX..... 121
GRAPHIQUE 37 : REPARTITION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL PAR TYPE D'ETABLISSEMENTS RECONNUS 128
GRAPHIQUE 38 : REPARTITION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL PAR VILLAGE..... 128
GRAPHIQUE 39 : EVOLUTION DU NOMBRE DE NUITEES – 2006-2016 – WALSTAT 129
GRAPHIQUE 40 : DUREE MOYENNE DU SEJOUR – 2014 – STATBEL 130
GRAPHIQUE 41 : EVOLUTION DE LA SAU – 2007-2017 – CAPRU 136
GRAPHIQUE 42 : EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES – 1997-2017 – CAPRU 137
GRAPHIQUE 43 : REPARTITION DES AFFECTATIONS DU PLAN DE SECTEUR 163
GRAPHIQUE 44 : EVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE (MATERNELLE ET PRIMAIRE) PAR IMPLANTATION – 2018-2018 – ADMINISTRATION COMMUNALE 200
GRAPHIQUE 45 : RADAR ISADF – IWEPS 209
GRAPHIQUE 46 : SERVICE EXTRAORDINAIRE, TAUX DE REALISATION ET MODE DE FINANCEMENT..... 222
GRAPHIQUE 47 : FINANCEMENT DES ANNEES 2018-2021 222
GRAPHIQUE 48 : TRESORERIE COMMUNALE 223
GRAPHIQUE 49 : FONDS DE RESERVE 224

Bibliographie

Références bibliographiques

Décret relatif au développement rural – Parlement wallon – 11 avril 2014

Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural – 12 juin 2014

Schéma de Développement de l'Espace Régional – Gouvernement wallon – 1999

DROEVEN E., FELTZ C. et KUMMERT M. – Etudes et documents CPDT 4 : Les territoires paysagers de Wallonie – Ministère de la Région wallonne – Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine – 2004

Les fiches et cartes communales et régionale d'occupation du sol – CPDT

Atlas « Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie » – CPDT – 2002

Diagnostic territorial de la Wallonie - CPDT – 2011

Territoires wallons : Horizons 2040 – CPDT – 2013

Profil local de santé – Observatoire de la Santé – Province de Luxembourg

Programme Communal de Développement Rural – FRW

Fiches d'aménagement rural « Bois-énergie à Ambly » et « Réseau de chaleur à Nassogne » - FRW

Inventaire du patrimoine culturel immobilier – AWAP – 2006

Plan communal de développement de la nature – aCREA-ULG – 2015

Plan intercommunal de mobilité – AGORA & Espaces mobilités – 2014

Schéma de développement communal – CREAT – 2016

Votre commune à la loupe – REAL – 2017

Informations

Informations et notes fournies par la commune

Rapport d'activités du Pays de Famenne 2017

Notes annuels de l'AIVE sur la gestion des déchets

Statistiques

Commune de Nassogne

STATBEL – https://statbel.fgov.be/fr

CYTISE – http://cytisecommunes.cytise.be/

WALSTAT – https://walstat.iweps.be/walstat-accueil.php

FOREM – https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/chiffres.html

CAPRU – http://www.capru.be/communes-wallonnes-en-chiffres

INASTI – https://www.inasti.be/fr/statistiques-et-legislation

ONSS

Références Internet

Site de l'administration communale :
http://www.nassogne.be

Portail de la biodiversité en Wallonie :
http://biodiversite.wallonie.be/fr/accueil.html?IDC=6

Site de la DGO4 :
http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_portfolio/

Site de la Conférence Permanente pour le Développement Territorial :
http://cpdt.wallonie.be

Geoportail de la Wallonie
http://geoportail.wallonie.be/walonmap

Site de la SNCB :
http://www.belgianrail.be/jp/sncb-horaires/query.exe/fr

Site des TEC :
http://www.infotec.be

Site de la Maison du Tourisme Famenne Ardenne Ourthe & Lesse :
https://www.famenneardenne.be/fr/

Site d'IDELUX-AIVE :
http://www.idelux-aive.be/fr/accueil.html?IDC=2497

Site du Pays de Famenne :
http://www.paysdefamenne.be/

Site du GAL RoMaNa :
http://www.paysdefamenne.be/famenne-ruralite/

Site de la Grande Forêt de Saint-Hubert :
http://www.lagrandeforetdesainthubert.be/fr

Site du Centre culturel de Nassogne :
https://www.ccnassogne.be/

Site de l'Office d'Aide aux Familles Luxembourgeoises :
http://www.oafl.be/

Site de l'IBPT :
https://www.ibpt.be/fr

Site du SPP-IS :
https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/barometre-de-lintegration-sociale

Méthodologie

La partie 1 du PCDR a été élaborée dans le respect du décret et de l'arrêté de 2014 régissant le déroulement d'une opération de développement rural (ODR).

La présente analyse se base sur des données provenant de **sources officielles** (SPF Economie, FOREM, ONSS, INASTI, DGO4, DGO3…). Elle a servi de base à la réflexion lors des réunions citoyennes.

Elle a pour objet **d'appréhender globalement et transversalement** les caractéristiques socio-économiques de la commune de Nassogne. Bien que se voulant transversale, la description socio-économique est traitée par **grandes thématiques** faisant chacune l'objet d'un chapitre particulier pour une lecture plus aisée du document.

Chaque chapitre se termine par une **synthèse** mentionnant les principaux éléments significatifs sous la forme d'une **analyse des forces et faiblesses** du territoire et de ses composantes. Il est ainsi possible de **dégager les problématiques majeures ainsi que les ressources spécifiques**. Cette synthèse sera soumise en consultation lors des réunions faisant appel à la participation de la population.

Elle vise également à mettre en avant les **démarches déjà entreprises par la commune** et les **liens avec d'autres plans et programmes**.

Réalisée fin 2018, elle a fait l'objet de **mises à jour** en fonction de l'évolution de l'opération de développement rural. Les statistiques les plus représentatives sont actualisées en note de bas de page ainsi qu'à la fin de chaque chapitre.

Enfin, des **documents cartographiques**, en annexes ou directement incorporés dans le rapport, permettent de visualiser le contexte territorial.

Présentation de l'auteur de projet

Impact est un bureau d'études spécialisé dans les domaines du développement rural, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'architecture et de l'environnement.

Nous mettons à disposition une équipe pluridisciplinaire comprenant les formations d'ingénieur agronome, d'architecte, de géographe, d'urbaniste, de paysagiste, de graphiste et de géomètre.

Impact est agréé en Région wallonne pour la réalisation de schémas de développement pluricommunaux et communaux, de schémas d'orientation locaux, de guides d'urbanisme ainsi que pour la réalisation d'études d'incidences sur l'environnement.

Présentation de l'équipe

Chef de projet

- Stéphane MOTTIAUX – Ingénieur agronome (Aménagement du territoire) / Gérant

Chargée de projet

- Loreena THETIOT – Chargée de projets en développement rural et urbain

Collaborateurs internes

- Viviane ARNOULD – Secrétaire de direction et graphiste
- Amaury DE MOL – Dessinateur DAO – Images 3D
- William DEBROUX – Géomètre
- Marie DEFISE – Architecte paysagiste
- Delphine FRESING – Architecte
- Tiffanie GUIDI – Bio-ingénieur (Environnement)
- Marjorie LEQUEUX – Architecte / Gérante
- Victor LIENARD – Géographe urbaniste
- Frédéric MARTIN-ETIENNE – Géomètre
- Antoine MICHA – Dessinateur
- Seppe MOERMAN – Ingénieur en urbanisme
- Dominique PAJOT – Géomètre expert / Gérant
- Ludyvine PIERRE – Géographe-urbaniste
- Valentine PINSON – Architecte
- Laurence THIRY – Architecte d'intérieur-Dessinatrice
- Aurélie WILLEM – Bio-ingénieur (Environnement)

1. Présentations succinctes

1.1. Aperçu historique et géographique

Située au centre ouest de la Province de Luxembourg, la commune de Nassogne occupe une position frontalière avec la province de Namur et se positionne à cheval sur les régions agro-géographiques de la Famenne (au nord et ouest de la commune) et de l'Ardenne (au sud et à l'est de la commune où l'on retrouve le massif forestier de Saint-Hubert).

Elle se situe au centre du triangle « Rochefort – Marche-en-Famenne – Saint-Hubert ». Elle est bordée au nord-est par la N4 « Namur-Arlon » et à l'ouest par la ligne de chemin de fer 162 « Namur-Luxembourg ».

De manière générale, le territoire communal est largement sous l'influence du pôle de Marche-en-Famenne que ce soit au niveau de l'emploi, des établissements scolaires, des soins de santé, des achats commerciaux, etc.

La dynamique transcommunale s'appuie plus spécifiquement sur le concept de Pays de Famenne en valorisant les pôles de Marche-en-Famenne et de Rochefort.

La commune de Nassogne s'étend sur une superficie de 11.304 ha dont plus de la moitié (52,9 %) est couverte par des bois et des forêts. Les terres agricoles représentent un peu plus de 37 % du territoire communal et les terrains artificialisés (principalement les terrains résidentiels) plus ou moins 3 % de la superficie totale (351 ha).

1.2. L'environnement physique, naturel et paysager

La situation particulière du territoire à cheval entre Ardenne et Famenne a façonné le cadre physique, naturel et paysager.

La topographie communale est contrastée. Les dénivelés peuvent être importants. L'altitude maximale dépasse les 560 mètres au sud-est dans le massif forestier de Saint-Hubert, tandis que l'on atteint à peine les 220 mètres en aval de Forrières, dans la vallée de la Lhomme.

La Lhomme et la Wamme sont classées en première catégorie et constituent donc les éléments structurants du réseau hydrographique.

La plupart des cours d'eau sont bordés d'une zone inondable, présentant le plus souvent un aléa faible. On note toutefois un aléa plus conséquent ponctuellement le long de la vallée de la Wamme et, principalement, dans la vallée de la Lhomme. Localement, ces zones d'aléa concernent des zones urbanisables du plan de secteur. C'est surtout Forrières qui pose problème en matière de zones inondables puisque tout le fond de vallée de la Lhomme peut être considéré comme à risque, et la plupart du temps avec un risque moyen à élevé.[1]

[1] L'été 2021 a été marqué par de fortes inondations en Belgique. La commune de Nassogne a été impactée par cet évènement, touchant plusieurs villages de la commune dont Forrières.

La commune de Nassogne gère l'exploitation et la distribution de l'eau sur son territoire. Elle dispose de captages dans pratiquement chaque village, qui couvrent une bonne partie des besoins. Les compléments (périodes de sécheresse, villages ou parties de villages non desservis) proviennent du barrage de Nisramont en aval des deux Ourthes (La-Roche-en-Ardenne). La distribution d'eau se structure en 7 zones de distribution et 17 sources et puits, dont seulement 3 captages ont fait l'objet d'une zone de prévention arrêtée.

Le territoire communal présente une grande richesse biologique, notamment reconnue par 4 sites Natura 2000 pour une superficie totale de 3.170 ha (28 % du territoire communal) :

- La Basse vallée de la Wamme (BE34022) ;
- La Vallée de la Lhomme, de Grupont à Rochefort (BE34028) ;
- La Haute-Wamme et Masblette (BE34029) ;
- Le Bassin de la Lesse entre Villers-sur-Lesse et Chanly (BE35038).

A cela s'ajoutent 3 réserves naturelles domaniales, 5 sites répertoriés comme réserves naturelles sans toutefois disposer d'un statut officiel, 31 sites de grand intérêt biologique (SGIB), etc.

La commune de Nassogne :

- Fait partie du Geopark « Famenne-Ardenne » reconnu par l'Unesco et regroupant également les communes de Rochefort, Marche-en-Famenne, Durbuy, Wellin, Tellin, Beauraing et Hotton ;
- Adhère au Contrat de rivière de la Lesse ;
- Dispose d'un Plan communal de développement de la nature (PCDN) ;
- A accompagné plusieurs projets Life.

Elle fait également partie du projet de massif forestier de la Grande Forêt de Saint-Hubert.

A l'instar du milieu naturel, le territoire communal de Nassogne offre une grande variété de paysages ouverts ou forestiers. De nombreux points de vue aux habitants et aux visiteurs permettant de découvrir la qualité paysagère des lieux. Toutefois, les abords de la N4 sont peu qualitatifs alors qu'il s'agit d'une des principales entrées de la commune et cette voirie constitue une coupure au sein du territoire.

1.3. L'environnement bâti

Les villages de Nassogne respectent assez fidèlement les caractéristiques du village famennien : compacité des noyaux anciens (en contraste avec certaines extensions villageoises en ordre lâche), espace-rue linéaire, implantation parallèle à la voirie et zone de recul importante et ouverte.

Toutefois, certains villages ont des influences ardennaises, notamment dans la partie sud de la Commune (Bande, Grune, Nassogne, Masbourg, Mormont, Lesterny).

Bien que des exemples réussis d'intégration et/ou d'expression architecturale nouvelle existent, le bâti récent s'individualise de manière assez forte que ce soit en matière d'implantation, de volumétrie et de matériaux. Des exemples d'architecture atypique ou éclectiques sont également ponctuellement présents.

Au niveau des espaces publics, les villages de Nassogne et de Forrières disposent d'une réelle place aménagée, lieu de référence au sein du village. D'autres espaces plus ou moins aménagés peuvent jouer le rôle d'espace de convivialité (aires de jeux et multisports notamment).

La commune de Nassogne compte 5 monuments et sites classés, 270 édifices repris à l'inventaire du patrimoine culturel immobilier (IPIC) et 13 sites archéologiques répertoriés.

1.4. La population

Comptabilisant 5.474 habitants (2.817 hommes et 2.657 femmes) au 01/01/2018, Nassogne présente une densité de population de +/- 48 habitants par km². Depuis 1991, la commune a gagné 1.209 habitants, soit une augmentation relative de 28,3 %. Cette évolution est une des plus importantes au sein de la micro-région.[2]

Au 01/12/2017, Nassogne, centre administratif, est le village le plus peuplé avec 1.431 juste devant Forrières (1.341 habitants). Masbourg (avec Mormont) est quant à lui le village comptant le moins d'habitants (à peine 200 habitants).[3]

Entre 2001 et 2017, c'est le village d'Harsin qui connaît la plus forte croissance démographique (+ 42,7 %). A contrario, les villages de Masbourg et Lesterny ont perdu de la population, respectivement 9,1 % et 7 %.[4]

Bien que la population de Nassogne reste jeune en comparaison avec la micro-région, elle est globalement vieillissante. Par ailleurs, la taille moyenne des ménages est en diminution résultant de l'augmentation des ménages composés d'une seule personne et des familles monoparentales et diminution des couples avec enfants.

En septembre 2018[5], le taux de demande d'emploi est de 9,1 % sur la commune de Nassogne, taux en diminution depuis 2014 (10,9 %). Les moins de 25 ans représentent un peu moins de 30 % des demandeurs d'emploi (proportion en diminution).[6]

En 2016 (exercice d'imposition 2017), le revenu moyen annuel par habitant s'élève à 16.642 €.[7]

[2] Au 01/01/21, la population de Nassogne s'élevait à 5.589 habitants, soit une croissance relative de 2,1 % par rapport à 2018. La densité de population s'élève à 49,4 habitants/km² en 2021.
[3] Au 01/12/19, la situation est inchangée : Nassogne (1.477 habitants) et Forrières (1.307 habitants) sont les villages les plus peuplés de la commune. Masbourg connaît le nombre d'habitants le plus faible (205 habitants).
[4] Alors qu'il connaissait la plus forte croissance démographique entre 2001 et 2017, le village d'Harsin connait une légère baisse de son nombre d'habitants entre 2017 et 2019 (- 14 habitants sur la période). Une baisse de 2,5 % du nombre d'habitants est aussi constatée à Forrières. Toutes les autres localités voient leur population augmenter entre 2017 et 2019.
[5] Le taux de demande d'emploi exprime en pourcentage le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi inoccupé et la population active.
[6] En mai 2022, le taux de demande d'emploi s'élève à 8,4 %, soit une diminution de 7,7 % depuis septembre 2018. Les demandeurs d'emploi sont représentés en majorité par les jeunes de moins de 25 ans (22 %). Ils sont suivis par ceux âgés de 50 ans et plus (21 %).

En juillet 2018, la commune compte 32 bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (évolution stable depuis 2008). Il s'agit principalement de jeunes de moins de 25 ans (46,8 %) et de personnes isolées (56,2 %).[8]

1.5. Le logement

En 2018, Nassogne compte 2.666 logements (505 logements de plus qu'en 1998) dont 8,7 % concernant des appartements.

Nassogne, tout comme l'arrondissement de Marche-en-Famenne, se caractérise essentiellement par une proportion importante de bâtiments érigés après 2011 (12 %), c'est-à-dire des nouvelles constructions.

La commune se caractérise par une pression foncière relativement importante au contraire de la pression immobilière qui reste modérée. Ce constat est à mettre en relation avec l'attractivité démographique du territoire communal et la forte proportion de nouvelles constructions.

Les permis pour les nouvelles constructions concernent quasi exclusivement des maisons unifamiliales. Toutefois, on notera que la construction de 32 appartements a été autorisée entre 2006 et 2016, avec une très forte concentration entre 2013 et 2016 (28 appartements).

On dénombre 213 secondes résidences (+/- 10 % des logements).

La commune de Nassogne compte 91 logements à finalité sociale (+/- 4 % des logements).

1.6. L'économie et l'emploi

La structure économique de Nassogne se caractérise essentiellement par la présence de TPE/PME. 73 % des établissements comptent en effet entre 1 et 4 salariés.

Sur les 128 sociétés actives sur Nassogne, 21,1 % concernent le secteur de la construction et également 21,1 % le secteur des activités immobilières, spécialisées et de services administratifs. Le secteur du commerce est également un secteur important (17,2 % des entreprises), de même que le secteur de la santé humaine et de l'action sociale (10,9 % des entreprises).[9]

Entre 2007 et 2017, le nombre de sociétés actives a augmenté de 23 unités, soit de 21,9 %, avec un renforcement des secteurs mentionnés ci-avant, hormis celui du commerce qui connaît un léger tassement.

[7] En 2019, le revenu moyen annuel par habitant s'élevait à 17.619 €, soit une augmentation de 5,9 % par rapport à 2016.
[8] En 2020, la part de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale ou son équivalent (RIS ou ERIS) est de 1,4 %, représentant environ 78 habitants.
[9] En 2020, le territoire communal recense 137 sociétés actives, soit une augmentation de 9 sociétés par rapport à 2017. Les secteurs d'activités principaux restent inchangés, à savoir les secteurs de la construction (21,9 % des entreprises), des activités immobilières, spécialisées et de services administratifs (18,2 % des entreprises) et du commerce (15,3 % des entreprises).

Entre 2007 et 2017, 20 sociétés ont été reconnues en faillite. Le secteur de la construction est le plus durement touché avec la perte de 7 entreprises.[10]

En 2017, on comptabilise 810 emplois salariés sur le territoire communal.[11] Les principaux secteurs pourvoyeurs d'emplois sont :

- Santé humaine et action sociale : 382 emplois. La présence d'une maison de repos, d'une structure d'aides familiales, etc. confère un nombre important d'emploi sur la commune.
- Enseignement : 109 emplois.
- Administration publique : 100 emplois.
- Commerce et réparation de véhicules : 81 emplois. Il s'agit là de l'influence du garage poids lourds Mioli à Bande qui emploie près de 50 personnes.
- Construction : 53 emplois.

Entre 2008 et 2017, le nombre d'emplois salariés est relativement stable. Toutefois, des disparités entre secteurs sont à mettre en évidence. La progression la plus importante vient du secteur « fort » du territoire communal, à savoir la santé humaine et l'action sociale, avec une progression de 62 emplois. L'administration publique a également enregistré une augmentation importante (+ 36 emplois).

Malgré une difficulté mise en évidence ci-avant (faillites), le secteur de la construction connaît une augmentation du nombre d'emplois salariés (+ 16 emplois), ce qui confirme que la création de nouvelles entreprises compense largement les faillites. Au contraire, le secteur de l'hébergement et de la restauration est en perte de vitesse importante (- 37 emplois).

24 % des actifs résidants à Nassogne travaillent à Nassogne même. Marche-en-Famenne (20 %) et Rochefort (7,5 %) constituent les principaux pôles d'emplois extérieurs à la commune.

La commune de Nassogne, avec seulement 4,5 % de travailleurs frontaliers, est clairement située en dehors de l'aire d'influence de l'aire métropolitaine luxembourgeoise, tout comme la micro-région d'ailleurs.

En 2017, la commune de Nassogne compte 561 travailleurs indépendants (augmentation de 68 unités depuis 2007) dont 316 en tant qu'activité principale (stable), 188 en tant qu'activité secondaire (en forte augmentation) et 57 actifs après la pension (en augmentation).[12]

L'emploi indépendant se répartit de manière pratiquement équitable entre les quatre grands secteurs d'activité, à savoir l'industrie (24,4 % - en augmentation), les professions libérales (24,2 % - en forte augmentation), l'agriculture (22,5 % - en diminution) et le commerce (21,4% - stable).[13]

La commune de Nassogne ne compte aucun parc d'activités économiques sur son territoire.

L'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) se situe à Forrières**.**

[10] Entre 2017 et 2020, 3 sociétés ont été reconnues en faillite : 2 d'entre elles concernent le secteur de l'hébergement et de la restauration, l'autre concerne le secteur de la construction.
[11] En 2020, le territoire communal comptabilise 823 emplois salariés, soit une légère augmentation de 13 unités par rapport à 2017.
[12] En 2020, le territoire communal recense 582 emplois indépendants, soit une augmentation relative de 3,7 % par rapport à 2017.
[13] Les grands secteurs d'activité indépendante restent inchangés. Toutefois, on constate des différences au niveau de leur proportion d'emploi : professions libérales (27,1 %), industrie (23,9 %), agriculture (21,0 %) et commerce (20,0 %).

1.7. Le tourisme

Avec sa localisation particulière entre Famenne et Ardenne, se présentant comme le 1er massif forestier ardennais et son intégration au sein du Geopark Famenne-Ardenne, le territoire de Nassogne offre un potentiel touristique indéniable. L'orientation touristique se veut discrète, intégrée et diffuse.

Nassogne bénéficie de l'attractivité des différents pôles qui présentent une offre importante et diversifiée en activités touristiques (Durbuy, La Roche-en-Ardenne, Marche-en-Famenne, Saint-Hubert et Rochefort) : Centre Régional d'Initiation à l'Environnement du Fourneau Saint-Michel, Han-sur-Lesse, etc.

Au niveau de la promotion et de l'animation touristique, Nassogne peut s'appuyer sur l'Office Communal du Tourisme et le Royal Syndicat d'Initiative de Nassogne. La commune fait également partie de la Maison du Tourisme Famenne-Ardenne Ourthe & Lesse. Cette structure regroupe les communes de Durbuy, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rochefort, Houyet et Beauraing. Son territoire correspond sensiblement au Geopark Famenne-Ardenne.

Selon l'administration communale, on dénombre 22 hébergements touristiques : 1 hôtel, 3 campings et 18 gîtes ruraux. Notons à côté de ces établissements, l'existence de nombreuses infrastructures non reconnues comme par exemple le camping « Le Stoquet » à Harsin.

Sur base d'estimations[14], la capacité d'accueil des établissements touristiques reconnus est de 1.202 personnes. Elle se concentre principalement dans les campings (78 %). C'est le village de Forrières qui offre la plus grande capacité (694 personnes) liée à la présence de 2 campings. Vient ensuite le village de Nassogne (398 personnes) avec principalement 1 hôtel et 1 camping.

En 2016, la commune de Nassogne comptabilise 27.951 nuitées (majoritairement des touristes belges). Depuis 2006, le nombre de nuitées a très fortement augmenté passant de 8.189 à 27.951 nuitées, soit une évolution de + 241 %. [15]

Sur la commune de Nassogne, on dénombre 6 établissements de grande et petite restauration (3 à Nassogne, 2 à Bande et 1 à Forrières) dont certains avec une excellente renommée.

Le territoire communal dispose de 180 km de promenades balisées réparties sur 23 circuits au départ de tous les villages. A côté de ces promenades balisées, on dénombre également toute une série d'autres itinéraires de balades (par exemple circuit des points de vue). Au niveau des autres activités touristiques, on peut notamment citer les producteurs de terroir locaux (brasserie, fromagerie, etc.), les différents évènements et manifestations, etc.

De nombreuses initiatives touristiques émergent sur le territoire communal : « Famenne à Vélo », GAL RoMaNa, massif forestier de la Grande Forêt de Saint-Hubert, etc.[16]

[14] Chambre d'hôtel : 2 personnes / Chambre d'hôtel familiale : 4 personnes / Emplacement de campings : 3 personnes.
[15] En 2018, le nombre de nuitées est équivalent au chiffre de 2016 : 27.835 nuitées en 2018.
[16] Des initiatives privées émergent également. Notons la création d'un pôle d'art contemporain dédié au Land Art sur le site du Château du Bois. Cet espace renforcera l'attractivité du territoire et aura des retombées touristiques non négligeables.

1.8. L'agriculture

En 2017, la superficie agricole utilisée (SAU) s'élève à 3.655 ha (augmentation de 150 ha depuis 2007).[17]

On dénombre 52 exploitations agricoles (exploitations à titre principal et à titre secondaire) sur le territoire communal de Nassogne. Depuis 2007, le nombre d'exploitations a diminué de 18 unités (-25,7 %). Cette diminution s'est particulièrement fait sentir jusqu'en 2011 (perte de 14 exploitations). Depuis lors, la situation semble se stabiliser.[18]

En 2012, la main d'œuvre agricole est de 99 personnes, en diminution et occupée à temps partiel ou de manière irrégulière.

Les exploitations agricoles s'orientent principalement vers l'élevage bovin (40 exploitations – 5.775 bovins en 2017), qu'il soit pour la viande ou pour le lait, avec toutefois une prédominance du premier sur le second. On recense toutefois également des exploitations de porcins ou de volailles de type industriel.

Sur la commune de Nassogne, l'agriculture semble donc encore traditionnelle mais l'on recense plusieurs initiatives de diversification agricole.[19] On recense 9 exploitations biologiques sur le territoire communal et une superficie de 240 ha occupée par l'agriculture biologique (6,5 % de la SAU).

1.9. La forêt

La forêt occupe une superficie importante du territoire de Nassogne. La surface couverte par la forêt est de 5.976 ha, soit 52,9 % de la superficie totale de la commune.

La forêt publique occupe 3.328 ha dont 3.276 ha en propriété communale et 52 ha en réserve naturelle domaniale.

La forêt communale de Nassogne est principalement constituée de feuillus (62 %) dont notamment principalement des hêtraies et des mélanges de hêtres et de chênes (70 %).

Sur les 50 dernières années, un déficit a été observé dans la régénération du bois, autant dans le hêtre que dans le chêne. Il est dû en grande partie à la pression du gibier. Ce déficit perdure et crée un vide dans les classes d'âges.

Au niveau des résineux, les épicéas sont les plus représentés (70 %) devant le douglas (12 %). La superficie d'épicéas a tendance à diminuer suite au renouvellement des peuplements installés sur de mauvais sols, en fonds de vallée, etc.

Sur les 10 dernières années, les recettes liées à la production forestière est en moyenne de 736.504 € par an, soit 225 €/ha/an. Les recettes liées à la chasse sont quant à elles de +/- 200.000 € par an, soit

[17] En 2020, la SAU s'élevait à 3.684 hectares, soit une augmentation de 29 hectares par rapport à 2017.
[18] En 2020, le nombre d'exploitations agricoles est resté égal à 52, confirmant ainsi la stabilisation de la situation agricole.
[19] Les circuits courts alimentaires se développent également sur le territoire avec l'apparition de multiples initiatives (vente directe à la ferme, organisation des marchés du terroir…).

71 €/ha/an. Globalement, pour la production et la chasse, les revenus générés sont donc de 286 €/ha/an. Au niveau des dépenses, la moyenne sur les 10 dernières années est de 94.520 € par an.

En juin 2018, un audit PEFC a été réalisé pour la forêt communale de Nassogne. Il en ressort que la commune ne dispose pas d'un plan d'actions intégré visant à améliorer l'équilibre Forêt/Grand gibier. Il a été demandé qu'un tel plan, comprenant un état des lieux détaillé, les solutions envisagées et le programme de mise en œuvre, soit transmis à l'auditeur au plus tard le 31 janvier 2019. Ce programme a été approuvé le 24 janvier 2019 par le Conseil communal.

Le projet Nassonia visant à développer sur le territoire « une série d'actions en faveur des habitats naturels et des espèces » a suscité de nombreux débats et est aujourd'hui resté à l'état de projet.

Une scierie et quelques exploitants forestiers sont encore actifs sur le territoire communal. Importante en superficie et par les retombées directes et indirectes qu'elle génère, la forêt n'induit cependant pas la mise en place d'une filière économique locale de valorisation.

Fin de l'année 2017, la commune de Nassogne a mis en place une Commission Consultative Locale de la Gestion de la Forêt. Le plan d'aménagement forestier a été élaboré en 2013, réactualisé en 2018 et approuvé par le Conseil communal du 24 janvier 2019.

1.10. La mobilité

Depuis fin 2016, la commune de Nassogne dispose d'un plan intercommunal de mobilité (Durbuy, Erezée, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rendeux, Rochefort et Somme-Leuze).

La partie nord-est du territoire communal (Bande, Harsin et Grune) est traversée par la N4, axe structurant qui confère une bonne accessibilité vers Marche-en-Famenne, Ciney, Namur et l'E411 (vers le nord-ouest) et vers Bastogne et le Luxembourg (côté sud-est). Elle permet également de rejoindre la N89, Libramont et l'E411 vers le Sud.

La commune de Nassogne totalise un peu plus de 200 km de voiries communales.

Au niveau de la sécurité routière, différents points noirs ont été identifiés : aménagement de la liaison Grune vers N4, centre de Forrières, N889 dans le massif boisé de Saint-Hubert, etc.

La commune de Nassogne dispose d'une gare (halte) située à Forrières sur la ligne 162 « Namur-Luxembourg ». Il s'agit toutefois d'une gare secondaire offrant peu de services. Elle est desservie par des trains omnibus qui rejoignent Libramont (11 trains par jour), Jemelle (10 trains par jour) et Ciney (8 trains par jour).

Une ligne rapide du TEC (ligne 88 « Bastogne-Namur ») dessert le territoire de Nassogne (Bande) via la N4. Un Proxibus sillonne le territoire communal en passant par l'ensemble des villages. Le réseau TEC classique dispose quant à lui de 6 lignes différentes. Il s'agit de lignes scolaires présentant généralement des fréquences peu importantes (quelques bus par jour) adaptées aux horaires scolaires.

Au niveau des cyclistes, les infrastructures (pistes cyclables) sont peu nombreuses.[20] Au niveau des piétons, le centre de Nassogne a été réaménagé suite à un plan trottoirs. Sur Forrières, les aménagements sont beaucoup plus basiques et deviennent quasi inexistants en s'éloignant du centre. Les autres villages ne bénéficient pas d'infrastructures particulières.
Un réseau de voies vertes du Pays de Famenne a été développé et propose des itinéraires (350 km avec des boucles de 15 à 60 km disponibles sur carte papier, GPS ou Smartphone) balisés sur le principe des points-nœuds qui permettent de moduler l'itinéraire selon ses envies.

Créé en 2005, le service mobilité du CPAS a pour vocation de proposer à toute personne, qu'elle soit isolée ou non, âgée ou non, un moyen de déplacement alternatif ou complémentaire à l'offre existante de transports en commun.

1.11. L'aménagement du territoire

La commune de Nassogne dispose d'un schéma de développement communal (29/03/2016), ce qui lui permet d'avoir une vision cohérente et programmée du développement de l'ensemble de son territoire.

Le territoire s'étend sur 2 plans de secteur :

- « Dinant – Ciney - Rochefort » (décision du 22/01/1979) pour la section d'Ambly.
- « Marche – La Roche » (décision du 26/03/1987) pour le reste de la commune.

Au plan de secteur, les zones non urbanisables représentent pratiquement 94 % du territoire communal. Les surfaces forestières dominent le territoire (6.400 ha – 57 %) devant les surfaces agricoles (3.890 ha – 35 %). La commune compte deux zones d'aménagement communal concerté ou ZACC (14 ha), l'une à Forrières, l'autre à Ambly. Elles n'ont, à ce jour, pas encore été mises en œuvre.

Le potentiel foncier est estimé à 235 ha théoriquement disponibles en zones d'habitat (habitat, habitat à caractère rural et ZACC) du plan de secteur. 80 % de ces terrains sont facilement urbanisables car situés dans un lotissement ou le long d'une voirie équipée.

Les zones de loisirs (61 ha) sont au nombre de 8 et sont occupées par des campings et secondes résidences ou encore non urbanisées. Elles offrent encore un important potentiel foncier (35 ha), soit 57 % de la superficie totale de ces zones.

Au niveau des zones d'activité économique, on retrouve :

- 3 zones d'activité économique mixte (19 ha) le long de la N4 à Bande et à Grune.
- 1 zone d'activité économique industrielle (2 ha) au Nord de Bande.
- 2 zones de dépendances d'extraction (5 ha) dont une entre Ambly et Nassogne et une autre le long de la N4 et s'étendant principalement sur la commune de Tenneville.

Ces zones d'activité économique existantes offrent un potentiel foncier théorique relativement intéressant mais qu'il convient de nuancer par différentes contraintes (localisation, accessibilité, etc.).

[20] En janvier 2022, un audit cyclable a été réalisé par le bureau TRAJECT. Le rapport final établit un diagnostic de territoire et un plan d'actions en matière de politique cyclable.

Par arrêté du 14/01/2010, le village de Lesterny est soumis au guide régional d'urbanisme qui correspond à l'ancien règlement général sur les bâtisses en site rural (RGBSR). Les dispositions générales du RGBSR ainsi que celles relatives à la zone Fagne-Famenne y sont donc d'application.

La commune de Nassogne fait partie du territoire d'actions de la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne (MUFA) et dispose d'une commission consultative communale d'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM) depuis 2009.

1.12. Les équipements

Au niveau de l'égouttage, l'épuration collective concerne les villages d'Ambly, Bande, Forrières, Lesterny et Nassogne. Cinq stations collecteront et traiteront les eaux usées des zones reprises en régime d'assainissement collectif sur le territoire communal. Actuellement seules deux sont en service, celles de Nassogne (2.300 EH) et de Lesterny (200 EH). Le reste de la commune est placée en régime d'assainissement autonome.

La commune de Nassogne est gestionnaire du réseau de distribution d'eau sur une bonne partie de son territoire.

Six lignes aériennes de moyenne tension (70 kV) traversent le territoire communal. De même, l'entité est traversée par une canalisation de gaz à haute pression gérée par la société Fluxys.

La couverture du territoire communal par les réseaux Internet fixe et 4G correcte. Certaines portions du territoire semblent souffrir d'une couverture plus faible (Mormont, Lesterny, Bande, etc.).

Le territoire communal fait l'objet de sollicitations pour le développement de projets éoliens dont notamment un projet de 6 éoliennes entre Nassogne et Grune (ORES et Electrabel). Ce projet a été refusé pour des problèmes liés au flux migratoire et à l'effet stroboscopique.[21]

La gestion des déchets est assurée par l'intercommunale AIVE-IDELUX. Le ramassage des déchets s'effectue de manière hebdomadaire via un système de « duo-bac » pour collecter séparément la fraction organique.[22] En ce qui concerne le tri sélectif, un parc à conteneurs est situé à Nassogne.

La commune de Nassogne s'inscrit pleinement dans une démarche proactive et exemplative en matière d'énergie. De manière générale, depuis plusieurs années, le bois-énergie (pellets) est privilégié pour le chauffage des bâtiments publics : écoles d'Ambly et de Bande et maisons de village de Bande, Forrières et Grune.[23]

[21] Une consultation citoyenne s'est tenue en décembre 2021 concernant l'éventualité d'un projet éolien d'initiative communale à Bande. Sur les 1.384 participants (soit 30,5 % de la population de plus de 16 ans), 60 % ont répondu favorablement. Un cahier des charges a été dressé en vue de mettre certaines parcelles communales au lieu-dit « Point Zéro » à Bande à disposition d'un promoteur éolien. Au total, ce seront 5 ou 6 éoliennes qui seront implantées dont au minimum une éolienne citoyenne.

[22] En octobre 2021, les sacs bleus ont été mis en place pour collecter les emballages plastiques, métalliques et les cartons à boisson (PMC).

[23] Une éco-conseillère a été recrutée au sein de l'administration communale afin d'initier des actions en faveur de l'environnement et de l'énergie, dans le sens d'un développement durable. A travers son adhésion à la Convention des Maires, la commune de Nassogne a rédigé un Plan d'Actions pour l'Énergie Durable, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Pour Nassogne centre, vu le nombre de consommateurs impliqués et la possibilité de créer le projet de toutes pièces autour d'une nouvelle chaufferie centralisée, la commune de Nassogne a opté pour les plaquettes de bois et un réseau de chaleur. Le réseau de chaleur de 400 mètres alimente la Maison Rurale, la maison de village (en cours de reconversion), la maison communale, l'ancienne (en cours de reconversion) et la nouvelle école ainsi qu'une douzaine de riverains privés dont une librairie et la pharmacie.

De plus, dès que possible, les bâtiments publics sont équipés de panneaux solaires photovoltaïques. C'est le cas pour la maison rurale, l'administration communale, les écoles, etc.
La commune de Nassogne octroie des primes en faveur des économies d'énergie. La prime correspond à 20 % de la prime octroyée par la Région Wallonne, avec un plafond de maximum de 300 €.

Le Pays de Famenne (« Famenne Energie ») développe une série de projets ciblant les personnes jugées précaires en matière d'énergie sur les communes de Durbuy, Hotton, Nassogne et Somme-Leuze dans le cadre du Plan d'Actions Préventives en matière d'Energie (PAPE).

1.13. Les services

Les centres de Forrières et de Nassogne comprennent quelques commerces de proximité. La situation semble toutefois être délicate sur Forrières où le commerce a tendance à péricliter, notamment faute de repreneurs. L'activité commerciale a pratiquement disparu des autres villages où, il subsiste très ponctuellement l'un ou l'autre petits commerces.

L'enseignement communal dispose de 7 implantations scolaires : Nassogne, Bande, Grune, Ambly, Chavanne, Forrières et Lesterny. Certaines implantations proches de Marche-en-Famenne enregistrent une baisse des inscriptions.

A l'enseignement communal, il convient d'ajouter l'école libre de Nassogne ainsi que l'école d'enseignement spécialisé « Village des couleurs » à Forrières.

Le CPAS propose différents services : service de repas à domicile, service mobilité, lavoir social, etc.

Au niveau des services aux aînés, on pointera l'existence de :

- La Résidence Catherine Mafa (structure privée) située à Nassogne et qui propose 25 lits en maison de repos et de soins (MRS), 58 lots en maison de repos (MR) et 12 lits de court séjour.
- La Maison des aînés de Forrières.
- L'Office d'Aide aux Familles Luxembourgeoises (OAFL) dont le siège social est situé à Bande et qui propose différents services : aide familiale, garde à domicile, aide-ménagère sociale et centre de coordination sociale. Cette ASBL est active sur 11 communes du Nord de la province de Luxembourg (Barvaux, Erezée, Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Manhay, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rendeux, Tenneville et Vielsalm) et emploie 204 personnes (dont 170 aides familiales).

En matière de petite d'enfance, d'enfance et de jeunesse, on retiendra les éléments suivants :

- Une maison communale de l'accueil de l'enfance (MCAE) se situe à Bande. Elle peut accueillir jusqu'à 26 enfants (15 enfants équivalents temps plein). Une crèche a récemment vu le jour dans un bâtiment rénové à Masbourg (à côté de la maison de village). Sa capacité est de 28 places (18 enfants équivalents temps plein).

- Le Village d'Enfants SOS Chantevent entre Bande et Grune accueille des enfants en difficulté dans un environnement familial. Diverses formes d'accueil et d'accompagnement sont proposées.[24]
- Un animateur de rue est engagé par la commune.

Au niveau des autres services, un bureau de poste (avec un distributeur de billets) est situé à Nassogne. Le village de Forrières dispose quant à lui d'un point poste (situé à l'épicerie).

L'information communale est assurée par différents canaux : le site Internet de l'administration communale, le bulletin communal (parution 4 fois par an), la revue du Centre culturel « Quoi d'neuf », la Web TV du GAL « RoMaNa », la page Facebook de la commune de Nassogne, etc. Une chargée de communication est également en place.[25]

Au niveau des soins de santé, on recense sur la commune :

- 7 médecins généralistes à Forrières (2), Harsin (2), Ambly, Bande et Nassogne.
- 2 pharmacies à Forrières et à Nassogne.
- 11 kinésithérapeutes à Forrières (6), Nassogne (3), Ambly et Bande[26].

Depuis le 04 février 2012, un nouveau système de garde de médecine générale est mis en place en province de Luxembourg et dans l'arrondissement de Dinant. Pour Nassogne, le poste de garde le plus proche est situé à Marche-en-Famenne.

Au niveau des hôpitaux, la patientèle se rend principalement à Marche-en-Famenne (plus de 50 %) puis à Mont-Godinne, Libramont, Liège et Namur.

1.14. La culture, le sport et les loisirs

Le Centre culturel de Nassogne (catégorie 2) existe depuis plus de 40 ans. Le siège social a été établi successivement à Forrières, Bande et enfin Nassogne, où il se situe depuis 20 ans et aujourd'hui dans la maison rurale.

La bibliothèque communale de Nassogne est reconnue officiellement par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle se situe au sein de l'espace culturel de Nassogne et comprend une collection de 18.000 ouvrages.
L'animation villageoise repose essentiellement sur différents comités des fêtes (une petite dizaine). On recense également différents groupements des aînés ainsi que d'autres groupements (par exemple le comité de jumelage).

De nombreuses salles sont mises à disposition des habitants et des associations. C'est ainsi que chaque village dispose d'une ou plusieurs maisons de village et/ou salles des fêtes. Notons plus particulièrement la maison rurale de Nassogne, la Petite Europe à Bande ou encore la maison de village de Grune en cours de construction.

[24] La commune de Nassogne était locataire de locaux appartenant à l'organisation « SOS Village d'enfants » à Bande. Cette dernière a inopinément quitté les locaux. La commune a lors improvisé une crèche dans la maison de village « La Petite Europe », renforçant l'urgence de trouver une solution pérenne pour les enfants du territoire.
[25] La commune de Nassogne aimerait profiter des perspectives offertes par le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). Des réflexions ont été menées dans le cadre des « Smart cities ».
[26] 15 kinésithérapeutes sont recensés sur le territoire.

Plusieurs clubs sportifs sont présents sur le territoire communal et permettent la pratique de nombreux sports. Des cours de gymnastique pour aînés à partir de 50 ans sont notamment organisés à Forrières et à Nassogne (Eneo Sport).

Un complexe sportif est situé à Nassogne. Il comprend un hall omnisport, des terrains de tennis et des terrains de football.

1.15. La gestion communale

En 2021, les recettes ordinaires de l'exercice propre de la commune de Nassogne s'élevaient à 11.672.759 €, soit une forte augmentation de 23 % par rapport à 2020. Les recettes de prestations et les transferts augmentent le plus, respectivement à cause d'une vente de bois de printemps exceptionnelle (+ 500.000 €) et des subventions liées aux inondations.

Cette même année, les dépenses ordinaires de la commune s'élevaient à 10.773.999 €, soit une augmentation relative de 15 % par rapport à 2020. Nassogne voit l'ensemble de ses dépenses augmenter sur la période, mais les dépenses de fonctionnement augmentent le plus suite aux inondations. A noter d'importantes dépenses de prélèvement constituées par la réalisation de provisions pour la forêt (grâce à la vente de printemps) et pour les inondations (grâce aux subsides).

Le résultat global est de 3.052.396,99 €, soit une augmentation de 21 % par rapport à 2020.

En 2021, la commune de Nassogne a financé ses projets extraordinaires sur fonds propres à raison de 20,3 % et par emprunt à hauteur de 78 %. Le solde a été financé par subsides (1 %).

A titre informatif, la commune s'est auto-financée à raison de 32 % de 2018 à 2021.

L'appel massif à la dette pour financer les nombreux projets extraordinaires a pour impact d'augmenter les charges d'emprunt des exercices suivants et dès lors de grever le budget ordinaire. Cependant, la charge de la dette reste maîtrisée et représente 9,7 % des dépenses ordinaires de l'exercice propre. Le taux d'intérêt moyen est de 1,65 %, ce qui est historiquement bas, et la durée moyenne jusqu'à échéance est courte : 11,35 ans.

Au 31/12/21, le total de la dette part propre de la commune (Belfius et BNP) s'élevait à 6.975.507 €, soit un taux d'endetetement de 8,5 % (part de la dette par propre sur le total de l'actif).

La trésorerie de la commune de Nassogne permet de procéder au paiement des dépenses courantes (salaires, fonctionnement, remboursement de la dette, dépenses de transfert, etc.).

La commune de Nassogne possède un fonds de réserve ordinaire de 430.897 €, ce qui représente 4 % de ses dépenses exercice propre.

Le fonds de réserve extraordinaire permet l'autofinancement. L'augmentation en 2019 provient de la constitution du fonds de réserve FRIC 2019-2021, soit un subside sous forme de droit de tirage de la Région wallonne. Ce subside est de 449.862,29 €.

En outre, la commune de Nassogne possède deux provisions : une pour les inondations, dotée de 337.719 €, une autre pour les travaux forestiers, dotée de 420.811,01 €.

L'organigramme de l'administration communale est présenté en fin de document.

2. Description des caractéristiques socio-économiques

2.1. Carte d'identité du territoire

Code INS : 83040.

Administration communale :
Place communale
6950 Nassogne
Téléphone: 084/22.07.50
Email : secretaire@nassogne.be
Site internet: http://www.nassogne.be

Population : 5.474 habitants (au 01/01/2018)[27].

Superficie : 11.304 ha.

- Bois et forêts : 5.976 ha (52,9 %).
- Terres agricoles : 4.196 ha (37,1 %).
- Urbanisation : 351 ha (3,1 %).

Région agro-géographique : Famenne et Ardenne.

Communes voisines :

- Marche-en-Famenne (nord).
- La Roche-en-Ardenne (nord-est).
- Tenneville (est).
- Saint-Hubert (sud).
- Tellin (sud-ouest).
- Rochefort (ouest).

Anciennes communes (fusion de 1977) :

- Ambly.
- Bande.
- Forrières.
- Grune.
- Harsin (incluant Charneux et Chavanne).
- Lesterny.
- Masbourg (incluant Mormont).
- Nassogne.

Axes routiers majeurs :

- N4 « Namur – Luxembourg ».

Axes ferroviaires majeurs :

- Ligne 162 « Namur – Luxembourg » avec halte à Forrières.

[27] 5.589 habitants au 01/01/21.

Accessibilité des pôles (en voiture au départ du centre de Nassogne) – Source mappy.be :

- Rochefort : 14 km – 17 minutes.
- Saint-Hubert : 14 km – 17 minutes.
- Marche-en-Famenne : 15 km – 16 minutes.
- La Roche-en-Ardenne : 25 km – 28 minutes.
- Libramont-Chevigny : 28 km – 29 minutes.
- Bastogne : 38 km – 33 minutes.
- Namur : 60 km – 47 minutes.
- Liège : 72 km – 65 minutes.
- Arlon : 81 km – 59 minutes.
- Luxembourg : 106 km – 75 minutes.
- Bruxelles : 119 km – 85 minutes.

Province : Luxembourg.

Arrondissement administratif : Marche-en-Famenne.

Arrondissement judiciaire : Luxembourg.

Figure 1 : Carte synthétique d'Ambly



Figure 2 : Carte synthétique de Bande

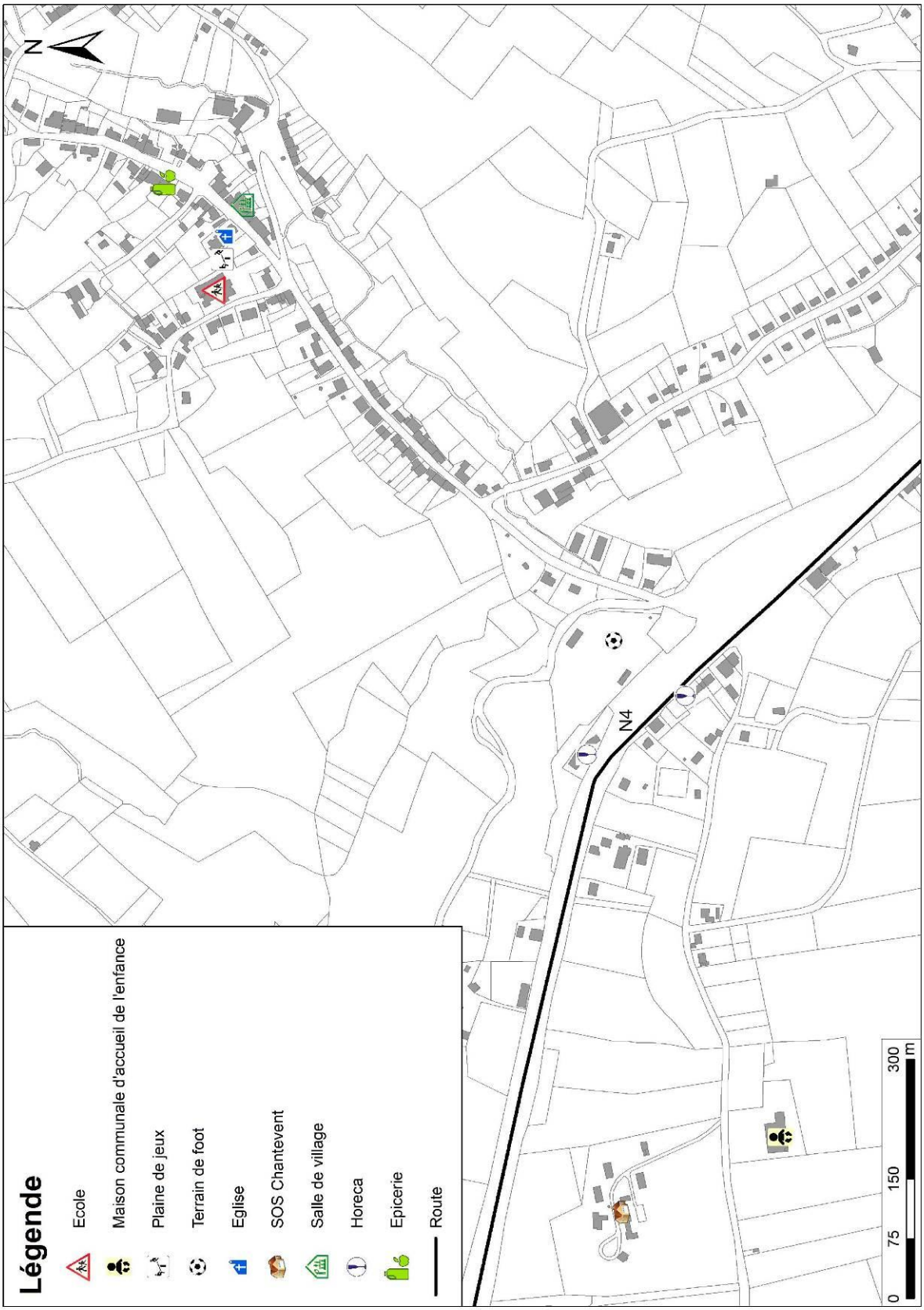


Figure 3 : Carte synthétique de Forrières

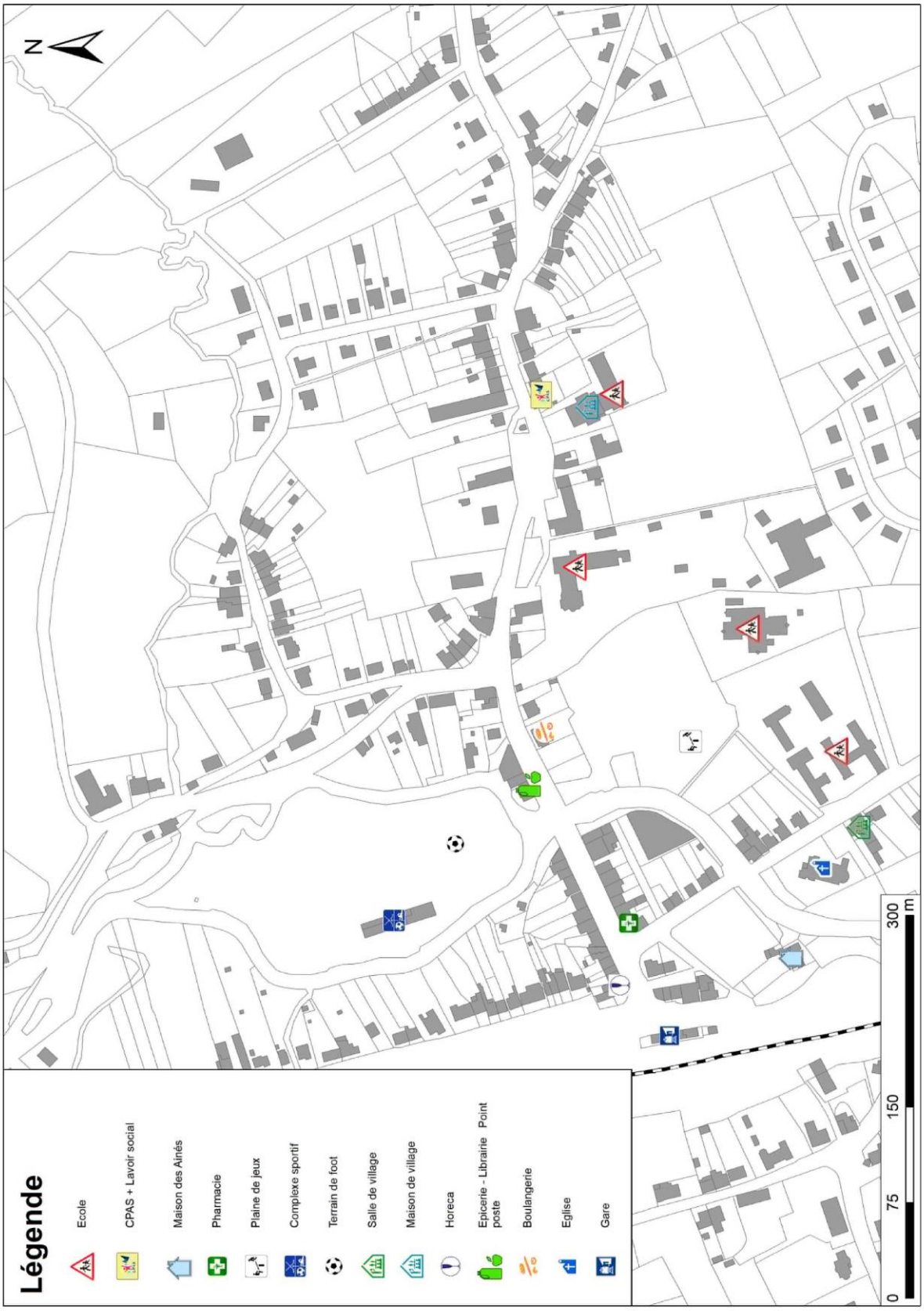


Figure 4 : Carte synthétique de Grune

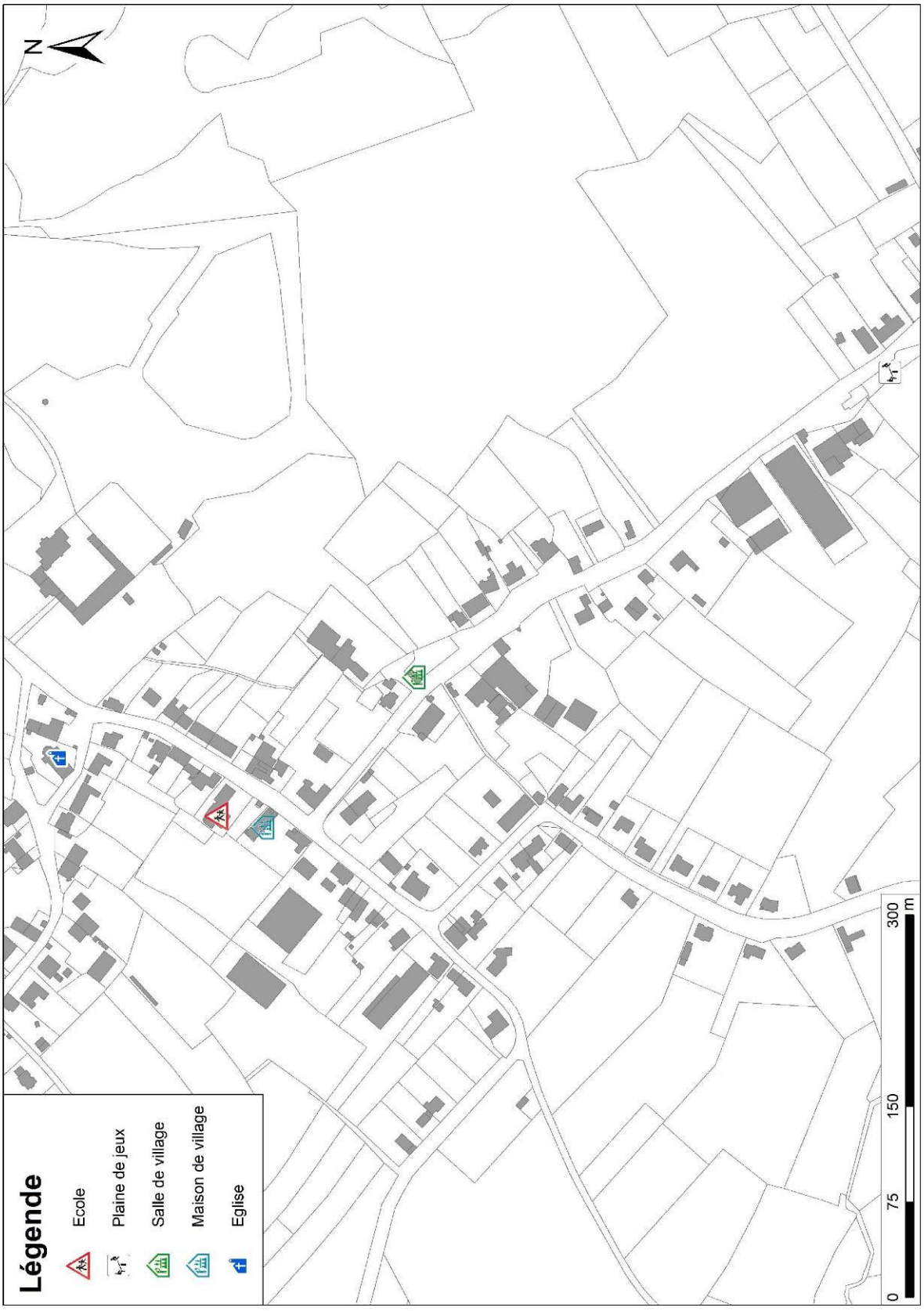


Figure 5 : Carte synthétique de Harsin, Charneux et Chavanne

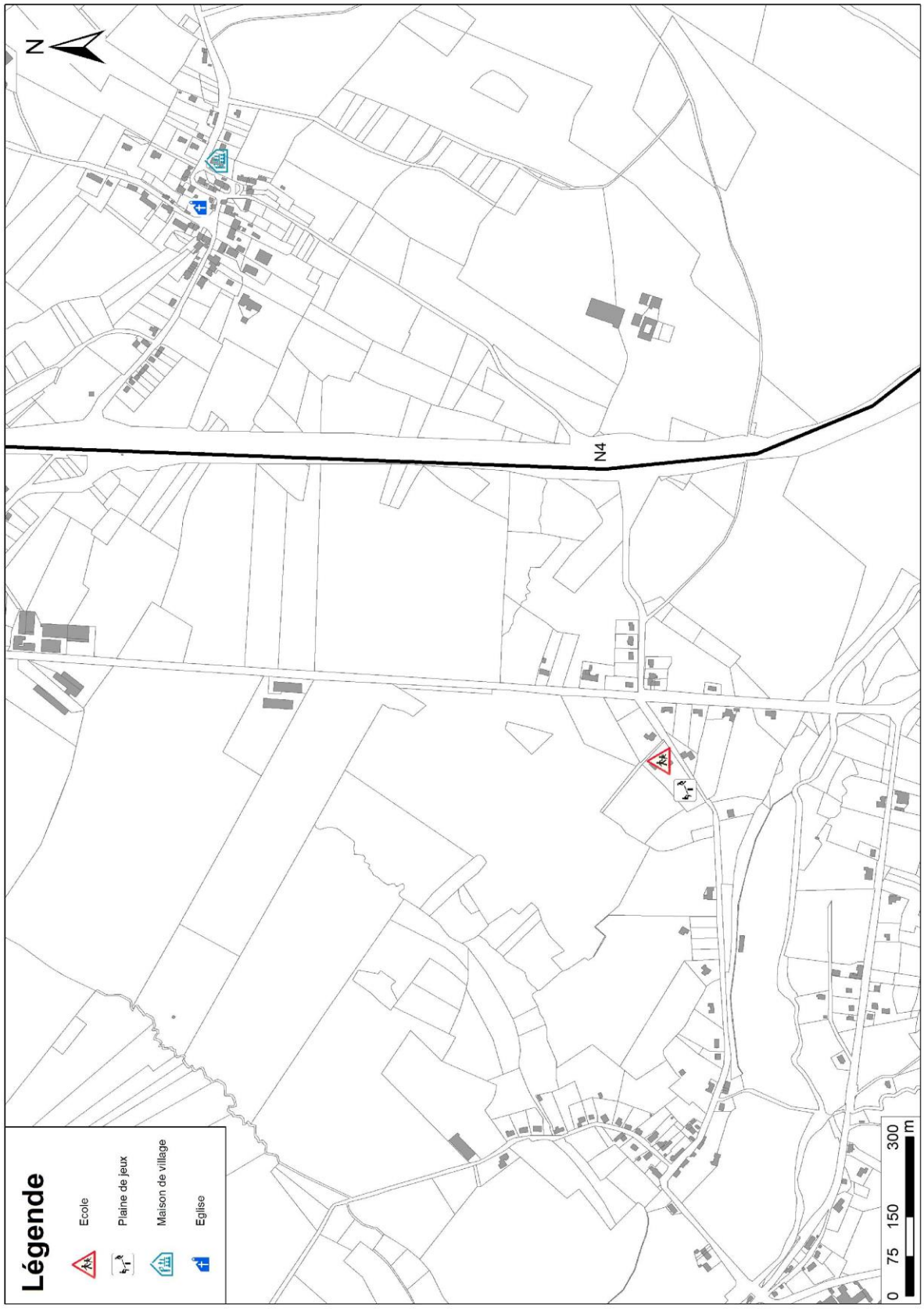


Figure 6 : Carte synthétique de Lesterny

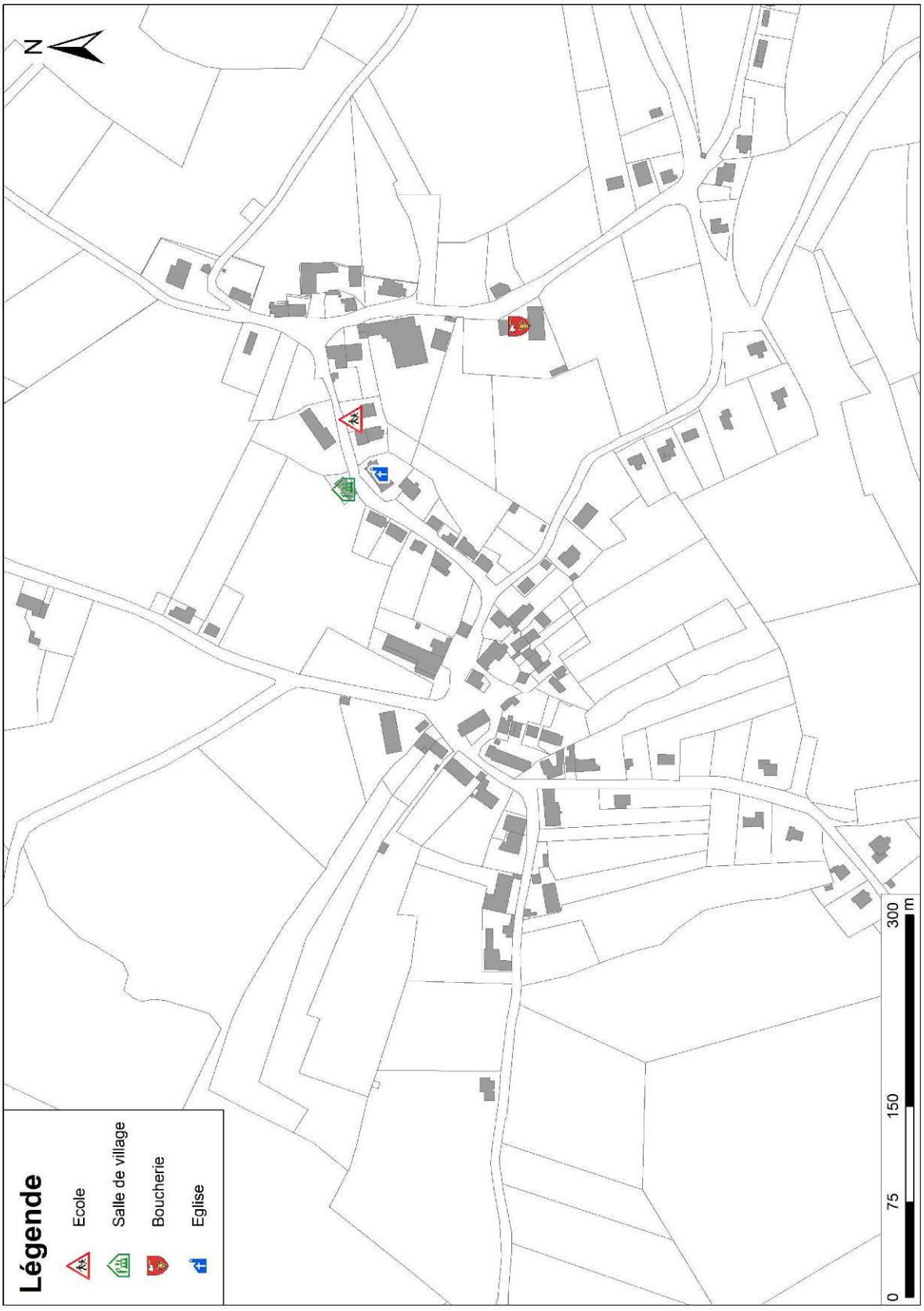


Figure 7 : Carte synthétique de Masbourg

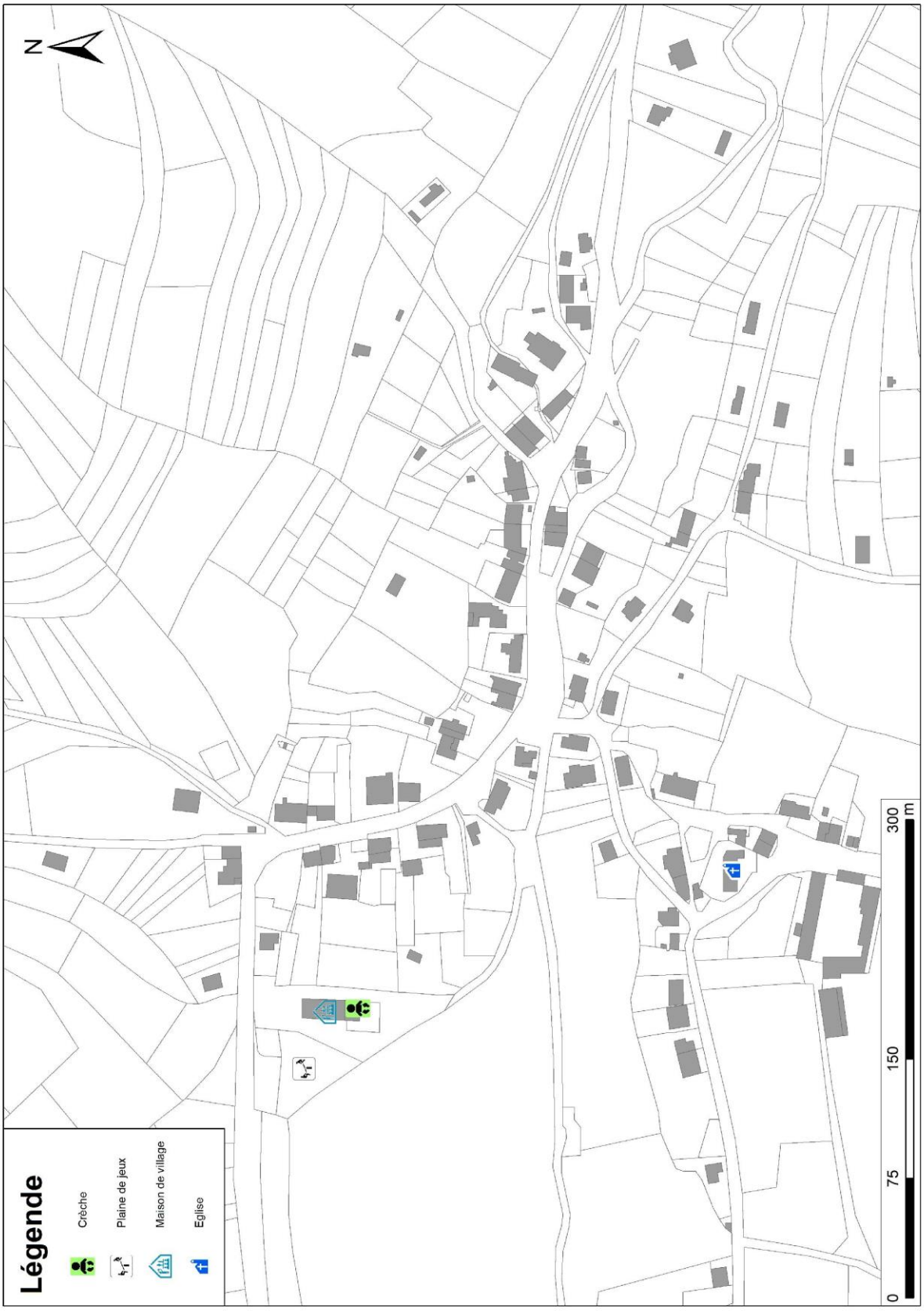
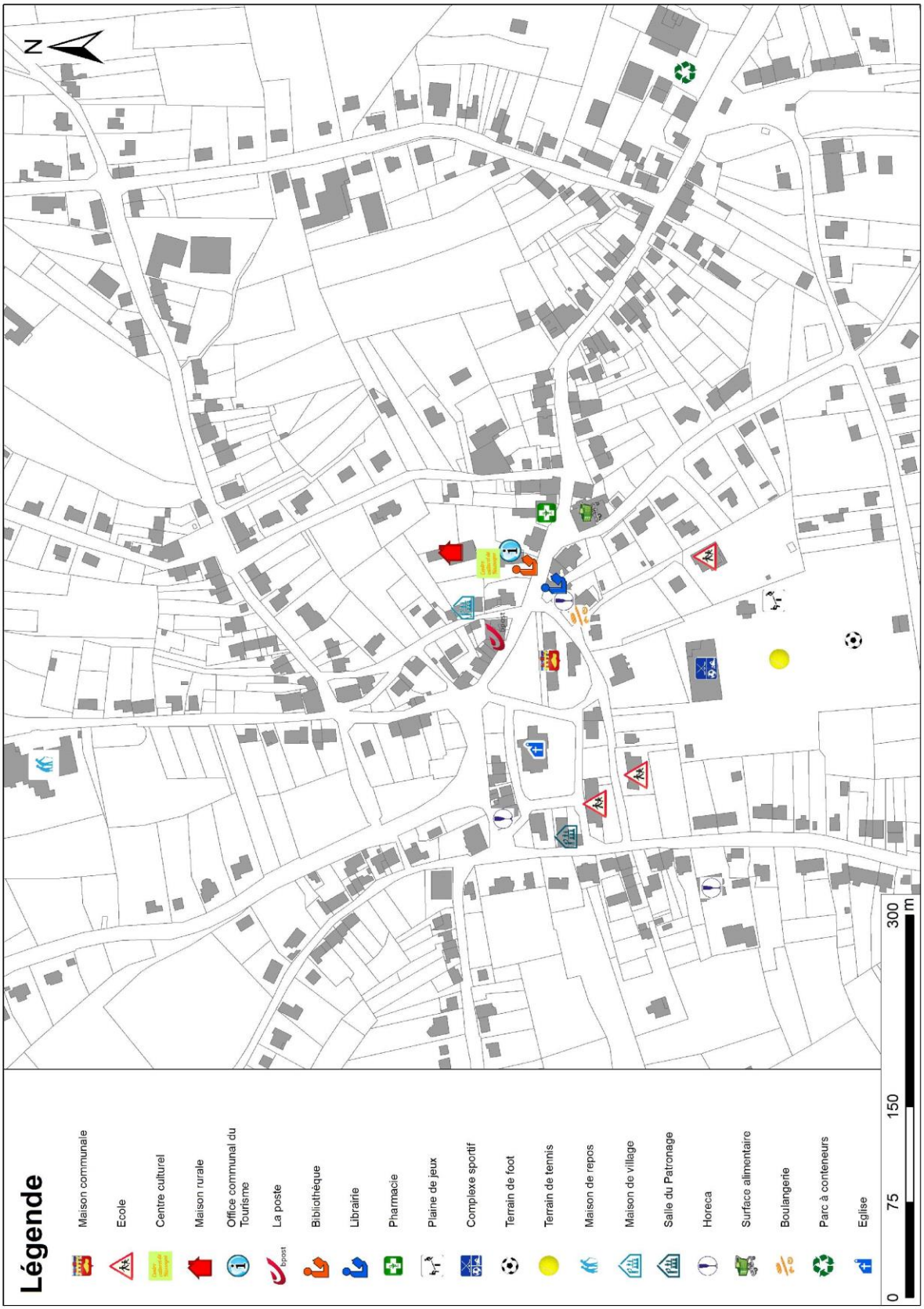


Figure 8 : Carte synthétique de Nassogne



2.2. Aperçu historique et géographique

2.2.1. Approche historique

L'aperçu historique présenté ci-après est repris stricto sensu du PCDR précédent (FRW – 2008).

Dès les premiers siècles de notre ère, une fontaine située dans la forêt ardennaise et nommée Nassonia constitue le point d'ancrage d'un tout premier habitat dont le nom évoluera : Nassonia, Nassoigne, Nassonacum et enfin Nassogne.

La première mention officielle remonte à l'année 372. C'est en effet à cette date que l'empereur Valentinien (321-375) signe à Nassonacum plusieurs lois rappelées au code Théodosien. Soulignons que sa situation idéale le long de la chaussée Bavay-Trèves permet à la bourgade d'occuper une place privilégiée sous la domination des Trévires.

En l'an 600, un moine écossais nommé Monon est envoyé avec le soutien amical de Jean l'Agneau, évêque de Maastricht, pour évangéliser la population qui jouxte la fontaine. C'est à l'aide d'une cloche déterrée par un cochon qu'il invite les fidèles à la prière dans l'oratoire qu'il a élevé à l'endroit actuel de la chapelle de Coumont (chapelle Saint-Monon). Son œuvre de renversement des idoles païennes et sa condamnation particulièrement vive des malfaiteurs lui coûte la vie. Les bouquillons (bûcherons) s'unissent en effet contre lui et le suppriment d'un coup de coin à fendre le bois. Nous sommes alors en 636.

Attristé par la mort de son ami, Jean l'Agneau fait bâtir une église en son honneur et ordonne aux chanoines de Huy de venir y célébrer une messe chaque semaine. Nassogne devient alors un lieu de pèlerinage tellement fréquenté que Pépin le Bref (715-768), venu chasser dans la forêt voisine, se rend sur place pour prier. Lui-même témoin de plusieurs miracles sur des infirmes, il décide d'élever l'église au rang de collégiale en y installant un chapitre de chanoines dépendant de Saint-Hubert.

La légende dit aussi que, assoiffé et fatigué lors d'une de ses visites à Nassogne, Pépin le Bref frappa un rocher de son épée et qu'une eau vive et pure en jaillit. Cet endroit s'appelle depuis lors la Pépinette.

En 1086, l'évêque Henri de Liège prend acte du refus d'obéissance à l'abbé de Saint-Hubert et proclame l'indépendance de la collégiale de Nassogne.

La période qui nous conduit jusqu'au début du 18ème siècle est essentiellement marquée par les évolutions institutionnelles et les différentes successions à la tête des terres de Nassogne.

Sous l'Ancien Régime, la population est principalement occupée à deux types d'activité : d'une part, les laboureurs, manœuvres et domestiques de campagne et d'autre part, les artisans dans le domaine de l'exploitation et de la transformation du bois (sabotiers, tourneurs, boisseliers). Nassogne porte d'ailleurs le label de « pays de cocagne ».

La Révolution française bouleversa la vie paisible qui s'était installée autour de la collégiale. En 1794, la domination autrichienne fait place à la domination française. Le chapitre est alors dissous et ses biens, issus de différentes donations, sont vendus.

Vers 1826, le roi Guillaume d'Orange, à la tête de nos régions depuis 1815, accorde beaucoup d'intérêt au développement des voies de communication qui relient Bruxelles et le Luxembourg. C'est ainsi que les ingénieurs hollandais développent une nouvelle route dans la vallée de la Wamme. Nassogne occupe ainsi une position tout à fait privilégiée.

Vers 1900, la vie de la commune est marquée par l'ouverture de la ligne de chemin de fer reliant Jemelle à Arlon et le développement de la gare et des ateliers de Jemelle. Ce développement important en terme de transport a en effet permis à de nombreux locaux de travailler pour les chemins de fer ou bien de chercher du travail en dehors du territoire, notamment dans les administrations et les ministères. Il s'agit là d'une petite révolution socioprofessionnelle.

A cette époque, les artistes belges et étrangers apprécient tout particulièrement la tranquillité des forêts ardennaises et certains d'entre eux s'installent même à Nassogne. Ce fut le cas du poète Adrien de Prémorel (1889-1968) mais aussi du peintre Richard Heintz (1871-1929). Leurs œuvres reflètent le calme de l'entité et de ses vastes étendues boisées.

La vie paisible de la commune ne sera plus perturbée que par les deux guerres mondiales. Lors de la guerre 40-45, l'ultime tentative allemande de décembre 1944 pour rejoindre Marche-en-Famenne via l'ancienne Nationale 4 marqua tristement les mémoires. 34 jeunes gens furent en effet assassinés la veille de Noël dans une maison en ruines de Bande.

2.2.2. Situation géographique et polarisation

Située au centre-ouest de la Province de Luxembourg, la commune de Nassogne occupe une position frontalière avec la Province de Namur et se positionne à cheval sur les régions agro-géographiques de la Famenne (au nord et ouest de la commune) et de l'Ardenne (au sud et est de la commune où l'on retrouve le massif forestier de Saint-Hubert).

Elle se situe au centre du triangle « Rochefort – Marche-en-Famenne – Saint-Hubert ». Elle est bordée au nord-est par la N4 « Namur-Arlon » et à l'ouest par la ligne de chemin de fer 162 « Namur-Luxembourg ».

Structurellement, la commune de Nassogne est sous l'influence principale du pôle de Marche-en-Famenne : emploi, établissements scolaires, soins de santé, achats commerciaux, etc.

Il se situe par ailleurs à la limite de l'aire d'influence du Grand-Duché de Luxembourg en matière d'emplois. De plus, les autres pôles ont également une influence sur le territoire : Rochefort (emplois, écoles et commerces), Saint-Hubert (écoles), Bastogne (commerces), Libramont-Chevigny (emplois), voire des villes plus lointaines telles que Namur ou Bruxelles.

De plus, des nuances doivent être apportées à l'intérieur du territoire. Les villages du nord-est (Harsin, Chavanne, Charneux, Bande et Grune) sont directement en relation avec Marche-en-Famenne et la N4 tandis que les villages de l'ouest (Forrières, Lesterny, Masbourg et Mormont) sont situés sur l'axe Rochefort – Saint-Hubert. Le village de Nassogne occupe quant à lui une position centrale.

La carte suivante réalisée par la CPDT met en évidence cette influence prépondérante de Marche-en-Famenne.

Figure 9 : Aire d'influence principale – CPDT (2011)

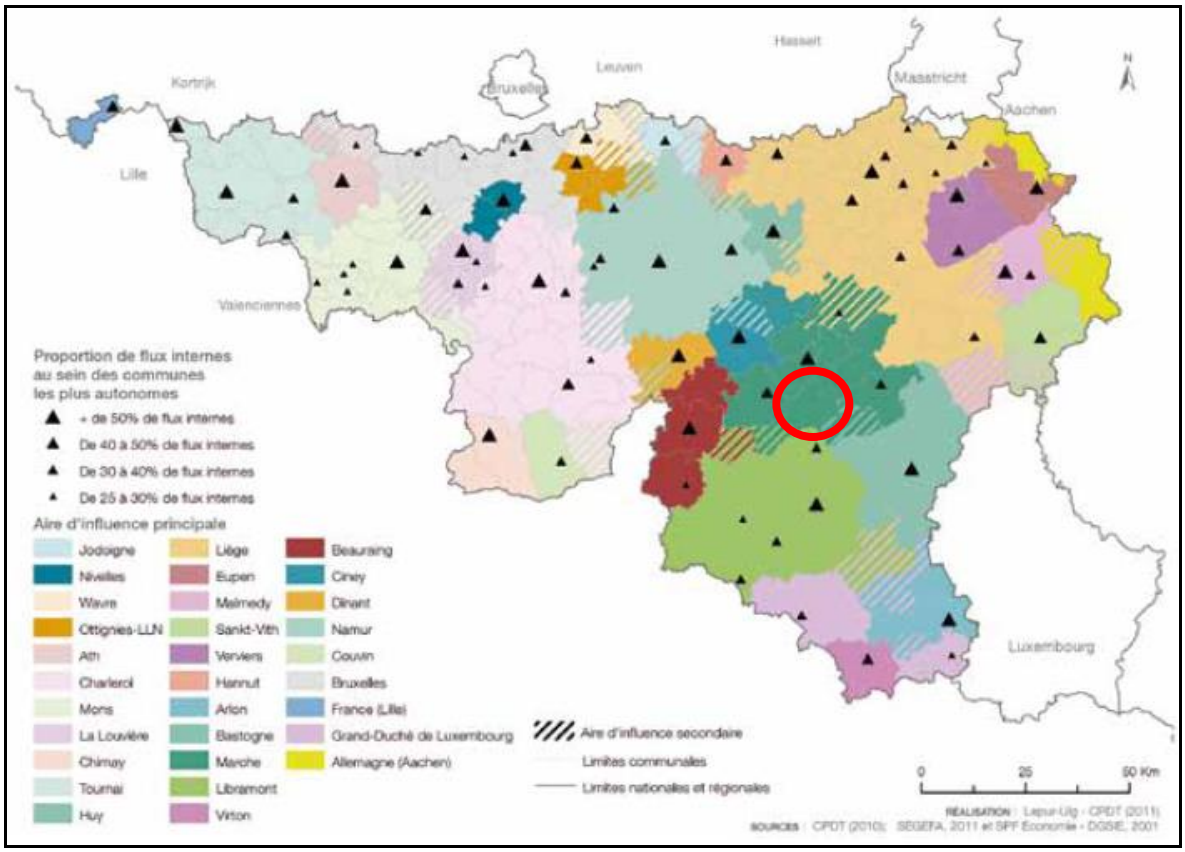


Figure 10 : Situation géographique régionale

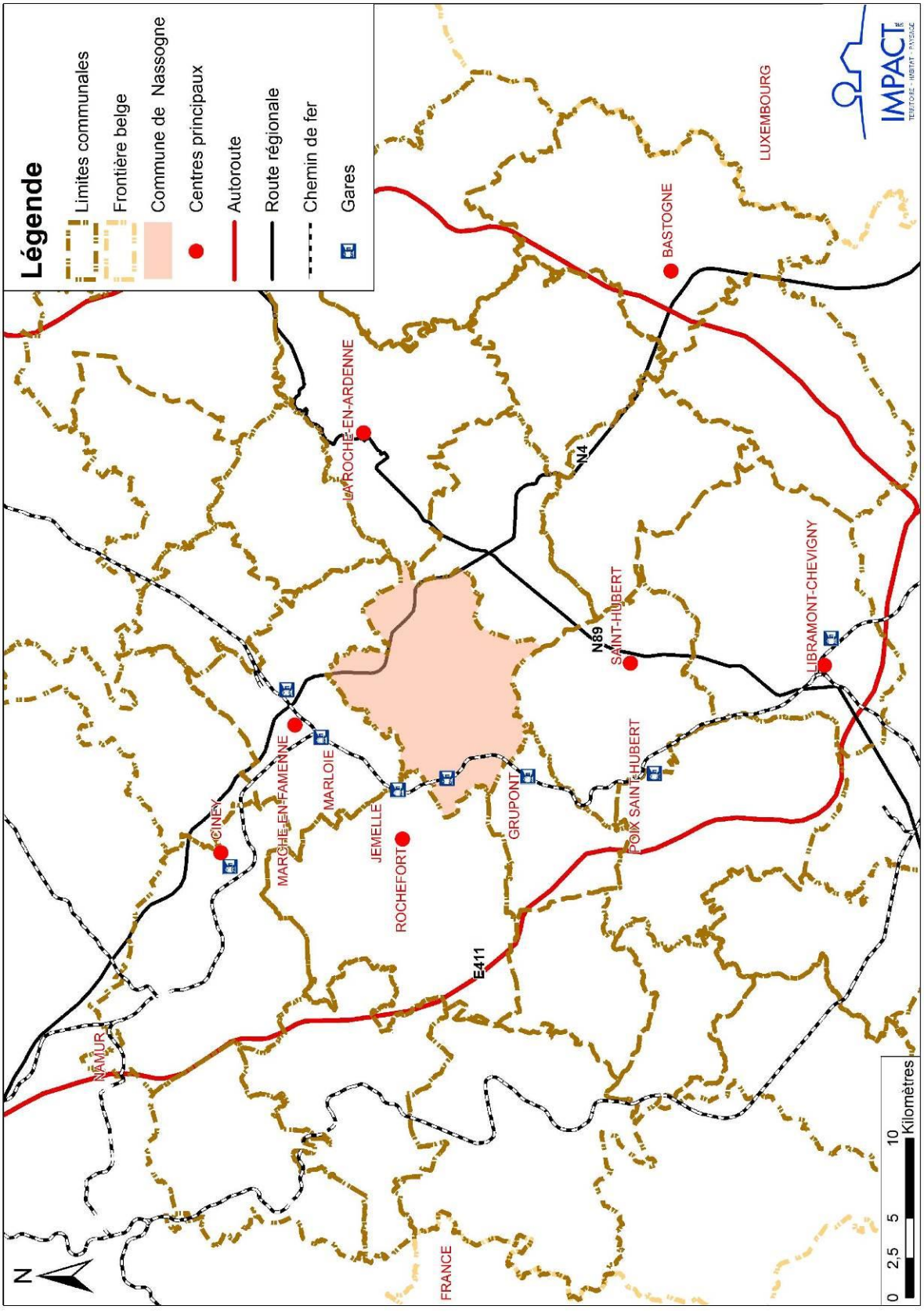
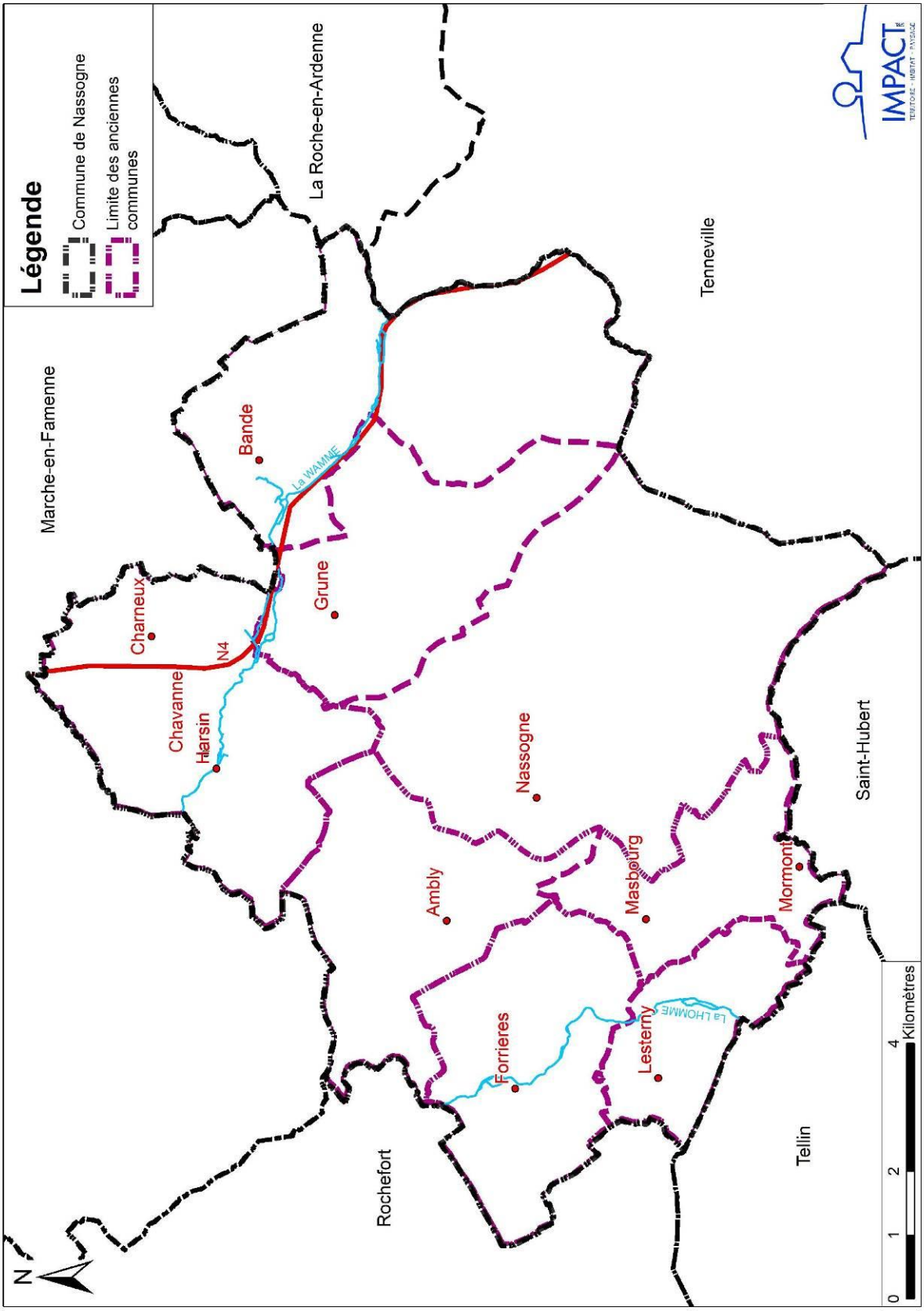


Figure 11 : Situation géographique communale



2.2.3. Dynamique transcommunale

Commune rurale, Nassogne a compris l'importance de s'engager dans une dynamique transcommunale pour mobiliser un territoire, des ressources et des moyens plus larges qu'à l'échelle communale afin de résoudre des problèmes structurants ou encore pour impacter de manière plus forte le développement local.

Les projets transcommunaux sont nombreux. Citons (voir tableau ci-après) :

- Contrat de rivière « Lesse » ;
- GAL « RoMaNa » ;
- Maison du Tourisme « Famenne-Ardenne Ourthe & Lesse » ;
- Grande Forêt de Saint-Hubert ;
- Géopark « Famenne-Ardenne » ;
- Pays de Famenne.

A ces éléments s'ajoutent également des liens pluricommunaux à travers les services de sécurité (zone de police « Famenne-Ardenne ») et de secours (zone de secours « Luxembourg »). Par ailleurs, la commune est affiliée à toute une série d'intercommunales : Vivalia, Idelux, AIVE, etc. Au niveau du logement, notons que Nassogne est affiliée à l'AIS « Nord-Luxembourg » et à la SLSP « La Famennoise ».

A la lumière du tableau suivant, la dynamique transcommunale s'appuie largement sur le concept de Pays de Famenne en valorisant les pôles de Marche-en-Famenne et de Rochefort.

Elément intéressant, cette dynamique fait fi des limites provinciales pour concerner plus spécifiquement un bassin de vie.

De plus, les éléments naturels structurants servent de base à des dynamiques particulières : Forêt de Saint-Hubert, Calestienne, etc.

Tableau 1 : Dynamiques transcommunales

Contrat de rivière « Lesse »	Geopark « Famenne-Ardenne »	GAL "RoMaNa"	Maison du Tourisme « Famenne-Ardenne Ourthe & Lesse »	Grande Forêt de Saint-Hubert	Pays de Famenne
Beauraing	Beauraing	Beauraing	Beauraing	Beauraing	Beauraing
Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix
Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre
Ciney	Ciney	Ciney	Ciney	Ciney	Ciney
Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse
Dinant	Dinant	Dinant	Dinant	Dinant	Dinant
Durbuy	Durbuy	Durbuy	Durbuy	Durbuy	Durbuy
Gedinne	Gedinne	Gedinne	Gedinne	Gedinne	Gedinne
Hotton	Hotton	Hotton	Hotton	Hotton	Hotton
Houyet	Houyet	Houyet	Houyet	Houyet	Houyet
Libin	Libin	Libin	Libin	Libin	Libin
Libramont	Libramont	Libramont	Libramont	Libramont	Libramont
Marche	Marche	Marche	Marche	Marche	Marche
Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul
Rendeux	Rendeux	Rendeux	Rendeux	Rendeux	Rendeux
Rochefort	Rochefort	Rochefort	Rochefort	Rochefort	Rochefort
Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert
Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode
Somme-Leuze	Somme-Leuze	Somme-Leuze	Somme-Leuze	Somme-Leuze	Somme-Leuze
Tellin	Tellin	Tellin	Tellin	Tellin	Tellin
Tenneville	Tenneville	Tenneville	Tenneville	Tenneville	Tenneville
Wellin	Wellin	Wellin	Wellin	Wellin	Wellin

Pays de Famenne

L'ASBL « Pays de Famenne » a été créée en 2007, à l'initiative des six Bourgmestres des communes de Durbuy, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rochefort et Somme-Leuze.

L'ensemble des actions menées participe véritablement à la philosophie de cohésion entre les six communes qui ont souhaité s'inscrire dans ce projet de « Pays de Famenne ». La coopération entre mandataires et citoyens, les compétences variées, les ressources propres de chaque entité permettent de couvrir un large champ d'action :

- Créer de l'emploi, améliorer l'adéquation entre la demande et l'offre de travail ;
- Promouvoir la compétitivité économique, mettre en valeur les savoir-faire et les atouts du « Pays » ;
- Renforcer l'offre touristique ;
- Assurer les services dans les zones rurales ;
- Accroître l'efficacité des transports publics, réguler le trafic, développer les voies lentes.

Outre des études sur la mobilité, des travaux d'aménagement et de balisage des voies lentes et la promotion du réseau cyclable « Famenne à Vélo », le Pays de Famenne a installé des panneaux d'affichage numériques pour communiquer avec les citoyens, il travaille à la médiation supra-communale, il s'est engagé dans une centrale d'achat d'électricité. Le Pays de Famenne réalise aussi des études de développement du territoire pour conserver un cadre de vie privilégié.

Le Pays de Famenne est également à l'initiative et coordonne le GAL RoMaNa ainsi que Famenne Energie (association des 6 CPAS du Pays de Famenne qui octroie et gère des travaux économiseurs d'énergie).

GAL RoMaNa

L'ASBL « GAL RoMaNa » a été créée à l'initiative des communes de Rochefort, Marche-en-Famenne et Nassogne, dans le cadre de l'action communautaire LEADER qui vise à encourager la mise en œuvre de stratégies de développement rural durable.

Durant la programmation 2007-2013, le GAL RoMaNa a œuvré sur plusieurs thématiques représentatives du territoire : produits du terroir, artisanat d'art, collaborations culturelles, promotion touristique, entretien des voies lentes, mobilité douce, écomobilité et communication.

Actuellement, dans le cadre de la programmation 2014-2020, le GAL RoMaNa a défini de nouvelles thématiques :

- De la mobilité à la sécurité routière (actions de sensibilisation à la mobilité douce et à la sécurité routière, auprès des enfants scolarisés et des aînés) ;
- Structuration de l'aide alimentaire (création d'une structure de coordination de l'aide alimentaire, qui viendra en appui aux CPAS, à la Croix-Rouge, aux Restos du Cœur, à tous les autres acteurs actifs sensibilisés par la problématique alimentaire) ;
- Plateforme e-média (mise en place d'une Web TV) ;
- Tourisme vert (valorisation du patrimoine, organisation de formations, etc.) ;
- 1+1=3 pour tisser des liens (soutien au développement de la citoyenneté, de la participation, de l'intelligence Paysagecollective).

2.2.4. Occupation du sol

La commune de Nassogne s'étend sur une superficie de 11.304 ha dont plus de la moitié (52,9 %) est couverte par des bois et des forêts. Il s'agit principalement de la partie ardennaise du territoire (massif forestier de Saint-Hubert).



Paysages forestiers depuis Mormont

Les terres agricoles représentent un peu plus de 37 % du territoire communal et se répartissent autour des différents villages (plus particulièrement dans la partie famennoise du territoire).

Enfin, les terrains artificialisés (principalement les terrains résidentiels) sont peu présents et s'élèvent à plus ou moins 3 % de la superficie totale (351 ha).

Tableau 2 : Occupation de sol – WALOUS 2018

Occupation du sol - WALOUS 2018	%
Revêtement artificiel au sol (%)	3,4
Constructions artificielles hors sol (%)	0,6
Réseau ferroviaire (%)	0
Sols nus (%)	0,4
Eaux de surface (%)	0,3
Couvert herbacé en rotation dans l'année (%)	7,9
Couvert herbacé toute l'année (%)	32,3
Résineux (>3m) (%)	19,2
Feuillus (>3m) (%)	34,5
Résineux (<3m) (%)	0
Feuillus (<3m) (%)	1,4

Graphique 1 : Occupation du sol – WALOUS 2018

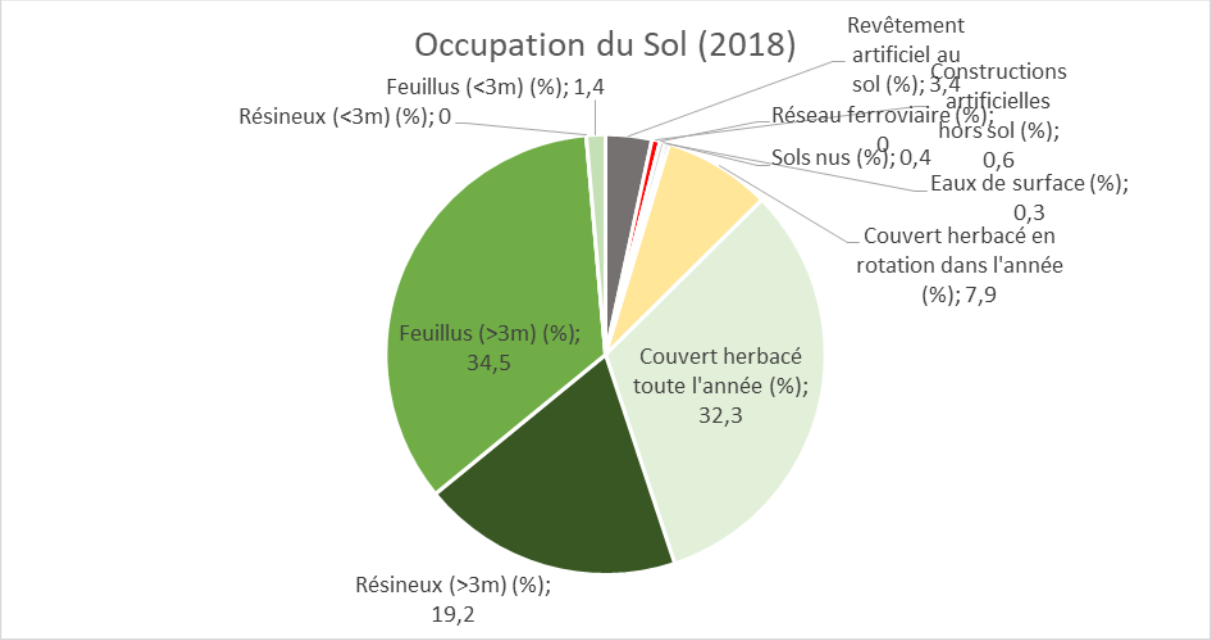
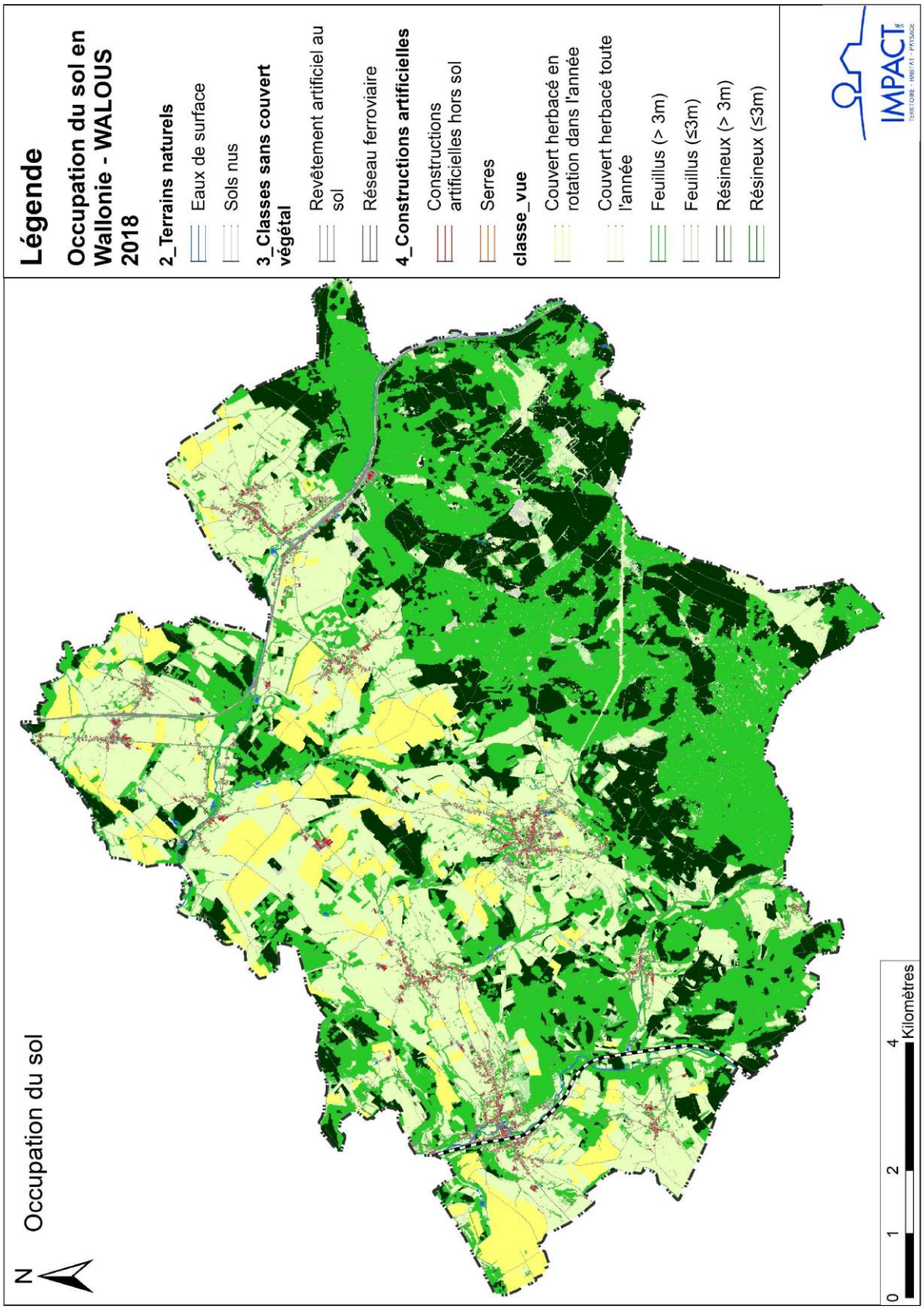


Figure 12 : Carte d'occupation du sol



2.2.5. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
Traits d'histoire particuliers et encore bien présents sur le territoire Localisation particulière entre Ardenne et Famenne Proximité de différents pôles dont Marche-en-Famenne et Rochefort Territoire situé en dehors de l'aire d'influence du Grand-Duché de Luxembourg et n'en subissant pas de ce fait les conséquences (prix du foncier et de l'immobilier, mobilité accrue, etc.) Forte dynamique transcommunale gravitant principalement autour du concept de Pays de Famenne Territoire rural avec une forte présence du massif forestier	Territoire situé en dehors de l'aire d'influence du Grand-Duché de Luxembourg et ne profitant pas des retombées potentielles (revenus, finances communales, etc.)
Opportunités – Ressources	**Menaces – Problématiques**
Une localisation particulière à valoriser Une dynamique de bassin de vie à travers le Pays de Famenne Une dynamique transcommunale déjà bien en place et cohérente	Une forte polarisation avec un risque d' « oubli » du territoire communal Un risque de dispersion dans les politiques transcommunales

2.3. L'environnement physique, naturel et paysager

2.3.1. Contexte physique

2.3.1.1. Géologie

La commune de Nassogne se situe à cheval sur la Famenne et l'Ardenne. La Famenne se caractérise par une succession de roches schisteuses (Famennien) et calcaires (Frasnien et Givetien). Du fait de l'érosion différentielle, les schistes, plus tendres, se marquent par des dépressions tandis que les calcaires, plus résistants, constituent les « tiennes ».

Le territoire se situe à l'extrême sud de la Famenne. On y note la présente de calcaires givetiens au Nord-Ouest, puis de la dépression des schistes couviniens (dépression de Harsin), suivie plus au sud d'un rebord de schistes et de grès couviniens adossé à l'Ardenne. Les villages de Lesterny, Forrières, Ambly et Harsin sont situés en Famenne.

Les calcaires givetiens présents dans l'extrême nord-ouest de la commune (Ambly et Forrières) ont donné lieu à quelques sites karstiques. Les principaux phénomènes répertoriés dans la zone sont des pertes, des chantoirs et des effondrements situés à proximité d'un affluent du ruisseau de la Fosse.

Au sud-est, les villages de Nassogne, Grune, Bande et Masbourg sont ardennais, établis sur un replat ou en fond de vallée pour le dernier.

Ces natures géologiques variées du sous-sol vont marquer le relief, le climat, le paysage et l'occupation du sol de l'entité.

Géopark « Famenne-Ardenne »

En 2018, le Géopark « Famenne-Ardenne » regroupant les communes de Rochefort, Marche-en-Famenne, Durbuy, Nassogne, Wellin, Tellin, Beauraing et Hotton a été reconnu par l'Unesco.



Panneau d'information du Géopark

L'Unesco a en effet mis en place à l'échelle mondiale la logique de Géopark, soit des zones homogènes d'un grand intérêt géologique et scientifique. Actuellement, les Géoparks reconnus par l'Unesco sont regroupés dans le réseau mondial intitulé Global Géoparks Network (GGN) qui comprend 111 sites répartis dans 32 pays. Le GGN est basé sur le volontariat où les membres se sont engagés à travailler ensemble afin de s'échanger des idées de bonnes pratiques et de participer à des projets communs pour élever les normes de qualité et promouvoir les activités touristiques en lien avec la valorisation du patrimoine naturel.

Les vallées de la Lesse et de la Lhomme présentent un extraordinaire potentiel géologique déjà largement valorisé à des fins touristiques et scientifiques, parmi lesquelles :

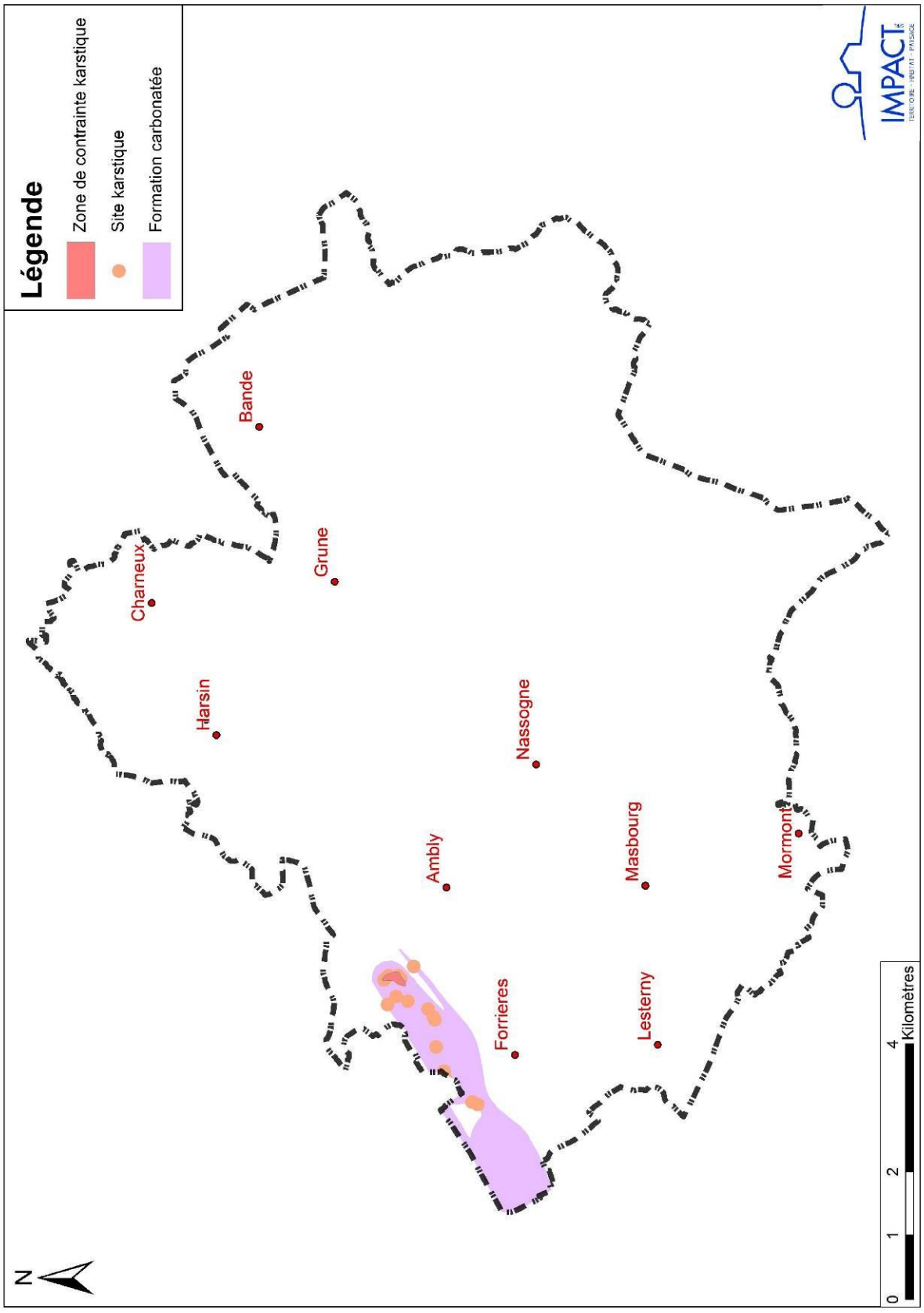
- Des grottes, des sites karstiques exceptionnels (naturels et aménagés) uniques à l'échelle européenne ;
- Des sites d'intérêts scientifiques étudiés depuis de nombreuses années tant dans le domaine de la karstologie, de l'hydrogéologie, de l'archéologie, etc. ;
- De nombreuses initiatives locales valorisant le patrimoine naturel (classes vertes, guides nature, sentier géo-pédologique, etc.) ;
- Des roches constituées de carbonates caractéristiques de paléo-climats et de paléoenvironnements ;
- Des paysages dont la géomorphologie reflète directement la nature du sol (Calestienne, Famenne et Ardenne) ;
- Des sols permettant le développement d'une large biodiversité (zones humides, pelouses calcaires, etc.) ;
- Un patrimoine bâti riche de matériaux diversifiés qui trouve son origine dans notre environnement géologique.

Radon

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, qui est présent dans le sous-sol. Le niveau d'émission est fonction du type de roches sous-jacentes. Il peut donc varier sensiblement d'une région à l'autre. En Ardenne, les roches contiennent généralement davantage d'uranium. Elles sont aussi plus fissurées, ce qui accélère la migration du radon. La présence du gaz peut aussi fortement varier localement. Le gaz remonte vers la surface, s'infiltre dans les maisons par les fissures des murs et les canalisations et peut rester piégé à l'intérieur, atteignant des concentrations trop importantes pour les habitants ou les usagers. Une concentration trop importante de radon dans les habitations et les lieux de vie peut en effet causer le cancer du poumon.

Les villages de Masbourg, Nassogne, Grune et Bande, établis sur le substrat géologique ardennais, sont potentiellement à risque.

Figure 13 : Localisation des sites karstiques



2.3.1.2. Hydrogéologie

Les diverses roches du substrat ardennais et famennien renferment des aquifères. Ce sont des nappes relativement superficielles, l'eau est contenue dans les porosités et fractures des grès, des schistes ou des calcaires. Le niveau de la nappe prend une forme qui suit plus ou moins les irrégularités du relief, la profondeur de l'eau étant donc très variable. Elle affleure au niveau des sources ou des cours d'eau, ou au contact d'une couche plus imperméable.

Ces aquifères produisent un débit relativement limité, qui permet toutefois l'approvisionnement des villages dans ces zones où la densité de population est relativement faible ; un complément doit néanmoins être assuré durant les périodes de sécheresse prolongée.

Ces aquifères, généralement proches de la surface, sont très sensibles aux pollutions.

La commune de Nassogne gère l'exploitation et la distribution de l'eau sur son territoire. Elle dispose de captages dans pratiquement chaque village, qui couvrent une bonne partie des besoins. Les compléments (périodes de sécheresse, villages ou parties de villages non desservis) proviennent du barrage de Nisramont en aval des deux Ourthes (La-Roche-en-Ardenne).

La distribution d'eau se structure en 7 zones de distribution qui sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Schéma de distribution d'eau – Source : Administration communale

Zone de distribution	Source d'alimentation	Partie du territoire concernée	Consommation
1	SWDE (Nisramont)	Mormont, Lesterny, Harsin et Charneux Haut	191 m³/jour
2	SWDE (Nisramont) + source communale	Forrières	130 m³/jour
3	SWDE (Nisramont) + source communale	Masbourg	25 m³/jour
4	SWDE (Nisramont) + puits communal	Ambly	85 m³/jour
5	SWDE (Nisramont) + source communale	Nassogne	180 m³/jour
6	SWDE (Nisramont) + source communale	Grune, Harsin et Charneux Bas	105 m³/jour
7	Sources et puits communaux	Bande	130 m³/jour

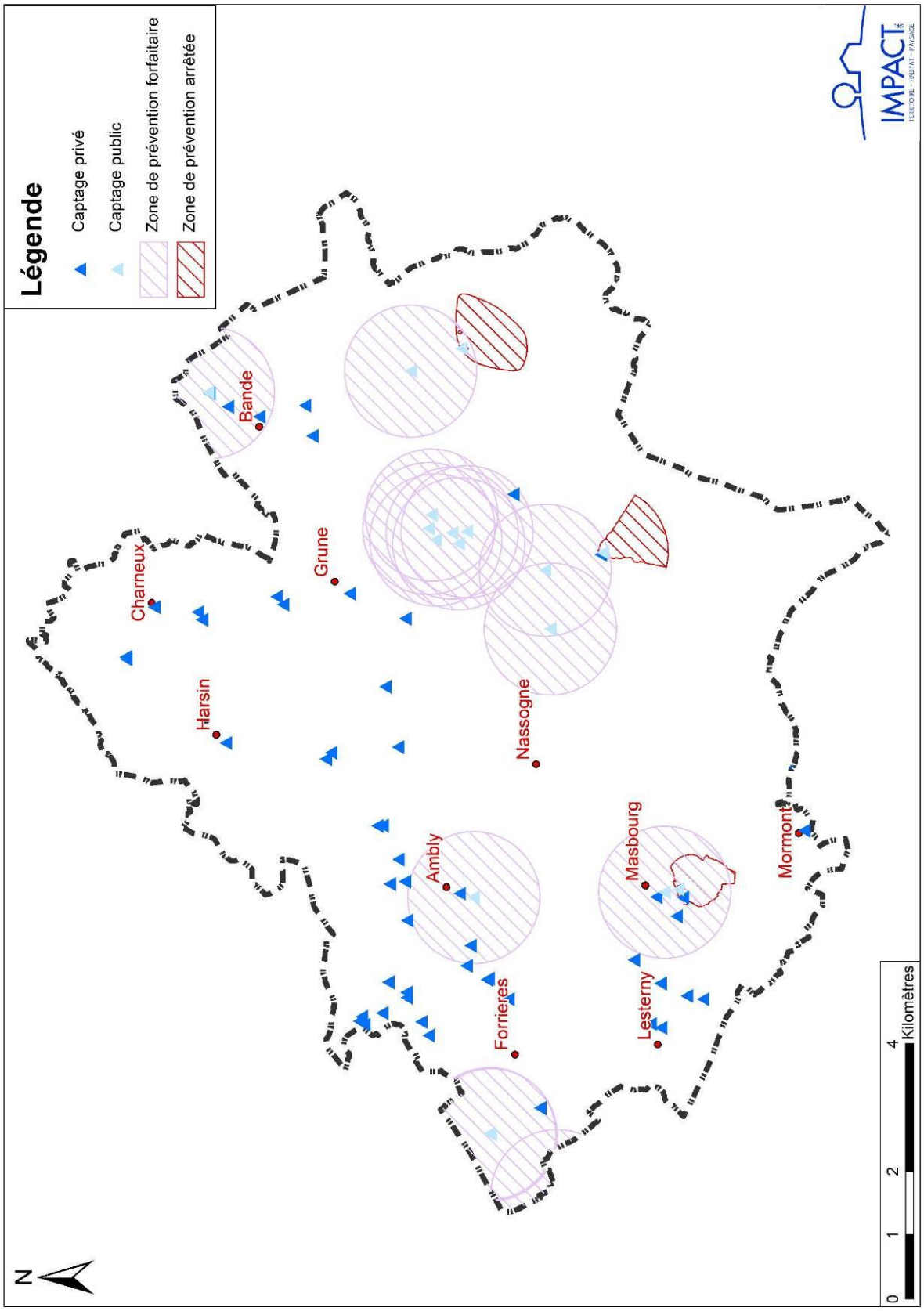
Pour assurer l'approvisionnement, 17 sources et puits sont sollicités. Il existe également un captage à Lesterny mais qui est non utilisé car défectueux. Actuellement, seuls 3 captages ont fait l'objet d'une zone de prévention arrêtée :

- Fange des Huttes au Sud-Est de Nassogne (05/04/2007) ;
- Part du Prince au Sud de Bande (05/04/2007) ;
- Sources Chenaux à Masbourg (21/08/2012).

A côté de ces captages publics, il existe de nombreux captages. La plupart des captages privés recensés sur le territoire communal sont utilisés par les exploitations agricoles. Notons toutefois qu'au nord du village de Bande, la source Pouhon a été exploitée jusqu'il y a quelques années pour la production d'eau minérale.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Gestion Durable de l'Azote (PGDA), certaines zones du territoire wallon sont désignées comme vulnérables. Ce sont des territoires qui alimentent des eaux (de surface et souterraines) dont la teneur en nitrate dépasse ou risque de dépasser une concentration supérieure à 50 mg/l. Il s'agit également des parties du territoire qui alimentent des masses d'eaux qui ont subi ou risquent de subir dans un avenir proche une eutrophisation. Des efforts sont exigés dans ces zones vulnérables. En effet, il existe dans ces zones des normes plus strictes liées au PGDA. La partie ouest du territoire (Forrières et Lesterny) est concerné par ce type de zones.

Figure 14 : Captages et zones de protection



2.3.1.3. Pédologie

L'analyse de la carte des sols révèle 5 groupes de sols principaux sur le territoire communal :

- Sols limono-caillouteux à charge schisto-gréseuse ou gréseuse (est et sud-est de la commune).
- Sols limoneux peu caillouteux à drainage naturel principalement modéré à assez pauvre (fonds de vallées humides et sur les plateaux d'altitude plus élevée).
- Sols limono-caillouteux à charge schisteuse et à drainage naturel principalement favorable (plaines agricoles entre Ambly, Harsin, Grune, Masbourg et Nassogne).
- Sols limono-caillouteux à charge calcaire et à drainage naturel quasi exclusivement favorable (collines calcaires du nord-ouest).
- Sols argileux ou sols limono-caillouteux à charge graveleuse (Harsin).

Les groupes de sols présentent globalement une qualité agronomique moyenne, plus apte à la prairie qu'à la culture, même si l'aptitude des sols à la culture augmente lorsqu'ils sont bien drainés.

En Famenne, le drainage est plus difficile à cause de la présence d'argile qui assèche le sol en été et l'alourdit en hiver. Les sols de la plaine (Ambly, Harsin et Forrières), ainsi que ceux de Nassogne et Masbourg sont mieux adaptés à la prairie.

Les sols du plateau ardennais, plus humides, sont plus favorables à la forêt. Les tourbières localisées à la source de la Wamme au sud-est de la commune sont des milieux inaptes aux spéculations agricoles mais elles doivent être protégées car constituent un milieu intéressant sur le plan de la biodiversité.

Figure 15 : Principales associations de sol

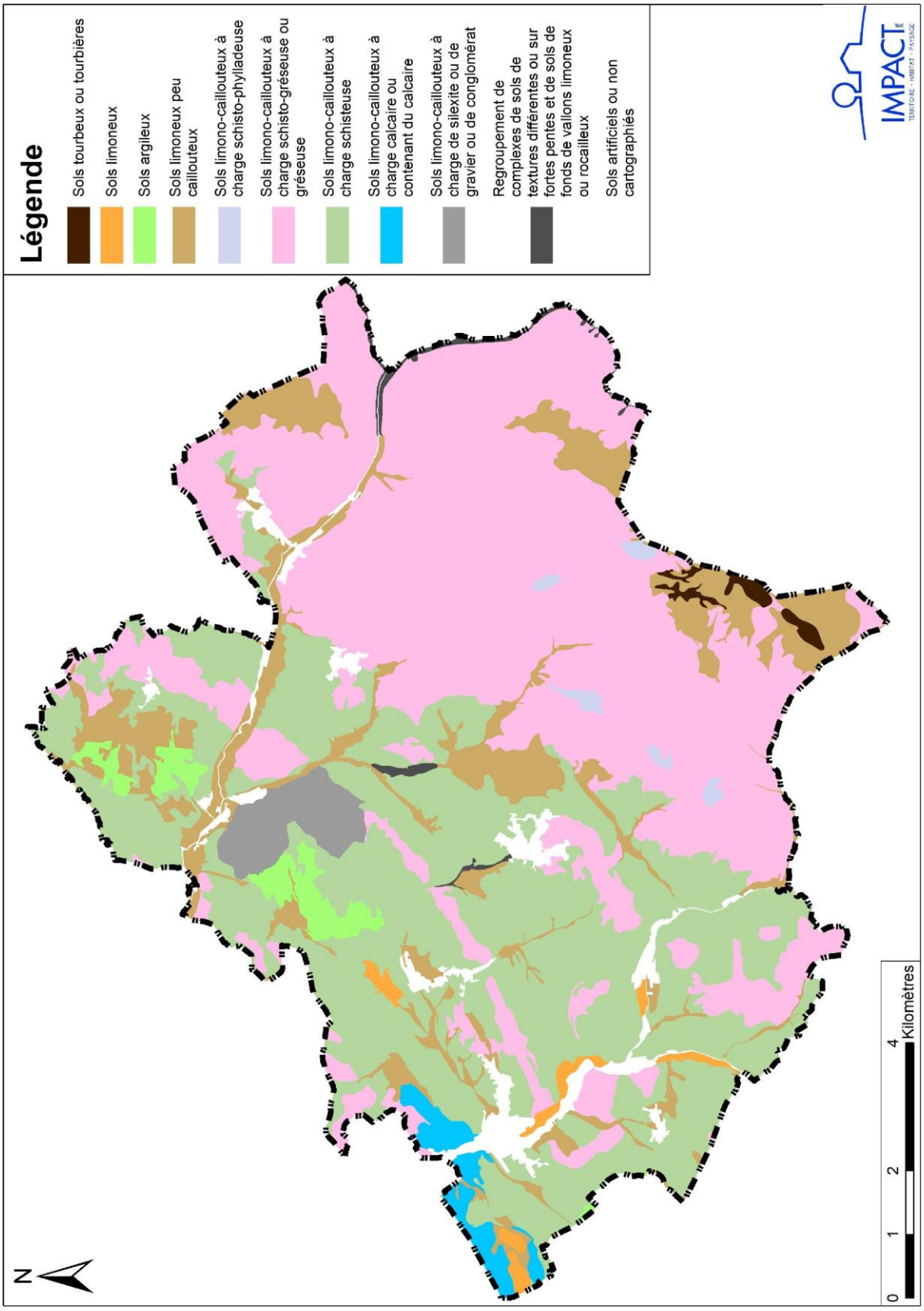
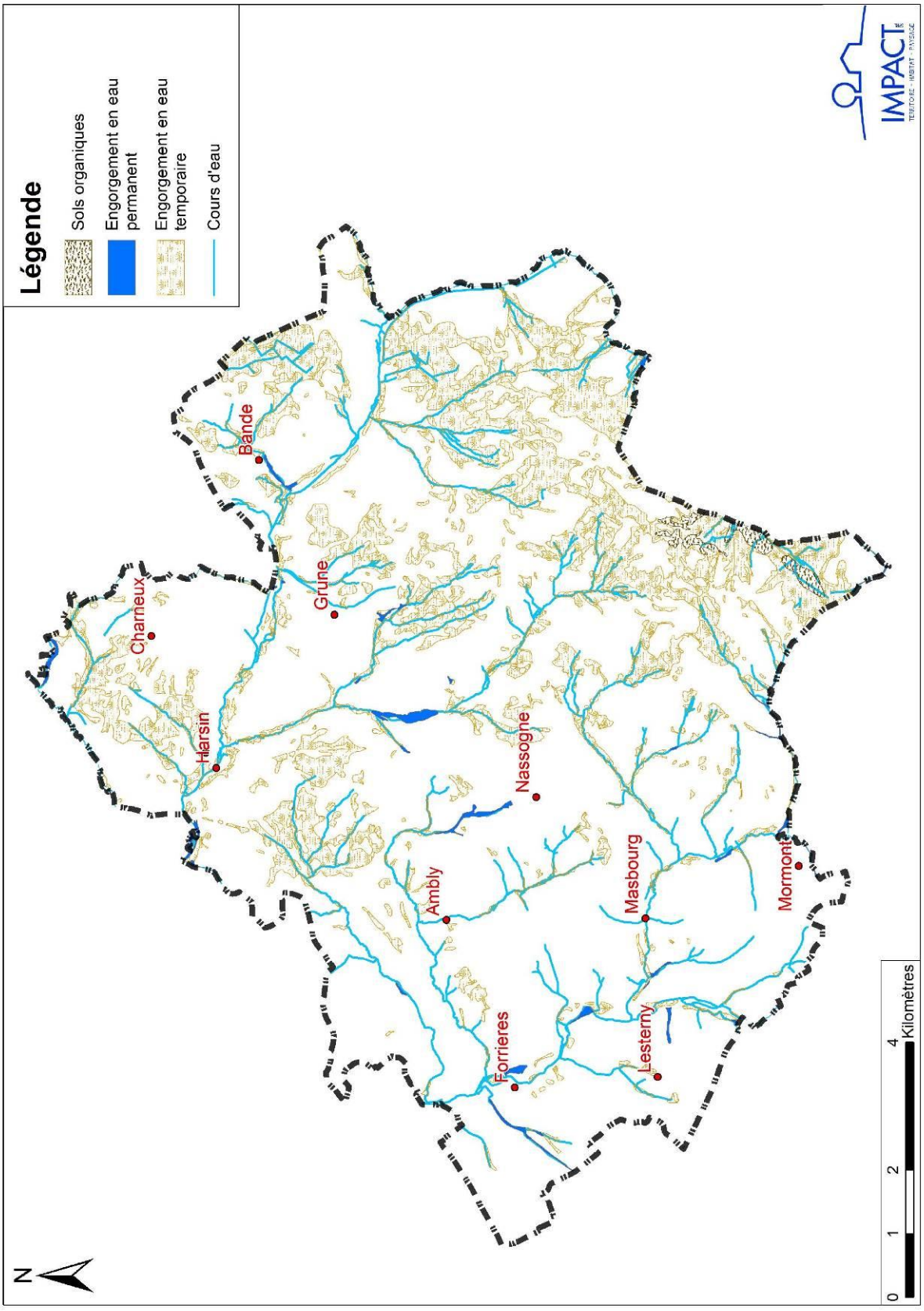


Figure 16 : Sols hydromorphes et organiques



2.3.1.4. Hydrographie

Le territoire communal est concerné par 4 masses d'eau de surface :

- LE16R – La Wamme dans son parcours amont, principalement en forêt d'abord puis dans la traversée de Bande suivant le tracé de la N4.



La Wamme à Bande

- LE18R – La Wamme dans son cours aval jusqu'à la confluence avec la Lhomme (traversée d'Harsin), en ce compris ses affluents dont la Wassoie (Nassogne) et la Hedrée (Charneux).
- LE14R – La Masblette, principalement en forêt et traversée de Masbourg.



La Masblette à Masbourg

- LE20R - Vaste bassin hydrographique incluant la Lhomme en aval de la Masblette (traversée de Forrières) puis de la Wamme (Jemelle), ainsi qu'un tronçon de la Lesse.

La Lhomme et la Wamme sont classés en première catégorie et constituent donc les éléments structurants du réseau hydrographique.



La Lhomme en amont de Forrières

La plupart des cours d'eau sont bordés d'une zone inondable, présentant le plus souvent un aléa faible. On note toutefois un aléa plus conséquent ponctuellement le long de la vallée de la Wamme et, principalement, dans la vallée de la Lhomme.

Localement, ces zones d'aléa concernent des zones urbanisables du plan de secteur. C'est surtout Forrières qui pose problème en matière de zones inondables puisque tout le fond de vallée de la Lhomme peut être considéré comme à risque, et la plupart du temps à risque moyen à élevé.

Rappelons les évènements tragiques de juin 2016 qui ont vu le décès d'une personne suite aux importantes inondations survenues après de très fortes pluies. Les villages de Bande et Masbourg ont été les plus particulièrement touchés.[28]

La commune de Nassogne est concernée par différentes masses d'eau :

- La Masblette – Très bonne qualité écologique.
- La Wamme 1 et 2 – Etat écologique bon.
- La Lesse 4 – Etat écologique bon.

[28] L'été 2021 a été marqué par de fortes inondations en Belgique. La commune de Nassogne a été impactée par cet évènement, touchant plusieurs villages de la commune dont Forrières.

Contrat de rivière de la Lesse

La commune de Nassogne adhère au contrat de rivière de la Lesse. Le protocole d'accord 2017-2019 prévoit la mise en œuvre des actions relatives :

- A la sensibilisation (assainissement autonome, agriculteurs, produits phytosanitaires, dépôt de déchets verts, camps de jeunes, écoles, etc.) ;
- A la lutte contre les plantes invasives (Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase) ;
- A la poursuite des travaux d'égouttage et de protection de captage ;
- A la réalisation de travaux d'entretien d'ouvrages d'art ;
- A la participation aux opérations « Communes et Rivières propres » / BeWapp, Journées Wallonnes de l'Eau ;
- A la proposition d'un geocaching ou d'une balade, sur la commune, mettant en avant la protection de l'eau et les cours d'eau.

Figure 17 : Réseau hydrographique

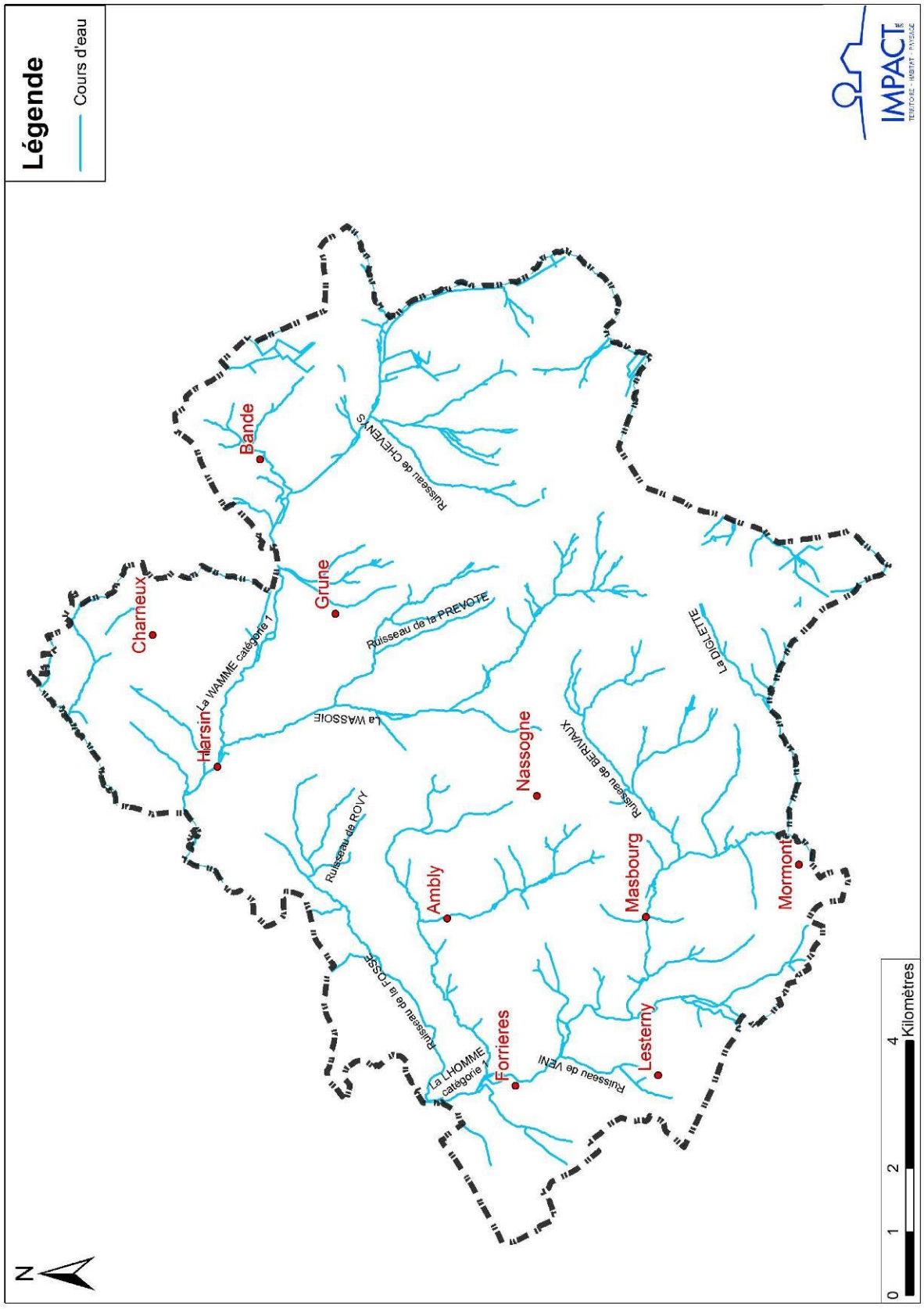
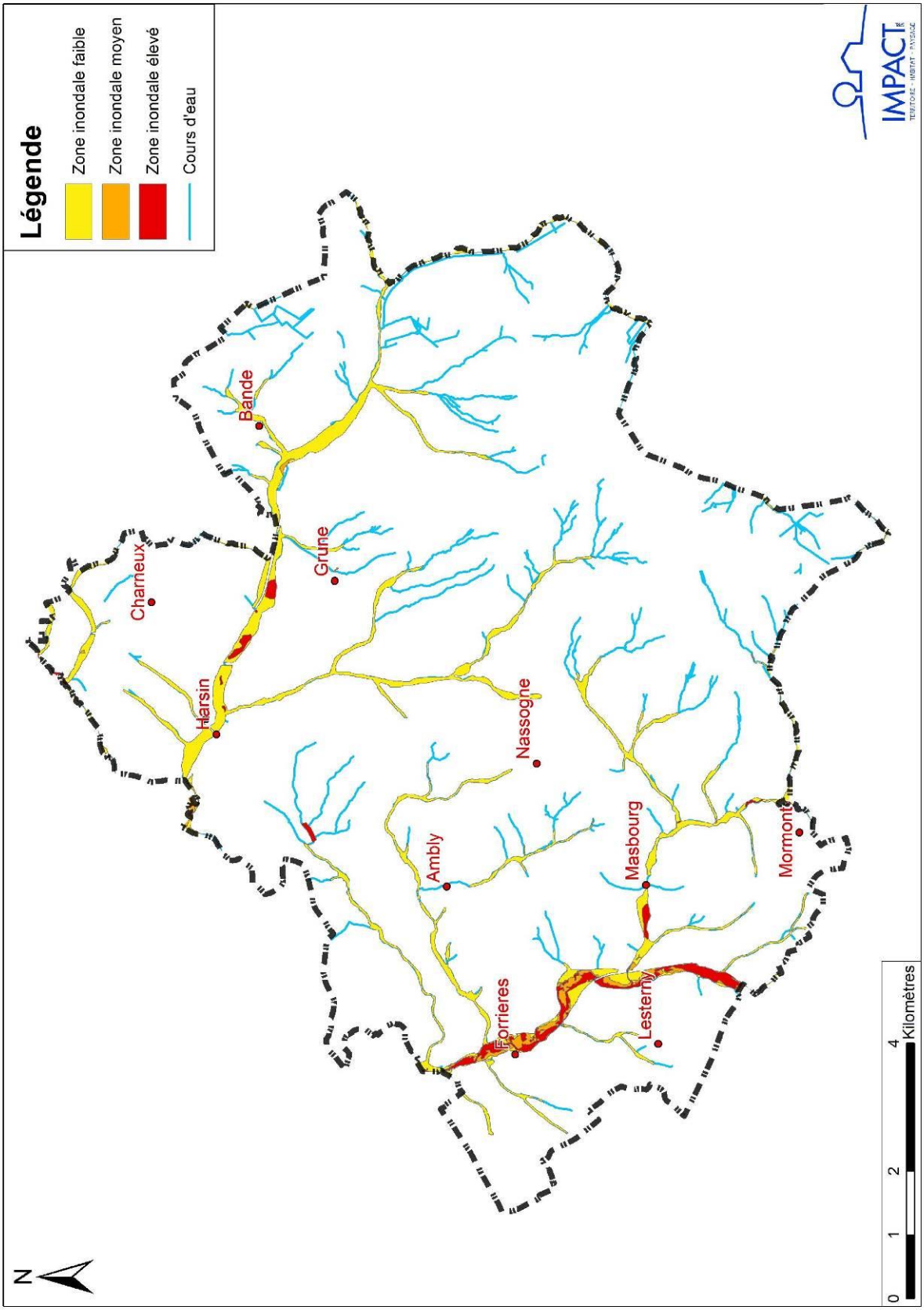


Figure 18 : Zone inondable



2.3.1.5. Topographie

La topographie communale est contrastée. Les dénivelés peuvent être importants. L'altitude maximale dépasse les 560 mètres au Sud-Est dans le massif forestier de Saint-Hubert, tandis que l'on atteint à peine les 220 mètres en aval de Forrières, dans la vallée de la Lhomme.

La géomorphologie communale, fonction du substrat géologique sous-jacent, se décline en une succession de dépressions, de collines, de replats et de plateaux de direction sud-ouest – nord-est.

Au sud-est, s'étend le massif forestier sur un plateau. Les villages de Nassogne, Grune, Bande sont établis sur le dernier rebord nord ardennais, tandis que Forrières, Ambly et Harsin se sont implantés dans une dépression schisteuse, caractéristique de la Famenne.

Les reliefs sont entaillés par de nombreux cours d'eau qui ont parfois creusé de profondes vallées. Le territoire communal est structuré par deux vallées principales, celle de la Lhomme au sud-ouest, et celle de son affluent la Wamme au nord-est, qui traversent toutes deux perpendiculairement les couches géologiques sous-jacentes. La quasi-totalité du territoire appartient au sous-bassin hydrographique de la Lesse, à l'exception d'une petite superficie, au nord-est de la commune, où les eaux s'écoulent vers l'Ourthe.

Figure 19 : Modèle numérique de terrain

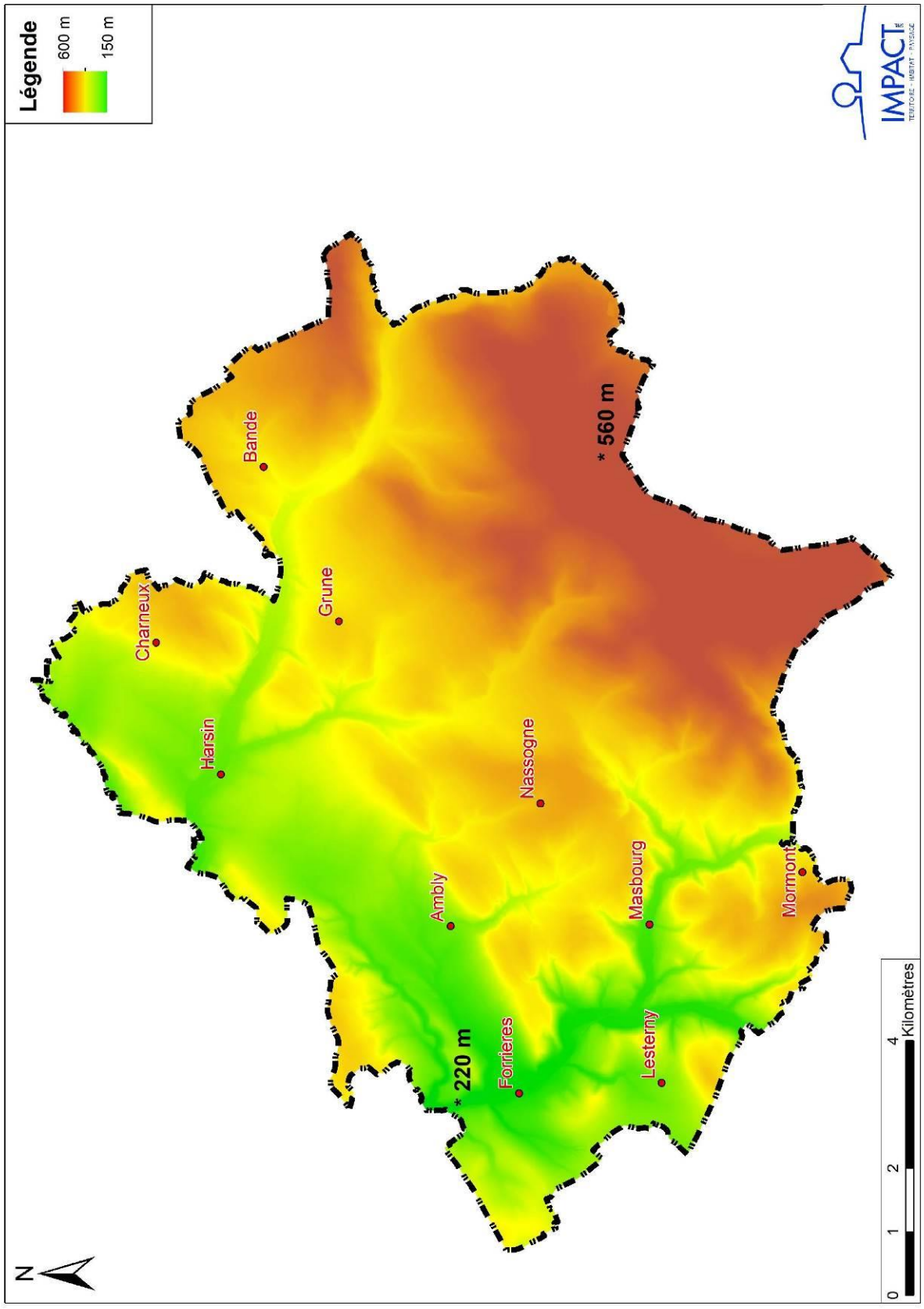
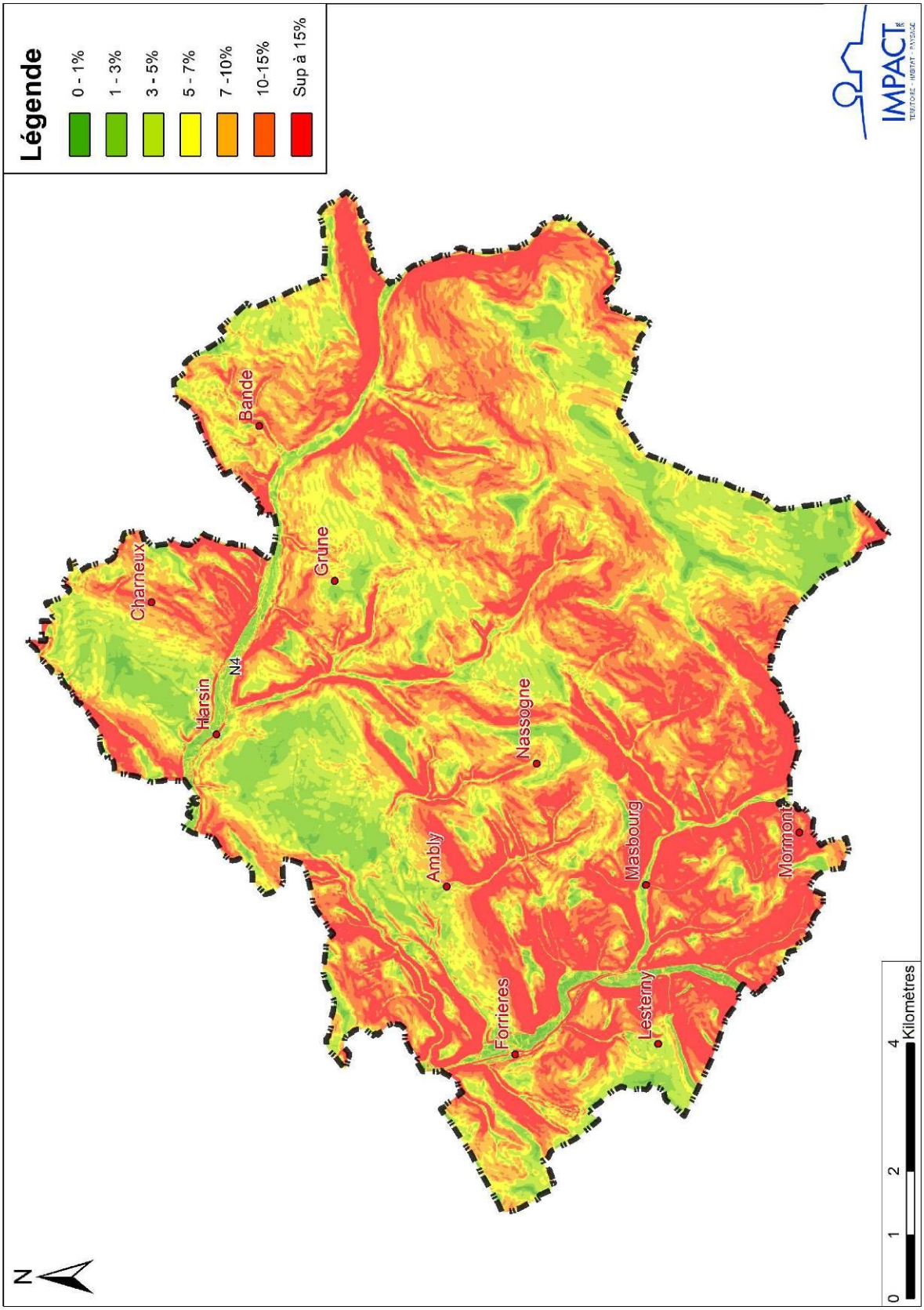


Figure 20 : Classes de pente



2.3.1.6. Climat

Entre Famenne et Ardenne, la commune jouit d'un climat contrasté. Il est plus rude sur les pentes mal orientées et sur les premiers sommets ardennais du massif de Saint-Hubert, en raison de l'altitude qui dépassent les 550 mètres. Il est un peu plus doux dans les vallées, notamment dans la dépression d'Harsin et d'Ambly, protégée par les reliefs qui l'entourent, tandis que l'ensoleillement est moindre dans certaines vallées très encaissées.

2.3.2. Contexte naturel

2.3.2.1. Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Il doit assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes dites « Oiseaux » et « Habitats » de 1979 et 1992.

La Directive 79/409/CEE ou Directive « Oiseaux » vise la protection des oiseaux sauvages sur le territoire communautaire et des habitats d'espèces les plus menacées. Ces habitats sont érigés en zones de protection spéciale (ZPS).

La Directive 92/43/CEE ou Directive « Habitats » ou encore Directive « Faune-Flore-Habitats » vise quant à elle le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire. Ces habitats sont érigés en zones spéciales de conservation (ZSC).

Quatre sites Natura 2000 s'étendent sur la commune de Nassogne (
Figure 21 : Sites ***naturels*** – page 56). Ils couvrent une superficie de 3.170 ha, soit 28 % du territoire communal.

- La Basse vallée de la Wamme (BE34022) comprend des milieux alluviaux situés au bord de la Wamme, entre Hargimont et Harsin, dans un état de conservation excellent, propice aux oiseaux fréquentant les milieux humides de fond de vallée en halte migratoire et/ou en hivernage.

- La Vallée de la Lhomme, de Grupont à Rochefort (BE34028) comprend des milieux alluviaux du lit majeur de la vallée de la Lhomme, des forêts de versant entre Lesterny et Forrières et des milieux calcicoles (pelouses, hêtraies, chênaies pédonculées). Ce site est d'une grande valeur biologique tant par les aspects botaniques qu'entomologiques avec la présence d'Orthoptères et de Lépidoptères Rhopalocères rares.

- La Haute-Wamme et Masblette (BE34029) est un complexe forestier ardennais de qualité, important pour l'avifaune forestière qui comprend des espèces liées aux grands massifs forestiers (pic noir, pic mar, pic cendré, bondrée apivore, grand corbeau) et la présence de la pie-grièche écorcheur dans les prairies de fauche. Le massif est dominé par la forêt feuillue (hêtraies, érablières, aulnaies-frênaies, boulaies tourbeuses, aulnaies-chênaies...) et présente des zones ouvertes de landes tourbeuses, de prairies alluviales et de landes sèches. De par sa situation géographique centrale en Wallonie, ce massif est essentiel pour la cohérence du réseau Natura 2000 pour les habitats naturels ardennais et les espèces associées.

- Le Bassin de la Lesse entre Villers-sur-Lesse et Chanly (BE35038), de moindre importance sur le territoire de Nassogne, comprend des tiennes calcaires d'une richesse botanique et entomologique exceptionnelle.

2.3.2.2. Réserve naturelle

La petite réserve naturelle domaniale du Ribaudet est située en basse Ardenne, à moins de 2 kilomètres au sud-est de Nassogne. Incluse dans une zone forestière, elle est constituée principalement d'une prairie humide abandonnée comprenant des groupements végétaux de grand intérêt : pré oligotrophe à molinie, nardaie, prairie maigre de fauche et mégaphorbiaie. La diversité floristique de cette prairie est très élevée pour un site aussi exigu, incluant plusieurs espèces d'orchidées ainsi que la scorsonère des prés (Scorzonera humilis), le nard (Nardus stricta), la linaigrette à feuilles étroites (Eriophorum angustifolium), etc.

La réserve naturelle domaniale « Les Hérins et les Huttes », créée en fin 2015, s'étend en Ardenne septentrionale, au sein du vaste massif forestier au sud-est de Nassogne. Elle est constituée de deux parcelles communales distantes de 900 mètres et situées entre 430 et 530 m d'altitude. La parcelle Ouest, la plus vaste (19,4 ha), correspond au site « Les Hérins », partagé entre des hêtraies acidophiles médio-européennes, des chênaies pédonculées à bouleau, et des zones tourbeuses à paratourbeuses avec éléments de bas-marais acide, de tourbière haute dégradée et de lande à éricacées. La parcelle orientale, appelée « Les Huttes », nettement plus petite (3,1 ha) est un petit îlot de landes humides et sèches partiellement envahi par les épicéas. La réserve est issue du projet Life Saint-Hubert et accueille de nombreuses espèces patrimoniales, notamment une petite plante carnivore, le rossolis à feuilles rondes (Drosera rotundifolia), et deux libellules spécialisées, l'aeschne des joncs (Aeshna juncea) et l'orthétrum bleuissant (Orthetrum coerulescens).

La réserve naturelle domaniale de Mochamps-Wamme est située en Ardenne centrale, à quelques kilomètres au nord de Saint-Hubert. Créée en 2014, elle s'étend sur 278 hectares et comprend sept sites proches : La Flache, Les Houlles, le Fayi de Luci, le vieil étang de Mochamps, la vallée de la Wamme, la Fontaine au Stock et la Fagne Massa. La plupart sont d'anciennes zones de landes et de tourbières qui ont été largement enrésinées au début du 20ème siècle. Un projet Life instauré à la fin des années 2000 a permis la restauration de divers habitats humides de grand intérêt biologique: bas-marais acides, tourbières hautes dégradées, landes tourbeuses à éricacées, mares acides, boulaies sur sphaignes, etc. La diversité floristique et faunique de la réserve est particulièrement élevée et on y observe de nombreuses espèces spécialisées et souvent menacées.

5 sites sont aussi répertoriés comme réserves naturelles sans toutefois disposer d'un statut officiel édicté par la loi sur la conservation de la nature (LCN). Il s'agit donc de réserves naturelles privées non agréées :

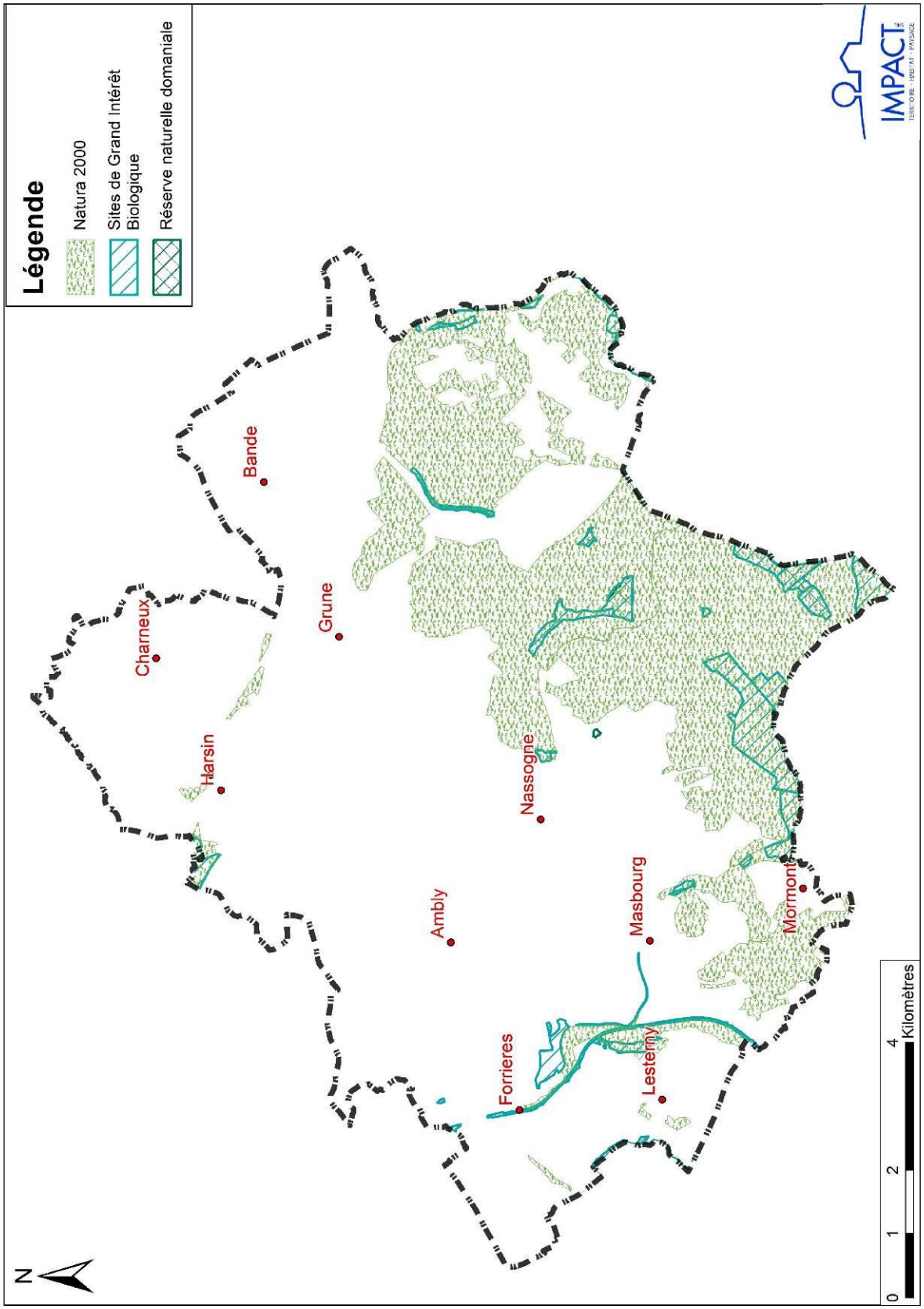
- Réserves naturelles privées (LRBPO - Natagora) :
 - La réserve de « Bocogne ».
 - Les « prés de la Wamme ».
 - L'étang du ruisseau de « Rovi ».
 - Une mare et un verger à l'Est du plateau agricole du « Tiersain ».
- Réserve éducative aux abords du « Pré Morai » à Grune (« Ry d'Oeure »).

2.3.2.3. Site de grand intérêt biologique

Les sites de grand intérêt biologique (SGIB) recensés sur la commune de Nassogne sont au nombre de 31 :

- 533 – En Laurcy (Rochefort et Nassogne).
- 540 – Bois de Wève (Tellin et Rochefort).
- 604 – Fontaine au Stock (Tenneville).
- 607 – Carrière de la Wamme (Nassogne).
- 1046 – Carrière de Lam'soule (Rochefort et Nassogne).
- 1064 – Forêt St-Michel et vallée de la Masblette (Saint-Hubert, Nassogne etTenneville).
- 1274 – Bocogne (Nassogne).
- 1503 – Vallée de la Diglette (Saint-Hubert et Nassogne).
- 1504 – Mares près des sources de la Diglette (Nassogne).
- 1510 – Vallée de la Wamme (entre la N889 et la N4) (Nassogne et Tenneville).
- 1527 – Les Huttes (Nassogne).
- 1534 – Fourneau Saint-Michel (Saint-Hubert).
- 1538 – Ancienne carrière du Bois de Bande (Nassogne).
- 1539 – Erablières versant gauche de la Wamme (Nassogne).
- 1541 – Talus de la route de Forrières à Masbourg (Nassogne).
- 1542 – Bois de la Grande Ramée (Nassogne).
- 1547 – Prairie alluviale de la Wamme en bordure de la N4 (Nassogne).
- 1552 – Vallon du ruisseau de Cheveni (Nassogne).
- 1553 – Erablières de la Lhomme à Lesterny (Nassogne).
- 1554 – Vallon du ruisseau de Wassoie (Nassogne).
- 1555 – Les Hérins (Nassogne).
- 1558 – Prairie alluviale de la Masblette en amont de Masbourg (Nassogne).
- 1559 – Prairie alluviale de la Masblette, aval Fourneau Saint Michel (Nassogne).
- 1560 – Erablière du Tier des Roches (Nassogne).
- 1588 – Carrière du Bois de Journal (Tenneville et Nassogne).
- 1607 – Carrière du Trou des Nutons (Nassogne).
- 1868 – La Flache (Nassogne).
- 1869 – Les Houlles (Nassogne et Tenneville).
- 1879 – Prés de la Wamme (Marche-en-Famenne et Nassogne).
- 1913 – Voie ferrée de Forrières à Grupont (Nassogne et Tellin).
- 2664 – Ribaudet (Nassogne).

Figure 21 : Sites naturels



2.3.2.4. Réseau écologique

Selon le PCDN, les habitats les plus intéressants rencontrés sur le territoire communal sont les suivants.

Milieux ouverts :

- **Pelouses calcaires :** Il s'agit de pelouses souvent rocheuses surtout cantonnées en bords de routes, sur des affleurements rocheux ou des versants et replats de carrières, au Nord de Forrières. Ces habitats de très haute valeur biologique représentent tout au plus 1 ha sur le territoire communal.

- **Prés maigres de Famenne :** Ce sont des pâtures maigres, parfois des prés de fauche, sur sols schisteux ou argileux superficiels secs ou vite ressuyés. Seuls quelques hectares subsistent, principalement sur deux sites importants à Forrières, et de très petits éléments à Harsin.

- **Rochers schisteux thermophiles de Famenne :** Ces habitats particuliers et de faibles superficies représentent 1 are tout au plus, près de l'arboretum de Forrières et un rocher en bord de route près de l'école communale de Harsin.

- **Rochers siliceux ardennais** (moins d'un un are aussi (par exemple à Masbourg).

- **Tourbières, landes tourbeuses et bas-marais tourbeux non enrésinés :** Ces habitats se développent sur à peine 1 ha, surtout dans la vallée de la Wamme, au sud-est de la commune.

- **Prairies humides ardennaises et mégaphorbiaies :** Elles sont dispersées sur le territoire et correspondent le plus souvent à des faciès d'abandon de parcelles agricoles.

- **Trisétaies :** Ces habitats devenus rares se développent sur environ 1 are, en petits éléments çà et là, surtout à Bande, sur des pentes en pâture extensive ou en bord de route.

- **Arrhénathéraies :** Ces habitats recouvrent encore quelques dizaines d'hectares, mais étaient autrefois beaucoup plus répandus.

- **Pâtures relativement maigres en Ardenne**, surtout sur pentes : Seuls quelques hectares subsistent, surtout à Mormont.

- **Eléments bocagers** plus ou moins bien structurés, par endroit où de belles haies vives ont été maintenues.

Les landes à callune ont quasi disparu du territoire communal : on n'en trouve plus que de petits lambeaux.

Milieux fermés :

- **Chênaies-charmaies calcicoles à orchidées :** Les vieux taillis sont des habitats précieux pour la biodiversité (Forrières) vu qu'ils sont devenus marginaux sur le territoire communal. Seuls quelques hectares se sont maintenus en bon état de conservation. Ce sont des forêts très riches en champignons lorsqu'il s'agit de faciès vieillissants.

- C**hênaies-charmaies argileuses ou schisteuses de Famenne**, à tapis végétal peu développé mais à richesse mycologique souvent très importante dans les faciès vieillissants : Ces habitats s'étendent sur une superficie totale de l'ordre de quelques hectares et principalement à Ambly, Forrières et Lesterny.

- **Forêts de feuillus thermophiles ardennaises** : Cet habitat limité aux conditions topographiques d'exposition sud s'étend sur quelques dizaines d'hectares, dont le site le plus remarquable est situé à Bande. Ce sont des faciès particuliers où les semis éoliens d'épicéas et d'éventuels autres résineux peuvent s'implanter et sont à éliminer pour maintenir leur qualité biologique.

- **Erablières de ravin**, surtout implantées sur sol acide en raison de la géologie locale : Ces habitats atteignent au total une superficie de quelques hectares (Bande notamment).

- **Aulnaies alluviales** : Cet habitat dispersé atteint quelques hectares en relativement bon état, mais cette superficie pourrait doubler voire tripler à moyen terme si la gestion forestière laissait les coupes à blanc sur sol marécageux se recoloniser naturellement en feuillus.

- **Faciès de vieillissement des hêtraies et hêtraies-chênaies ardennaises**.

Les boulaies à sphaignes, qui font partie des habitats prioritaires, sont très majoritairement intégrées dans les périmètres des sites Natura 2000 de la forêt ardennaise, et globalement prises en charge par le projet LIFE. En dehors de cet ensemble, il ne subsiste qu'un petit élément dans le bois de la Hé à Bande.

Eléments du maillage écologique :

- **Réseau de haies d'essences indigènes :** Il s'agit le plus souvent de haies libres, plus rarement de haies taillées, hormis aux abords des villages où elles sont plus abondantes. Les haies libres et notamment arborées plus anciennes sont composées d'un mélange d'essences ligneuses. Les arbres et arbustes de ces éléments linéaires s'accompagnent d'un très grand nombre d'espèces herbacées et produisent quantité de graines et de fruits dont se nourrissent les oiseaux.

- **Les arbres isolés et les alignements d'arbres** : Combinés au réseau de haies, les arbres hautes tiges, isolés ou en alignements, jouent un rôle écologique non négligeable. Ces arbres, isolés ou en alignements, apportent une valorisation de la qualité paysagère locale.

- **Les bords de routes et de chemins** : Ce réseau linéaire sert de refuge à de nombreuses espèces sauvages aussi bien en bords de chemins que sur les talus de routes, en particulier lorsque le milieu est préservé de l'influence de l'intensification agricole ou bénéficie d'un substrat, soit humide, soit sec : végétation typique des prairies maigres en particulier sur sols superficiels (talus schisteux en particulier), végétation humide liée à la présence de fossés, végétation adventice des cultures peu amendées. Ces situations particulières se rencontrent plus généralement à la faveur d'une surlargeur, d'un talus ou d'un fossé, et sont particulièrement mieux préservées lorsque le milieu adjacent n'est pas soumis aux activités agricoles conventionnelles (en particulier, cultures diverses, notamment maïs, où l'usage d'intrants et de pesticides est plus marqué).

2.3.2.5. Espèces invasives

La problématique des plantes invasives est présente sur le territoire communal. Il s'agit principalement de la Balsamine de l'Himalaya et de la Berce du Caucase. Depuis plusieurs années, le contrat de rivière de la Lesse organise des chantiers d'arrachage de balsamines de l'Himalaya le long des cours d'eau.

2.3.2.6. Arbres et haies remarquables

La commune de Nassogne compte de nombreux arbres et haies remarquables. Ils sont répertoriés dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 4 : Haies remarquables

Localisation	Genre	Espèce	Nom Vernaculaire
RUE DU CENTRE	Tilia	sp.	Tilleul sp.
RUE DU CENTRE	Tilia	sp.	Tilleul sp.
BONNY	Alnus	glutinosa	Aulne glutineux
RUE DU PARVIS	Tilia	platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
GRAND-RUE	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
GRAND-RUE	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
RUE DE MARCHE	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
CHEFNEUFFAYS, 3	Tilia	platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
RUE DES TILLEULS	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
RUE DES TILLEULS	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande

Tableau 5 : Arbres remarquables

Localisation	Genre	Espèce	Nom Vernaculaire
ROUTE DE LIGNIERE	Quercus	robur	Chêne pédonculé
RUE DE LAHAUT	Quercus	robur	Chêne pédonculé
RUE PRINCIPALE, 4	Fraxinus	excelsior	Frêne commun
RUE DE COUMONT	Chamaecyparis	lawsoniana	Cyprès de Lawson
CHEFNEUFFAYS, 3	Cedrus	atlantica	Cèdre de l'Atlas
CHEMIN ENTRE-DEUX-BANCS, 2	Juglans	regia	Noyer commun

CHEFNEUFFAYS, 3	Cedrus	atlantica	Cèdre de l'Atlas
BONNY	Fraxinus	excelsior	Frêne commun
RUE DES ALLIES, 32	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
RUE ROLY	Fraxinus	excelsior	Frêne commun
RUE DU MOUSTIER, 24	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
RUE DE COUMONT	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
RUE DE LAHAUT	Quercus	robur	Chêne pédonculé
RUE DU PARVIS	Quercus	robur	Chêne pédonculé
RUE DU CHAFFOUR, 1	Juglans	regia	Noyer commun
RUE ROLY	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
RUE DE COUMONT, 33	Sequoiadendron	giganteum	Sequoia géant
BONNY	Carpinus	betulus	Charme commun
RUE DE CHAVANNE	Tilia	cordata	Tilleul à petites feuilles
RUE DU POINT D'ARRET	Pyrus	communis	Poirier commun
RUE DE MASBOURG, 30	Sequoiadendron	giganteum	Sequoia géant
BONNY	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
RUE DE CHAVANNE	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
GRAND-RUE	Sambucus	nigra	Sureau noir
RUE DE MORMONT	Tilia	platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
CHEMIN DES MESANGES	Sequoiadendron	giganteum	Sequoia géant
RUE DE LAHAUT	Quercus	robur	Chêne pédonculé
BOIS COMMUNAL DE NASSOGNE - lieu-dit "LES 6 HETRES	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
RUE DE MARCHE, 24	Tilia	petiolaris	Tilleul argenté pleureur
RUE DE MARCHE, 25	Fagus	sylvatica	Hêtre pleureur
RUE DE MARCHE, 26	Acer	platanoides	Erable plane

2.3.2.7. Plan communal de développement de la Nature

Depuis 2014, la commune de Nassogne dispose d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN). Le PCDN est un projet qui mobilise les citoyens, les associations, les professionnels, les collectivités locales et les administrations dans des actions de protection et d'amélioration de leur patrimoine naturel et paysager.

Les mesures générales du PCDN portent sur 6 points prioritaires principaux. Elles sont énoncées dans un ordre hiérarchique de priorités (hautes priorités en premier) tenant compte des objectifs de maintien et de développement de la biodiversité sur le territoire communal. Toutefois, cet ordre de priorité n'est en aucun cas rigide, ne doit pas être considéré comme dévalorisant pour des mesures moins prioritaires et donc ne doit aucunement entraver la mise en œuvre parallèle de mesures se rapportant à des niveaux de priorités différents. Il est toutefois utile de garder à l'esprit cette hiérarchie et le niveau dans lequel se situe toute mise en œuvre de projets :

- Mettre en place des mesures de conservation, de gestion et/ou de restauration de sites de haute valeur biologique ou à haut potentiel écologique, ainsi que des cours d'eau et des fonds de vallée qui leur sont associés ;
- Renforcer le maillage écologique ;

- Mettre en place des mesures agroenvironnementales ;
- Prévoir des mesures écologiques favorisant la nature en forêt ;
- Proposer des modifications du plan de secteur en cas de conflit avec la possibilité de conserver ou de maintenir des éléments d'intérêt écologique ;
- Informer et de sensibiliser les citoyens et les plus jeunes.

Ces mesures générales sont accompagnées d'un catalogue comprenant de nombreuses actions (propositions générales et propositions particulières).

2.3.2.8. Projets particuliers

Des réalisations telles que l'aménagement de la zone humide du Ry d'Heure à Grune avec non loin de là la présence d'un verger communal ou encore la pose de nichoirs sur le château d'eau de Nassogne sont des initiatives intéressantes en matière de biodiversité.



Verger communal de Grune



Zone humide du Ry d'Heure

2.3.3. Contexte paysager

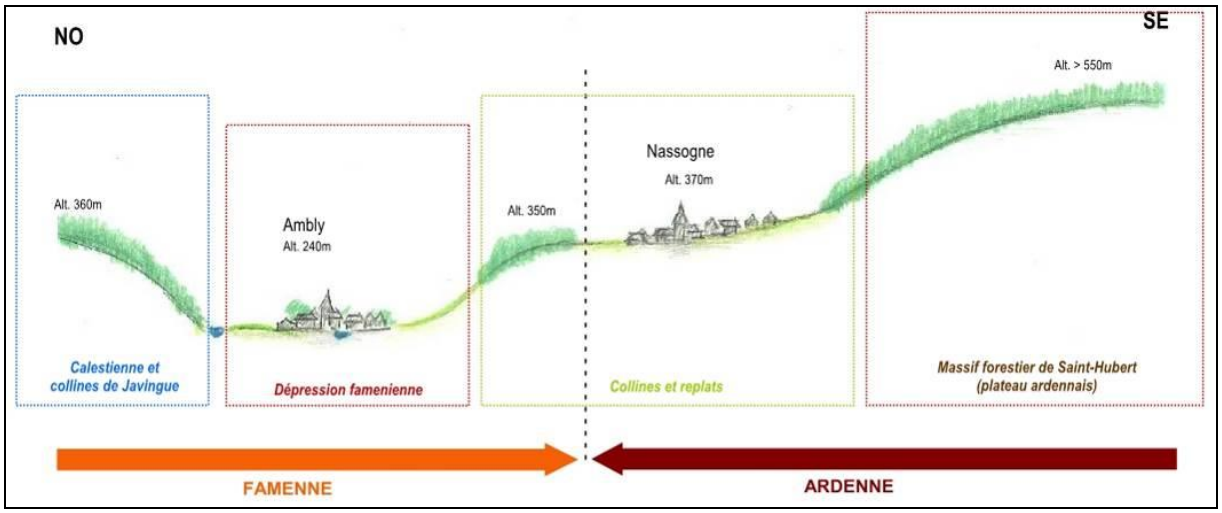
2.3.3.1. Description du paysage

Dans le cadre du schéma de développement communal (CREAT), une analyse paysagère a été menée.

Sur le territoire communal de Nassogne, on distingue quatre entités géographiques qui se succèdent du nord-est au sud-ouest :

- L'entité géographique de la Calestienne et des collines de Javingue.
- L'entité géographique de la dépression famenienne (schisteuse).
- L'entité géographique des collines et replats.
- L'entité géographique du massif de Saint Hubert.

Figure 22 : Illustration schématique du découpage du territoire en entités géographiques – Source : SDC - CREAT



Ces différentes entités sont elles-mêmes divisées en unités paysagères.

- **La Calestienne et les collines de Javingue :**

La Calestienne :

Le paysage situé à l'ouest du village de Forrières est typique de la Calestienne, agricole et ouvert. On y retrouve essentiellement des cultures ainsi que quelques prairies.



Paysage ouvert sur les hauteurs de Harsin

L'asbl ADESA y relève une ligne de vue en direction du village de Lesterny, village intégré dans un relief vallonné et accentué par des sommets boisés. On y découvre quelques vestiges de haies soulignant les ruptures de pentes parallèles aux courbes de niveaux et des alignements d'arbres structurant le paysage. De cette ligne de vue, on découvre progressivement Forrières-Saint-Martin, Forrières-Notre-Dame et Ambly situés au fond de la vallée de la Lhomme et du ruisseau de Bonêfosse.

Un autre point de vue au lieu-dit « Les pierres du Diable » est également signalé. Il fait partie de la « route des points de vue ». Il est intéressant autant par la qualité de ses vues que par son attrait historique. De ce lieu, on découvre en premier plan une prairie à fond humide, au moyen plan, d'autres prairies avec des reliques de haies, et en arrière-plan, le village de Forrières-Saint-Martin.

Les collines de Javingue :

Les collines de Javingue sont caractérisées par un relief marqué de pentes abruptes boisées et de replats cultivés.

Cette forte déclivité offre de larges vues vers la dépression famenienne entaillée par le ruisseau, très encaissé et boisé, de la Fosse. Le relief contrasté de cette partie de la commune s'explique par les failles géologiques présentes en sous-sol.

Un point de vue d'intérêt est signalé par l'ADESA et repris par la « route des points de vue ».

La vallée du ruisseau de la Fosse présente un paysage encaissé et boisé qui se poursuit le long de la Lhomme jusqu'à Jemelle.

- **La dépression famenienne :**

L'unité paysagère d'Ambly :

Excepté la présence de quelques bosquets, de bandes boisées et de reliques de haies bocagères, le site environnant du village d'Ambly reste dégagé et majoritairement ouvert. Ce type de paysage permet ainsi un vis-à-vis entre le village et son environnement et une mise en valeur particulière des vues entre les tiges situées au Nord et au Sud et le village.

L'unité paysagère d'Ambly comporte une sous unité de caractère : la plaine du « Rovi ». Cette zone, correspond au bassin drainant du ruisseau de la Fosse et du ruisseau de la Haye Gerlache. Elle présente des caractères naturels remarquables tels que bosquets, haies bocagères, ruisseaux et zones humides. Cette sous-unité présente également des fermes isolées (chemin de Foy).

L'unité paysagère de Forrières :

Située au croisement de la dépression famenienne et de la vallée de la Lhomme, l'unité de Forrières offre un paysage au relief doux marqué par des flancs plus abrupts. Ces caractéristiques physiques associées à la présence de la voie ferrée le long de la vallée de la Lhomme, ont fait de Forrières un village « carrefour » relativement attractif, ce qui explique son paysage plus urbanisé. Des extensions du village sont encore possibles et elles nécessitent une réflexion urbanistique pour éviter un développement anarchique, des extensions linéaires ou sur des flancs de colline comme à la rue de l'Orzée, particulièrement marqués dans le paysage.

L'unité paysagère d'Harsin et de Chavanne :

Au même titre que Forrières, les villages d'Harsin et de Chavanne se situent au croisement de la dépression famenienne et de la vallée de la Wamme. Celle-ci est un peu encaissée, mais crée néanmoins un paysage localement fermé et caractéristique. Hormis à Harsin, les berges du cours d'eau ont gardé un aspect naturel.

L'unité paysagère de Charneux et Harsin-route de Bastogne :

Situé à la frontière nord de la commune, cette unité paysagère se compose de deux sous-unités séparées par la N4 : le village de Charneux à l'est et « Harsin-route de Bastogne » à l'ouest. L'infrastructure constitue une rupture paysagère.

Cependant, hormis cette rupture, le paysage reste ouvert. Il est marqué par la position dominante du village de Charneux inhérent à sa situation à flanc de versant. Un vis-à-vis entre les deux sous-unités reste en effet possible.

La vue vers le village de Charneux et son environnement est de caractère. Le village, accroché au versant, constitue un point d'appel intéressant pour le visiteur qui pénètre dans la commune par la N4 depuis Marche.

Par contre, le hameau de « Harsin-route de Bastogne » présente un caractère paysager moins heureux : bâtiments de grand gabarit, développements urbanistiques peu intégrés juxtaposés et hétéroclites. Le hameau de « Harsin-route de Bastogne » constitue pourtant l'une des portes d'entrée principale de la commune. Il est particulièrement visible depuis le pont sur la N4 et Charneux. Cette unité paysagère constitue le site d'accueil de la commune depuis Marche et mérite une requalification paysagère.

- **Collines et replats :**

L'unité paysagère Lesterny :

Le village de Lesterny se trouve au sud-ouest de la commune. Malgré son positionnement sur le replat, il est entouré de bois. C'est un joli village dans un écrin de verdure.

Cette unité paysagère est caractérisée par l'importance du relief, la présence de la vallée de la Lhomme à proximité et la variété de milieux naturels rencontrés. Ces éléments constituent un paysage diversifié et harmonieux avec de nombreux points de vue de qualité. Le caractère est tel que l'association ADESA propose que le village de Lesterny et la vallée du ruisseau de Veni soient inscrits dans un périmètre d'intérêt paysager.

Les villages de la dépression famenienne ont une typologie linéaire, ceux du replat ont une typologie davantage concentrique.

L'unité paysagère Nassogne, Tiersain et Wassoie et Grune :

Le village de Nassogne est l'exemple type du village de replat. Une urbanisation concentrique, entourée de bocages à parcellaires circulaires. Depuis le village, on peut apprécier de longues vues vers le Nord.

Grune est un beau village. Le parc du château jouxte le village. La drève de tilleuls y menant autrefois est remarquable. A noter aussi, une demeure bourgeoise du début du 20ème accrochée au versant plus au Nord, dominant l'ancien moulin. L'attrait pour ces lieux en lien avec l'histoire est complété par de nombreuses vues de qualité sur la vallée de la Wamme et sur le versant opposé.

L'ADESA propose d'inscrire un périmètre d'intérêt paysager sur ce paysage harmonieux et de classer la drève. Elle contribue effectivement à la qualité de nombreuses vues.

Entre les villages de Nassogne et de Grune se trouve une sous-unité paysagère composée du plateau agricole du Tiersain lui-même encadré par les vallées encaissées de la « Boccogne », du « Ri d'Eure » et de la « Wassoie ». Cet ensemble d'éléments forment un paysage varié de qualité. Surnommé « la Petite Suisse », on y retrouve une alternance de bois, de champs et de prairies ainsi que quelques bocages sur sa partie Sud-Ouest. Comme le suggère l'ADESA, ce paysage devrait être inscrit en périmètre d'intérêt paysager.

L'unité paysagère de Bande N4 :

Cette unité paysagère correspond à l'ensemble de bâtiments et de leurs abords implantés le long de la N4. Ce sont des bâtiments à destinations diverses (hangars, resto-route, aires de stationnement, friches, etc.) qui forment un ensemble très hétéroclite et peu intégré.

Associé au relief encaissé de la Wamme et à la présence d'arbres en fond de vallée, l'impact de cet ensemble sur les vues longues reste faible. Par contre, les vues courtes et celles que l'on a lorsque l'on circule sur la N4 présentent un faible intérêt. Ce passage routier est pourtant une vitrine de la commune et son entrée sud.

L'unité paysagère de Bande village :

Le paysage du village de Bande est aujourd'hui un paysage ouvert. La présence de grandes parcelles de culture a remplacé le paysage bocager d'antan. On retrouve toutefois quelques haies à l'est du village. Situé à flancs de vallée, dans une légère dépression, Bande est protégé des vents. Le village possède une structure interne constituée par 2 parties : les « quartiers hauts » dont la grand-rue constitue l'épine dorsale et les « quartiers bas » le long du ruisseau. Ce schéma est perturbé par les développements résidentiels rue Tahée.

- **Massif de Saint Hubert :**

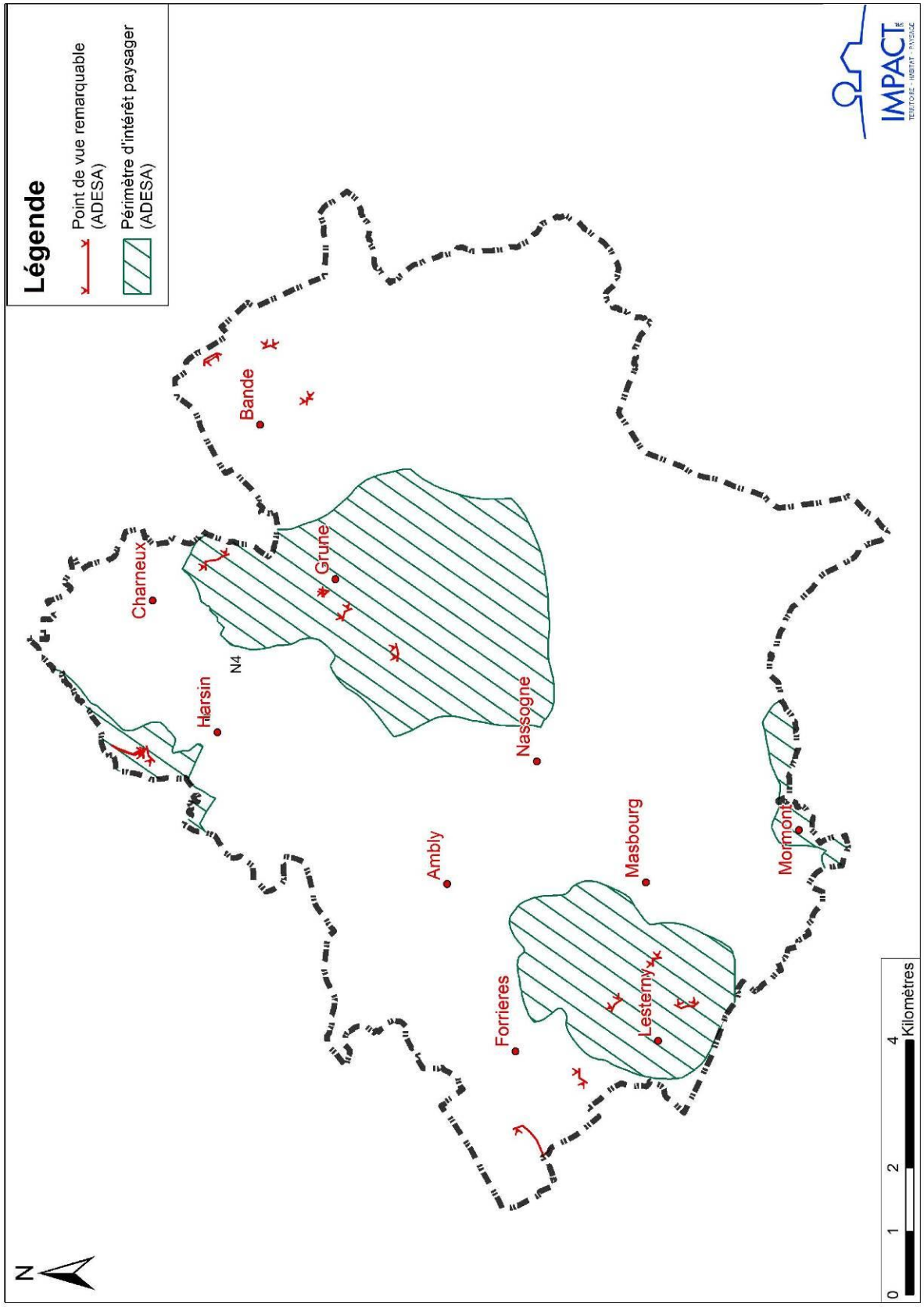
Les villages clairières : les unités paysagères de Masbourg et de Mormont

Le village de Masbourg et le hameau de Mormont constituent de véritables clairières dans le massif forestier. Le paysage intérieur de ces villages est intéressant, notamment par la présence de la Masblette à Masbourg et du relief marqué. Les vues depuis les villages vers les espaces environnants sont courtes.

Le paysage forestier :

La moitié sud est de la commune est recouverte par le massif de Saint-Hubert. La forêt constitue un paysage fermé qui présente néanmoins un intérêt. C'est un atout important dans le développement touristique de la commune. Différents parcours didactiques et paysagers à travers ce massif permettent de le découvrir, mettant en scène différents milieux particuliers du massif (clairières, tourbières, aires de vue ou vallées, etc.).

Figure 23 : Périmètre d'intérêt paysager et point de vue remarquable



2.3.3.2. Projets particuliers

La route des Points de Vue est un circuit de 50 km qui permet la découverte du patrimoine naturel et paysager de Nassogne avec panneaux d'information et des aires de repos.



Panneau d'information
de la route des points de vue

2.3.4. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
Territoire marqué par sa situation entre Famenne et Ardenne offrant des contrastes particulièrement intéressants (géologie, topographie, etc.)	
Geopark « Famenne-Ardenne »	Risque lié au radon (Masbourg, Nassogne, Grune et Bande) et fragilité des milieux liés à la présence de calcaire (Ambly et Forrières)
Gestion communale de l'exploitation et de la distribution d'eau	Faible niveau de protection des captages
Réseau hydrographique dense structurant le territoire	Problématique des zones inondables (Forrières, Bande et Masbourg)
Bon état écologique des masses d'eau	
Participation au contrat de rivière de la Lesse	

Richesse naturelle du territoire (Natura 2000, SGIB, etc.) Existence d'un PCDN et participation aux projets Life Très grande qualité paysagère du territoire	Fragilité des habitats naturels (fragmentation) Paysage déstructuré le long de la N4 alors qu'elle constitue la principale porte d'entrée au territoire.
Opportunités - Ressources	**Menaces - Problématiques**
Une très grande qualité environnementale liée à la situation particulière du territoire De nombreux « outils » en faveur de la protection et de la mise en valeur du patrimoine environnemental Une inclusion dans un vaste massif forestier	Un équilibre naturel fragile

2.3.5. Actualisation des données

L'été 2021 a été marqué par de fortes inondations en Belgique. La commune de Nassogne a été impactée par cet évènement, touchant plusieurs villages de la commune dont Forrières.

2.4. L'environnement bâti

2.4.1. Caractéristiques urbanistiques architecturales

- **Structuration du territoire :**

La superposition de 3 trames a déterminé la structure originelle du territoire communal de Nassogne :

- **Les régions agro-géographiques :** Passant de la dépression de la Famenne aux plateaux boisés de l'Ardenne, cette situation est à l'origine de la vocation des villages qui est liée notamment à l'aptitude des sols et la proximité des forêts. Les villages se sont implantés soit au sein de la dépression, soit, le plus souvent, sur les replats plus propices à l'agriculture.
- **Le réseau hydrologique :** La Lhomme et la Wamme forment 2 vallées principales auxquelles s'ajoutent des vallées secondaires. Les villages se sont implantés soit à proximité directe de l'eau, soit sur les versants, en contrebas des sommets.
- **Le réseau viaire :** L'ensemble de voies reliant les villages qui se sont inscrites sur les pentes les moins abruptes.

Ainsi, on peut distinguer les villages de fond de vallée, de bas de versant, de haut de versant, de « replat » et de « plaine ».

Tableau 6 : Sitologie des villages – Source : SDC – CREAT

	Nassogne	Grune	Bande	Masbourg	Mormont	Lesterny	Forrières	Ambly	Harsin	Chavanne	Charneux
Fond de vallée			■	■			■	■	■		
Plaine									■		
Bas de versant			■	■			■	■	■	■	■
Haut de versant			■		■	■					■
Replat	■	■				■					

- **Caractéristiques du bâti :**

Les villages de Nassogne respectent assez fidèlement les caractéristiques du village famennien : compacité des noyaux anciens (en contraste avec certaines extensions villageoises en ordre lâche), espace-rue linéaire, implantation parallèle à la voirie et zone de recul importante et ouverte.



Village de Lesterny

Le bâti est majoritairement famennien même si une série de cas témoignent de la situation de la commune en transition entre la Famenne et l'Ardenne. A côté de cas typiques de Famenne, on retrouve donc une série d'architecture d'influence ardennaise. Par contre, les cas typiques ardennais sont rares. On retiendra donc la typologie famennienne comme étant la référence en terme d'architecture traditionnelle avec des influences ardennaises pour les villages de la partie Sud de la Commune (Bande, Grune, Nassogne, Masbourg, Mormont, Lesterny).



Maison à Grune

Des influences extérieures sont aussi présentes, notamment avec l'apparition du chemin de fer et l'architecture ferroviaire. Ces architectures sont plus éclectiques. C'est donc notamment à Forrières qu'on retrouve ces influences extérieures.

Sans pour autant généraliser, il convient de reconnaître que les constructions récentes (après la seconde guerre mondiale) ne s'insèrent que très peu dans le tissu bâti et s'individualisent au niveau de l'implantation (recul plus important, cours avant fermées, peu de prise en compte du relief, etc.) au détriment d'une cohérence d'ensemble. Elles présentent également une diversité de volumétries et de matériaux non-conforme aux caractéristiques de l'habitat traditionnel.

Toutefois, plusieurs cas intéressants d'architecture contemporaine témoignent d'une attention particulière grandissante de candidats bâtisseurs soucieux d'explorer de nouvelles formes architecturales, de nouveaux matériaux, etc.

Notons également des styles architecturaux totalement atypiques comme le « Nanfurnal » à Nassogne. Ces exemples restent toutefois anecdotiques.



Ancien sanatorium « Nanfurnal »

2.4.2. Espaces publics

Au niveau des espaces publics, les villages de Nassogne et de Forrières disposent d'une réelle place aménagée, lieu de référence au sein du village.

D'autres espaces plus ou moins aménagés peuvent jouer le rôle d'espace polarisateur et de convivialité.

Nassogne :

- Placette devant la chapelle Saint-Monon (aménagement existant) ;
- Espace à proximité du château d'eau et de l'étang (aménagement existant).

Forrières :

- Place et espace vert (aménagement existant réalisé dans le cadre du développement rural).



Espace public de Forrières

- Parvis de l'église (aménagement inexistant) ;
- Place des Martyrs (aménagement inexistant) ;
- Espace devant la maison de village (aménagement inexistant).

Ambly :

- Parvis de l'église (aménagement existant) ;
- Placette rue de la Prée (aménagement existant) ;
- Espace au croisement de la rue Principale et chemin entre Deux Bancs (aménagement existant).

Bande :

- Espace ouvert rue Fonzay (aménagement existant).

Charneux :

- Espace central du village devant l'église, rue du Poteau, Nolaumont (aménagement existant).

Grune :

- Espace jeux rue Roly
 (aménagement existant).



Espace public à Grune

Lesterny :

- Espace de la rue Sesette à proximité du croisement Haie Madame et Point d'arrêt (aménagement inexistant) ;
- Parvis de l'église (aménagement inexistant) ;
- Placette de la rue Point d'arrêt (aménagement inexistant).

Masbourg :

- Parvis de l'église et abords (aménagement inexistant).

Mormont :

- Placette au centre du hameau chapelle et abords (aménagement inexistant).

2.4.3. Patrimoine

2.4.3.1. Monuments et sites classés

La commune de Nassogne compte 5 monuments et sites classés :

- Le chœur roman de l'église Saint-Monon (monument) ainsi que l'ensemble formé par ladite église, le cimetière qui l'entoure et son vieux mur de clôture à Nassogne (arrêté de classement du 20/06/1949) ;
- La totalité de l'église Saint-Monon et le mur de l'ancien cimetière qui l'entoure (monument) à Nassogne (arrêté de classement du 25/02/1983).



Eglise Saint-Monon

- Les dolmens situés sur le territoire de la commune de Forrières (arrêté de classement du 04/10/1974) ;
- Le château de Grune (arrêté de classement du 28/08/1947) ;
- L'immeuble sis 2 rue de Masbourg (rue du Point d'arrêt) à Lesterny (arrêté de classement du 06/02/1970).



Maison classée à Lesterny

2.4.3.2. Patrimoine bâti

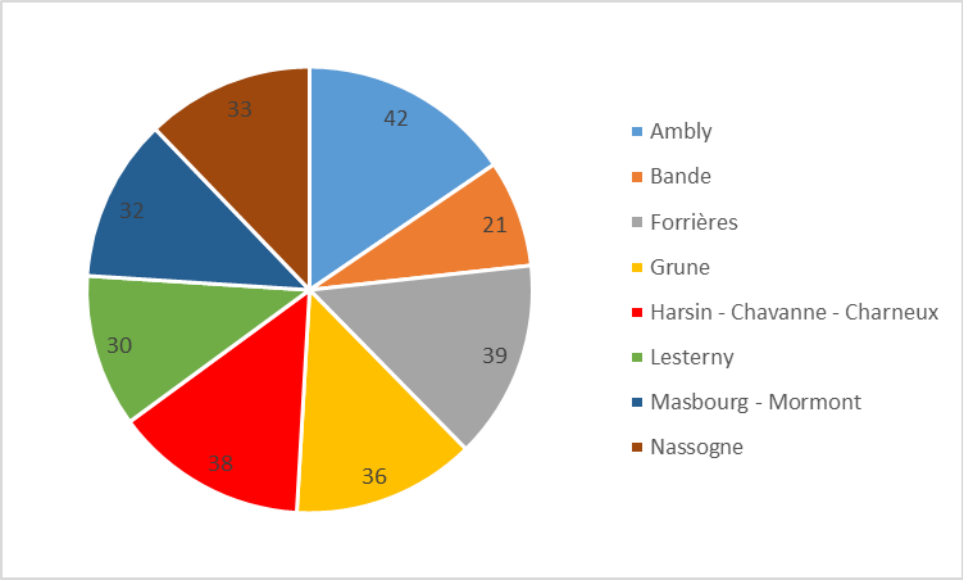
L'inventaire du patrimoine culturel immobilier (IPIC) de Nassogne a été actualisé en 2006. Pas moins de 270 édifices y sont repris. Il s'agit principalement de maisons, d'anciennes fermes ou de bâtiments religieux ou administratifs. On notera également la présence de nombreux éléments du petit patrimoine : sanctuaires, croix, croix d'occis, monuments aux morts, puits, fontaine, pompes à eaux, etc. Le village d'Ambly renferme le plus d'édifices repris à cet inventaire (42) et c'est sur celui de Bande que le patrimoine recensé est le moins nombreux (21).



Chapelle de Bande

Notons également qu'un inventaire du petit patrimoine a été réalisé par les associations locales. A Grune, une initiative citoyenne a permis de développer un parcours avec des photos anciennes du village, valorisant ainsi le patrimoine du village.

Graphique 2 : Répartition des édifices repris à l'IPIC



2.4.3.3. *Sites archéologiques*

Selon le schéma de développement communal (CREAT), on note la présence de 13 sites archéologiques répertoriés.

L'époque néolithique représente 7 sites, dont 6 ne sont connus que par la présence de quelques objets en silex. En revanche, la « pierre du diable » à Forrières est un ensemble composé à l'origine de 18 blocs de grès formant un cromlech. Actuellement seules 6 pierres subsistent. Selon l'administration régionale, c'est un site mégalithique de très haute valeur à protéger absolument. Ces vestiges peuvent être mis en rapport avec ceux de Lamsoul. Le site est classé et est cité dans la plupart des brochures touristiques. Il est notamment valorisé à travers la route des points de vue.

L'époque gallo-romaine est présente au travers de trois sites dont un cimetière à incinération. Un bâtiment de cette époque aurait été repéré dans le village de Nassogne même.

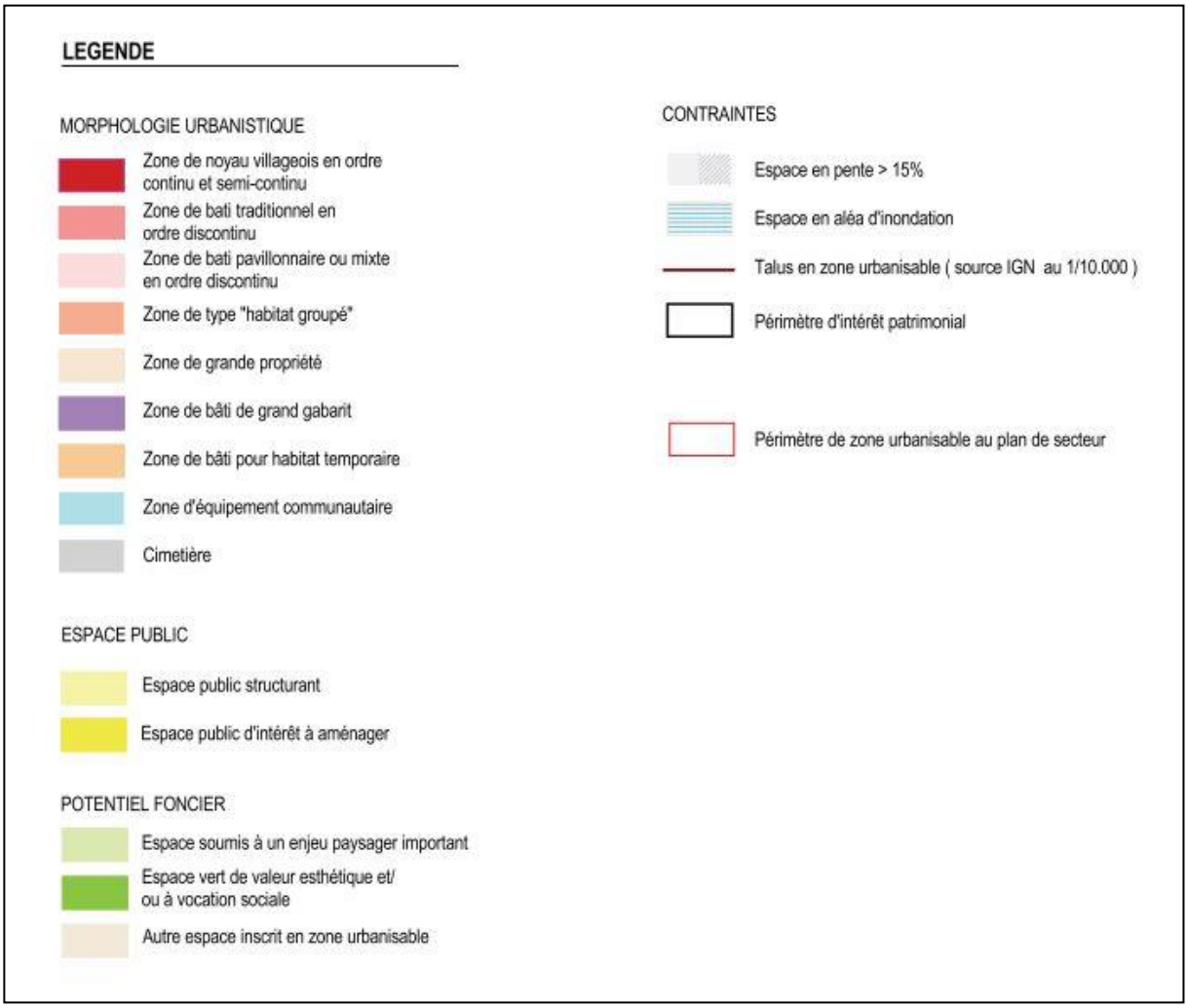
Un édifice religieux remontant à l'époque mérovingienne a été fouillé par le service de l'archéologie de la Région wallonne à Javingue.

On signale encore une tour ou un donjon du Moyen-âge qui a été exhumée en 1946 à Masbourg.

2.4.4. Description cartographique des villages

Les cartes suivantes illustrent la structure urbanistique des différents villages ainsi que les éléments patrimoniaux recensés. Elles sont extraites du schéma de développement communal réalisé par le CREAT.

Figure 24 : Légendes – Structure urbanistique et patrimoniale – Source : SDC - CREAT



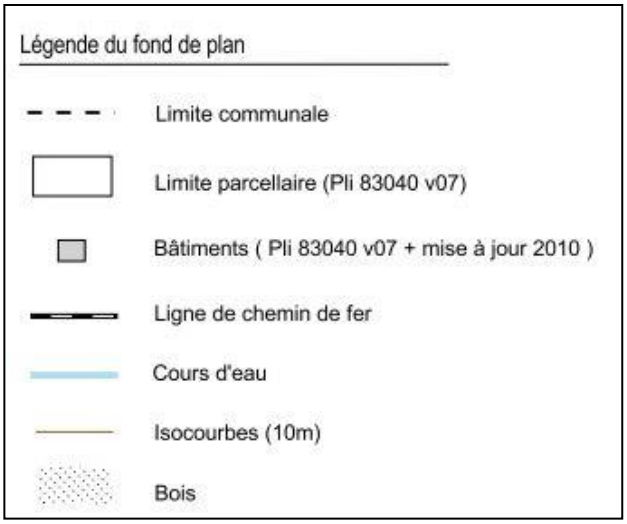


Figure 25 : Structure urbanistique et patrimoniale d'Ambly – Source : SDC - CREAT

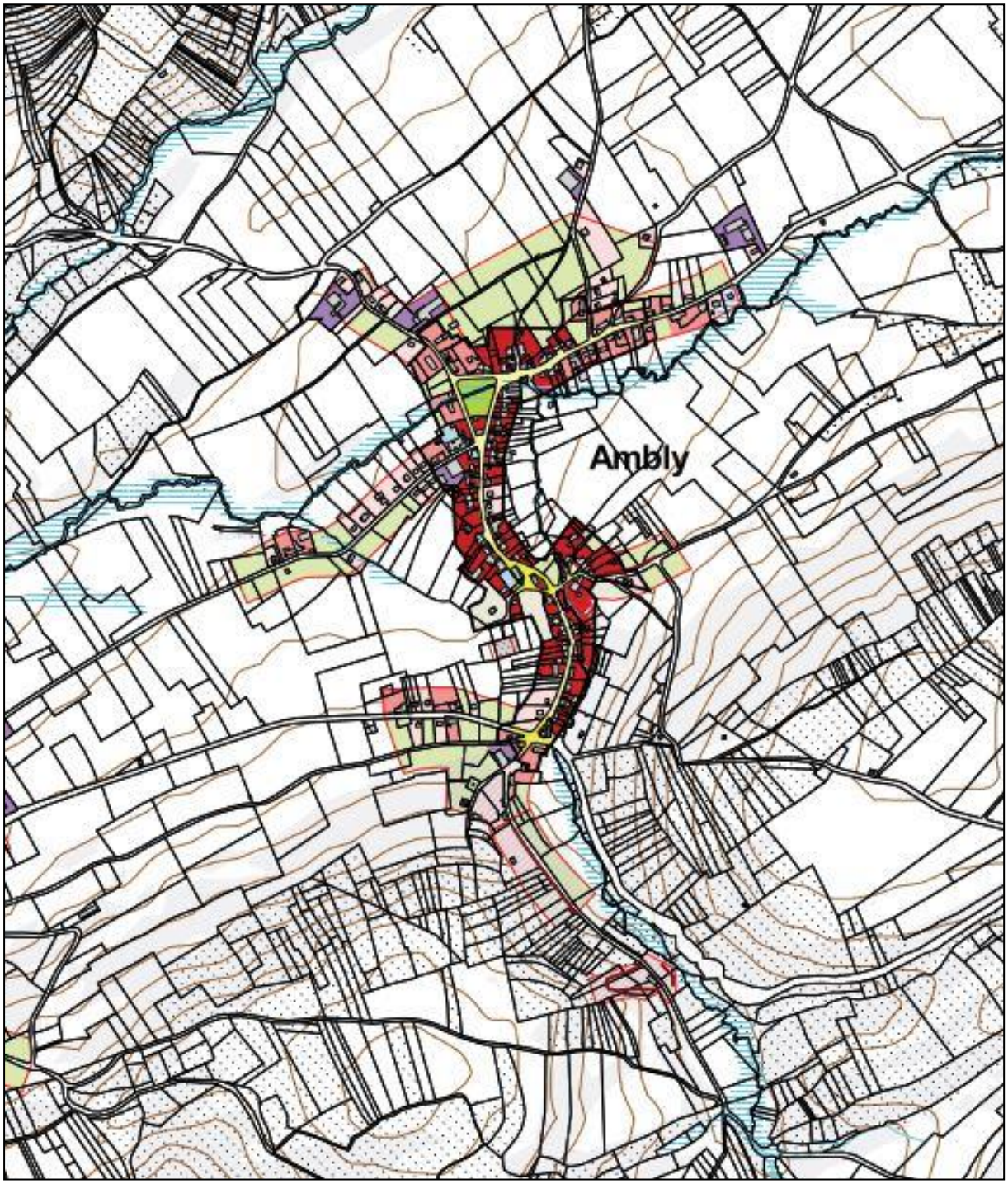


Figure 26 : Structure urbanistique et patrimoniale de Bande – Source : SDC - CREAT

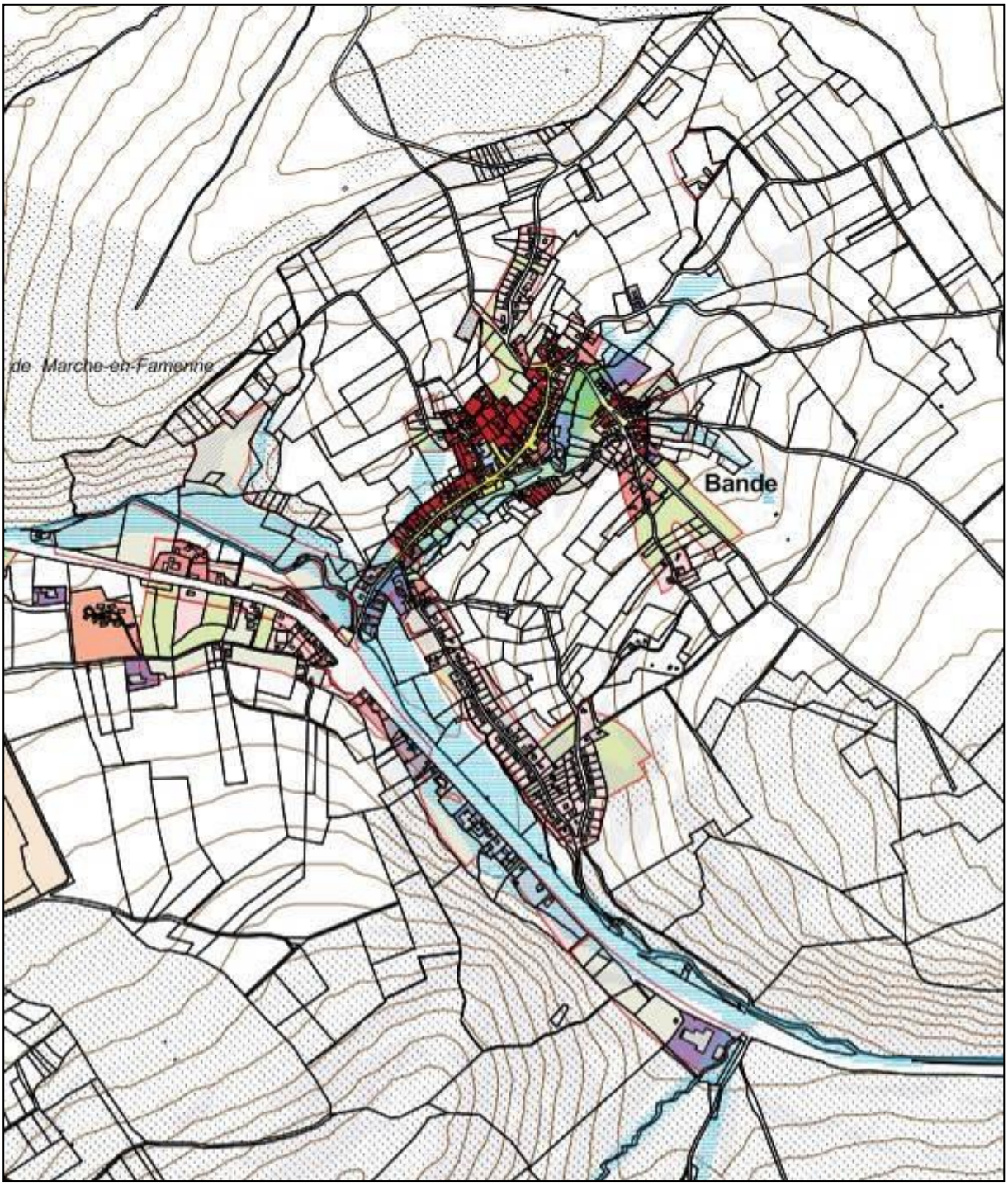


Figure 27 : Structure urbanistique et patrimoniale de Forrières – Source : SDC - CREAT

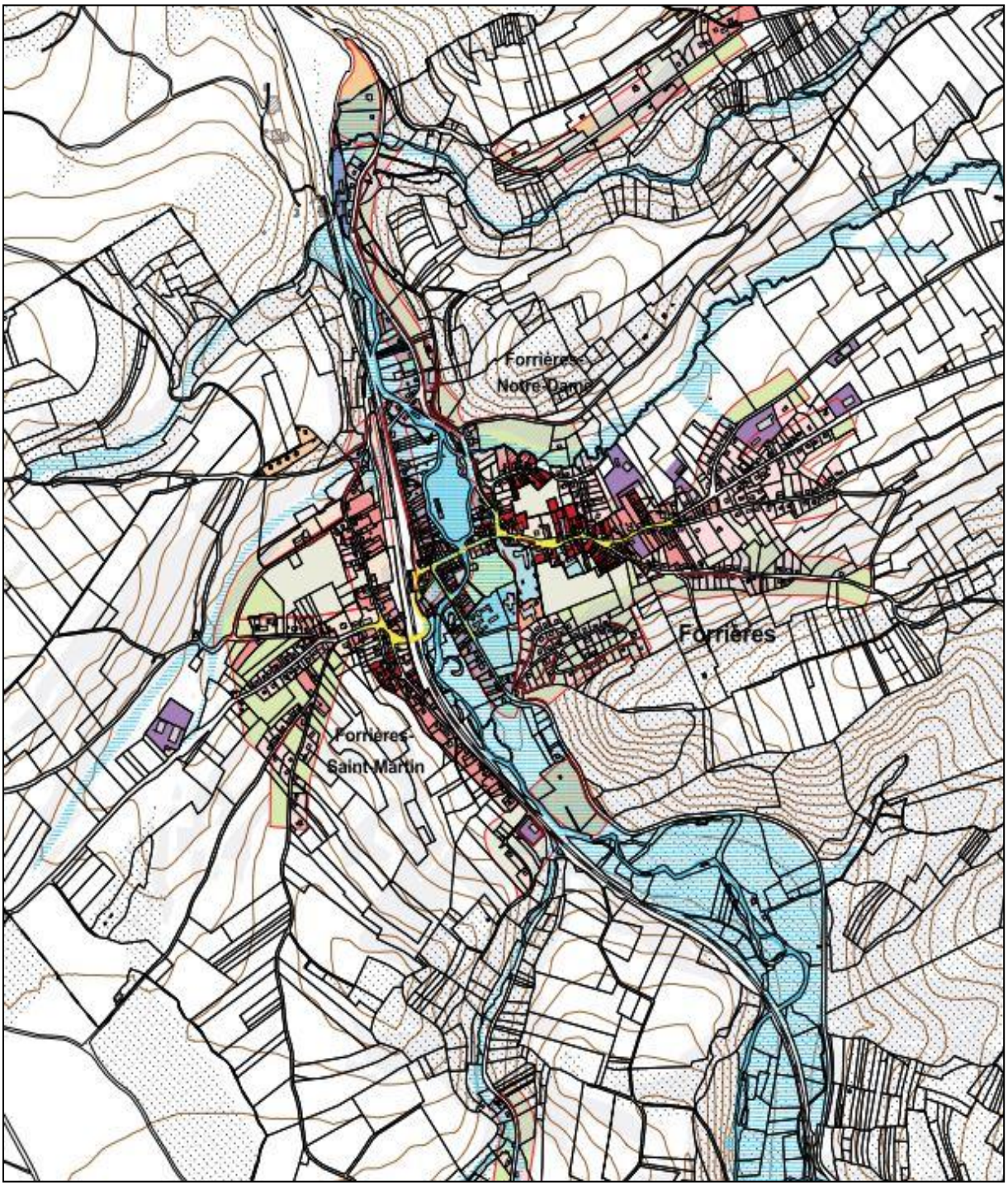


Figure 28 : Structure urbanistique et patrimoniale de Grune – Source : SDC - CREAT

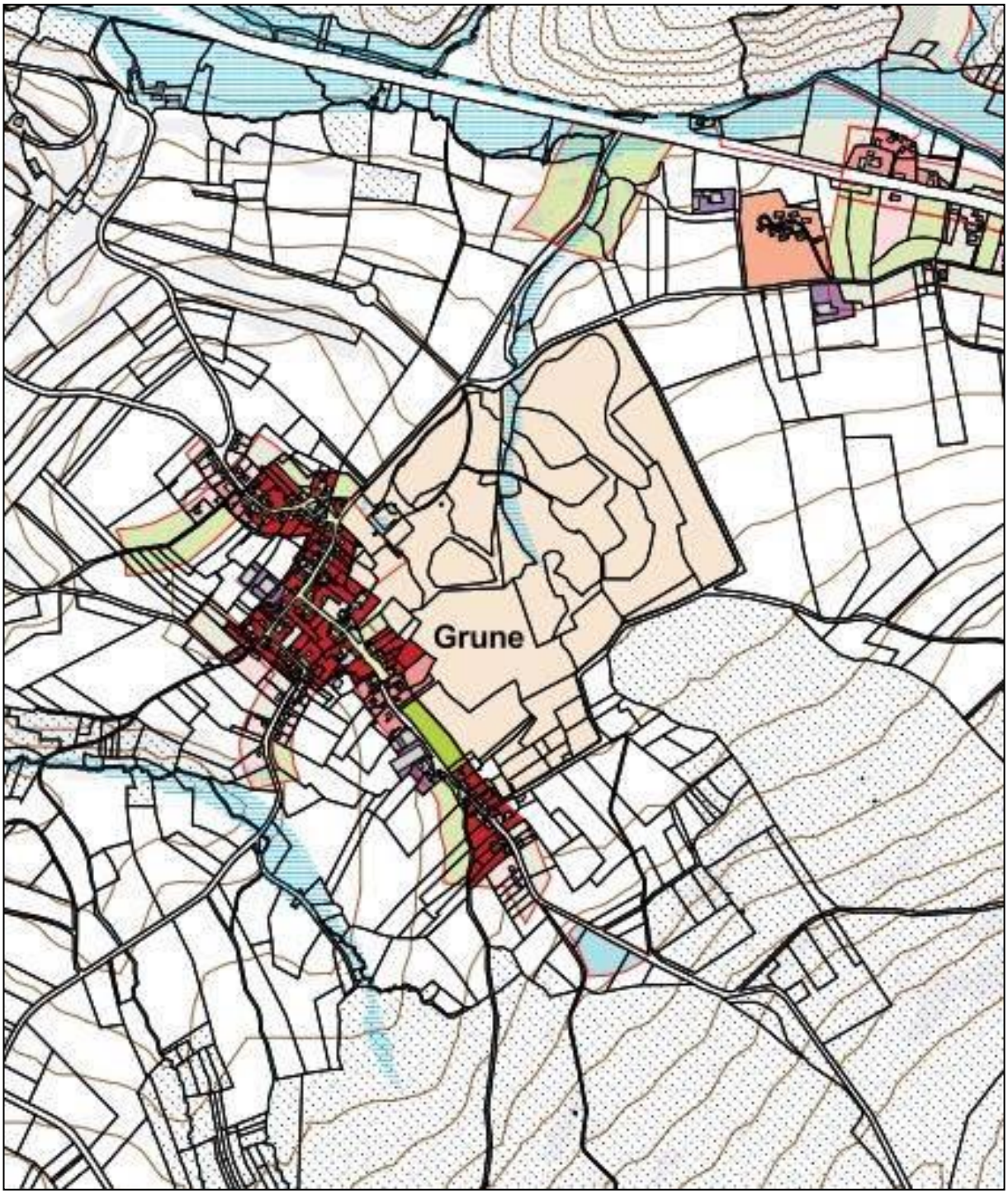


Figure 29 : Structure urbanistique et patrimoniale de Harsin, Charneux et Chavanne – Source : SDC - CREAT

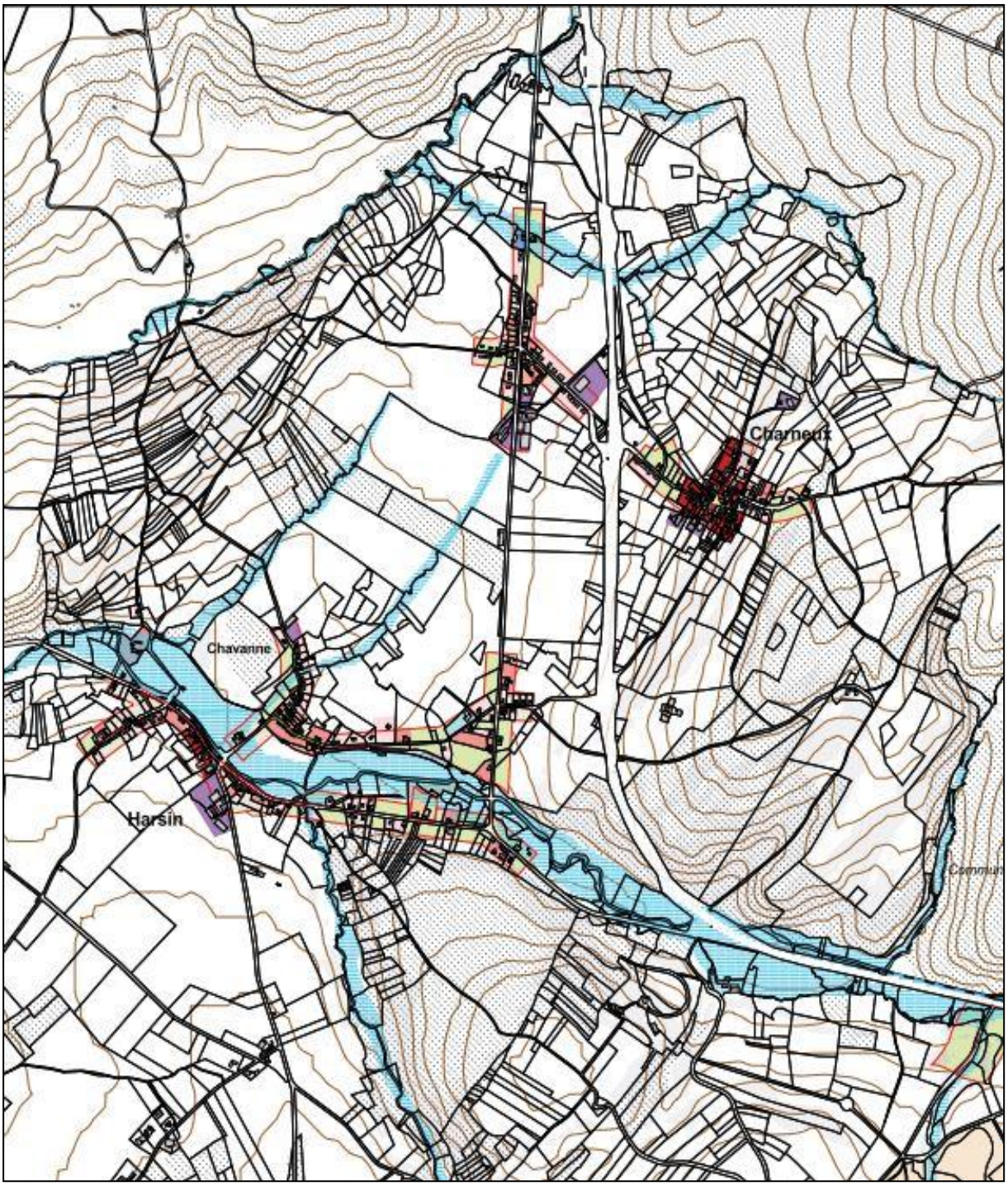


Figure 30 : Structure urbanistique et patrimoniale de Lesterny – Source : SDC - CREAT

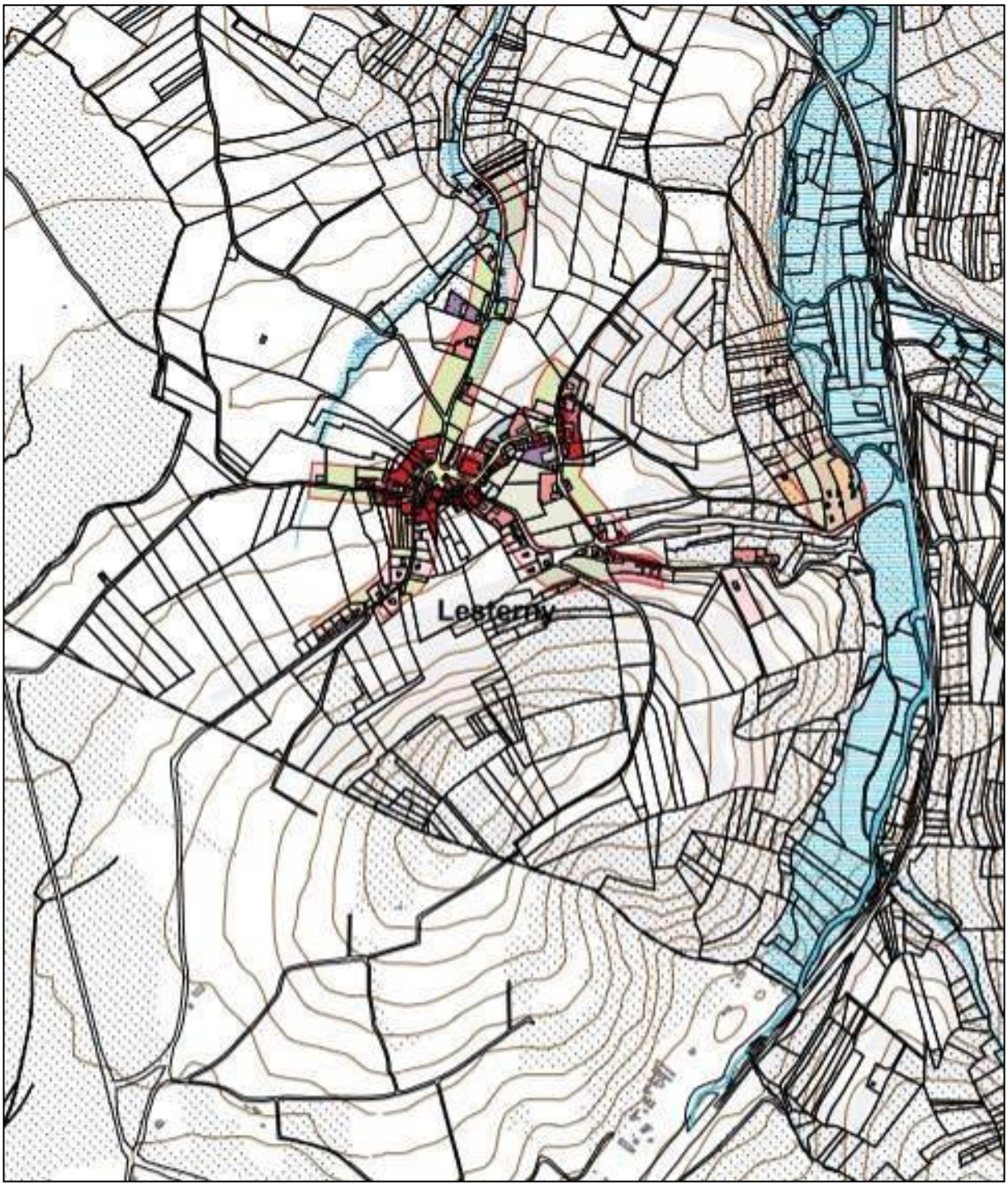


Figure 31 : Structure urbanistique et patrimoniale de Masbourg et Mormont – Source : SDC - CREAT

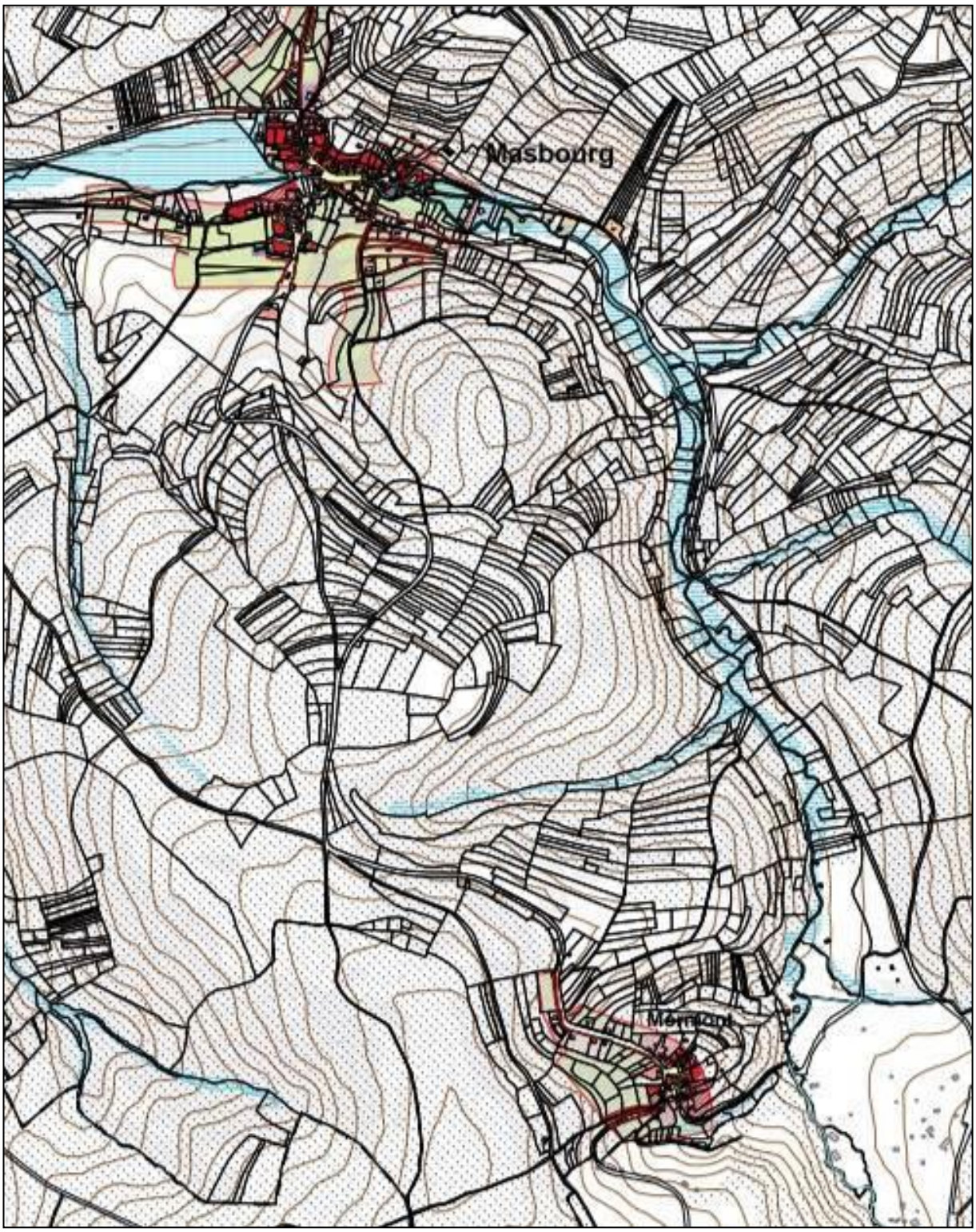


Figure 32 : Structure urbanistique et patrimoniale de Nassogne – Source : SDC – CREAT



2.4.5. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
Bâti traditionnel de qualité de type famennien avec des influences ardennaises pour certains villages	
	Présence d'une architecture atypique à certains endroits
Plusieurs cas intéressants d'architecture contemporaine que ce soit en nouvelle construction ou en rénovation	Bâti récent généralement en rupture avec les caractéristiques traditionnelles de l'habitat.
Places à Nassogne et à Forrières constituant de véritables lieux de convivialité	Peu d'espaces publics aménagés dans les autres villages
Patrimoine riche et diversifié dans l'ensemble des villages	
Opportunités - Ressources	**Menaces - Problématiques**
Une très grande qualité urbanistique, architecturale et patrimoniale du territoire	Une perte de valeur patrimoniale par des interventions non intégrées au contexte local
Une mise en valeur du patrimoine dans son ensemble	Un oubli des éléments patrimoniaux sans une juste mise en valeur

2.5. La population

2.5.1. Nombre d'habitants et son évolution

2.5.1.1. Au niveau communal

Comptabilisant 5.474 habitants (2.817 hommes et 2.657 femmes) au 01/01/2018 pour une superficie de 113 km², Nassogne présente une densité de population de +/- 48 habitants par km².[29] Cette densité de population se situe dans la moyenne de la micro-région, dominée par les centres tels Marche-en-Famenne (143 habitants / km²) et Rochefort (76 habitants par km²). Nassogne se situe au niveau de communes telles que Saint-Hubert (50 habitants par km²) ou encore Tellin (44 habitants par km²).

Depuis 1991, la commune a gagné 1.209 habitants, soit une augmentation relative de 28,3 %. Cette croissance peut être qualifiée de soutenue. Toutefois, on note à partir de 2013 un certain tassement de la croissance, la population ayant même légèrement diminué en 2016 et 2017. L'année 2018 marque cependant une reprise de la croissance démographique.

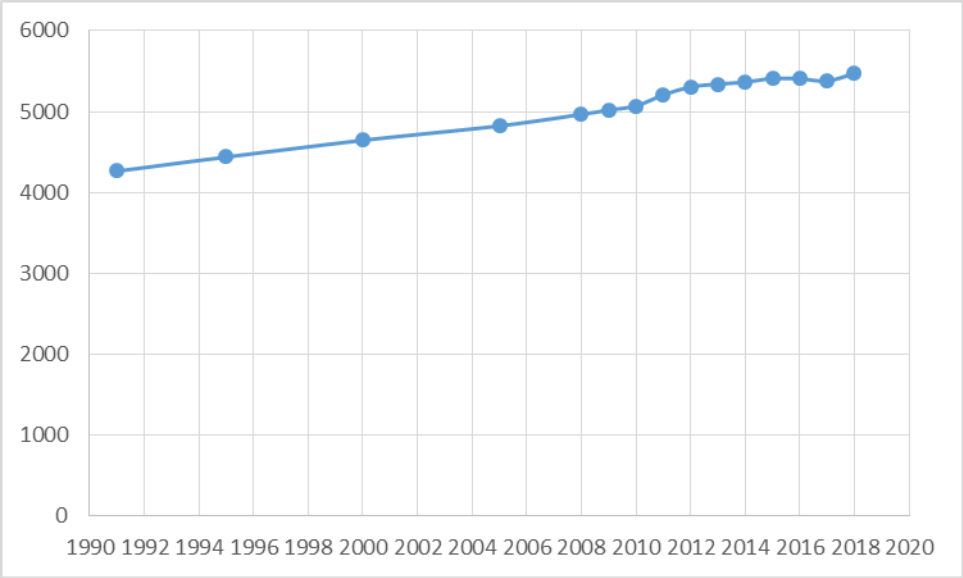
Selon les projections démographiques de l'IWEPS, à l'horizon 2035, la commune comptera 5.602 habitants, soit une augmentation de 128 habitants. La croissance démographique devrait donc rester modérée comme le laisse présager l'évolution de ces dernières années.

Tableau 7 : Evolution de la population – 1991-2018 – STATBEL – CYTISE – WALSTAT

Année	Nombre d'habitants	Evolution absolue	Evolution relative (%)
1991	4265	-	-
1995	4439	174	4,1
2000	4646	381	8,9
2005	4824	559	13,1
2008	4966	701	16,4
2009	5020	755	17,7
2010	5071	806	18,9
2011	5207	942	22,1
2012	5306	1041	24,4
2013	5341	1076	25,2
2014	5365	1100	25,8
2015	5410	1145	26,8
2016	5407	1142	26,8
2017	5379	1114	26,1
2018	5474	1209	28,3

[29] Au 01/01/21, la population de Nassogne s'élevait à 5.589 habitants, soit une croissance relative de 2,1 % par rapport à 2018. La densité de population s'élève à 49,4 habitants/km² en 2021.

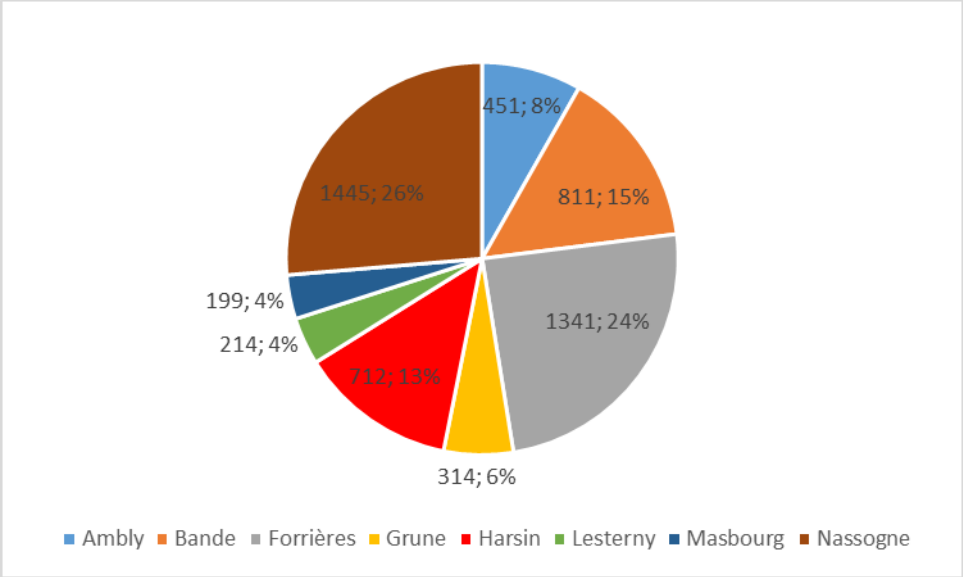
Graphique 3 : Evolution de la population – 1991-2018 – STATBEL – CYTISE – WALSTAT



2.5.1.2. *<u>Au niveau des sections</u>*

Au 01/12/2017, Nassogne, centre administratif, est le village le plus peuplé avec 1.431 juste devant Forrières (1.341 habitants). Masbourg (avec Mormont) est quant à lui le village comptant le moins d'habitants (à peine 200 habitants).[30]

Graphique 4 : Répartition de la population par section – 2017 – Administration communale



[30] Au 01/12/19, la situation est inchangée : Nassogne (1.477 habitants) et Forrières (1.307 habitants) sont les villages les plus peuplés de la commune. Masbourg connaît le nombre d'habitants le plus faible (205 habitants).

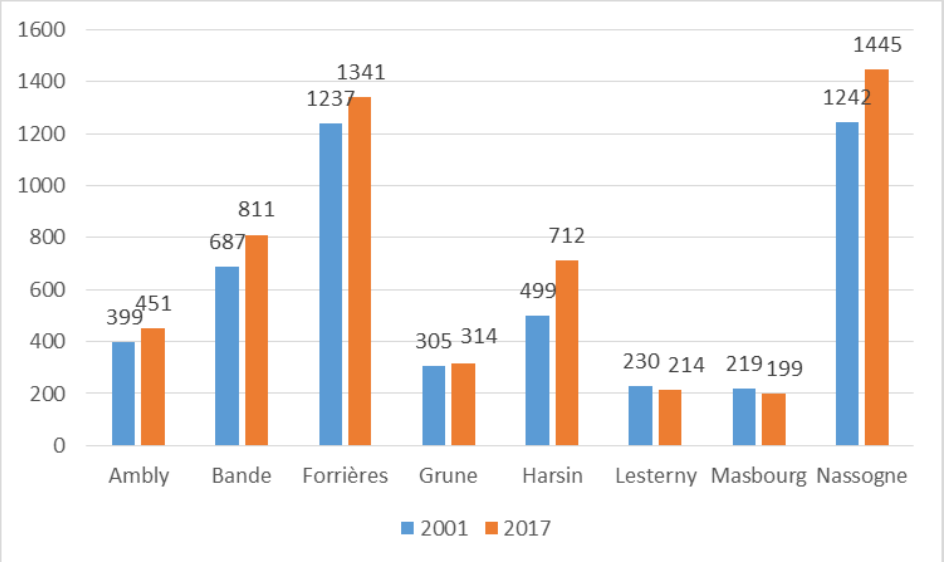
Entre 2001 et 2017, c'est le village d'Harsin (incluant Charneux et Chavanne) qui connaît la plus forte croissance démographique (+ 42,7 %). Durant cette période, Harsin a accueilli 213 nouveaux habitants. Cette forte augmentation s'explique notamment par la concrétisation d'un lotissement communal qui a mis à disposition une quarantaine de terrains à bâtir, particulièrement bien situé par rapport à la N4 et Marche-en-Famenne.

Viennent ensuite les sections de Bande (+ 18 %), de Nassogne (+ 16,3 %) et d'Ambly (+ 13 %). A contrario, les villages de Masbourg et Lesterny ont perdu de la population, respectivement 9,1 % et 7 %. On peut supposer que pour ces derniers le nombre important de secondes résidences participent à cette évolution négative.[31]

Tableau 8 : Evolution de la population par section – 2001-2017 – Administration communale

	2001	2017	Evolution absolue	Evolution relative (%)
Ambly	399	451	52	13,0
Bande	687	811	124	18,0
Forrières	1237	1341	104	8,4
Grune	305	314	9	3,0
Harsin	499	712	213	42,7
Lesterny	230	214	-16	-7,0
Masbourg	219	199	-20	-9,1
Nassogne	1242	1445	203	16,3

Graphique 5 : Evolution de la population par section – 2001-2017 – Administration communale



[31] Alors qu'il connaissait la plus forte croissance démographique entre 2001 et 2017, le village d'Harsin connait une légère baisse de son nombre d'habitants entre 2017 et 2019 (- 14 habitants sur la période). Une baisse de 2,5 % du nombre d'habitants est aussi constatée à Forrières. Toutes les autres localités voient leur population augmenter entre 2017 et 2019.

2.5.1.3. Au niveau de la micro-région

Les centres urbains de Marche-en-Famenne (17.455 habitants) et Rochefort (12.554 habitants) constituent les deux polarités démographiques au sein de la micro-région.

Hormis la commune de Saint-Hubert qui connaît une évolution négative, l'ensemble des communes voisines enregistrent une augmentation du nombre d'habitants entre 1991 et 2018.[32]

C'est d'ailleurs la commune de Nassogne qui enregistre l'évolution relative la plus importante devant Tenneville (25,3 %) et Tellin (19,7 %). Viennent ensuite les centres de Marche-en-Famenne (18 %) et Rochefort (14,8 %) qui, de leur côté, connaissent la croissance absolue la plus forte.

L'évolution depuis 10 ans permet de nuancer de manière plus fine l'analyse. En effet, malgré le léger tassement enregistré ces dernières années, le taux de croissance démographique de Nassogne reste important, le second juste derrière Tenneville.

Tableau 9 : Evolution de la population au sein de la micro-région – 1991-2018 – STATBEL – CYTISE – WALSTAT

Commune	1991	2018	Evolution absolue	Evolution relative (%)
Nassogne	4265	5474	1209	28,3
La Roche-en-Ardenne	3892	4194	302	7,8
Marche-en-Famenne	14797	17455	2658	18,0
Rochefort	10931	12554	1623	14,8
Saint-Hubert	5611	5571	-40	-0,7
Tellin	2062	2468	406	19,7
Tenneville	2269	2842	573	25,3

[32] La tendance a peu changé : Entre 2018 et 2021, l'ensemble des communes de la micro-région connaissent une augmentation de leur population. Saint-Hubert, qui connaissait une évolution négative entre 1991 et 2018, voit sa population augmenter ces dernières années.

Graphique 6 : Taux d'évolution relative de la population au sein de la micro-région – 1991-2018 – STATBEL – CYTISE – WALSTAT

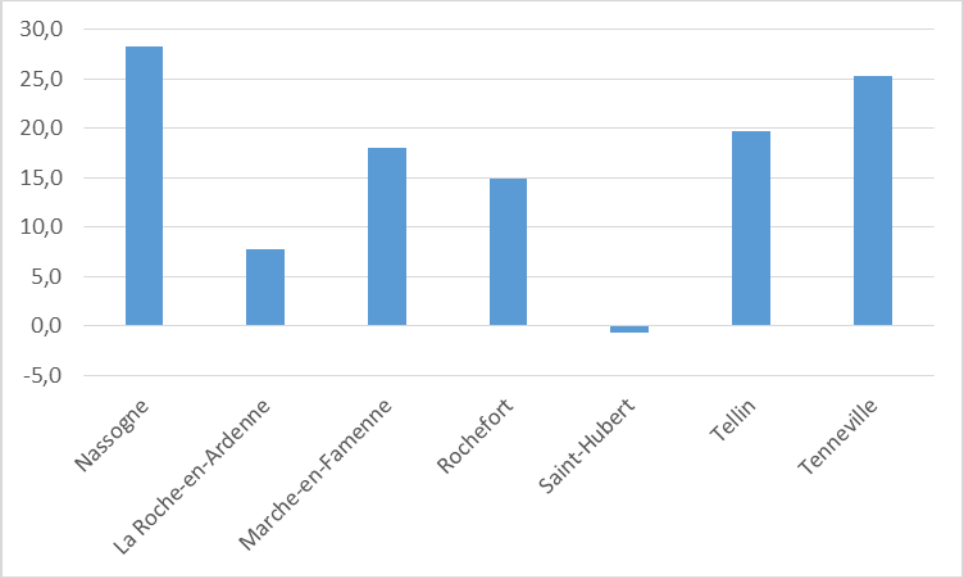
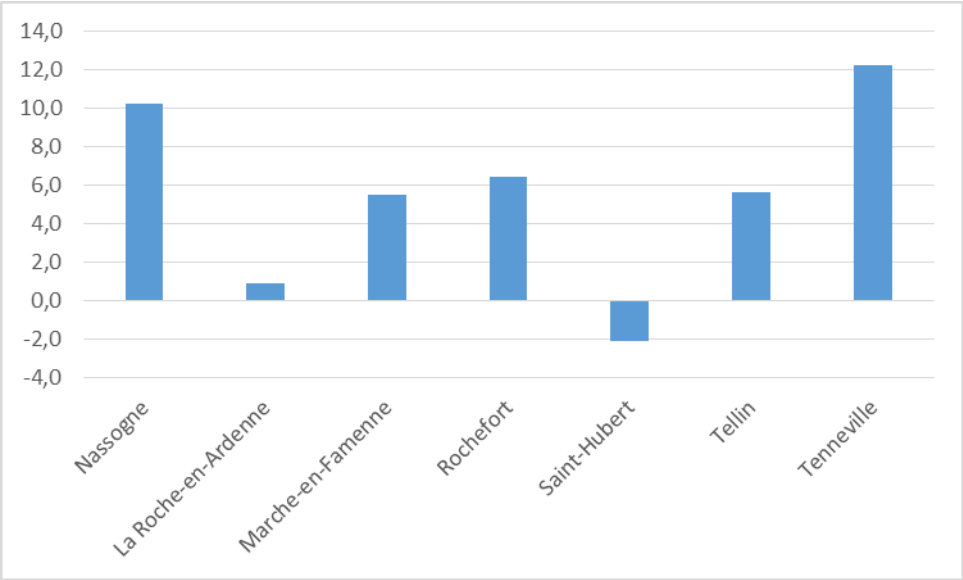


Tableau 10 : Evolution de la population au sein de la micro-région – 2008-2018 – STATBEL – CYTISE – WALSTAT

Commune	2008	2018	Evolution absolue	Evolution relative (%)
Nassogne	4966	5474	508	10,2
La Roche-en-Ardenne	4158	4194	36	0,9
Marche-en-Famenne	16541	17455	914	5,5
Rochefort	11792	12554	762	6,5
Saint-Hubert	5692	5571	-121	-2,1
Tellin	2337	2468	131	5,6
Tenneville	2531	2842	311	12,3

Graphique 7 : Taux d'évolution relative de la population au sein de la micro-région – 2008-2018 – STATBEL – CYTISE – WALSTAT



2.5.2. Mouvements de population

Concernant les mouvements de population[33] entre 2011 et 2017, on constate un solde naturel quasi systématiquement positif, hormis en 2011. Le solde migratoire est quant à lui beaucoup plus aléatoire et conditionne largement l'évolution démographique constatée. Il est donc prépondérant sur le solde naturel.[34]

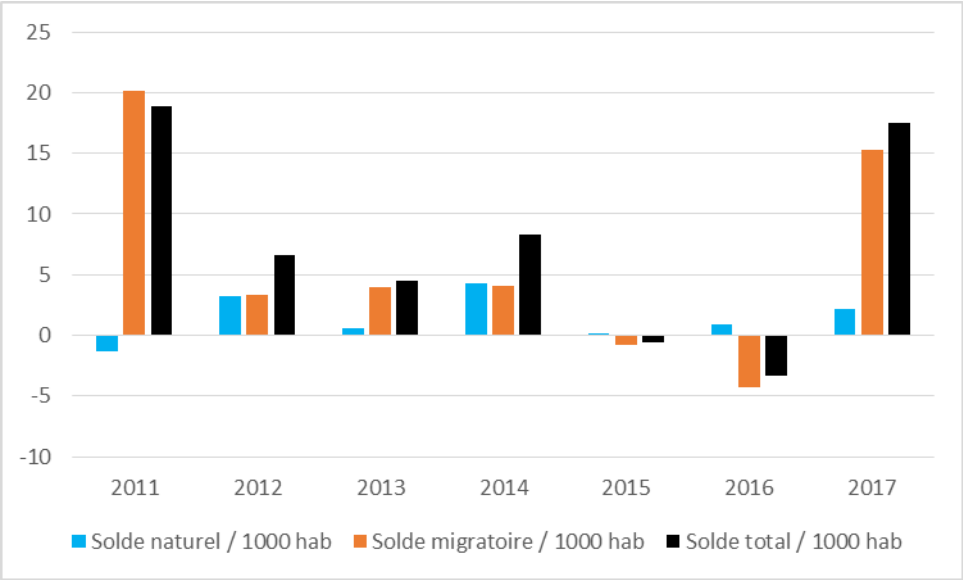
De manière générale, au cours de cette période, les personnes venant habiter à Nassogne proviennent d'une commune limitrophe (en moyenne 1/3). Par ailleurs, la même proportion d'habitants quitte la commune de Nassogne pour rejoindre une commune limitrophe.

[33] L'évolution générale d'une population est le résultat de deux processus. D'une part, le solde naturel c'est-à-dire le nombre de naissances moins le nombre de décès et, d'autre part, le solde migratoire c'est-à-dire le nombre de personnes immigrées moins le nombre de personnes émigrées.
[34] Les années 2019 et 2020 connaissent un solde naturel négatif, avec un solde respectif de – 1,81 et – 1,25. A l'inverse, sur la période 2018-2020, le solde migratoire est positif.

Tableau 11 : Mouvements de population – 2011-2017 – WALSTAT

Année	Solde naturel / 1000 hab	Solde migratoire / 1000 hab	Solde total / 1000 hab
2011	-1,33	20,17	18,84
2012	3,19	3,38	6,57
2013	0,56	3,92	4,48
2014	4,27	4,08	8,35
2015	0,18	-0,74	-0,56
2016	0,93	-4,26	-3,33
2017	2,21	15,3	17,51

Graphique 8 : Mouvements de population – 2011-2017 – WALSTAT

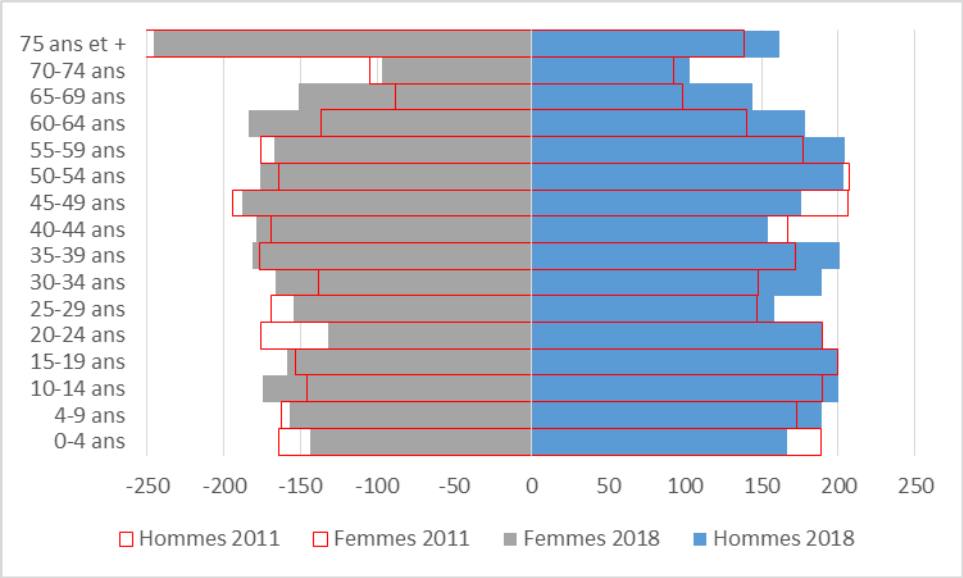


2.5.3. Structure d'âges

L'évolution entre 2011 et 2018 de la pyramide des âges de Nassogne appelle quelques commentaires :

- Tout d'abord, sa base s'est rétrécie, c'est-à-dire qu'il y a proportionnellement moins d'enfants (moins de 9 ans) en 2018 qu'en 2011.
- Ensuite, on note l'apparition d'un « ventre mou » avec l'apparition d'un déficit des jeunes actifs de 20 à 29 ans.
- Au contraire, la tranche d'âge des actifs entre 30 et 39 ans s'est renforcée.
- Enfin, on note un élargissement conséquent des tranches d'âges les plus élevées, de 60 à 75 ans et plus.

Graphique 9 : Pyramide des âges comparée – 2011-2018 – WALSTAT



En 2018, l'âge moyen de la population est de 40,1 ans, ce qui est inférieur à la moyenne de l'arrondissement de Marche-en-Famenne (41,6 ans)[35]. Cet âge moyen est également inférieur à l'ensemble des communes voisines où La Roche-en-Ardenne (43,6 ans) et Saint-Hubert (42,1 ans) se caractérisent par des populations âgées. La présence d'une maison de repos pour personnes âgées sur Nassogne ne se fait donc pas ressentir au niveau de la pyramide des âges.

Toutefois, les évolutions constatées au niveau de la pyramide des âges se traduisent par une augmentation de l'âge moyen qui était de 38,9 ans en 2011, soit une augmentation de 1,2 an. En comparaison, au cours de la même période, l'âge moyen de l'arrondissement de Marche-en-Famenne a augmenté de 1,5 an.

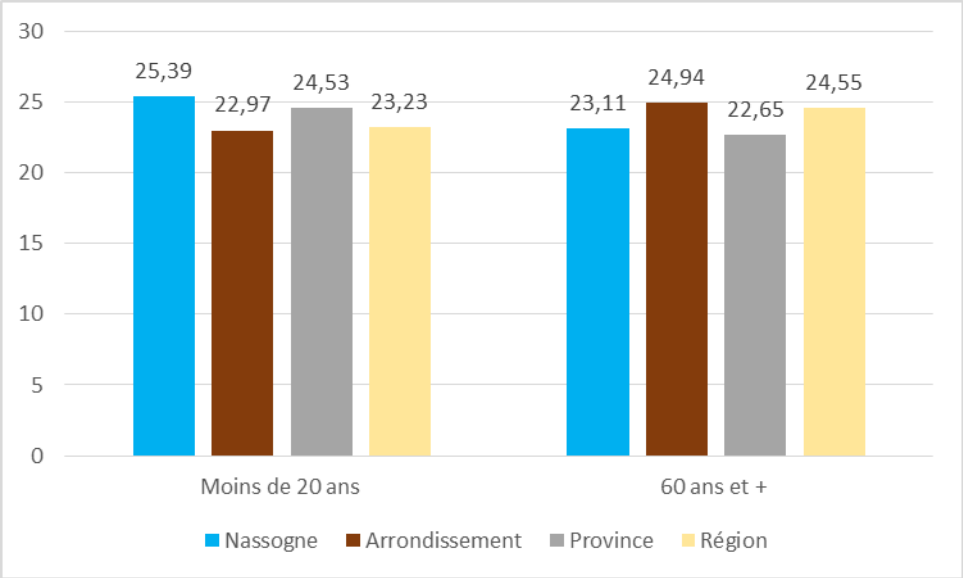
L'analyse par grand groupe d'âges met également en évidence une proportion plus importante de moins de 20 ans sur la commune de Nassogne (25,4 %)[36] en comparaison avec les autres entités de référence. Par ailleurs, la commune de Nassogne compte proportionnellement moins de personnes de 60 ans et plus (23,1 %)[37], seule la Province de Luxembourg comptant un taux moins important.

Pour cette catégorie, le détail pour certains groupes d'âges de la vie permet d'objectiver les besoins en équipements et en services :

- De 0 à 2 ans (crèche ou accueillante d'enfant) : 82 enfants.
- De 3 à 5 ans (école maternelle) : 212 enfants.
- De 6 à 11 ans (école primaire) : 419 enfants.

[35] En 2021, l'âge moyen de la population communale s'élève à 41,0 ans. Il est légèrement plus élevé que la moyenne de 2018. Comparativement aux deux échelles de référence, il est inférieur à la moyenne de l'arrondissement de Marche-en-Famenne (42,3 ans) et que la Région wallonne (41,7 ans).
[36] En 2021, la part des moins de 20 ans est de 24,3 %.
[37] En 2021, la part des plus de 65 ans est de 18,1 %.

Graphique 10 : Répartition de la population par grand groupe d'âges – 2018 – WALSTAT

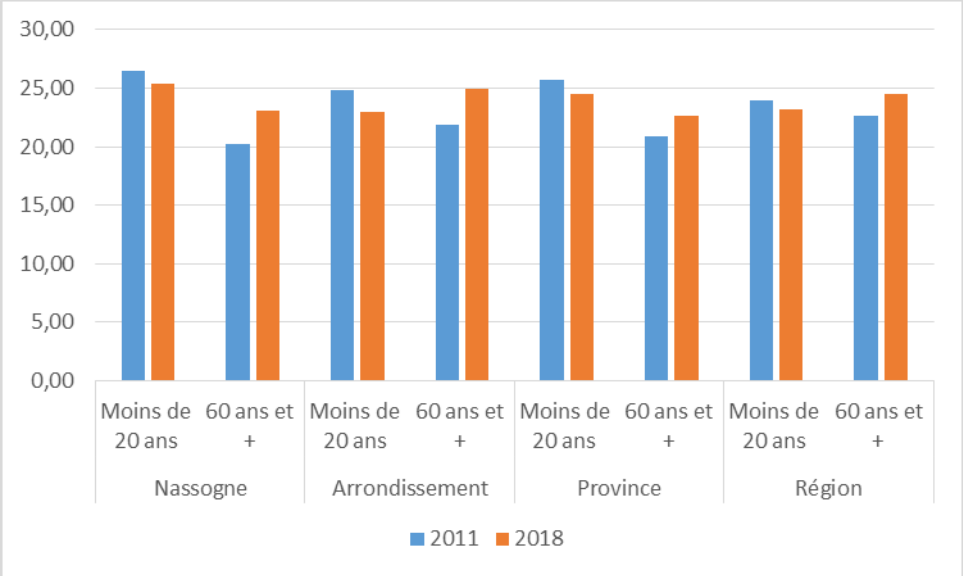


Entre 2011 et 2018, la proportion de moins de 20 ans a diminué de 1,1 %. Au contraire, les 60 ans et plus ont proportionnellement augmenté de 2,9 %.

Toutefois, l'ensemble des entités de référence (arrondissement de Marche-en-Famenne, province de Luxembourg et région Wallonne) connaissent également une diminution de la part des moins de 20 ans, dans des marges plus ou moins similaires.

Elles connaissent également toutes une augmentation de la proportion des plus de 60 ans. Cependant, la commune de Nassogne (+ 2,9 %) et l'arrondissement de Marche-en-Famenne (+ 3,1 %) connaissent des taux plus importants que la province de Luxembourg (+ 1,8 %) et la région Wallonne (+ 1,9 %).

Graphique 11 : Evolution de la population par grand groupe d'âges – 2018 – WALSTAT



La population sur Nassogne est donc globalement vieillissante mais dans des proportions semblables à ce qui est constaté sur l'arrondissement de Marche-en-Famenne, voire, de manière plus large, sur

la province de Luxembourg et sur la région Wallonne. Rappelons également que la population de Nassogne reste jeune en comparaison de la micro-région.

Les besoins en équipements et en services à destination des personnes âgées ne feront toutefois que se renforcer. Il convient également d'être attentif à la diminution des jeunes qui pourrait avoir un impact sur la vie socio-économique du territoire.

2.5.4. Structure des ménages

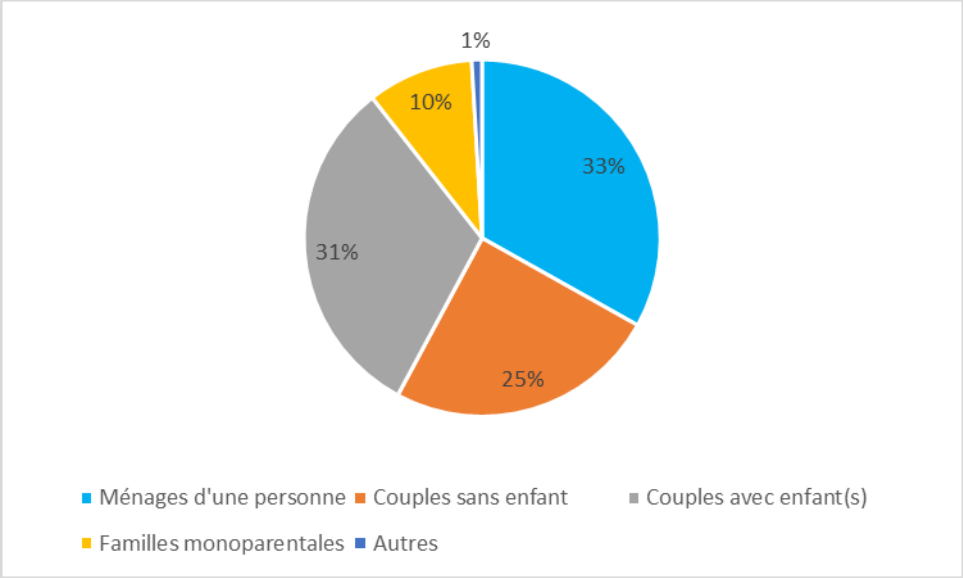
En 2017, la commune de Nassogne compte 2.240 ménages privés, soit une augmentation de 647 unités par rapport à 1991.[38] Parallèlement, on assiste à une diminution de la taille des ménages (2,7 en 1991 et 2,4 en 2017), lié au vieillissement de la population, à l'augmentation des familles monoparentales, etc.

Les ménages composés d'une seule personne représentent 1/3 des ménages privés sur la commune de Nassogne et devancent légèrement les couples avec enfants (31 %).[39]

A titre de comparaison, l'arrondissement de Marche-en-Famenne se caractérise par :

- Une proportion plus importante de ménages d'une personne (36,8 %).
- Une proportion moins importante de couples avec enfants (28,9 %).
- Des proportions identiques pour les autres types de ménages.

Graphique 12 : Structure des ménages par taille – 2017 – STATBEL



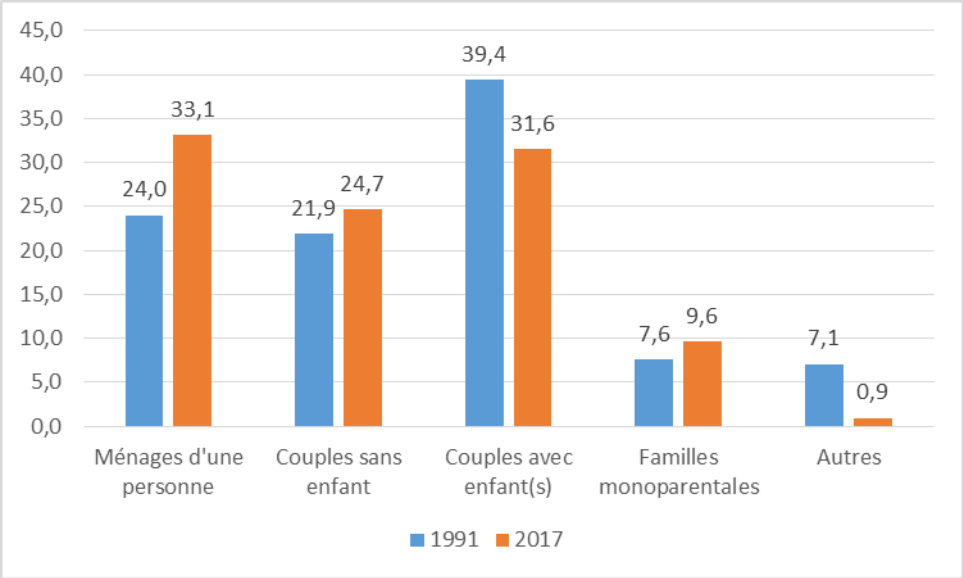
Si l'on s'intéresse à l'évolution de la répartition des ménages entre 1991 et 2017, on constate que :

- Les ménages privés composés d'une seule personne sont en très forte augmentation.
- Au contraire, les couples avec enfants sont en diminution.
- Les familles monoparentales sont quant à elles en augmentation.

[38] En 2021, le nombre de ménages privés est de 2.375, soit une augmentation de 135 unités par rapport à 2017.
[39] En 2021, les ménages privés de la commune de Nassogne sont surreprésentés par les couples avec enfants (36,1 %). Ils devancent les ménages d'une personne (34,2 %).

Il en ressort donc que les besoins, notamment en matière de logements, vont être influés par ces évolutions (recherche de logements de plus petite taille). La diminution de couples avec enfants peut être problématique pour le renouvellement naturel de la population mais également pour le maintien de certains services tels que les écoles, etc.

Graphique 13 : Evolution de la structure des ménages par taille – 1991-2017 – STATBEL – CYTISE



2.5.5. Population étrangère

En 2018, la population étrangère représente 3,2 % de la population totale de Nassogne (178 habitants)[40], soit une proportion légèrement moins importante que sur l'arrondissement de Marche-en-Famenne (4,1 %). Un tiers de ceux-ci sont des résidents français.

Notons qu'en mars 2019, les demandeurs d'asile sont au nombre de 10 sur la commune de Nassogne.

2.5.6. Structure socio-économique de la population

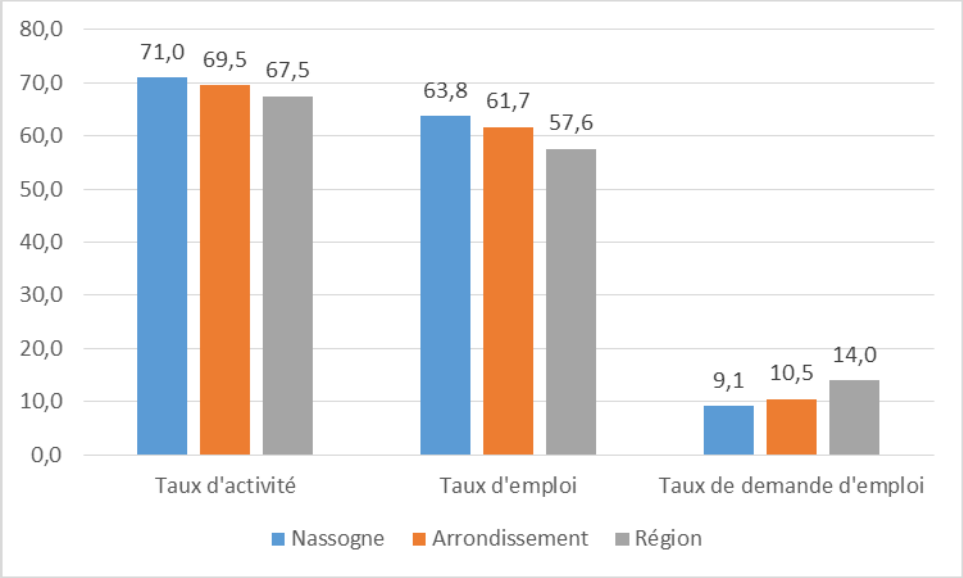
2.5.6.1. Taux de chômage, d'activité et d'emploi

En septembre 2018, la commune de Nassogne possède un taux d'activité[41] de 71 % et un taux d'emploi[42] de 63,8 %.[43] Ces indicateurs sont tout à fait favorables puisqu'ils sont largement supérieurs à l'arrondissement de Marche-en-Famenne et à la région Wallonne.

[40] En 2021, la population étrangère représente 3,4 % de la population totale communale.
[41] Le taux d'activité exprime le rapport à la population d'âge actif (15 à 64 ans) des personnes qui se présentent effectivement sur le marché du travail, qu'elles soient occupées ou chômeuses. Ce taux traduit donc un comportement par rapport au marché du travail, comportement qui est lui-même fonction d'un nombre considérable de variables tenant autant à l'individu, à sa famille et à sa culture, qu'au contexte économique et institutionnel dans lequel il évolue.
[42] Le taux d'emploi rapporte à la population en âge de travailler (15 à 64 ans) le nombre de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée). Il donne une idée de la participation effective à l'emploi d'une population qui pourrait potentiellement travailler.

Toujours en septembre 2018[44], le taux de demande d'emploi est de 9,1 % sur la commune de Nassogne[45]. Ici, encore, la situation communale est favorable par rapport aux autres entités de référence.

Graphique 14 : Taux d'activité et taux d'emploi – 2018 – FOREM



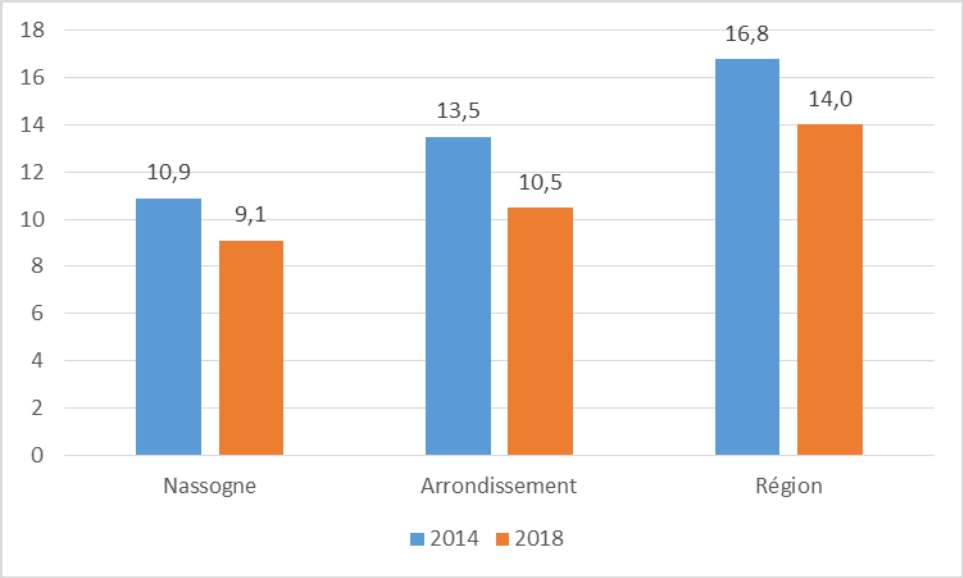
Entre 2014 et 2018, le taux de demande d'emploi a diminué de 10,9 % à 9,1 %. On notera toutefois qu'il est également en diminution pour l'arrondissement de Marche-en-Famenne et la région Wallonne mais de manière plus sensible.

[43] En 2019, le taux d'activité est de 71,1 %. Le taux d'emploi est de 65,6 %, soit une augmentation de 1,8 point par rapport à 2018. Les taux communaux restent supérieurs à ceux de l'arrondissement de Marche-en-Famenne et de la Région wallonne.

[44] Le taux de demande d'emploi exprime en pourcentage le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi inoccupé et la population active.

[45] En mai 2022, le taux de demande d'emploi s'élève à 8,4 %, soit une diminution de 7,7 % depuis septembre 2018.

Graphique 15 : Evolution du taux de demande d'emploi – 2014-2018 – FOREM



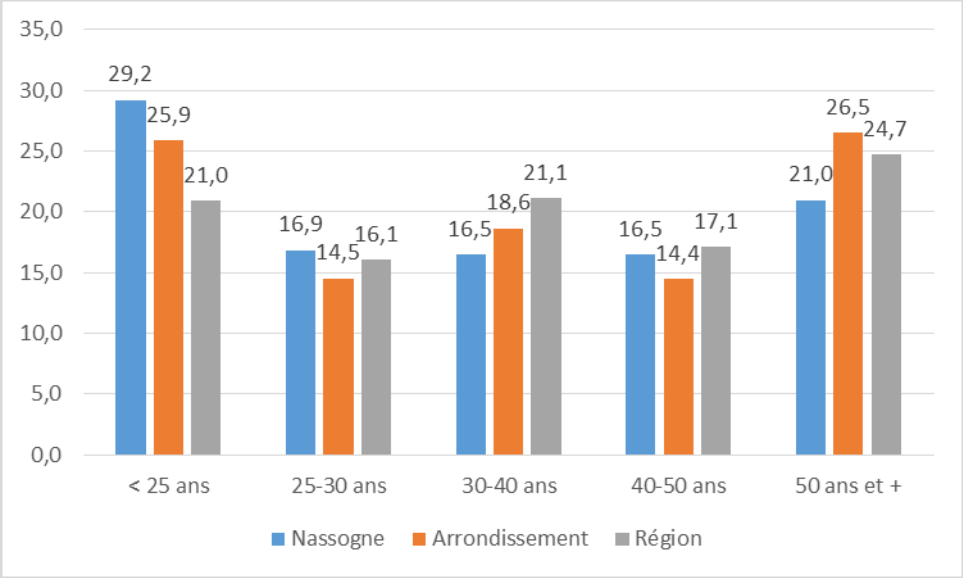
De manière globale, le taux de demande d'emploi masculin (9,6 %) est supérieur à celui féminin (8,6 %). On notera que, si le taux masculin est resté stable depuis 2014, le taux féminin a quant à lui fortement diminué (12,3 % en 2014). La diminution du taux de demande d'emploi féminin est toutefois une constante au sein de l'arrondissement de Marche-en-Famenne ou encore de la région Wallonne.

En ce qui concerne la répartition des demandeurs d'emploi par âge, on constate que Nassogne compte proportionnellement plus de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (29,2 %) par rapport à l'arrondissement de Marche-en-Famenne (25,9 %) et à la région Wallonne (21 %).[46]

Par contre, les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus sont proportionnellement moins nombreux en comparaison avec les autres entités administratives.

[46] En mai 2022, les demandeurs d'emploi sont représentés en majorité par les jeunes de moins de 25 ans (22 %). Ils sont suivis par ceux âgés de 50 ans et plus (21 %).

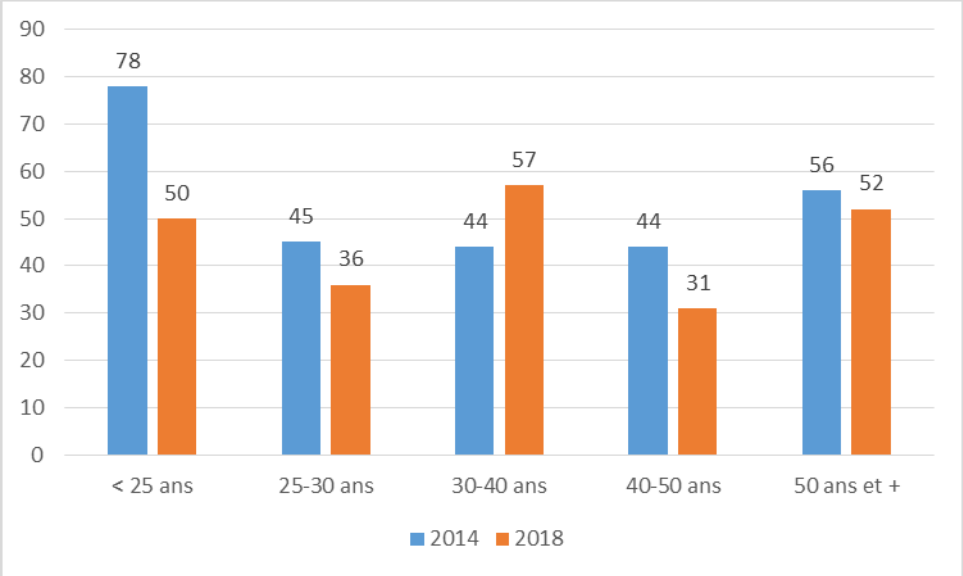
Graphique 16 : Répartition du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de leur âge – 2018 – FOREM



Entre 2014 et 2018, on constatera une diminution des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans. Cet aspect largement positif est toutefois à nuancer par les réformes intervenues concernant la durée du stage d'attente. Un constat identique peut en effet être tiré pour l'arrondissement de Marche-en-Famenne.

Les demandeurs d'emploi âgés de 30 à 40 ans sont en augmentation.

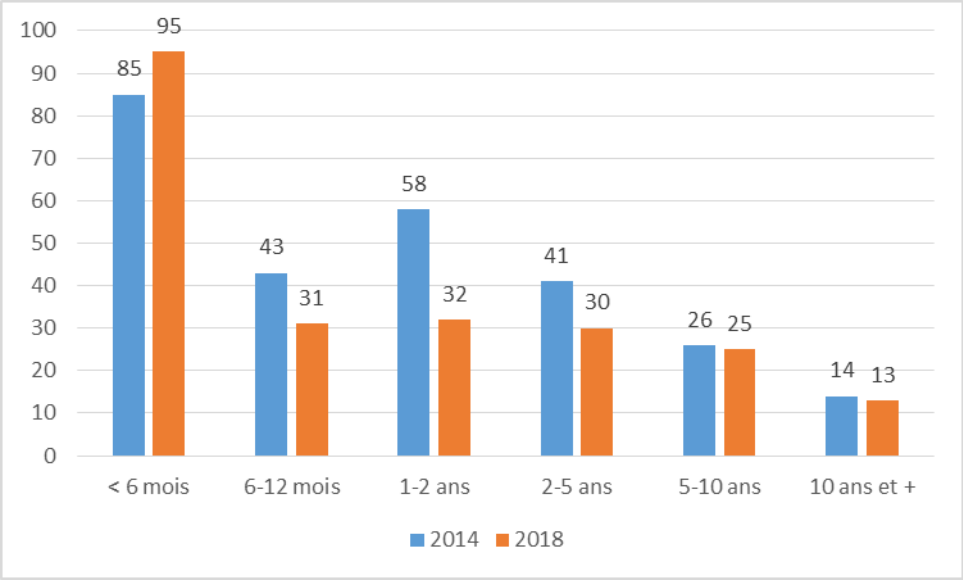
Graphique 17 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de leur âge – 2014-2018 – FOREM



Si l'on s'intéresse à l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de la durée d'inoccupation, les demandeurs d'emploi depuis moins de 6 mois sont les plus représentés. Leur nombre est d'ailleurs en augmentation.

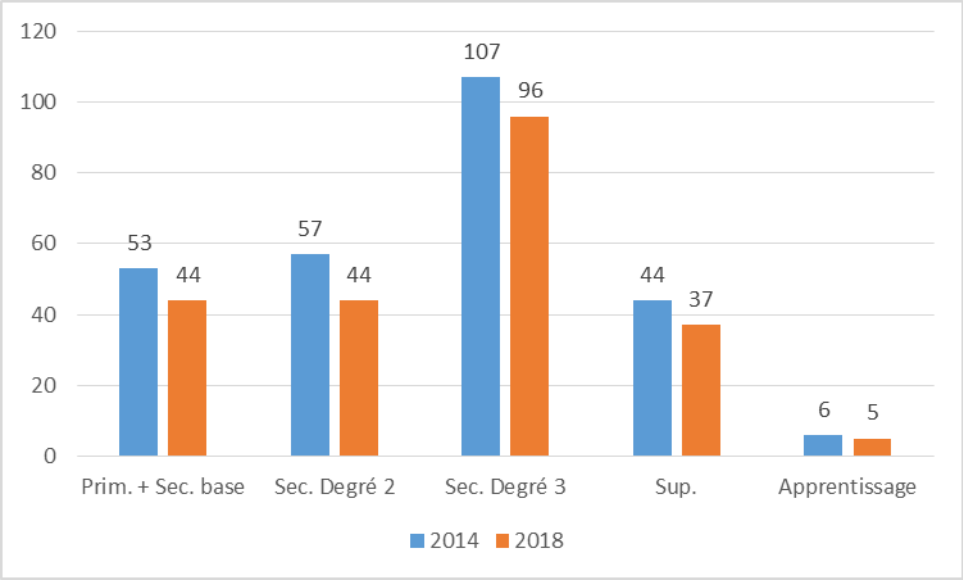
On mettra en évidence les évolutions positives pour les demandeurs inscrits depuis 1 à 2 ans et depuis 2 à 5 ans avec une diminution significative de leurs effectifs. Les demandeurs d'emploi de plus longue durée présentent quant à eux une stabilité certaine.

Graphique 18 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de leur durée d'inoccupation – 2014-2018 – FOREM



Les demandeurs d'emploi disposant d'un diplôme d'étude secondaire du 3ème degré représentent 42 % des demandeurs d'emploi.

Graphique 19 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de leur niveau d'étude – 2014-2018 – FOREM

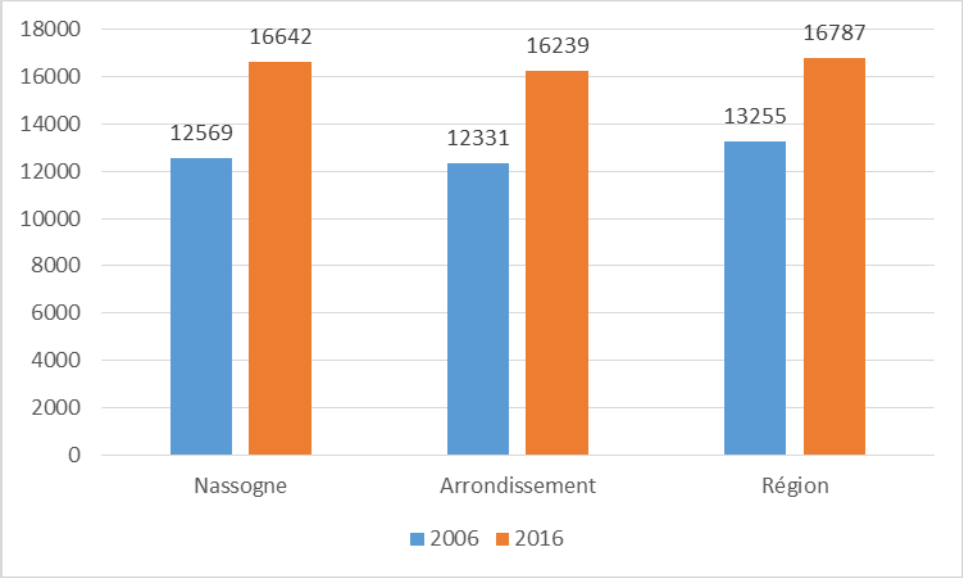


2.5.6.2. Niveau de vie

En 2016 (exercice d'imposition 2017), le revenu moyen annuel par habitant s'élève à 16.642 €.[47] Le niveau des revenus moyens est légèrement supérieur à celui de l'arrondissement de Marche-en-Famenne mais très légèrement en-deçà de celui de la région Wallonne.

Depuis 2006, le revenu moyen annuel par habitant est en augmentation (+ 32,4 %) et cela de manière plus importante que sur les entités administratives de référence (+ 31,7 % pour l'arrondissement et + 26,6 % pour la région). L'écart a donc tendance à se résorber progressivement avec la région Wallonne mais également se creuser avec l'arrondissement.

Graphique 20 : Evolution du revenu moyen par habitant – 2006-2016 – STATBEL

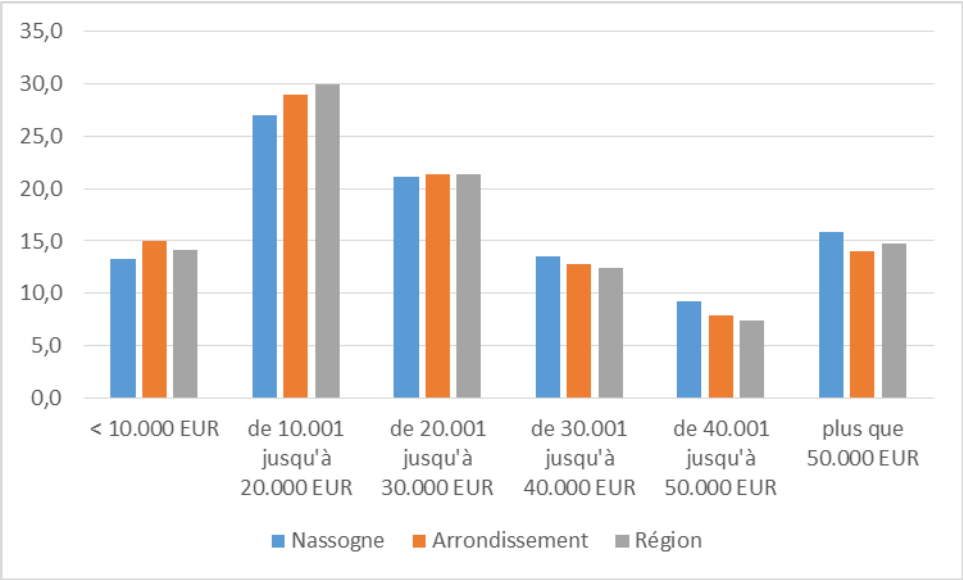


La répartition des déclarations fiscales laisse apparaître que Nassogne compte proportionnellement moins de bas revenus (déclaration inférieure à 10.000 €) mais plus de hauts revenus (déclaration supérieure à 50.000 €) que l'arrondissement de Marche-en-Famenne et que la région Wallonne.[48]

[47] En 2019, le revenu moyen annuel par habitant s'élevait à 17.619 €, soit une augmentation de 5,9 % par rapport à 2016.

[48] En 2019, la situation est inchangée : La commune de Nassogne connaît plus de hauts revenus supérieurs à 50.000 € (17,3 %) que de bas revenus inférieurs à 10.000 € (13,0 %).

Graphique 21 : Répartition des déclarations fiscales par tranche de revenus – 2016 – STATBEL



En juillet 2018, la commune compte 32 bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (16 hommes et 16 femmes).[49]

Si l'on reporte ce nombre à la population totale, on obtient un taux de 0,5 %. Par rapport aux communes voisines, ce taux est le plus faible au même titre que Tenneville : Rochefort (1,7 %), Marche-en-Famenne (1,4 %), Saint-Hubert (1,0 %), Tellin (1,0 %) et La Roche-en-Ardenne (0,8 %).

La situation est relativement stable puisqu'en juillet 2008 on en dénombrait également 32 (18 hommes et 14 femmes). Il semblerait donc que les mesures d'exclusion du chômage n'aient pas (encore) d'effet à ce niveau. Toutefois, cette stabilité globale ne doit pas gommer certains pics comme en février 2018 où l'on comptait 47 bénéficiaires du revenu d'intégration sociale mais également des niveaux très faibles comme début 2015 avec seulement 15 bénéficiaires.

Il s'agit principalement de jeunes de moins de 25 ans (46,8 %) et de personnes isolées (56,2 %).

[49] En 2020, la part de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale ou son équivalent (RIS ou ERIS) est de 1,4 %, représentant environ 78 habitants.

2.5.7. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
Croissance démographique relativement soutenue	Léger tassement de la croissance démographique ces dernières années ainsi qu'à l'horizon 2035
Très forte croissance pour le village d'Harsin et croissance pour les autres villages	Perte de population depuis 2001 pour les villages de Masbourg et Lesterny
	Solde naturel positif mais faible
	Croissance démographique largement dépendante du solde migratoire qui est lui-même assez aléatoire
	Perte de population au niveau des enfants et des jeunes actifs
	Diminution des couples avec enfant(s)
	Augmentation des personnes isolées et des familles monoparentales
Population relativement jeune et vieillissement relativement contenu	
Proportion importante de moins de 20 ans	
Taux d'emploi et d'activité importants	
Taux de demande d'emploi faible et en diminution (notamment au niveau féminin) même s'il s'agit d'un constat général au sein de la micro-région	Proportion importante de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans
Pas d'augmentation de la demande d'emploi pour les personnes plus âgées ou de plus longue durée	
Revenu moyen par habitant élevé et en augmentation	
Nombre de bénéficiaires du RIS limité et stable	
	Pas de plan de cohésion sociale

Opportunités - Ressources	Menaces - Problématiques
Un contexte socio-économique globalement favorable	Evolution démographique entraînant des répercussions sur les besoins de la population : logements, services, etc.

2.5.8. Actualisation des principales données statistiques

Au 01/01/21, la population de Nassogne s'élevait à 5.589 habitants, soit une croissance relative de 2,1 % par rapport à 2018. La densité de population s'élève à 49,4 habitants/km² en 2021.

Concernant la population par villages, la situation est inchangée au 01/12/19 : Nassogne (1.477 habitants) et Forrières (1.307 habitants) sont les villages les plus peuplés de la commune. Masbourg connaît le nombre d'habitants le plus faible (205 habitants).

Alors qu'il connaissait la plus forte croissance démographique entre 2001 et 2017, le village d'Harsin connait une légère baisse de son nombre d'habitants entre 2017 et 2019 (- 14 habitants sur la période). Une baisse de 2,5 % du nombre d'habitants est aussi constatée à Forrières. Toutes les autres localités voient leur population augmenter entre 2017 et 2019.

Concernant la population à l'échelle de la micro-région, la tendance a peu changé : Entre 2018 et 2021, l'ensemble des communes de la micro-région connaissent une augmentation de leur population. Saint-Hubert, qui connaissait une évolution négative entre 1991 et 2018, voit sa population augmenter ces dernières années.

Les années 2019 et 2020 connaissent un solde naturel négatif, avec un solde respectif de – 1,81 et – 1,25. A l'inverse, sur la période 2018-2020, le solde migratoire est positif.

En 2021, l'âge moyen de la population communale s'élève à 41,0 ans. Il est légèrement plus élevé que la moyenne de 2018. Comparativement aux deux échelles de référence, il est inférieur à la moyenne de l'arrondissement de Marche-en-Famenne (42,3 ans) et que la Région wallonne (41,7 ans).

En 2021, la part des moins de 20 ans est de 24,3 % et la part des plus de 65 ans est de 18,1 %.

En 2021, le nombre de ménages privés est de 2.375, soit une augmentation de 135 unités par rapport à 2017. Ils sont surreprésentés par les couples avec enfants (36,1 %). Ils devancent les ménages d'une personne (34,2 %).

En 2021, la population étrangère représente 3,4 % de la population totale communale.

En 2019, le taux d'activité est de 71,1 %. Le taux d'emploi est de 65,6 %, soit une augmentation de 1,8 point par rapport à 2018. Les taux communaux restent supérieurs à ceux de l'arrondissement de Marche-en-Famenne et de la Région wallonne.

En mai 2022, le taux de demande d'emploi s'élève à 8,4 %, soit une diminution de 7,7 % depuis septembre 2018. Les demandeurs d'emploi sont représentés en majorité par les jeunes de moins de 25 ans (22 %). Ils sont suivis par ceux âgés de 50 ans et plus (21 %).

En 2019, le revenu moyen annuel par habitant s'élevait à 17.619 €, soit une augmentation de 5,9 % par rapport à 2016. Elle connaît plus de hauts revenus supérieurs à 50.000 € (17,3 %) que de bas revenus inférieurs à 10.000 € (13,0 %).

En 2020, la part de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale ou son équivalent (RIS ou ERIS) est de 1,4 %, représentant environ 78 habitants.

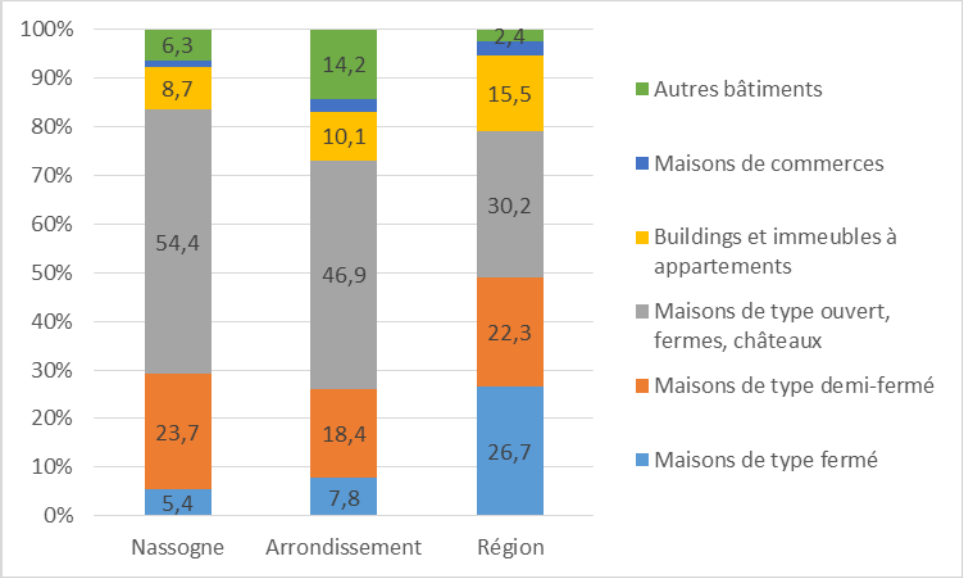
2.6. Le logement

2.6.1. Parc du logement

En 2018, Nassogne compte 2.666 logements, soit 505 logements de plus qu'en 1998 (286 de plus qu'en 2008). Plus de la moitié (54,4 %) de ces logements sont des maisons de type ouvert, fermes ou châteaux. Cette proportion est plus importante que sur l'arrondissement de Marche-en-Famenne (46,9 %) et que sur la région Wallonne (30,2 %). Au contraire, on notera une proportion moindre de maisons de type fermé (caractère plus rural du territoire communal).[50]

8,7 % des logements concernent des appartements, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne de l'arrondissement (10,1 %). Sur les +/- 230 appartements recensés sur le territoire, il convient de signaler que 94 se retrouvent au sein de la résidence Nanfurnal à Nassogne.

Graphique 22 : Répartition des logements selon l'année de construction – 2018 – STATBEL



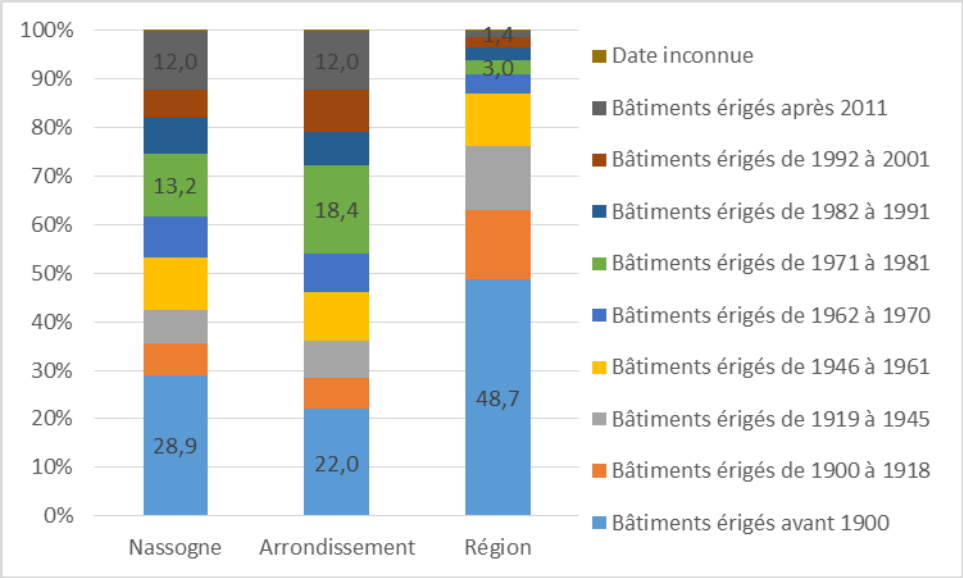
Au niveau de l'année de construction, 28,9 % des bâtiments[51] de la commune Nassogne datent d'avant 1900, ce qui est proportionnellement plus que l'arrondissement mais beaucoup moins que la région.

Nassogne, tout comme l'arrondissement de Marche-en-Famenne, se caractérisent essentiellement par une proportion importante de bâtiments érigés après 2011 (12 %).

La vétusté de certains bâtiments va engendrer des enjeux importants, notamment énergétiques ou d'utilisation, pouvant mettre à mal leur intérêt et leur pérennité où à tout le moins leur destination actuelle.

[50] En 2019, le nombre de bâtiments est de 3.055.
[51] Les statistiques disponibles parlent de bâtiments et non de logements. Une nuance doit donc être portée à ce sujet.

Graphique 23 : Répartition des logements selon l'année de construction – 2018 – STATBEL



2.6.2. Marché immobilier

Entre 2007 et 2017, le marché immobilier se caractérise par les transactions suivantes :

- 357 maisons d'habitation ordinaire (moyenne de 32 par an).
- 144 villas, bungalows et maisons de campagne (moyenne de 13 par an).
- 82 appartements, flats et studios (moyenne de 7 par an).

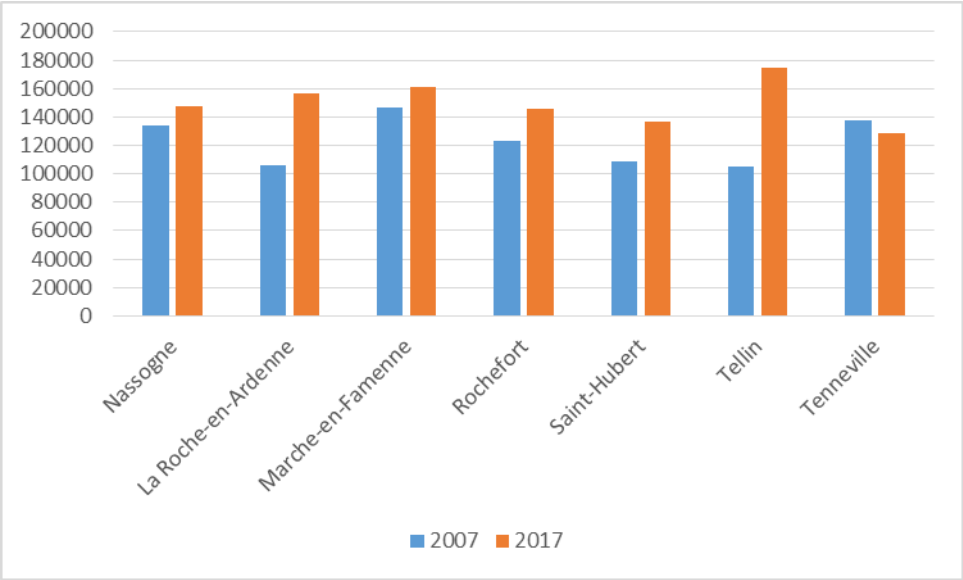
En 2017, les maisons d'habitation ordinaire se négocient aux alentours de 147.000 € et les villas de 234.000 €. En ce qui concerne les appartements, le volume de transactions est trop faible pour obtenir un prix moyen (confidentialité des données).[52]

Par rapport à la micro-région, les prix des maisons d'habitation ordinaire sur Nassogne sont dans la moyenne, Tellin, Marche-en-Famenne et La Roche-en-Ardenne se caractérisant par des prix plus élevés.

Comparativement aux communes voisines, Nassogne se caractérise par une évolution contenue du prix de vente des maisons d'habitation ordinaire entre 2007 et 2017 (+ 9,9 %). A titre de comparaison, la commune de Tellin enregistre une progression de 66,7 % au cours de la même période. Notons que la commune de Tenneville est la seule à connaître une diminution du prix moyen de vente.

[52] Les données disponibles ne nous permettent pas d'avoir des données plus récentes que 2017.

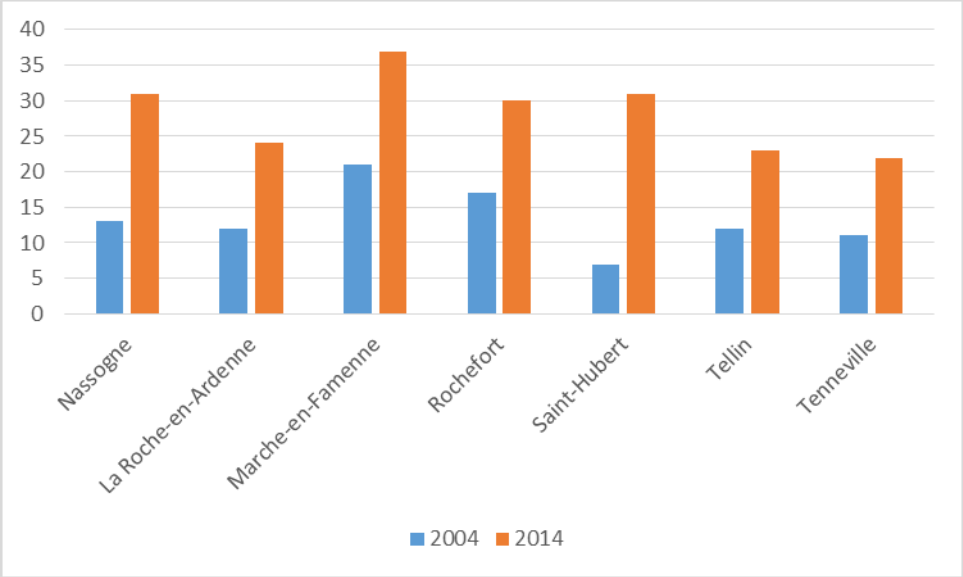
Graphique 24 : Evolution des prix moyen des maisons d'habitation ordinaire – 2007-2017 – STATBEL



Au niveau du foncier, en 2014, le prix moyen des terrains à bâtir s'élève à 31 € / m² sur la commune de Nassogne. Il se situe dans la moyenne haute de la micro-région au même niveau que les communes de Rochefort et Saint-Hubert mais légèrement en dessous des prix de Marche-en-Famenne.

Nassogne connaît une très forte augmentation du prix des terrains à bâtir (+ 138 %). Hormis la commune de Saint-Hubert mais dont le prix de vente de 2004 semble anormalement bas, c'est sur la commune de Nassogne que l'augmentation est la plus importante.

Graphique 25 : Evolution des prix moyen des terrains à bâtir – 2004-2014 – WALSTAT



En conclusion, la commune de Nassogne se caractérise par une pression foncière relativement importante au contraire de la pression immobilière qui reste modérée. Ce constat est à mettre en relation avec l'attractivité démographique du territoire communal et la forte proportion de nouvelles constructions.

Au niveau du logement, soulignons la réalisation d'un lotissement communal (2006-2007) à Chavanne Haut (à proximité de la N4) qui a permis de mettre à disposition une quarantaine de lots à bâtir.

Lotissement communal à Harsin (N4)



Lotissement communal à Harsin (N4)

2.6.3. Permis d'urbanisme

Entre 2006 et 2016, le nombre moyen de permis d'urbanisme pour la construction de nouveaux logements s'élève à 21. Pour la rénovation, ce nombre est légèrement moins élevé (18 permis). Ce nombre fluctue de manière très importante selon les années.[53]

Tableau 12 : Evolution du nombre de permis d'urbanisme pour les constructions destinées au logement – 2006-2016 – STATBEL

	Nouvelle construction	Rénovation
2006	15	12
2007	23	16
2008	38	24
2009	28	30
2010	23	21
2011	27	16
2012	26	23
2013	11	10
2014	14	16
2015	8	16
2016	13	15

[53] Entre 2017 et 2021, le nombre moyen de permis d'urbanisme pour la construction de nouveaux logements s'élève à 14. L'année 2021 est marquée par l'octroi de 20 permis. Le nombre moyen de permis de rénovation est de 14 entre 2017 et 2021.

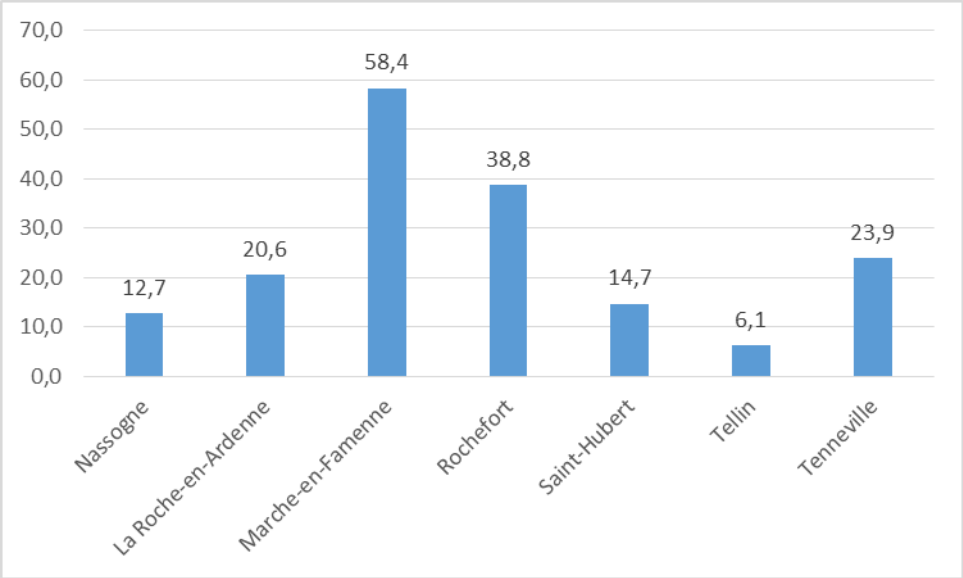
Les permis pour les nouvelles constructions concernent quasi exclusivement des maisons unifamiliales. Toutefois, on notera que la construction de 32 appartements a été autorisée entre 2006 et 2016, avec une très forte concentration entre 2013 et 2016 (28 appartements).[54]

Au cours de cette période, les appartements représentent 12,7 % des logements autorisés. Au niveau de la micro-région, ce taux est faible, seule la commune de Tellin présente une proportion plus faible. On notera également que les centres urbains se caractérisent par un marché immobilier s'orientant plus spécifiquement vers les appartements, plus spécialement Marche-en-Famenne avec 58,4 % des logements autorisés qui sont des appartements.

Tableau 13 : Evolution du nombre d'appartements autorisés – 2006-2016 – STATBEL

	Appartements
2006	2
2007	0
2008	0
2009	0
2010	2
2011	0
2012	0
2013	6
2014	6
2015	12
2016	4

Graphique 26 : Part des appartements dans les logements autorisés au sein de la micro-région – 2006-2016 – STATBEL



[54] Entre 2017 et 2021, la construction de 41 appartements a été autorisée. Les années 2021 et 2019 sont marquées respectivement par l'octroi de 23 et 12 permis.

2.6.4. Secondes résidences

Selon l'administration communale, pas moins de 213 secondes résidences sont recensées, soit +/- 10% des logements :

- 57 sur Nassogne (+/- 10 % des logements).
- 31 sur Ambly (+/- 18 % des logements).
- 11 sur Bande (+/- 4 % des logements).
- 29 sur Forrières (+/- 5 % des logements).
- 16 sur Grune (+/- 13 % des logements).
- 13 sur Harsin, Chavanne et Charneux (+/- 6 % des logements).
- 20 sur Lesterny (+/- 25 % des logements).
- 36 sur Masbourg et Mormont (+/- 42 % des logements).

2.6.5. Logements publics

La commune de Nassogne compte 91 logements à finalité sociale, soit +/- 4 % des logements :

- 46 logements gérés par la Société de logement public « La Famennoise ».



Logements sociaux à Nassogne

- 42 logements gérés par l'Asbl « Agence Immobilière Sociale Nord-Luxembourg » (AIS).
- 2 logements de transit gérés par le CPAS.
- 1 logement d'urgence également géré par le CPAS.

La commune de Nassogne ne dispose plus d'ancrage communal.

2.6.6. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
	Typologie de logements s'orientant majoritairement vers la villa « 4 façades » Proportion assez faible de « petites maisons » et d'appartements
Taux de renouvellement important du bâti (constructions récentes et rénovation du bâti existant)	Proportion importante de bâti ancien
Pression immobilière contenue	Pression foncière relativement importante
Progressivité dans la mise à disposition d'appartements	
Nombre important de logements publics à finalité sociale	
Opportunités - Ressources	**Menaces - Problématiques**
Marché immobilier et foncier intégré au contexte rural de la commune	Typologie de logements ne répondant pas aux besoins démographiques énoncés Devenir du bâti ancien ne répondant plus aux standards actuels (énergie, etc.). Risque de rupture entre la construction d'appartements et le bâti classique

2.6.7. Actualisation des principales données statistiques

En 2019, le nombre de bâtiments est de 3.055.

Concernant le marché immobilier, les données disponibles ne nous permettent pas d'avoir des données plus récentes que 2017.

Entre 2017 et 2021, le nombre moyen de permis d'urbanisme pour la construction de nouveaux logements s'élève à 14. L'année 2021 est marquée par l'octroi de 20 permis. Le nombre moyen de permis de rénovation est de 14 entre 2017 et 2021.

Entre 2017 et 2021, la construction de 41 appartements a été autorisée. Les années 2021 et 2019 sont marquées respectivement par l'octroi de 23 et 12 permis.

2.7. L'économie et l'emploi

Précisons une notion importante en préambule : l'emploi salarié est recensé selon le lieu de travail tandis que l'emploi indépendant est recensé selon le lieu de domicile (et donc pas forcément selon le lieu de travail).

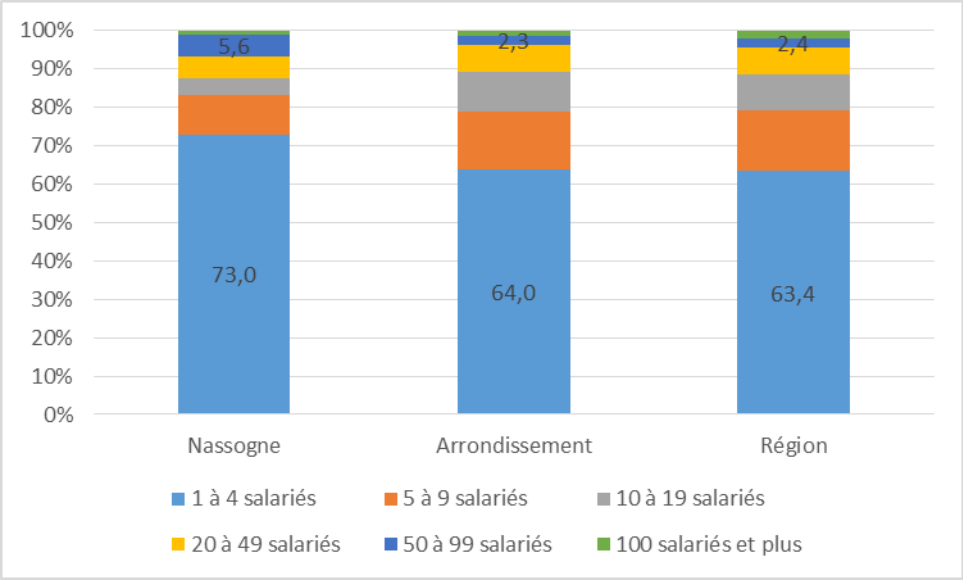
2.7.1. Entreprises

Au 30/06/2017, la commune de Nassogne compte 89 établissements avec au moins un poste salarié.

La structure économique de Nassogne se caractérise essentiellement par la présence de TPE/PME. 73 % des établissements comptent en effet entre 1 et 4 salariés, ce qui est plus important que pour l'arrondissement de Marche-en-Famenne (64 %) et la région Wallonne (63,4 %).

Toutefois, à côté de ces TPE-PME, il existe des structures plus importantes, pourvoyeuses d'un volume plus conséquent d'emplois, notamment supérieur à 50 salariés.

Graphique 27 : Répartition des établissements selon leur taille – 2017 – WALSTAT



Les statistiques de l'INASTI permettent de connaître la répartition des sociétés actives (comptant ou non des salariés).

Sur les 128 sociétés actives sur Nassogne, 21,1 % concernent le secteur de la construction et également 21,1 % le secteur des activités immobilières, spécialisées et de services administratifs. Pour la construction, c'est une proportion plus importante que l'arrondissement de Marche-en-Famenne (16,0 %) et que la région Wallonne (13,7 %). Pour les activités immobilières, spécialisées et les services administratifs, la proportion est identique à l'arrondissement de Marche-en-Famenne (21,3 %) mais inférieure à la région Wallonne (26,6 %).

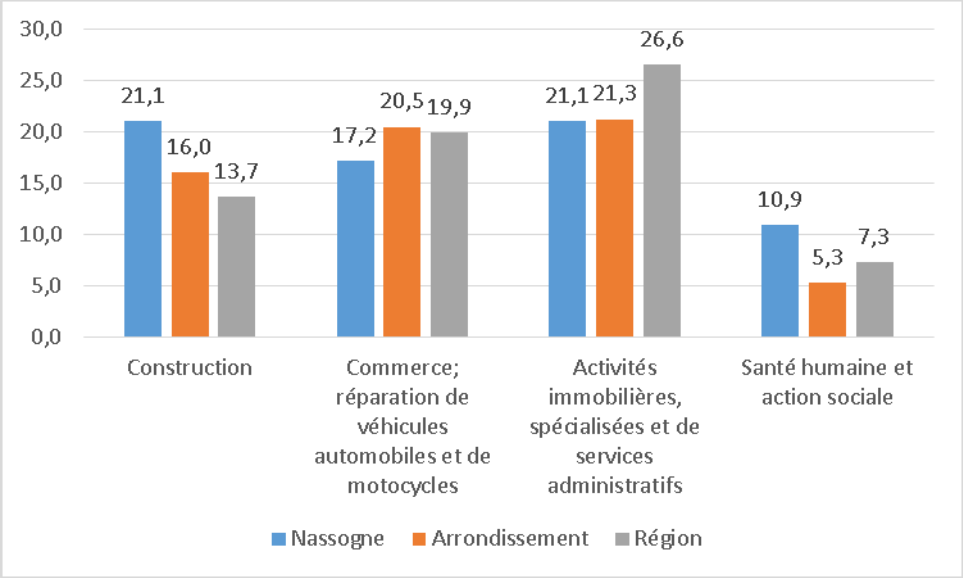
Le secteur du commerce est également un secteur important (17,2 % des entreprises), de même que le secteur de la santé humaine et de l'action sociale (10,9 % des entreprises). Ce dernier est d'ailleurs

surreprésenté par rapport à l'arrondissement de Marche-en-Famenne (5,3 %) et la région Wallonne (7,3 %).[55]

Tableau 14 : Répartition des sociétés par secteur d'activité – 2017 – INASTI

	Nassogne	Arrondissement	Région
Agriculture, sylviculture et pêche	9,4	4,2	2,5
Industries extractives	0,0	0,1	0,1
Industrie manufacturière	3,9	5,5	5,3
Production et distribution d'électricité, d'eau et gestion déchets	0,0	0,2	0,4
Construction	21,1	16,0	13,7
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	17,2	20,5	19,9
Transports et entreposage	1,6	1,8	2,2
Hébergement et restauration	3,9	11,8	6,6
Information et communication	1,6	1,6	4,2
Activités financières et d'assurance	2,3	5,0	3,9
Activités immobilières, spécialisées et de services administratifs	21,1	21,3	26,6
Administration publique	0,0	0,0	0,0
Enseignement	0,8	0,3	0,6
Santé humaine et action sociale	10,9	5,3	7,3
Arts, spectacles et activités récréatives	2,3	2,1	1,5
Autres activités de services	1,6	1,5	1,9
Activités des ménages	0,0	0,1	0,0
Activités extra-territoriales	0,0	0,0	0,0
Non connu	2,3	2,8	3,3

Graphique 28 : Répartition des sociétés par secteurs principaux d'activité – 2017 – INASTI



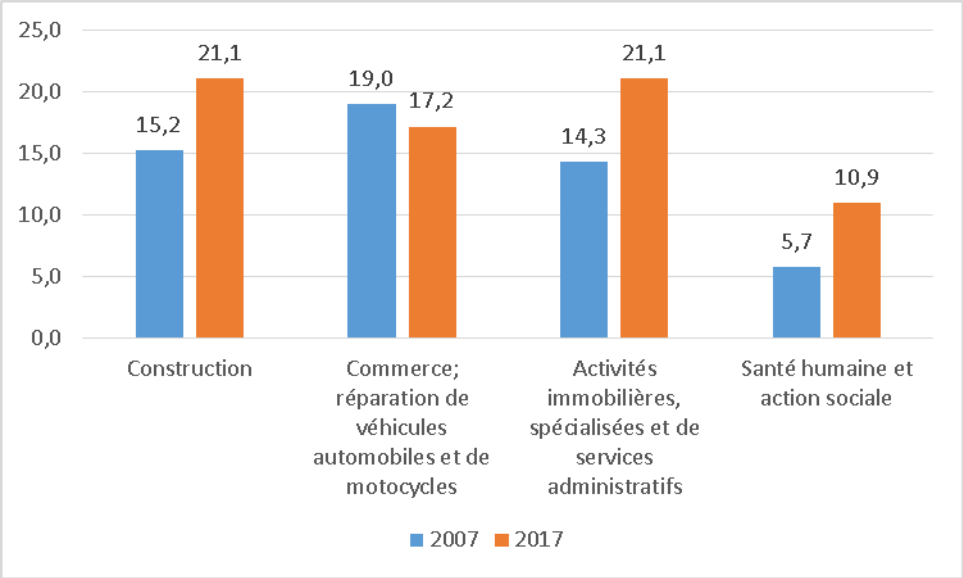
[55] En 2020, le territoire communal recense 137 sociétés actives, soit une augmentation de 9 sociétés par rapport à 2017. Les secteurs d'activités principaux restent inchangés, à savoir les secteurs de la construction (21,9 % des entreprises), des activités immobilières, spécialisées et de services administratifs (18,2 % des entreprises) et du commerce (15,3 % des entreprises).

Entre 2007 et 2017, le nombre de sociétés actives a augmenté de 23 unités, soit de 21,9 %. Durant cette période, les secteurs forts du tissu économique se sont renforcés :

- Le secteur de la construction avec une augmentation de la proportion de 5,9 %.
- Le secteur des activités immobilières, spécialisées et de services administratifs avec une augmentation de proportion de 6,8 %.
- Le secteur de la santé humaine et de l'action sociale avec une augmentation de la proportion de 5,2 %.

Le secteur du commerce s'est quant à lui légèrement tassé (de 19,0 à 17,2 %).

Graphique 29 : Evolution de la répartition des sociétés par secteurs principaux d'activité – 2007-2017 – INASTI

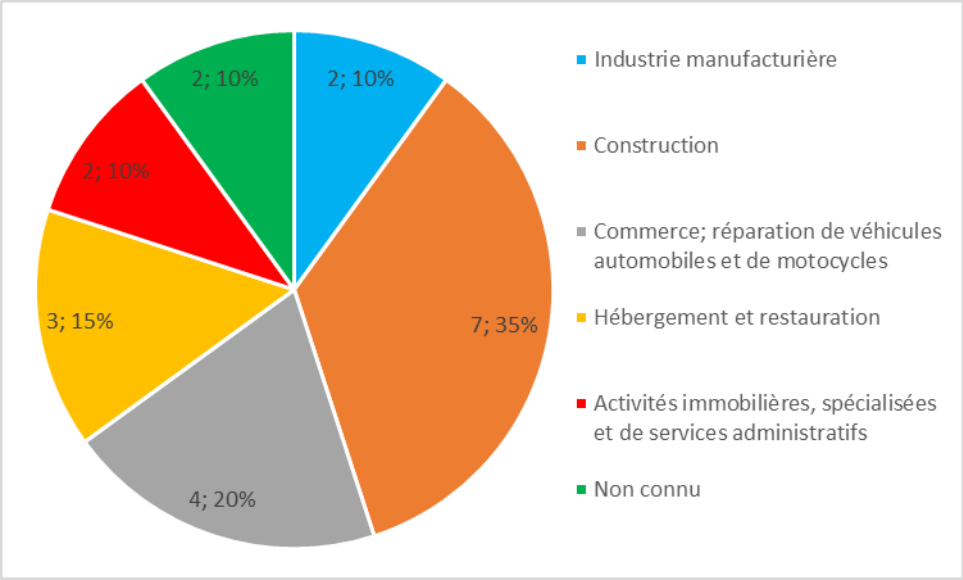


Entre 2007 et 2017, 20 sociétés ont été reconnues en faillite. Le secteur de la construction est le plus durement touché avec la perte de 7 entreprises. Cette perte est toutefois compensée par la création de nouvelles entreprises dans ce secteur (voir ci-avant). Viennent ensuite le commerce (perte de 4 entreprises) et l'hébergement et la restauration (perte de 3 entreprises).

Notons qu'en 2017, une seule société a été en faillite, société active dans le secteur de la construction.[56]

[56] Entre 2017 et 2020, 3 sociétés ont été reconnues en faillite : 2 d'entre elles concernent le secteur de l'hébergement et de la restauration, l'autre concerne le secteur de la construction.

Graphique 30 : Répartition des sociétés faillies par secteurs d'activité – 2007-2017 – INASTI



2.7.2. Emplois salariés

Au second trimestre 2017, on comptabilise 810 emplois salariés sur le territoire communal.[57] Les principaux secteurs pourvoyeurs d'emplois sont :

- Santé humaine et action sociale : 382 emplois. La présence d'une maison de repos, d'une structure d'aides familiales, etc. confère un nombre important d'emploi sur la commune.
- Enseignement : 109 emplois.
- Administration publique : 100 emplois.
- Commerce et réparation de véhicules : 81 emplois. Il s'agit là de l'influence du garage poids lourds Mioli à Bande qui emploie près de 50 personnes.
- Construction : 53 emplois.



Garage Mioli à Bande

Par rapport à l'arrondissement de Marche-en-Famenne et à la région Wallonne, Nassogne se caractérise par :

- Une proportion beaucoup plus importante d'emplois salariés dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale (47,2 % contre 13,8 % pour l'arrondissement et 17,1 % pour la région).
- Une proportion moindre de l'emploi dépendant de l'administration publique.
- Un très faible développement du secteur secondaire, plus particulièrement de l'industrie manufacturière, mais également du secteur tertiaire marchand.

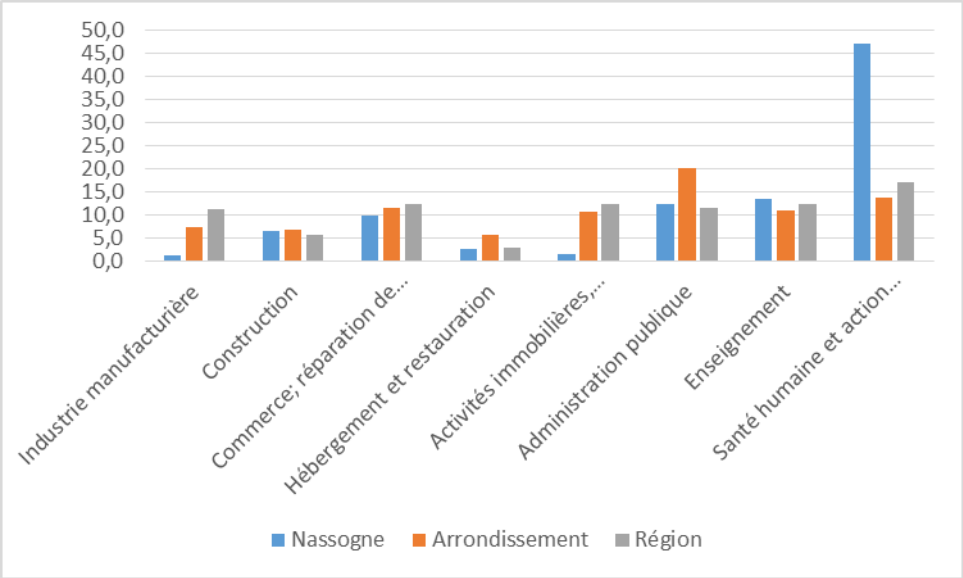
[57] En 2020, le territoire communal comptabilise 823 emplois salariés, soit une légère augmentation de 13 unités par rapport à 2017.

- Un secteur de l'hébergement et de la restauration peu pourvoyeur d'emploi, plus particulièrement par rapport à l'arrondissement.

Tableau 15 : Répartition de l'emploi salarié par secteur d'activité – 2017 – ONSS

	Nassogne	Arrondissement	Région
Agriculture, sylviculture et pêche	1,4	0,8	0,4
Industries extractives	0,0	0,2	0,2
Industrie manufacturière	1,4	7,5	11,4
Production et distribution d'électricité, d'eau et gestion déchets	0,4	1,9	1,5
Construction	6,5	6,8	5,7
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	10,0	11,6	12,5
Transports et entreposage	0,0	3,7	4,8
Hébergement et restauration	2,7	5,7	3,1
Information et communication	0,1	0,7	1,5
Activités financières et d'assurance	0,2	1,2	1,9
Activités immobilières, spécialisées et de services administratifs	1,5	10,9	12,3
Administration publique	12,3	20,2	11,7
Enseignement	13,5	11,1	12,5
Santé humaine et action sociale	47,2	13,8	17,1
Arts, spectacles et activités récréatives	0,7	2,0	1,4
Autres activités de services	1,9	1,9	2,0
Activités des ménages	0,2	0,0	0,0
Activités extra-territoriales	0,0	0,0	0,0

Graphique 31 : Répartition de l'emploi salarié par secteur principaux d'activité – 2017 – ONSS



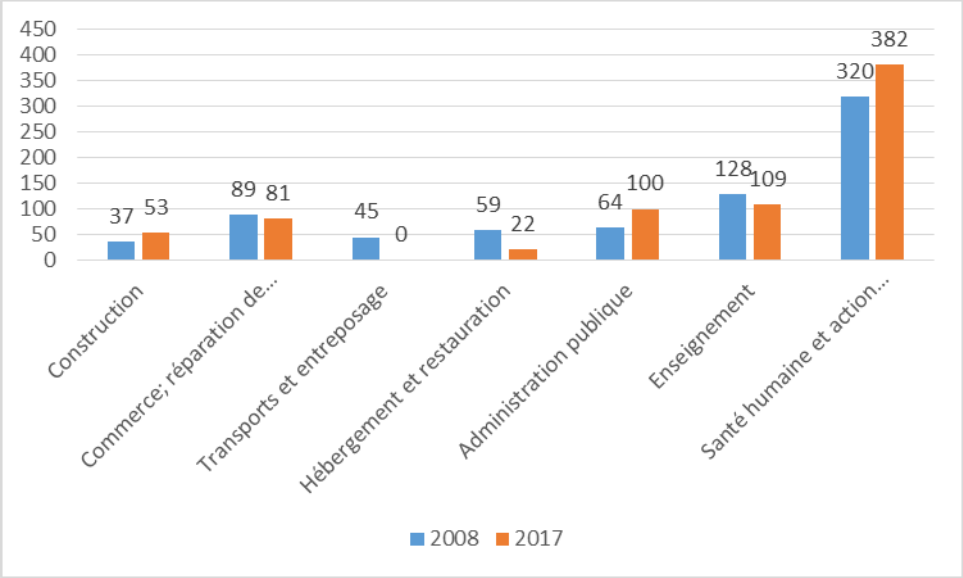
Entre 2008 et 2017, le nombre d'emplois salariés a diminué de 6 unités, ce qui traduit une certaine stabilité globale. Toutefois, des disparités importantes existent entre secteurs.

La progression la plus importante vient du secteur « fort » du territoire communal, à savoir la santé humaine et l'action sociale, avec une progression de 62 emplois. L'administration publique a également enregistré une augmentation importante (+ 36 emplois en un peu moins de 10 ans).

Malgré une difficulté mise en évidence ci-avant (faillites), le secteur de la construction connaît une augmentation du nombre d'emplois salariés (+ 16 emplois), ce qui confirme que la création de nouvelles entreprises compense largement les faillites. Au contraire, le secteur de l'hébergement et de la restauration est en perte de vitesse importante (- 37 emplois).

Notons également que le secteur des transports et de l'entreposage a perdu 45 emplois salariés, sans doute lié à une délocalisation ou à une faillite. Enfin, l'enseignement se caractérise par un tassement significatif de l'emploi salarié (- 19 emplois).

Graphique 32 : Evolution de l'emploi salarié par secteurs principaux d'activité – 2008-2017 – ONSS



Selon l'IWEPS, le ratio d'emploi intérieur (nombre de postes salariés par rapport à la population en âge de travailler (15-64 ans)) est de 38,2 %. Ce ratio est fort logiquement inférieur aux communes voisines au caractère plus urbain et concentrant des zones d'activités économiques : Marche-en-Famenne (111,2 %), Saint-Hubert (80,6 %), La Roche-en-Ardenne (55,5 %) et Rochefort (50 %). La commune de Tenneville présente également un ratio légèrement supérieur (44,8 %). Seule la commune de Tellin présente donc un ratio plus faible (29 %).

Selon le PICM, 68 % des travailleurs de Nassogne proviennent de l'arrondissement de Marche-en-Famenne et plus précisément 24 % depuis les communes contigües.

De même, 24 % des actifs résidants à Nassogne travaillent à Nassogne même. Marche-en-Famenne (20 %) et Rochefort (7,5 %) constituent les principaux pôles d'emplois extérieurs à la commune.

2.7.3. Emploi indépendant

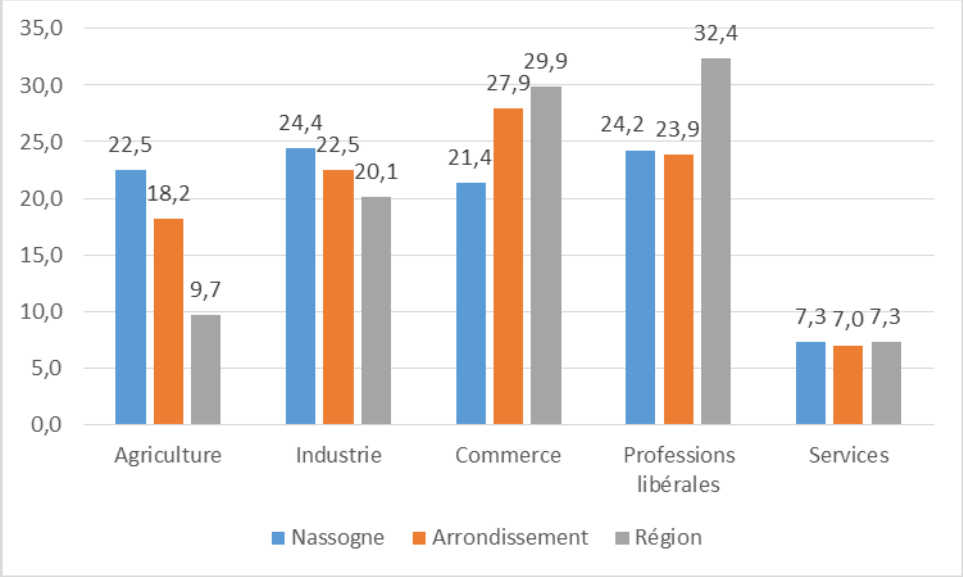
En 2017, la commune de Nassogne compte 561 travailleurs indépendants (384 hommes et 177 femmes) dont 316 en tant qu'activité principale, 188 en tant qu'activité secondaire et 57 actifs après la pension.[58]

L'emploi se répartit de manière pratiquement équitable entre les quatre grands secteurs d'activité, à savoir l'industrie (24,4 %), les professions libérales (24,2 %), l'agriculture (22,5 %) et le commerce (21,4%).[59]

Par rapport à l'arrondissement et la région, la commune de Nassogne se caractérise par :

- Une proportion importante du secteur de l'agriculture (18,2 % pour l'arrondissement de Marche-en-Famenne et 9,7 % pour la région Wallonne).
- Une proportion légèrement plus importante dans le secteur de l'industrie.
- Une proportion moins importante d'indépendants dans le secteur du commerce 27,9 % pour l'arrondissement de Marche-en-Famenne et 29,9 % pour la région Wallonne.
- Une proportion du secteur des professions libérales sensiblement identique à l'arrondissement mais largement inférieure à la région.

Graphique 33 : Répartition des indépendants par branches principales d'activité – 2017 – INASTI

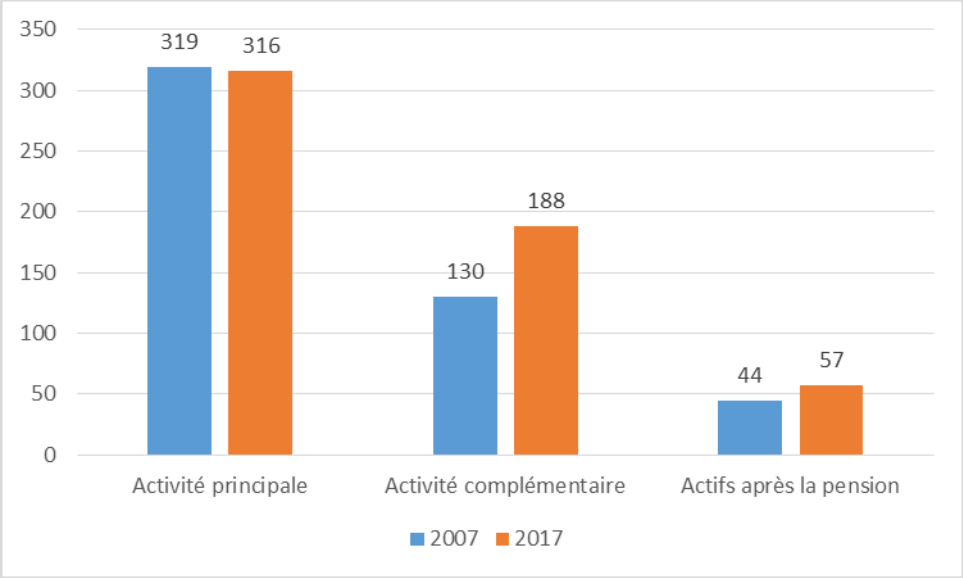


Entre 2007 et 2017, le nombre de travailleurs indépendants a augmenté de 68 unités, soit de 13,8 %. Toutefois, le nombre d'indépendants à titre principal est resté stable. Cette augmentation est donc principalement liée aux indépendants à titre complémentaire (+ 58 emplois) mais également, dans une moindre mesure, aux actifs après la pension (+ 13 emplois).

[58] En 2020, le territoire communal recense 582 emplois indépendants, soit une augmentation relative de 3,7 % par rapport à 2017.

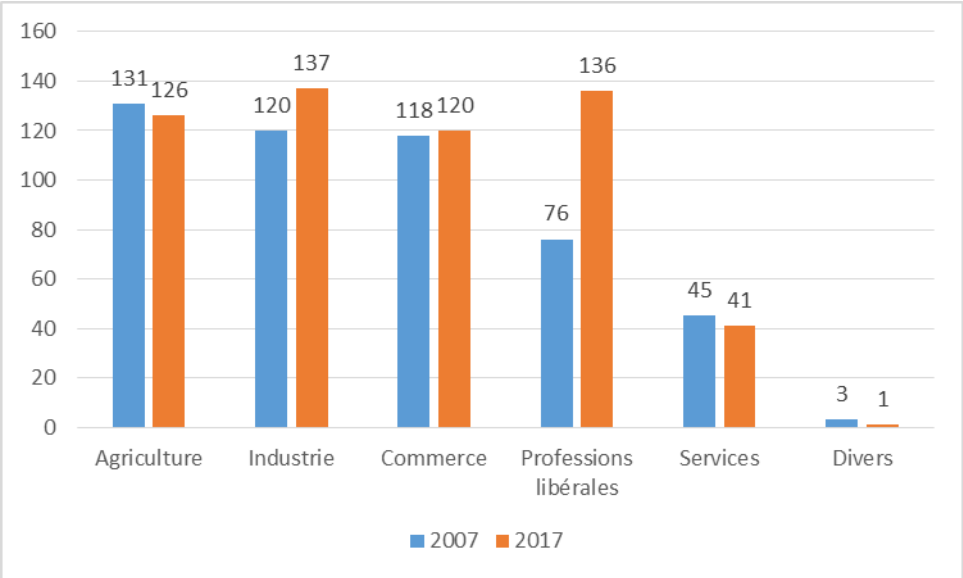
[59] Les grands secteurs d'activité indépendante restent inchangés. Toutefois, on constate des différences au niveau de leur proportion d'emploi : professions libérales (27,1 %), industrie (23,9 %), agriculture (21,0 %) et commerce (20,0 %).

Graphique 34 : Evolution de l'emploi indépendant selon la nature de l'activité – 2007-2017 – INASTI



Au niveau des branches d'activité, ce sont les professions libérales qui enregistrent la plus forte progression (+ 50 emplois). Les secteurs de l'industrie (+ 17 emplois) et du commerce (+ 2 emplois) sont également en augmentation. Au contraire, les secteurs de l'agriculture (- 5 emplois) et des services (- 4 emplois) sont en diminution.

Graphique 35 : Evolution de l'emploi indépendant selon la branche de l'activité – 2007-2017 – INASTI



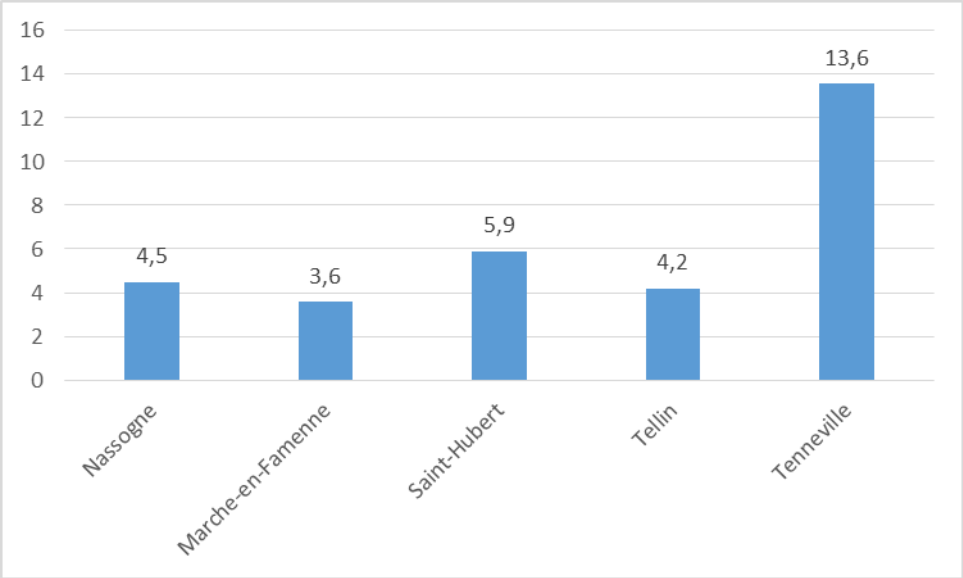
2.7.4. Emploi frontalier

La province de Luxembourg compte, au 31 mars 2016, 32.140 travailleurs frontaliers, soit 28,5 % de sa population active. On constate que le ratio de travailleurs frontaliers sur la population active occupée est plus important le long de la frontière avec le Grand-Duché de Luxembourg, et dans le Sud de la province de Luxembourg.

La commune de Nassogne, avec seulement 4,5 % de travailleurs frontaliers, est clairement située en dehors de l'aire d'influence de l'aire métropolitaine luxembourgeoise, tout comme la micro-région d'ailleurs. Seule la commune de Tenneville compte une proportion plus importante de travailleurs frontaliers.

La position géographique éloignée de la frontière mais également des axes de communication directs vers le Luxembourg en sont sans aucun doute l'explication au contraire de l'accessibilité financière du foncier et de l'immobilier.

Graphique 36 : Proportion de travailleurs frontaliers au sein de la micro-région – 2016 – IDELUX



Il en ressort que la commune de Nassogne, tout comme la micro-région, ne profite pas des ressources du Grand-Duché de Luxembourg et de ses effet indirects positifs : croissance démographique, rajeunissement de la population, augmentation du revenu des habitants, rentrées financières communales, etc. Toutefois, elle en évite également les effets pervers : pression foncière et immobilière, développement urbanistique, cohésion sociale mise à mal, etc.

2.7.5. Economie sociale

En 2016, selon WALSTAT, la commune de Nassogne compte 8 entreprises d'économie sociale. [60] Ces différentes entreprises offrent un total de 353 emplois salariés.

[60] En 2019, la commune compte 5 entreprises d'économie sociale.

2.7.6. Parc d'activités économiques

La commune de Nassogne ne compte aucun parc d'activités économiques sur son territoire. Au sein de la micro-région, l'offre en espaces économiques se concentre principalement sur les pôles de Marche-en-Famenne et Rochefort.

Notons également que toutes les communes voisines de Nassogne disposent d'un parc d'activités économiques : La Roche-en-Ardenne (Vecmont), Saint-Hubert, Tellin et Tenneville.

2.7.7. Agence Locale pour l'Emploi

L'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) se situe à Forrières. Elle propose une série d'activités et de travaux :

- Petit entretien du jardin (tonte de pelouse, taille de haies, nettoyage des parterres, bêchage, semis, plantation, balayage des feuilles, etc.).
- Aide à la garde ou à l'accompagnement d'enfants, de personnes malades, âgées ou handicapées (garde d'enfants au domicile de l'utilisateur, faire les courses pour des personnes âgées).
- Aide pour accomplir des formalités administratives (dactylographier un mémoire, un cv, etc.).

Actuellement, en 2019, l'ALE propose uniquement le service d'entretien du jardin.

2.7.8. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
Structure économique diversifiée	
Forte présence de sociétés actives dans les secteurs de la construction et des activités immobilières, spécialisées et des services administratifs avec renforcement de ces secteurs entre 2007 et 2017	Secteur de la construction en difficulté (faillites)
Ratio d'emploi intérieur relativement faible	Stabilité au niveau du nombre d'emplois salariés sur la commune (postes de travail)
Fortes empreinte et progression du secteur de la santé humaine et de l'action sociale au niveau de l'emploi salarié	Un faible développement de l'emploi salarié au niveau des secteurs secondaire (industrie manufacturière) et tertiaire marchand
Secteur de la construction en progression au niveau de l'emploi salarié malgré plusieurs faillites	Peu d'emplois salariés dans le secteur de l'hébergement et de la restauration et perte d'emplois depuis 2008
Augmentation du nombre d'indépendants entre 2007 et 2017	Légère diminution du nombre d'emplois indépendants à titre principal
Secteur de l'agriculture encore important au niveau de l'emploi indépendant	Secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche connaissant une perte de sociétés et d'indépendants entre 2007 et 2017
Très forte progression de l'emploi indépendant dans le secteur des professions libérales	
Hors de l'aire d'influence de l'aire métropolitaine du Grand-Duché de Luxembourg	Hors de l'aire d'influence de l'aire métropolitaine du Grand-Duché de Luxembourg
Existence d'un tissu d'économie sociale	
	Seule commune de la micro-région ne disposant pas de parc d'activités économiques
	Pas d'Agence de Développement Local (ADL) ni de Maison de l'Emploi

Opportunités - Ressources	Menaces - Problématiques
Des secteurs économiques spécifiques en croissance (santé humaine et action sociale, construction et professions libérales) Un potentiel non encore exploité au niveau du tourisme	Des secteurs économiques historiques en difficulté (agriculture) ou peu développés (tourisme) Un risque d'exode des entreprises locales (pas d'espace économique)

2.7.9. Actualisation des principales données statistiques

En 2020, le territoire communal recense 137 sociétés actives, soit une augmentation de 9 sociétés par rapport à 2017. Les secteurs d'activités principaux restent inchangés, à savoir les secteurs de la construction (21,9 % des entreprises), des activités immobilières, spécialisées et de services administratifs (18,2 % des entreprises) et du commerce (15,3 % des entreprises).

Entre 2017 et 2020, 3 sociétés ont été reconnues en faillite : 2 d'entre elles concernent le secteur de l'hébergement et de la restauration, l'autre concerne le secteur de la construction.

En 2020, le territoire communal comptabilise 823 emplois salariés, soit une légère augmentation de 13 unités par rapport à 2017.

En 2020, le territoire communal recense 582 emplois indépendants, soit une augmentation relative de 3,7 % par rapport à 2017. Les grands secteurs d'activité indépendante restent inchangés. Toutefois, on constate des différences au niveau de leur proportion d'emploi : professions libérales (27,1 %), industrie (23,9 %), agriculture (21,0 %) et commerce (20,0 %).

En 2019, la commune compte 5 entreprises d'économie sociale.

2.8. Le tourisme

Avec sa localisation particulière entre Famenne et Ardenne, se présentant comme le 1er massif forestier ardennais et son intégration au sein du Géopark Famenne-Ardenne, le territoire de Nassogne offre un potentiel touristique indéniable. L'orientation touristique se veut discrète, intégrée et diffuse.

2.8.1. Accueil et information touristique

L'Office Communal du Tourisme de l'Entité de Nassogne est situé sur le village de Nassogne. Au niveau communication, il dispose d'une page Facebook. Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- Mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 13h à 16h.
- Samedi de 09h à 12h et de 13h à 16h.
- En saison (juillet et août) de 10h à 12h
- et de 13h à 16h, 7 jours sur 7.



Office Communal du Tourisme

Notons également l'existence du Royal Syndicat d'Initiative de Nassogne qui s'occupe de la gestion du camping « Fontaine Monseu ».

Au niveau supra-communal, Nassogne fait partie de la Maison du Tourisme Famenne-Ardenne Ourthe & Lesse. Cette structure regroupe les communes de Durbuy, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rochefort, Houyet et Beauraing. Son territoire correspond sensiblement au Geopark Famenne-Ardenne.

Le siège de la Maison du Tourisme est situé à Marche-en-Famenne. Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- Du 01/04 au 30/09 : lundi au vendredi de 09h à 17h / samedi, dimanche, jours fériés de 9h30 à 17h.
- Du 01/10 au 31/03 : lundi au vendredi de 09h à 17h / samedi de 09:30 à 17h / dimanche en vacances scolaires belges et jour fériés de 10h à 16h.
- Fermé les 01 et 02/01, 01/11 et 25/12. Fermé le dimanche du 01/10 au 31/03 (hors vacances scolaires belges).

2.8.2. Hébergements touristiques

Préalablement, il convient de noter que l'obtention des données statistiques touristiques n'est pas aisée et leur traitement reste toujours délicat. En effet, selon les sources de données, elles peuvent être très variables. Par ailleurs, les établissements non reconnus par le Commissariat Général au Tourisme (CGT) ne sont pas comptabilisés dans les statistiques.

Selon l'administration communale, on dénombre 22 hébergements touristiques : 1 hôtel, 3 campings et 18 gîtes ruraux.

L'Hôtel du Beau Séjour, situé à Nassogne et classé 3 étoiles, compte 27 chambres dont 2 familiales. Il dispose d'un restaurant (50 personnes) et d'une salle de séminaires (40 personnes).



Hôtel-restaurant « Le Beau Séjour »

Trois campings sont situés sur le territoire communal et offrent 311 emplacements :

- Pré du Blason – Forrières – Camping touristique – 2 étoiles – 40 tentes/caravanes, 5 motor-homes et 100 caravanes.
- Relaxi – Forrières – Camping touristique – 2 étoiles – 67 tentes/caravanes et 1 caravane à louer.



« Camping Le Relaxi »

- Fontaine Monseu – Camping touristique – 2 étoiles – 25 tentes/caravanes, 3 motor-homes et 70 caravanes.

On dénombre 18 gîtes ruraux pour une capacité totale de 211 personnes :

- Ambly – 5 gîtes – capacité de 75 personnes.
- Bande – 1 gîte – capacité de 14 personnes.
- Charneux – 1 gîte – capacité de 9 personnes.
- Forrières : 4 gîtes – capacité de 55 personnes.
- Grune : 1 gîte – capacité de 9 personnes.
- Masbourg : 1 gîte – capacité de 6 personnes.
- Nassogne : 5 gîtes – capacité de 46 personnes.



Gîte « Chez Marraine » à Nassogne

De manière générale, ces gîtes sont classés de 2 à 3 épis et proposent une capacité de 6 à 24 personnes.

A côté de ces structures reconnues par le CGT, on dénombre 27 autres hébergements :

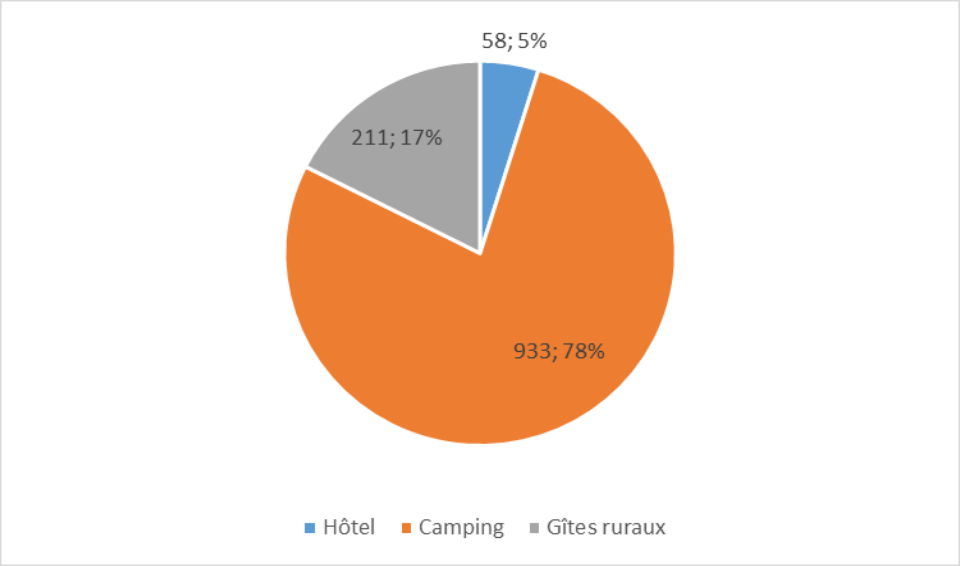
- Ambly – 2 établissements.
- Bande –1 établissement.
- Forrières – 9 établissements.
- Grune – 2 établissements.
- Harsin – 3 établissements.
- Lesterny – 6 établissements.
- Masbourg – 2 établissements.
- Nassogne – 2 établissements.

A titre d'exemple, nous pouvons citer le camping « Le Stoquet » à Harsin qui comprend 35 emplacements.

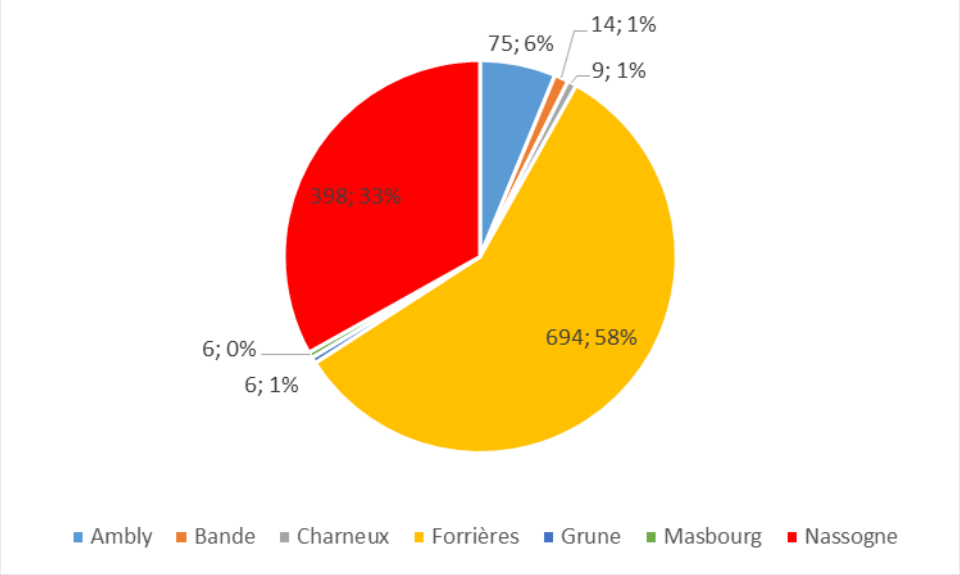
Sur base d'estimations[61], la capacité d'accueil des établissements touristiques reconnus est de 1.202 personnes. Elle se concentre principalement dans les campings (78 %). C'est le village de Forrières qui offre la plus grande capacité (694 personnes) liée à la présence de 2 campings. Vient ensuite le village de Nassogne (398 personnes) avec principalement 1 hôtel et 1 camping.

A côté de ces établissements reconnus, il faut également ajouter la capacité des hébergements non reconnus qui peut ne pas être négligeable mais également des secondes résidences, au nombre de 213, qui constituent en quelque sorte des logements touristiques.

Graphique 37 : Répartition de la capacité d'accueil par type d'établissements reconnus



Graphique 38 : Répartition de la capacité d'accueil par village



[61] Chambre d'hôtel : 2 personnes / Chambre d'hôtel familiale : 4 personnes / Emplacement de campings : 3 personnes.

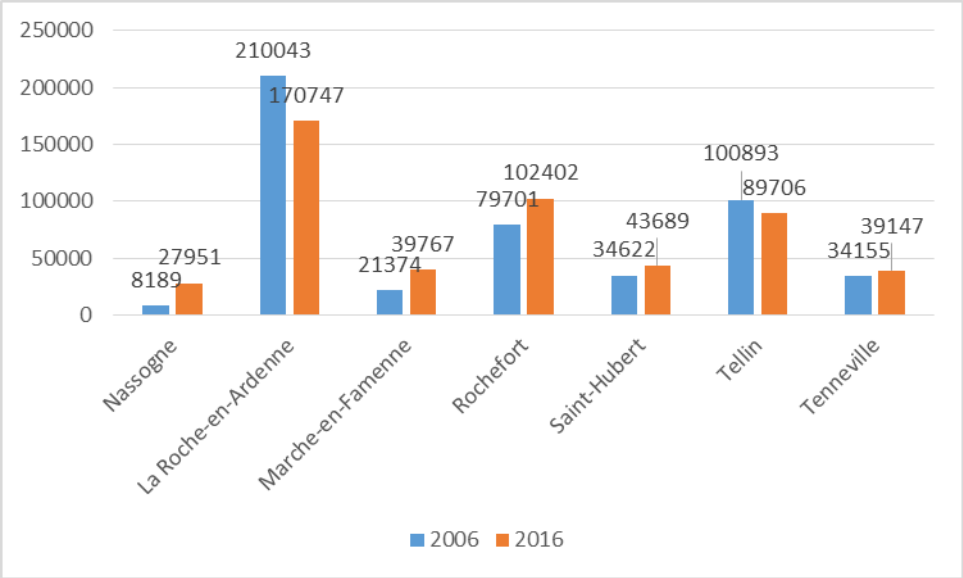
En 2016, la commune de Nassogne comptabilise 27.951 nuitées.[62] Elle se situe par ailleurs dans une région fortement touristique avec la proximité de pôles tels que La Roche-en-Ardenne (170.747 nuitées), Rochefort (102.402 nuitées), Saint-Hubert (43.689 nuitées), etc. Notons également que Durbuy, avec ses 402.687 nuitées, rayonne sur la commune de Nassogne. La commune de Tellin, bien que non reconnue comme pôle touristique, comptabilise un grand nombre de nuitées (89.706 nuitées). Dans ce contexte, la commune de Nassogne occupe la dernière position.

Depuis 2006, le nombre de nuitées a très fortement augmenté passant de 8.189 à 27.951 nuitées, soit une évolution de + 241 %.

Cette augmentation conséquente s'explique essentiellement par le changement méthodologique de la part du SPF Economie (qui collecte les informations auprès des exploitants). En effet, à partir de 2015, les hébergements de terroir (gîtes, chambres d'hôtes et meublés de vacances) sont intégrés, ce qui n'était pas le cas auparavant. Etant donné l'importance du nombre d'hébergements de terroir sur Nassogne, il est normal que les nuitées aient si fortement augmenté.

Au sein de la micro-région, les évolutions sont contrastées. De manière générale, les communes voisines connaissent également une augmentation de leur nombre de nuitées mais de manière plus modérée que Nassogne. Le pôle de La Roche-en-Ardenne enregistre quant à lui une diminution des nuitées. Cela peut être mis en relation avec les difficultés du secteur hôtelier sur cette commune. Notons que Tellin connaît également une diminution substantielle de ses nuitées.

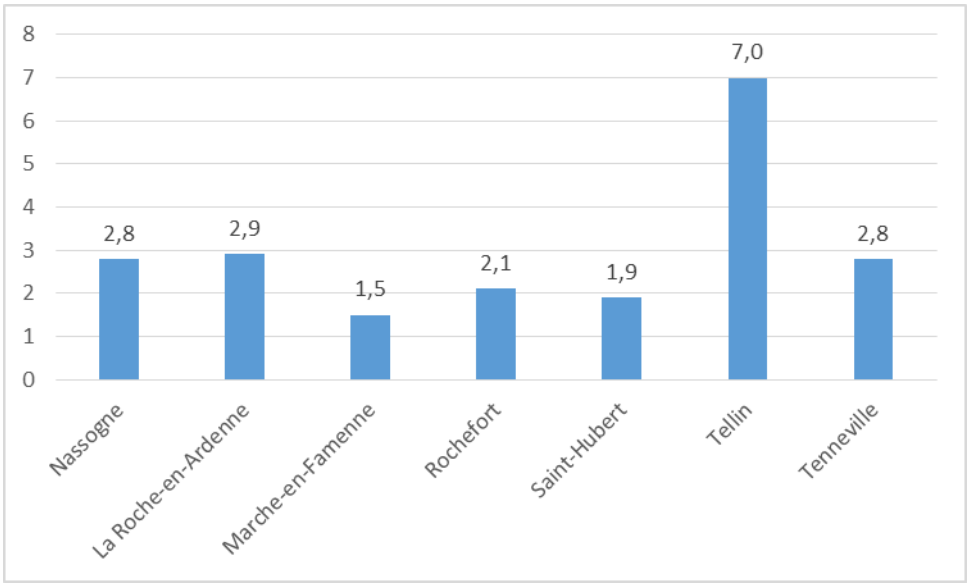
Graphique 39 : Evolution du nombre de nuitées – 2006-2016 – WALSTAT



Selon STATBEL, en 2014, 63 % des nuitées concernent des touristes belges. Toujours en 2014, la durée moyenne du séjour est de 2,8 jours. Au sein de la micro-région, Nassogne se positionne de manière intéressante avec une durée du séjour équivalente à celle de La Roche-en-Ardenne. De manière assez étonnante, la commune de Tellin enregistre une durée du séjour très importante.

[62] En 2018, le nombre de nuitées est équivalent au chiffre de 2016 : 27.835 nuitées.

Graphique 40 : Durée moyenne du séjour – 2014 – STATBEL



2.8.3. Activités et animations touristiques

Restauration :

Sur la commune de Nassogne, on dénombre 6 établissements de grande et petite restauration (3 à Nassogne, 2 à Bande et 1 à Forrières). Les restaurants (Le Barathym et Le Beau Séjour) ont une excellente renommée et attirent de nombreux clients, notamment en période de chasse et en période hivernale.



Restaurant « Le Barathym » à Nassogne

Promenades :

Le territoire communal dispose de 180 km de promenades balisées réparties sur 23 circuits au départ de tous les villages :



Panneau d'information sur les promenades balisées

- Ambly (départ église) : 2 promenades de 4,8 et 8,8 km.
- Bande (départ église) : 3 promenades de 3,2 à 11,2 km.
- Charneux (départ abribus près de l'église) : 1 promenade de 7 km.
- Forrières (départ pont de la Lhomme) : 3 promenades de 5,5 à 8,9 km.
- Grune (départ arrêt de bus en-dessous de l'église) : 2 promenades de 3,8 à 8,6 km.
- Masbourg (départ pont sur la Masblette) : 4 promenades de 5,5 à 11,4 km.
- Nassogne (départ place communale) : 8 promenades de 4 à 14 km.

A côté de ces promenades balisées, on dénombre également toute une série d'autres itinéraires de balade (liste non exhaustive) :

- Route des Points de Vue : circuit de 50 km à la découverte du patrimoine naturel de Nassogne avec panneaux d'information et des aires de repos. Possibilité de guidage pour groupes.
- Nassogne, village de terroir : roadbook pour un circuit pédestre de +/- 7 km.
- Balades à la découverte de villages de caractère : roadbook comprenant 9 circuits de 3 à 9 km sur les communes Rochefort, Marche et Nassogne.
- Circuits touristiques auto/moto RoMaNa : roadbook avec 4 circuits thématiques sur les communes de Rochefort, Marche et Nassogne.
- Fiches didactiques du massif forestier de la Grande Forêt de Saint-Hubert. 40 fiches apportant aux promeneurs fréquentant les chemins balisés existants des informations sur des thèmes précis (20 circuits choisis sur les itinéraires balisés des communes de Nassogne, Saint-Hubert et Tenneville). Un outil de recherche interactif permet également de sélectionner les promenades en fonction de différents critères (difficulté, accessibilité poussette, accessibilité PMR, etc.).

Le Pays de Famenne a développé le concept de « Famenne à Vélo », 350 km de voies cyclables balisées de points-nœuds. Le réseau cyclable permet de parcourir les 6 communes du Pays de Famenne : Durbuy, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rochefort et Somme-Leuze. Des boucles de 15 à 60 km sont disponibles sur carte papier, GPS ou Smartphone.

Parallèlement, le concept « Bienvenue Vélo » a vu le jour. A ce jour, plus d'une soixantaine d'établissements ont déjà adhéré à ce concept créé sur base de nombreux critères visant un meilleur accueil des cyclotouristes.



Panneaux d'indication de Famenne à Vélo

Produits du terroir :

La commune de Nassogne compte de très nombreux produits du terroir ou de diversification agricole avec possibilité de visites :

- Elevage de cervidés à Nassogne.
- Elevage de porcs des Prairies d'Ardenne à Nassogne.
- Bergerie bio Mulders à Nassogne.
- Pisciculture de la Masblette à Masbourg.
- Miel du Pays de Nassogne.
- Brasserie artisanale La Saint-Monon à Ambly.
- Formagerie d'Ambly.
- ChèBrerie de Forrières.



Fromagerie « Les Saveurs du Pays de Marche » à Ambly

Evènements :

Différents évènements sont organisés sur le territoire communal et attirent les visiteurs et touristes[63] :

- Marchés du terroir (4 fois en juillet et en août).
- Promenades à l'écoute du brame du cerf.
- Promenades « champignons ».
- « Les Tilleuleries » (festival des Arts de la Rue et du Cirque).
- Promenade des cépages à Ambly.
- Carnaval de Nassogne.
- Ballade Saint-Monon (marche gourmande).

Sur les communes voisines :

De par sa localisation au sein d'une région fortement touristique, Nassogne bénéficie de l'attractivité des différents pôles qui présentent une offre importante et diversifiée en activités touristiques (Durbuy, La Roche-en-Ardenne, Marche-en-Famenne, Saint-Hubert et Rochefort).

Nous pouvons citer plus particulièrement le Centre Régional d'Initiation à l'Environnement du Fourneau Saint-Michel, situé à seulement quelques km de Nassogne, qui propose des activités et des ateliers de découverte et de sensibilisation à la nature.

Le CRIE du Fourneau Saint-Michel propose :

- Des animations scolaires pour les classes de maternelle, de primaire et de secondaire.
- Des stages pendant les vacances pour les enfants de 4 à 16 ans.
- Des événements et des balades familiales sur les plantes comestibles, les oiseaux, le brame du cerf, etc.
- Des formations pour adultes (cuisine sauvageonne, herboristerie, milieux tourbeux, etc.).
- Des journées d'immersion nature pour des groupes d'adultes.
- Des documents et des outils pédagogiques.

Notons également que Han-sur-Lesse, célèbre pour ses grottes et son parc animalier, ne se situe qu'à seulement quelques kilomètres du territoire communal. Il s'agit là d'un potentiel de pratiquement 300.000 visiteurs par an (aussi bien pour les Grottes que le parc animalier).

2.8.4. Massif forestier de la Grande Forêt de Saint-Hubert

La commune de Nassogne fait également partie du projet de massif forestier de la Grande Forêt de Saint-Hubert qui regroupe 10 communes : Wellin, Tellin, Libin, Libramont-Chevigny, Saint-Hubert, Tenneville, Nassogne et Sainte-Ode.

Sa mission consiste à valoriser la forêt pour en faire une destination touristique à part entière. Elle est l'un des quatre massifs des forêts d'Ardenne, concept né de la volonté du Gouvernement wallon de faire de la forêt wallonne une véritable destination touristique.

[63] Des initiatives privées émergent également. Notons la création d'un pôle d'art contemporain dédié au Land Art sur le site du Château du Bois. Cet espace renforcera l'attractivité du territoire et aura des retombées touristiques non négligeables.

L'ASBL « Grande Forêt de Saint-Hubert » s'appuie sur un réseau de partenaires composé d'hôtels, restaurants, campings, Maisons du Tourisme et autres opérateurs touristiques, avec pour objectif la création et la promotion d'activités touristiques autour de la forêt.

Les dernières initiatives comprennent deux circuits « découverte », des promenades « à la carte » et des séjours « forêt », le tout répertorié sur un site internet (www.lagrandeforetdesainthubert.be). Celui-ci permet également aux touristes de sélectionner une promenade, de la télécharger via une application smartphone et de la consulter librement hors-ligne.

Notons que Nassogne est repris en tant que porte d'entrée de ce massif forestier.

2.8.5. Projet spécifique du GAL RoMaNa

Le GAL RoMaNa développe une fiche-projet relative au tourisme vert : exploitation des caractéristiques du territoire en lien avec le Géopark, organisation de formations adaptées à destination des opérateurs touristiques, mise en place d'outils de promotion et organisation d'activités découvertes et enfin développement d'une offre particulièrement adaptée à différents publics (les familles, les jeunes, les seniors et les PMR).

2.8.6. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
Bonne localisation touristique avec proximité de différents pôles	
Tourisme intégré et diffus	
Structures de promotion touristique du territoire (Office du Tourisme et Maison du Tourisme)	
Nombreux hébergements touristiques, offre diversifiée et capacité d'accueil intéressante	Concentration de la capacité d'accueil dans les campings et sur certains villages (Forrières)
	Nombreux hébergements touristiques non reconnus
Durée du séjour intéressante au sein de la micro-région	Un volume faible de nuitées au sein de la micro-région
Existence de restaurant dont certains avec une réputation dépassant les frontières communales	
Réseau de promenades balisées fortement développé, notamment le réseau du Pays de Famenne	
Produits du terroir avec possibilité de visites	
Organisation d'évènements ponctuels	

Opportunités - Ressources	Menaces - Problématiques
Un territoire présentant un fort potentiel touristique axé sur un tourisme « diffus », « nature » et « promenades » Porte d'entrée du massif forestier de la Grande Forêt de Saint-Hubert Intégration dans des structures touristiques supra-communales	Une dualité entre habitants et touristes dans certains villages

2.8.7. Actualisation des données principales

En 2018, le nombre de nuitées est équivalent au chiffre de 2016 : 27.835 nuitées.

Des initiatives privées émergent également. Notons la création d'un pôle d'art contemporain dédié au Land Art sur le site du Château du Bois. Cet espace renforcera l'attractivité du territoire et aura des retombées touristiques non négligeables.

2.9. L'agriculture

Préalablement, il convient de noter que l'obtention des données statistiques agricoles fiables et actuelles n'est pas aisée. En effet, les sources de données sont variables et ne sont pas basées sur les mêmes références. De plus, certaines données statistiques telles que la répartition des exploitations selon la SAU, l'âge du chef d'exploitation, etc. ne sont plus disponibles pour des raisons de confidentialité.

Il est également important de signaler que la majorité des statistiques sont liées à la localisation du siège d'exploitation. Les surfaces exploitées hors de la commune par des agriculteurs de la commune sont donc comprises dans ces statistiques. A l'inverse, les surfaces exploitées sur la commune par des agriculteurs des communes voisines n'y sont pas intégrées.

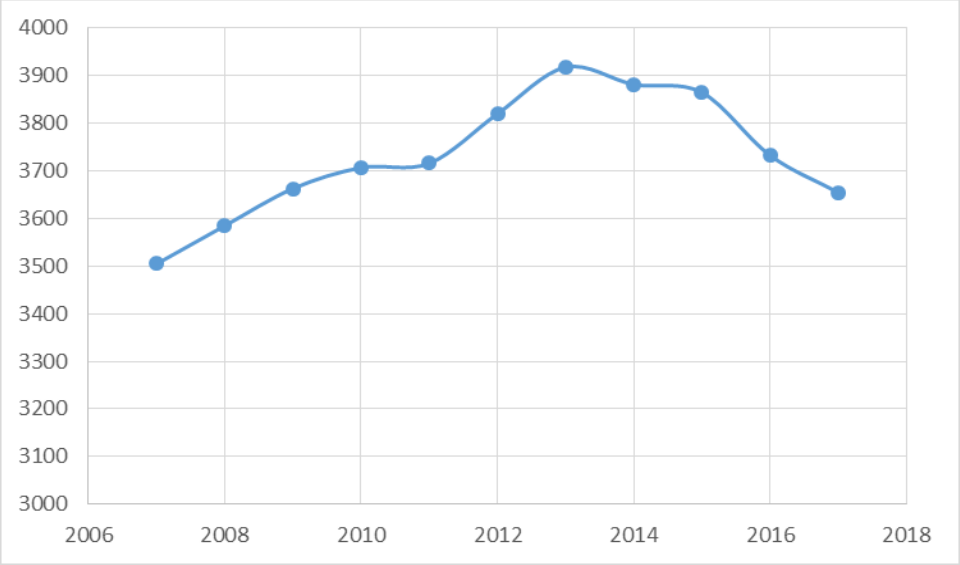
2.9.1. Superficie agricole utilisée

En 2017, la superficie agricole utilisée (SAU) s'élève à 3.655 ha.

Depuis 2007, la SAU a augmenté de 150 ha (4,1 %). On notera toutefois que la SAU a augmenté jusqu'en 2013 pour atteindre un maximum de 3.918 ha pour ensuite diminuer de manière relativement régulière chaque année.[64]

Au cours de cette période, la SAU a diminué aussi bien sur l'arrondissement de Marche-en-Famenne (4,7 %) que sur la région Wallonne (4,1 %).

Graphique 41 : Evolution de la SAU – 2007-2017 – CAPRU



A titre de comparaison, la superficie agricole utilisée pour l'agriculture (parcelles cadastrales occupées par les labours, cultures permanentes, prairies, pâturages et jachères) est de 4.215 ha en 2016, soit une superficie supérieure à la SAU.

En 2012, 27,7 % de la SAU est exploitée en propriété. Les agriculteurs sont donc largement locataires de leurs terres.

[64] En 2020, la SAU s'élevait à 3.684 hectares, soit une augmentation de 29 hectares par rapport à 2017.

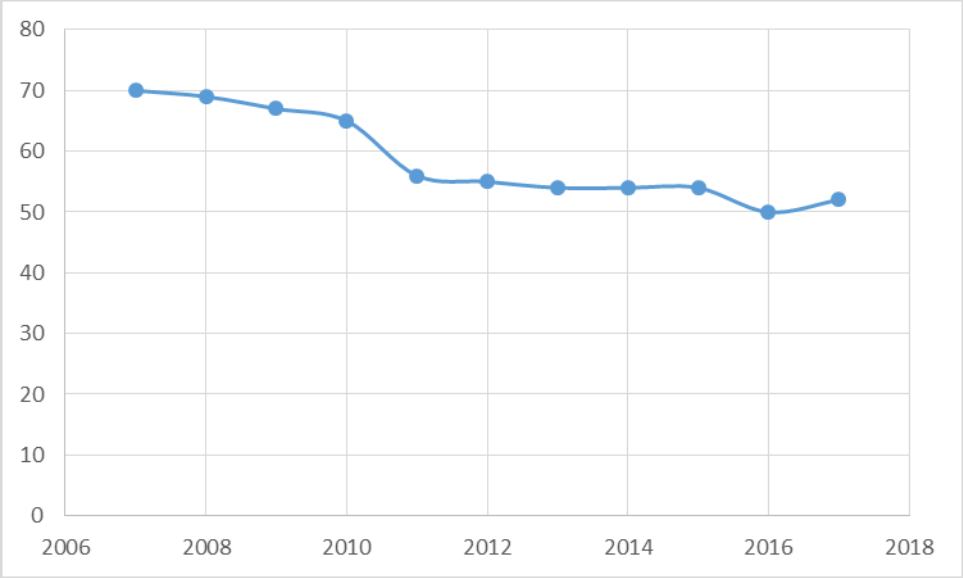
2.9.2. Exploitations agricoles

En 2017, on dénombre 52 exploitations agricoles (exploitations à titre principal et à titre secondaire) sur le territoire communal de Nassogne.

Depuis 2007, le nombre d'exploitations a diminué de 18 unités (- 25,7 %). Cette diminution s'est particulièrement fait sentir jusqu'en 2011 (perte de 14 exploitations). Depuis lors, la situation semble se stabiliser.[65]

Cette diminution est identique à celle constatée sur l'arrondissement de Marche-en-Famenne (-25,2 %) mais est supérieure à celle de la région Wallonne (- 21,1 %).

Graphique 42 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles – 1997-2017 – CAPRU



Selon l'administration communale, les exploitations agricoles se répartissent sur les différents villages de l'entité de la manière suivante :

- Ambly : 10 agriculteurs.
- Bande : 7 agriculteurs.
- Forrières : 6 agriculteurs.
- Grune : 4 agriculteurs.
- Harsin : 10 agriculteurs.
- Lesterny : 1 agriculteur.
- Masbourg : 2 agriculteurs.
- Nassogne : 4 agriculteurs.

Notons que le nombre d'exploitants agricoles varient de manière importante entre les statistiques communales et celles de CAPRU.

La très grande majorité des exploitants agricoles sont des personnes physiques (89 % en 2012).

[65] En 2020, le nombre d'exploitations agricoles est resté égal à 52, confirmant ainsi la stabilisation de la situation agricole.

2.9.3. Main d'œuvre agricole

En 2012, selon CAPRU, la main d'œuvre agricole est de 99 personnes. Celle-ci a légèrement diminué depuis 2008 où elle était de 105 personnes.

En unité de travail annuel (UTA), cette main d'œuvre représente 68,7 UTA, ce qui traduit qu'une partie de la main d'œuvre est occupée de manière régulière à temps partiel et/ou de manière irrégulière.

2.9.4. Productions agricoles

Les exploitations agricoles s'orientent principalement vers l'élevage bovin (40 exploitations – 5.775 bovins en 2017), qu'il soit pour la viande ou pour le lait, avec toutefois une prédominance du premier sur le second.



Exploitation agricole à Harsin

On recense toutefois également des exploitations de porcins (2.207 porcins – engraissement) et de volailles (23.000 volailles – poulets). Ces exploitations sont de type industriel. Quelques élevages d'ovins (824 ovins) sont également présents. Notons que le nombre de volailles pose questions puisque selon l'administration communale, on en dénombrerait +/- 300.000.

Cette spéculation principalement orientée vers l'élevage bovin se traduit par une proportion importante de pâtures et prairies (2.363 ha – 64,7 % de la SAU). Les terres arables représentent 1.292 ha (35,3 % de la SAU) avec 467 ha destinées aux céréales pour le grain et 743 ha aux fourrages (maïs fourrager ou prairies temporaires).

2.9.5. Diversification agricole et productions locales

Sur la commune de Nassogne, la diversification agricole commence à se faire connaître. En effet, selon l'administration communale ou les sites spécialisés, on recense seulement quelques initiatives en ce sens. L'agriculture semble donc encore très traditionnelle.

Elevage de cervidés à Nassogne

Le domaine d'Inzofalle à Nassogne est une ferme de faons, biches et cerfs rouges reproducteurs nichée entre deux collines et s'étendant sur 44 ha. 300 bêtes y sont élevées de façon biologique. La vente de pâté de cerf est réalisée sur place. Des visites et des soirées à l'écoute du brame sont organisées.

Elevage de porcs des Prairies d'Ardenne à Nassogne

Le porc des prairies d'Ardenne est un animal issu du croisement des plus anciennes races porcines. La technique d'élevage alternative privilégie une production traditionnelle (porcs rustiques, alimentation saine, savoirs faires anciens, etc.). Des visites de l'élevage sont possibles. Les produits sont transformés sur place (Artisans salaisonniers Magerotte) avec vente des produits à la boucherie.

Bergerie Bio Mulders à Nassogne

Il s'agit d'un des plus importants élevages ovins de Wallonie. Le cheptel est composé de différentes races et compte presque 700 brebis élevées de façon biologique sur quelques 80 ha. Dans le cadre d'un projet « LIFE », l'exploitation compte également un troupeau de 400 brebis pâturant sur des sites hautement sensibles comme des tourbières ou des vastes étendues de Fagne.

Miel du Pays de Nassogne à Nassogne

Il s'agit de la vente de produits de ruches installées dans un milieu forestier pour une récolte de miel toutes fleurs et dans un milieu de fagnes pour une récolte sur la bruyère.

Rucher Damois'ailes de Lesterny

Ce rucher produit du miel toutes fleurs.

Brasserie artisanale La Saint-Monon à Ambly

La brasserie Saint-Monon est, au départ, le fruit d'une collaboration entre un jeune ingénieur en agro-alimentaire passionné par les boissons fermentées et ses parents, exploitants d'une ferme familiale, aujourd'hui retraités. Les productions sont une bière ambrée, une bière brune et une bière au miel.

Une salle de dégustation jouxte la brasserie et permet de découvrir les différents types de bières avec, à certaines périodes, la possibilité d'assister à leur fabrication et d'effectuer des achats.



Brasserie « La Saint-Monon » à Ambly

Fromagerie d'Ambly

La fromagerie réalise des fromages à pâtes pressé (La gourmande, le Cendré, le Fondant et la Racleux), du fromage frais, des croquettes de fromage, du yaourt et des crèmes desserts. Des visites avec dégustation sont également organisées.

ChèBrerie à Forrières

La production de lait de l'exploitation est directement transformée en fromages frais ou affinés de chèvre, de brebis ou mixtes.

Fromagerie des Tourelles – Point de vente chez Annick à Grune

Située sur la commune d'Erezée, cette coopérative, animée par quatre passionnées, dispose d'un point de vente à Grune qui propose ses fromages de vache au lait cru (pâtes pressées, pâtes molles, nature ou épicés, bleu, fromage blanc et frais, etc.), yaourts et glaces.

Ferme et boucherie Bio Hérin à Lesterny

Ferme biologique depuis 1998, cette exploitation est spécialisée dans l'élevage bovin de race Salers et l'engraissement de porcs. Un nouvel élevage de moutons rustiques de race Noir Du Velay est également venu compléter l'exploitation. La boucherie à la ferme a ouvert ses portes en 2013.



Boucherie à la ferme « Hérin » à Lesterny

2.9.6. Agriculture biologique

Selon la base de données CAPRU, on recense 9 exploitations biologiques sur le territoire communal et une superficie de 240 ha occupée par l'agriculture biologique (6,5 % de la SAU).

2.9.7. Remembrement rural

Le territoire de la commune de Nassogne comporte 3 périmètres de remembrement :

- Forrières (02/06/1999).
- Ambly (15/06/2005).
- Bande – Grune (15/06/2005).

2.9.8. Marché de produits locaux

L'Office du Tourisme de Nassogne organise également durant l'été des marchés des produits locaux.

2.9.9. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
Maintien relatif de la surface agricole Terres agricoles très largement en location (investissement de base limité) Diminution contenue du nombre d'exploitations agricoles Quelques initiatives de diversification agricole (agriculture biologique, productions locales, etc.)	Terres agricoles très largement en location (dépendance vis-à-vis des propriétaires) Main d'œuvre agricole précaire Très forte dépendance à l'élevage bovin Agriculture fortement traditionnelle
Opportunités - Ressources	**Menaces - Problématiques**
Une agriculture ancrée et encore bien présente sur le territoire Des initiatives récentes en faveur d'une diversification agricole et la valorisation des produits locaux	Une fragilité générale du secteur dans un contexte global peu favorable Un développement des élevages « industriels »

2.9.10. Actualisation des données principales disponibles

En 2020, la SAU s'élevait à 3.684 hectares, soit une augmentation de 29 hectares par rapport à 2017.

Cette même année, le nombre d'exploitations agricoles est resté égal à 52, confirmant ainsi la stabilisation de la situation agricole.

2.10. La forêt

La gestion de la forêt publique sur la commune de Nassogne est gérée par le DNF – Cantonnement de Nassogne et de manière très ponctuelle par le Cantonnement de Saint-Hubert.

Notre demande d'informations (novembre 2018 avec relance en janvier 2019) est à ce jour restée sans réponse. Les informations développées ci-après sont basées sur les comptes rendus de la Commission Consultative Locale de la Gestion de la Forêt.

2.10.1. Caractéristiques générales

La forêt occupe une superficie importante du territoire de Nassogne. La surface couverte par la forêt est de 5.976 ha, soit 52,9 % de la superficie totale de la commune.

La forêt joue différents rôles qui peuvent être synthétisés de la manière suivante :

- **Economique :** la production de bois est importante en tant que source de revenus pour la commune ainsi que pour les habitants.
- **Social et récréatif :** que ce soit dans un but de promenade, pour faire du jogging ou du VTT, pour cueillir des fleurs, fruits ou champignons, les forêts sont fréquentées tant par les habitants que par de nombreux touristes.
- **Cynégétique :** cervidés, chevreuils, biches, sangliers et localement mouflons sont les grands gibiers présents dans la forêt communale. La chasse a une fonction de régularisation en vue de respecter l'équilibre entre ces animaux et la régénération des forêts.
- **Ecologique :** les grands massifs forestiers à forte proportion de forêts feuillues abritent d'innombrables représentants du monde animal et végétal.

2.10.2. Forêt publique

La forêt publique occupe 3.328 ha dont 3.276 ha en propriété communale et 52 ha en réserve naturelle domaniale.

2.10.3. Forêt communale

La forêt communale de Nassogne est constituée d'un bloc principal borné, au sud par les bois domaniaux de Saint Michel et Freyr, au nord par la N4, à l'est par des bois privés (Mioli, etc.) et à l'ouest, c'est elle, avec quelques privés, qui délimite principalement la lisière boisée de la retombée de relief des villages de Grune et Nassogne.

Deux blocs de moyenne importance sont situés au nord de la N4 (Bois de Bande et Bois de Journal faisant lui-même propriété mitoyenne avec les bois communaux de Tenneville).

On trouve également à l'ouest une série de blocs plus dispersés formant la partie plus hétérogène de la propriété qui sont compris entre les villages de Forrières, Lesterny, Grupont (Tellin), Awenne (Saint-Hubert), le Fourneau (Saint-Hubert), Saint-Michel (Saint-Hubert), Masbourg et Nassogne.

Le bloc le plus au sud est mitoyen avec la propriété de Saint Hubert dans le Bois de Lesterny à Awenne.

Quelques satellites sont encore dispersés comme Nanfurnal à la sortie de Nassogne, l'arboretum de Forrières, etc.

La forêt communale de Nassogne est principalement constituée de feuillus (62 %) dont notamment principalement des hêtraies et des mélanges de hêtres et de chênes (70 %). Le solde est principalement occupé par des chênaies (28 %).

Sur les 50 dernières années, un déficit a été observé dans la régénération du bois, autant dans le hêtre que dans le chêne. Il est dû en grande partie à la pression du gibier. Ce déficit perdure et crée un vide dans les classes d'âges.

Au niveau des résineux, les épicéas sont les plus représentés (70 %) devant le douglas (12 %). La superficie d'épicéas a tendance à diminuer suite au renouvellement des peuplements installés sur de mauvais sols, en fonds de vallée, etc.

Sur les 10 dernières années, les recettes liées à la production forestière est en moyenne de 736.504 € par an, soit 225 €/ha/an. Les recettes liées à la chasse sont quant à elles de +/- 200.000 € par an, soit 71 €/ha/an. Globalement, les recettes (vente et location de chasse) s'élèvent à 296 €/ha/an. Au niveau des dépenses, la moyenne sur les 10 dernières années est de 94.520 € par an.

En 2018, les recettes liées aux ventes de bois sont de 908.292 € :

- **Bois de chauffage :** 13.871 €.
- **Bois marchand (vente de printemps) :** 316.474 €.
- **Bois marchand (vente d'automne) :** 513.476 €.
- **Gré à gré (coupes sanitaires) :** 64.471 €.

En 2018, les revenus annuels des locations de chasse pour la Commune de Nassogne étaient de 405.242 €.

La forêt communale souffre d'un déséquilibre de densités de gibier dont les causes sont :

- Surdensités permanentes/temporaires (animaux de passage) des populations de grand gibier.
- Cumul des populations de plusieurs espèces de grand gibier sur certains territoires.
- Nombre de chasseurs ou de battues insuffisant sur certains territoires, gestion cynégétiques trop conservatrices (absence de tir des laies…).
- Maintien de nourrissages sur certains territoires.
- Biotope non adapté pour recevoir la population de gibier souhaitée par les chasseurs (écosystème pauvre et donc capacité d'accueil du milieu limitée, absence de végétation secondaire appétente pour le gibier).

2.10.4. Charte PEFC

La certification forestière PEFC vise à garantir une gestion forestière durable et, le cas échéant, à modifier cette gestion au travers d'un processus volontaire d'amélioration permanente. Elle favorise et assure une gestion forestière respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable. La certification forestière offre à l'acheteur de produits bois ou papier la garantie écrite que son choix d'achat soutient la sylviculture responsable.

En juin 2018, un audit PEFC a été réalisé pour la forêt communale de Nassogne. Il en ressort que la commune ne dispose pas d'un plan d'actions intégré visant à améliorer l'équilibre Forêt/Grand

gibier. A la suite de quoi un plan, comprenant un état des lieux détaillé, les solutions envisagées et le programme de mise en œuvre a été voté au Conseil communal du 24 janvier 2019. Celui-ci comprend des solutions envisagées et le programme de travail à court et moyen termes (1 à 5 ans).

2.10.5. Nassonia

La fin du dernier bail de chasse (sur un territoire d'environ 1.500 ha), non reconduit, a amené la commune de Nassogne à rechercher d'autres projets de valorisation de la forêt. C'est à ce moment que la Pairi Daiza Foundation a fait part de son intention de bail emphytéotique de 99 ans, avec le projet Nassonia. Celui-ci se présente comme la plus grande expérience de forêt totalement dévolue à la biodiversité en Europe Occidentale.

Le projet Nassonia a soulevé de nombreux débats mais a également créé un enthousiasme certain autour des enjeux environnementaux.

Le pré-accord d'étude conclu avec le Collège communal de Nassogne visant à allouer le terrain à « une série d'actions en faveur des habitats naturels et des espèces » n'a pas abouti à défaut de garantie suffisante.

2.10.6. Forêt privée

La forêt privée représente 2.652 ha. Dans le cadre de ce rapport, il ne nous a pas été possible d'obtenir des informations précises sur la forêt privée.

2.10.7. La filière bois

Il y eut, à Nassogne, Bande et Grune, une longue tradition du travail du bois qui remonte au 18ème siècle. Fin du 19ème, en plus des scieries, une quinzaine de boisselleries et saboteries occupaient à Nassogne-village une vingtaine de personnes, et autant à Bande. Aujourd'hui, la tradition s'est éteinte et ne revit que lors d'expositions temporaires ou manifestations festives.

Une scierie et quelques exploitants forestiers sont encore actifs sur le territoire communal. Importante en superficie et par les retombées directes et indirectes qu'elle génère, la forêt n'induit cependant pas la mise en place d'une filière économique locale de valorisation.

2.10.8. Bois énergie

De manière générale, depuis plusieurs années, le bois-énergie (pellets) est privilégié pour le chauffage des bâtiments publics : écoles d'Ambly et de Bande et maisons de village de Bande, Forrières et Grune.

Cependant, pour Nassogne centre, vu le nombre de consommateurs impliqués et la possibilité de créer le projet de toutes pièces autour d'une nouvelle chaufferie centralisée, la commune de Nassogne a opté pour les plaquettes de bois et un réseau de chaleur. Le réseau de chaleur de 400 mètres alimente la Maison Rurale, la maison de village (en cours de reconversion), la maison communale, l'ancienne (en cours de reconversion) et la nouvelle école ainsi qu'une douzaine de riverains privés dont une librairie et la pharmacie.

2.10.9. Arboretum de Forrières

Au lieu-dit « Coray », l'arboretum s'étend sur une surface de 6 ha. Un circuit balisé de 2,5 km ponctué de haltes ludiques (kit à l'aveugle, land art, jeux d'observation, etc.) permet de découvrir le site. Notons qu'il a été rénové par les bénévoles du PCDN.



Arboretum de Forrières

2.10.10. Commission Consultative Locale de la Gestion de la Forêt

Fin de l'année 2017, la commune de Nassogne a mis en place une Commission Consultative Locale de la Gestion de la Forêt.

2.10.11. Plan d'aménagement forestier

Le plan d'aménagement forestier a été étudié en 2013, réactualisé en 2018 et approuvé par le Conseil communal le 24 janvier 2019. Il prévoit les objectifs suivants :

Objectifs économiques :

- Tendre vers une proportion résineux/feuillus de 32 % de résineux et 68 % de feuillus.
- Diversifier et augmenter la représentation des essences résineuses de forte production (Douglas et Mélèzes).
- Régulariser les surfaces résineuses : programme de mises à blanc de 8 ha/an en résineux et 2 ha/an en feuillus, planter en moyenne 10 ha/an.
- Augmenter le rendement : sylviculture dynamique, valoriser les essences feuillues précieuses (chêne, érable, etc.), favoriser les opportunités de régénération naturelle (feuillue et résineuse) etproduction bois de qualité.
- Gérer les risques : essences adaptées aux stations, protection des parterres des coupes, etc.

Objectifs écologiques :

- Introduire 168 ha de feuillus sur les 447 ha de sols hydromorphes (scénario retenu : 1/3 feuillus, 2/3 mélange résineux/feuillus).
- Augmenter la valeur biologique du secteur feuillu : bois morts, réserve intégrale (72 ha), diversification des essences, etc.
- Créer des lisières arbustives (10m) en bord de massif.
- Interdire les résineux à moins de 12 m des ruisseaux, dans les zones de protection de captage, sur les sols hydromorphes…
- Préserver les habitats et espèces Natura 2000.
- Gérer les zones ex-Life Restauration des tourbières et Life Elia (gestion confiée à Elia).

Objectifs cynégétiques :

- Contrôler les populations pour limiter les dégâts en prairies (agriculture) et en forêt (perte de valeur).
- Améliorer la capacité d'accueil du milieu : gestion des lisières, des bords de voirie, essences compagnes de brout, etc.
- Aménager une zone de quiétude (à proximité aire de vision des Huttes).

Objectifs socio-touristiques :

- Développer les promenades balisées, les panneaux d'entrée de massif, une aire de bivouac, d'aires de vision, l'écoute du brame, etc.
- Préserver les paysages forestiers.
- Développer des zones d'accès libre pour les mouvements de jeunesse (6 zones réparties sur la commune de Nassogne).

2.10.12. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
Forêt occupant une surface importante et jouant un rôle multifonctionnel Forêt communale couvrant plus de 3.250 ha Importance des revenus forestiers dans les rentrées financières de la commune Adhésion à la charte PEFC. Recours au bois-énergie pour le chauffage des bâtiments publics Commission Consultative Locale de la Gestion de la Forêt Plan d'aménagement forestier récemment approuvé Arboretum de Forrières	Déficit historique dans la régénération du hêtre et du chêne Problématique de la surdensité de gibiers mettant à mal la certification PEFC Filière bois peu développée
Opportunités – Ressources	**Menaces – Problématiques**
Une ressource importante du territoire : l'or « vert »	Un équilibre multifonctionnel fragile

2.11. La mobilité

2.11.1. Plan intercommunal de mobilité (PICM)

Depuis fin 2016, la commune de Nassogne dispose d'un plan intercommunal de mobilité (Durbuy, Erezée, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rendeux, Rochefort et Somme-Leuze).

Outre la hiérarchisation du réseau ainsi que la sécurisation des points noirs, le PICM propose les objectifs suivants :

- Maintenir et optimaliser le transport scolaire.
- Renforcer la complémentarité à l'offre du réseau TEC notamment avec le Proxibus existant.
- Compléter le réseau cyclable par 2 itinéraires (vers Lesterny et vers Charneux).

Celui-ci propose différentes fiches-action :

- Aménagement du parking de Bande sur la N4.
- Carrefour rue de Jemelle / rue des Alliés à Forrières.
- Carrefour rue de la colline / rue de la Ramée à Forrières.
- Traversée de Grune et charroi poids lourds.
- Réaménagement de la rue Saint Fiacre à Nassogne.
- Carrefour rue de Lesterny / rue de France à Forrières.

2.11.2. Déplacements automobiles

2.11.2.1. Réseau routier

La partie nord-est du territoire communal (Bande, Harsin et Grune) est traversée par la N4, axe structurant qui confère une bonne accessibilité vers Marche-en-Famenne, Ciney, Namur et l'E411 (vers le nord-ouest) et vers Bastogne et le Luxembourg (côté sud-est). Elle permet également de rejoindre la N89, Libramont et l'E411 vers le sud.



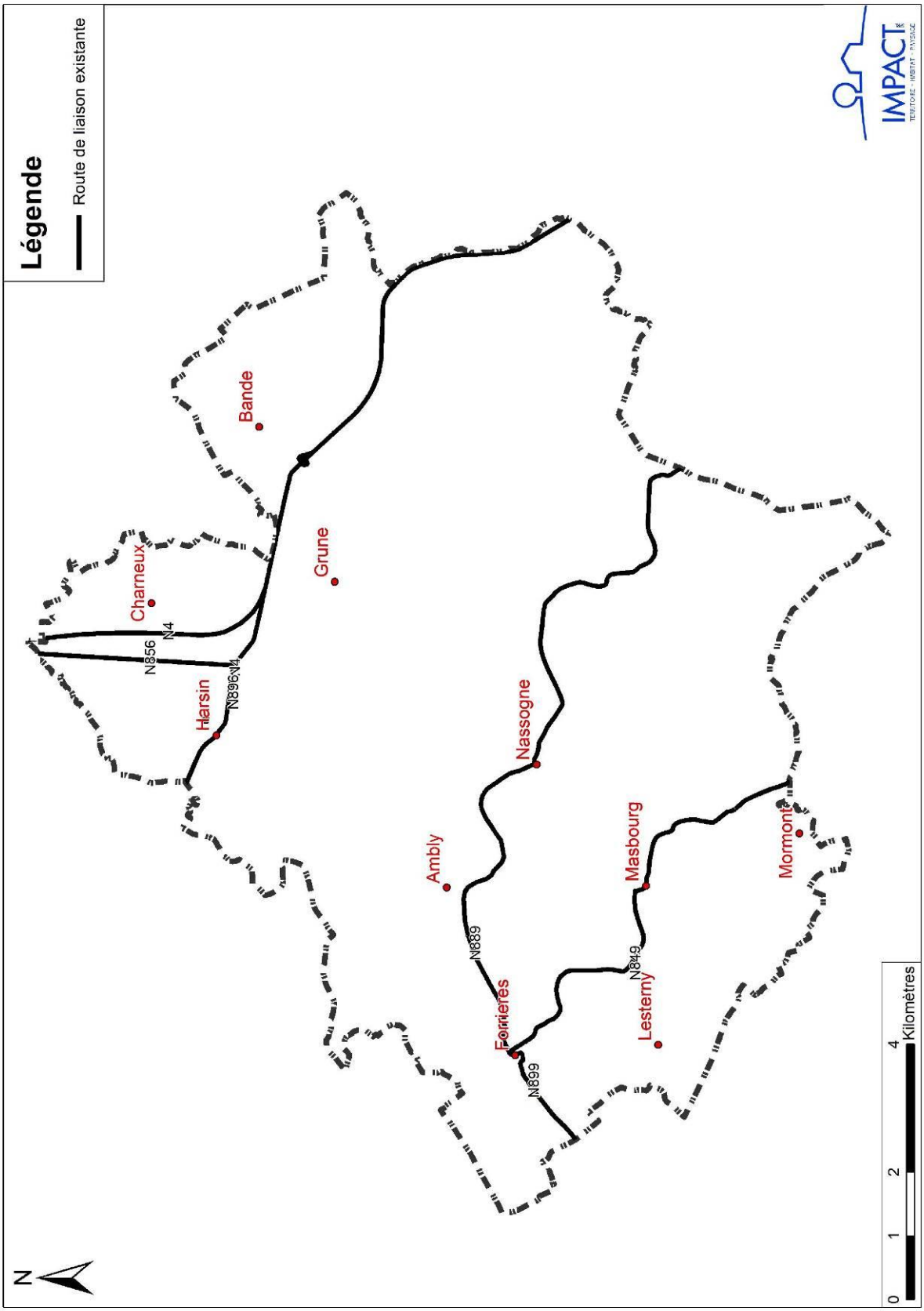
N4 à hauteur de Bande

Par ailleurs, la commune est traversée par la N889 selon un axe ouest-est « Forrières / N4 ». Le centre de Nassogne est relié à deux routes périurbaines : la première (rue de Marche) rejoint la N896 à Harsin et la seconde rejoint Grune puis la N4. La N896 traverse le nord du territoire de Nassogne et fait le lien entre la N86 (Hargimont), et la N4. La N849 permet de rejoindre la N889 à Forrières puis la N86 à Jemelle au nord et permet de rejoindre Saint-Hubert au sud.

Le réseau local reste concentré dans le bâti des noyaux constituant l'entité. Le réseau de voiries est très peu dense par ailleurs et quasi inexistant coté massif boisé de Saint-Hubert (sud-est de la commune).

La commune de Nassogne totalise un peu plus de 200 km de voiries communales.

Figure 33 : Réseau routier



2.11.2.2. Stationnement

Selon le PICM, la question du stationnement ne représente pas un problème aigu dans l'entité de Nassogne. Les centres des deux villages principaux (Nassogne et Forrières) offrent des espaces de parcage et les principaux équipements disposent également d'emplacements suffisants, à l'exception peut-être du point d'arrêt ferroviaire de Forrières.

En général, le stationnement est laissé libre sur les accotements. Ceci peut poser problème dans les villages traversés par des voies de circulation plus importantes car les piétons sont alors reportés sur la chaussée.

2.11.2.3. Sécurité routière

En matière de sécurité routière, la commune a entrepris l'aménagement des entrées des différents villages (couplée avec un embellissement/fleurissement de celles-ci), initiative faisant écho aux demandes des citoyens dans le cadre du développement rural.

Selon le PICM, les points positifs du réseau routier sont :

- L'état général de la voirie est bon.
- De nombreux aménagements de sécurisation aux entrées de villages ont été mis en œuvre.
- De nombreux aménagements dans les traversées de villages ont été mis en œuvre.
- Les « zones 30 » ont été systématisées dans l'entité à proximité des écoles.
- Hors agglomérations, la vitesse a été limitée lors de la présence d'habitat ou de dangerosité : sinuosité ou étroitesse de la route.

Toutefois, différents points noirs ont également été identifiés.

Aménagement de la liaison Grune vers N4 :

Deux accès depuis Nassogne et Grune sont possibles :

- La rue du Moustier relativement étroite et sinueuse débouche sur un tourne-à-droite obligatoire en direction de Bastogne sur la N4.
- La rue de Centre qui atteint la N4 via un accès extrêmement dangereux pour le tourne-à-gauche vers Marche-en-Famenne.

Le seul accès acceptable (et à favoriser) est par l'échangeur de Bande qui est bien sécurisé, même s'il implique des allongements de parcours.

Entrées des villages pas ou peu signifiées :

Il s'agit de l'aménagement du carrefour de la N849 et de la rue de la Colline à Forrières (entrée du village).

Carrefours dont la visibilité / lisibilité n'est pas idéale :

Les carrefours suivants sont plus particulièrement visés :

- Carrefour de la N889 et de la rue de Lesterny à Forrières.
- Croisement à Forrières entre la N889 et la N849.

Centre de Forrières :

La traversée de Forrières axe N889 (Alliés, place des Martyrs et rue de France) et axe N849 (rue de la Ramée) pourrait être repensée pour une meilleure sécurisation et une plus grande convivialité de tous les usagers.

N889 dans le massif boisé de Saint-Hubert :

De nombreux accidents, de motos essentiellement, sont à déplorer sur la N889 dont le profil en courbes et les vitesses pratiquées expliquent cette accidentologie.

Vitesses pratiquées d'une façon générale :

D'une façon générale, on constate des vitesses supérieures aux limites sur les routes structurantes (exemple route de Bastogne N856 et son profil rectiligne) mais aussi sur les voiries communales qui mènent aux voiries régionales (exemple rue de Marche et Chemin du Thier Renard).

2.11.3. Déplacements en commun

2.11.3.1. Réseau SNCB

La commune de Nassogne dispose d'un point d'arrêt situé à Forrières sur la ligne 162 « Namur-Luxembourg ». Il s'agit toutefois d'une gare secondaire offrant peu de services. Le bâtiment voyageur n'est plus fonctionnel et a été transformé en habitation. Le parking situé en face de la halte a une capacité de ± 35 places.



Point d'arrêt de Forrières

Elle est desservie par des trains omnibus qui rejoignent Libramont (11 trains par jour), Jemelle (10 trains par jour) et Ciney (8 trains par jour).

Pour les trajets Namur – Luxembourg, il y a un passage par heure aux heures de pointes du matin et du soir avec un train L (Namur-Ciney–Libramont) puis un passage toutes les deux heures en heures creuses. Des trains de pointes desservent la halte le midi. En ce qui concerne le trajet Luxembourg – Namur la trame horaire est identique.

De Forrières, il faut au mieux +/- 55 minutes pour rejoindre Namur (avec changement obligatoire à Jemelle) et +/- 1h30 pour rejoindre Luxembourg (avec changement obligatoire à Libramont ou Jemelle et Arlon) et Liège (avec changement obligatoire à Marloie).

A proximité, on retrouve des gares principales (Jemelle et Marloie) mais également d'autres gares secondaires (Grupont).

2.11.3.2. Réseau TEC

Une ligne rapide (ligne 88 « Bastogne-Namur ») dessert le territoire de Nassogne (Bande) via la N4. Cette ligne permet de rejoindre Namur en +/- 50 minutes avec 3 bus le matin vers Namur et 3-4 bus le soir pour le retour. Un bus permet également de rejoindre Namur le dimanche soir.

Un Proxibus sillonne le territoire communal en passant par l'ensemble des villages. Cette ligne spéciale dispose de différents circuits :

- Circuit de Marche-en-Famenne (gare de Marloie, hôpital d'Aye, etc.).
- Circuit de Rochefort (gare de Jemelle).
- Circuit de Nassogne.

En 2017, le Proxibus a transporté un total de 4.240 passagers. Depuis 2009, ce nombre a augmenté de 1.149 unités. Toutefois, le pic de fréquentation a été enregistré en 2015 avec 4.984 passagers.

Le réseau TEC classique dispose de 6 lignes différentes :

- 1 « Marche-en-Famenne – Bastogne ».
- 15 « La Roche-en-Ardenne – Lignières – Marche-en-Famenne – Marloie ».
- 5/2 « Saint-Hubert – Nassogne – Saint-Hubert ».
- 62 « Rochefort – Tellin – Grupont – Mirwart ».
- 162b « Libramont – Jemelle ».
- 420 « Aye – Jemelle – Nassogne ».

Le réseau présente une certaine complexité dans la desserte territoriale en oscillant entre une desserte fine des villages et des liaisons entre les pôles externes principaux (Marche-en-Famenne, Rochefort, etc.). En effet, l'ensemble des villages sont desservis par au moins une de ces lignes.

Il s'agit de lignes scolaires présentant généralement des fréquences peu importantes (quelques bus par jour) adaptées aux horaires scolaires. Par ailleurs, ces fréquences sont encore réduites en période de vacances. Pratiquement aucun bus ne circule les week-ends.

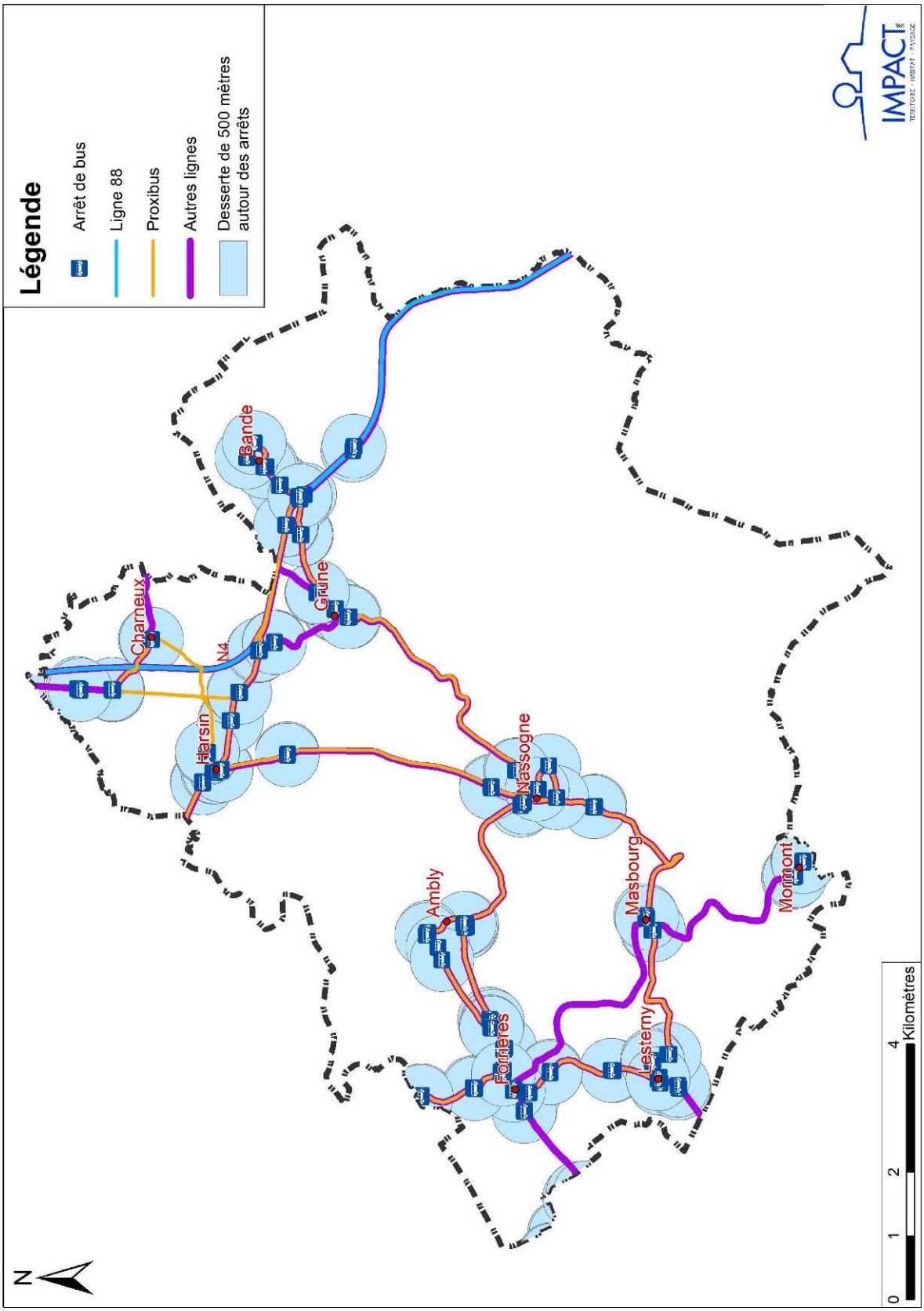
Ces lignes permettent de rejoindre les pôles voisins et centres scolaires (Marche, Rochefort et Saint-Hubert). Ils desservent également les gares de Marloie et Jemelle.

Tableau 16 : Description des lignes TEC « classiques »

N° de la ligne	Villages desservis	Fréquence	Principales destination
1	Bande, Harsin, Grune et Nassogne	2 à 5 bus par jour et par sens	Marche, Bastogne et gare de Marloie
5 2	Ambly, Forrières, Lesterny, Masbourg, Mormont et Nassogne	1 bus par jour et par sens	Saint-Hubert
15	Charneux	2-3 bus par jour et par sens	Marche, La Roche et gare de Marloie
62	Forrières	3-4 bus par jour et par sens	Rochefort
162b	Forrières et Lesterny	4-5 bus par jour et par sens	Rochefort, Saint-Hubert et Libramont
420	Ambly, Forrières, Masbourg et Nassogne	7-8 bus par jour et par sens	Marche et gares de Marloie et Jemelle

Selon le PICM, en 2012, on dénombrait 812 abonnements au TEC Namur-Luxembourg. Ces abonnements concernent essentiellement des élèves et étudiants. Les principales destinations sont Marche-en-Famenne et Grupont.

Figure 34 : Réseau de transports en commun



2.11.4. Déplacements lents

Le vocable « déplacements lents » regroupe différentes catégories d'usagers : les piétons bien sûr mais aussi les cyclistes, cavaliers, etc. Ils sont généralement qualifiés également d'« usagers faibles », mais parmi eux, certains le sont plus que d'autres : jeunes enfants, à pied ou en vélo, personnes âgées, jeunes parents avec poussette, personnes à mobilité réduite, etc.

Les déplacements effectués par les « usagers faibles » peuvent être classés en deux catégories :

- **Les déplacements utilitaires :** Ils permettent de rejoindre différents « pôles » tels que les écoles, les arrêts de bus, l'administration communale, les commerces de proximité, les infrastructures culturelles et sportives, etc.
- **Les déplacements de loisirs :** Il s'agit des promenades, généralement en dehors des centres.

Ces deux types de déplacements ne répondent ni aux mêmes objectifs, ni aux mêmes impératifs. Pour favoriser les déplacements utilitaires, il sera nécessaire d'assurer une bonne sécurité physique (accotements en bon état, traversées sécurisées, etc.) et psychologique (éclairage, contrôle social, etc.) et limiter la distance entre les « pôles » (relief peu accentué).

Par contre, les promeneurs recherchent des points de vue attractifs, une ambiance calme (donc si possible à l'écart de la circulation automobile) alors que les questions de sécurité deviennent moins prépondérantes : les chemins peuvent être moins praticables (mais entretenus), le contrôle social est moins nécessaire, etc. Seuls les tronçons empruntant les voies de circulation plus fréquentées doivent offrir des conditions de sécurité équivalentes.

Déplacements utilitaires :

Au niveau des cyclistes, les infrastructures (pistes cyclables) sont peu nombreuses. Notons que toutes les écoles du territoire ainsi que la maison communale disposent de stationnement pour les vélos.[66]

Au niveau des piétons, le centre de Nassogne a été réaménagé suite à un plan trottoirs. Des trottoirs d'une largeur correcte et bénéficiant d'un revêtement de qualité ont donc été mis en place progressivement des deux côtés de certaines voiries ou d'un seul selon les possibilités. En s'éloignant du centre, la continuité du cheminement et la qualité des revêtements des trottoirs diminuent.

Sur Forrières, les aménagements sont beaucoup plus basiques et deviennent quasi inexistants en s'éloignant du centre. Les autres villages ne bénéficient pas d'infrastructures particulières, mis à part la rue Entre-deux-Bancs à Ambly.



Ralentisseur et trottoir à la rue de Marche à Nassogne

[66] En janvier 2022, un audit cyclable a été réalisé par le bureau TRAJECT. Le rapport final établit un diagnostic de territoire et un plan d'actions en matière de politique cyclable.

Déplacements de loisirs :

Pour rappel, le territoire communal dispose de 180 km de promenades balisées réparties sur 23 circuits au départ de tous les villages.

A côté de ces promenades balisées, on dénombre également toute une série d'autres itinéraires de balade thématique.

Un réseau de voies vertes du Pays de Famenne a été développé et propose des itinéraires (350 km avec des boucles de 15 à 60 km disponibles sur carte papier, GPS ou Smartphone) balisés sur le principe des points-nœuds qui permettent de moduler l'itinéraire selon ses envies.

La commune de Nassogne dispose de deux vélos électriques qui seront mis en location à l'Office du Tourisme.

2.11.5. Déplacements scolaires

Selon le PICM, sur la commune de Nassogne, 77 % des enfants rejoignent leur école en voiture, ce qui est supérieur à la moyenne régionale. 19 % s'y rendent à pied et 4 % en vélo.



Parc à vélo à proximité du complexe sportif et de l'école de Nassogne

Des aménagements spécifiques ont été mis en œuvre aux abords de beaucoup d'écoles afin de garantir la sécurité des écoliers. Il peut s'agir de chicanes, de déposes-minutes, de mobiliers urbains spécifiques ou de panneaux signalétiques. Ces différents éléments peuvent également être combinés les uns avec les autres.

2.11.6. Déplacements à la demande

Créé en 2005, le service mobilité du CPAS a pour vocation de proposer à toute personne, qu'elle soit isolée ou non, âgée ou non, un moyen de déplacement alternatif ou complémentaire à l'offre existante de transports en commun. Le véhicule n'est toutefois pas équipé pour assurer le transport des personnes à mobilité réduite qui se déplacent à l'aide d'un fauteuil roulant manuel ou motorisé.

En 2018, 65 personnes ont fait appel à ce service (transports payants) auxquels il faut ajouter les transports à titre gratuit mais qui ne sont pas comptabilisés.

La Croix-Rouge de Belgique, les mutuelles, etc. organisent également des déplacements pour les personnes à mobilité réduite.

2.11.7. Famenne Mobilité

Famenne Mobilité est un programme principalement axé sur la mobilité des enfants et des ainés avec différents projets :

- Le « Vélobus » (un ramassage scolaire à vélo).
- Le « Brevet du cycliste » (apprentissage à rouler à vélo en ville pour les enfants de 5ème primaire).
- « Remise en selle » (sorties à vélo encadrées destinées aux ainés et à leurs petits-enfants).

2.11.8. Projets spécifiques du GAL RoMaNa

Dans son nouveau programme 2014-2020, le GAL souhaite mener des actions de sensibilisation à la mobilité douce et à la sécurité routière, auprès des enfants scolarisés et des aînés. En partenariat avec des acteurs locaux, des animations seront menées dans les écoles et les maisons de jeunes avec pour thème la sécurité routière, le partage des voiries et l'usage du vélo comme outil d'autonomie et d'indépendance.

Des activités de remise en selle seront organisées pour les ainés, telles que des sorties intergénérationnelles à vélo, en privilégiant le partage et l'échange de savoirs entre générations.

Ces actions viseront à favoriser la cohabitation entre les différents usagers de la route et des voies lentes du Pays de Famenne. Elles permettront aussi de faire évoluer les mentalités afin d'augmenter la part modale de la mobilité douce et ainsi répondre aux enjeux actuels du territoire.

2.11.9. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
Bonne accessibilité routière avec plusieurs axes régionaux irriguant le territoire dont la N4	
Pas de problématique particulière de stationnement	
Bon état général de la voirie	
Nombreux aménagements en faveur de la sécurité routière	Quelques points noirs subsistants
Halte SNCB à Forrières situées sur la ligne 162 « Namur – Luxembourg »	Peu de services offerts sur la halte SNCB de Forrières
	Desserte uniquement par des omnibus
Ligne TEC 88 « Bastogne – Namur » (express) avec arrêt à Bande	
Service du Proxibus	
Desserte de chaque village par le réseau TEC classique	Faibles fréquences des bus avec des horaires calqués sur les périodes scolaires
	Pratiquement aucune piste cyclable aménagée
Trottoirs aménagés sur le centre du village de Nassogne	Peu ou pas de trottoirs sur les autres villages
Nombreuses possibilités de déplacements de loisirs dont les itinéraires vélo du Pays de Famenne	Certains tronçons actuellement manquants
Bon niveau de sécurisation des abords des écoles	Très forte proportion d'enfants se rendant à l'école en voiture
Service mobilité géré par le CPAS	Véhicule utilisé par le CPAS non équipé pour le transport des PMR
Projet de mobilité du GAL et mise à disposition de vélos électriques	
Opportunités - Ressources	**Menaces - Problématiques**
La mise en œuvre des objectifs et des actions du PICM	Une difficulté à mettre en œuvre des solutions alternatives à la voiture
La valorisation du concept « Pays de Famenne »	

2.11.10. Actualisation des données principales

En janvier 2022, un audit cyclable a été réalisé par le bureau TRAJECT. Le rapport final établit un diagnostic de territoire et un plan d'actions en matière de politique cyclable.

2.12. L'aménagement du territoire

Préalablement, nous pouvons mentionner que la commune de Nassogne est entrée automatiquement en régime de décentralisation suite à l'entrée en vigueur du CoDT (01/06/2017), disposant d'un schéma de développement communal et d'une CCATM.

2.12.1. Structure d'encadrement

La commune de Nassogne fait partie du territoire d'actions de la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne (MUFA). La MUFA propose entre autres des formations à destination des membres du personnel communal et des élus locaux, principalement dans le domaine de l'urbanisme, organise régulièrement (trois à quatre fois par an) des rencontres avec un représentant de la DGO4 d'Arlon qui intervient alors sur les sujets d'actualité et intervient également à la demande au sein des CCATM pour dispenser des formations ou conférences sur des sujets précis.

2.12.2. Structure consultative

La commune de Nassogne dispose d'une commission consultative d'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM). Mise en place le 26/10/2009, la CCATM compte 13 membres effectifs (y compris le président) et 12 membres suppléants. Son renouvellement est actuellement en cours.

2.12.3. Schéma de Développement du Territoire[67]

Datant de 1999, le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), devenu Schéma de Développement du Territoire (SDT), est un instrument de conception de l'aménagement du territoire wallon. Il s'agit d'un document transversal et évolutif. Il oriente les révisions des plans de secteur et sert de référence pour les décisions concernant l'habitat, le cadre de vie, les déplacements, l'implantation des activités économiques, l'urbanisme, la conservation des milieux naturels…

Le projet de structure spatiale pour la Wallonie défini par le SDT ne précise pas d'éléments spécifiques pour la commune de Nassogne. Toutefois, certains éléments méritent d'être mentionnés.

Nassogne se situe à proximité de différents pôles (Marche-en-Famenne) et points d'appui touristiques (La Roche-en-Ardenne, Rochefort et Saint-Hubert)

[67] Le projet de SDT est actuellement en cours d'approbation (enquête publique). Les éléments développés extraits de l'ancien SDER (1999 – toujours en vigueur) sont donc susceptibles d'évoluer fortement.

Traversé par la ligne de chemin de fer « Namur – Luxembourg », le territoire communal est localisé sur l'eurocorridor nord – sud (Bruxelles – Sar-Lor-Lux). Les Eurocorridors relient des aires métropolitaines. Ce sont des zones caractérisées par des courants importants de déplacements et d'échanges au niveau suprarégional et international. Ces zones sont irriguées par des axes majeurs de communication et ont un caractère multimodal. Elles offrent la possibilité de développer en des endroits bien précis, selon les caractéristiques et les potentialités locales, des activités diverses de type industriel, de services, de formation, de tourisme, de valorisation des productions locales…

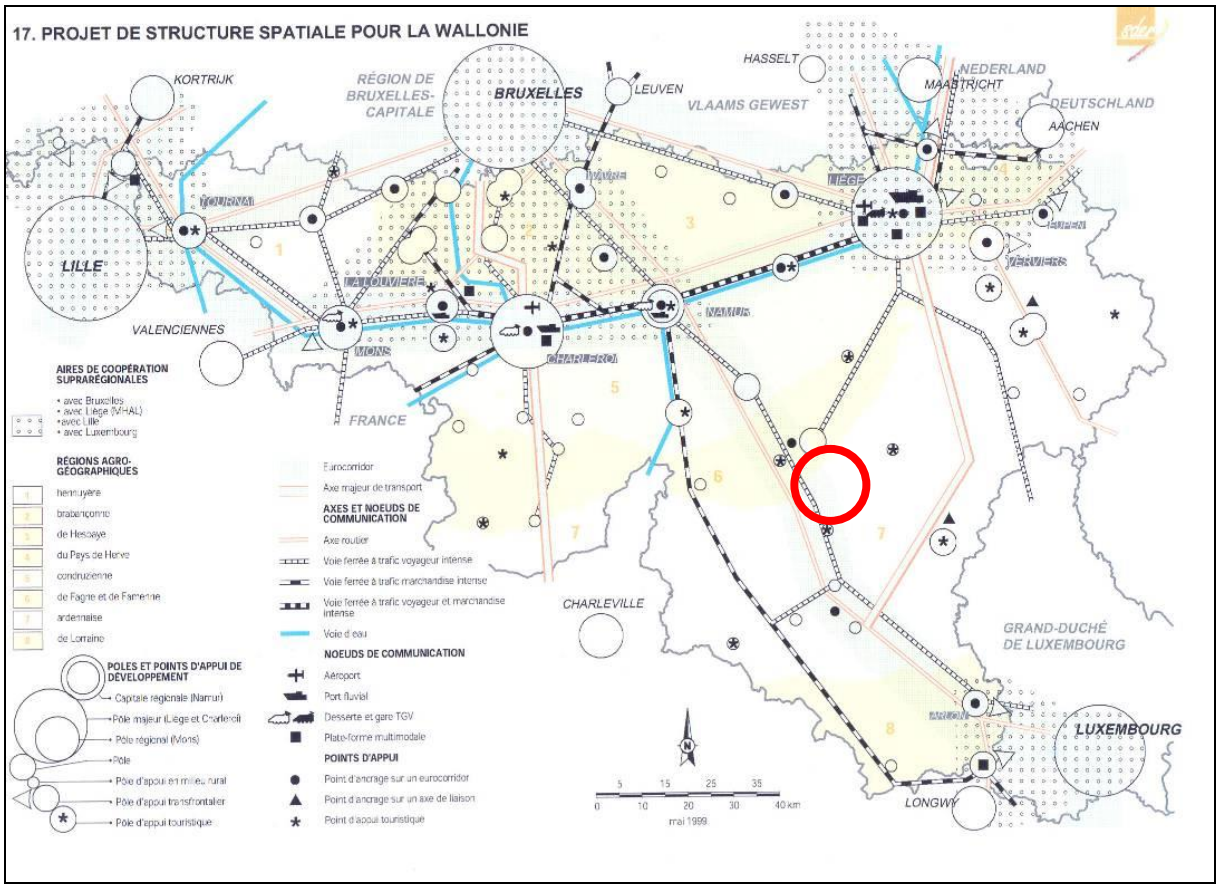
Située à cheval sur deux régions agro-géographiques (Fagne-Famenne et Ardenne), le SDT précise que :

« La Fagne-Famenne offre un intérêt certain grâce à ses territoires écologiques riches et contrastés. Dans cette optique, certains sites doivent être protégés alors que d'autres ont, depuis plusieurs années déjà, acquis une vocation touristique toute particulière. La valorisation intégrée de la présence de nombreux cours d'eau, de richesses géologiques et géomorphologiques, de sites historiques et de bourgades dont certaines ont entamé depuis quelques années une restructuration interne peut renforcer l'intérêt de cette région. Les atouts les plus prometteurs de la Fagne-Famenne résident sans doute dans la bonne desserte de certains pôles où se développent progressivement des activités artisanales et industrielles »

« *L'Ardenne est généralement présentée comme emblématique de l'espace rural wallon. Elle offre une faible densité d'urbanisation, de vastes superficies de pâturages et de bois, des sites d'intérêt écologique et des paysages spécifiques. La vocation touristique de cette région n'est plus à démontrer. La richesse et les contrastes du milieu naturel, la présence de pôles historiques et de loisirs doivent pouvoir s'appuyer sur quelques pôles ruraux pour lesquels il convient de poursuivre l'amélioration de la qualité du cadre de vie et des espaces publics ».*

Notons que dans le cadre de la révision du SDT, actuellement en cours, la commune de Nassogne a remis un avis défavorable.

Figure 35 : Projet de structure spatiale pour la Wallonie – Extrait du SDT



2.12.4. Plan de secteur

2.12.4.1. Affectations et périmètres

La commune de Nassogne s'étend sur 2 plans de secteur :

- « Dinant – Ciney - Rochefort » (décision du 22/01/1979) pour la section d'Ambly.
- « Marche – La Roche » (décision du 26/03/1987) pour le reste de la commune.

Pour la définition des différentes zones du plan de secteur, le lecteur se réfèrera utilement au Code du Développement du Territoire (CoDT).

Les zones non urbanisables représentent pratiquement 94 % du territoire communal. Les surfaces forestières dominent le territoire (6.400 ha – 57 %) devant les surfaces agricoles (3.890 ha – 35 %).

Tableau 17 : Répartition des affectations du plan de secteur

	Surface (ha)
Zone d'habitat	133
Zone d'habitat à caractère rural	437
Zone de services publics et d'équipements communautaires	17
Zone de loisirs	61
Zone d'activité économique mixte	19
Zone d'activité économique industrielle	2
Zone de dépendances d'extraction	5
Zone d'aménagement communal concerté	14
Zone agricole	3890
Zone forestière	6400
Zone d'espaces verts	83
Zone de parc	172

Graphique 43 : Répartition des affectations du plan de secteur

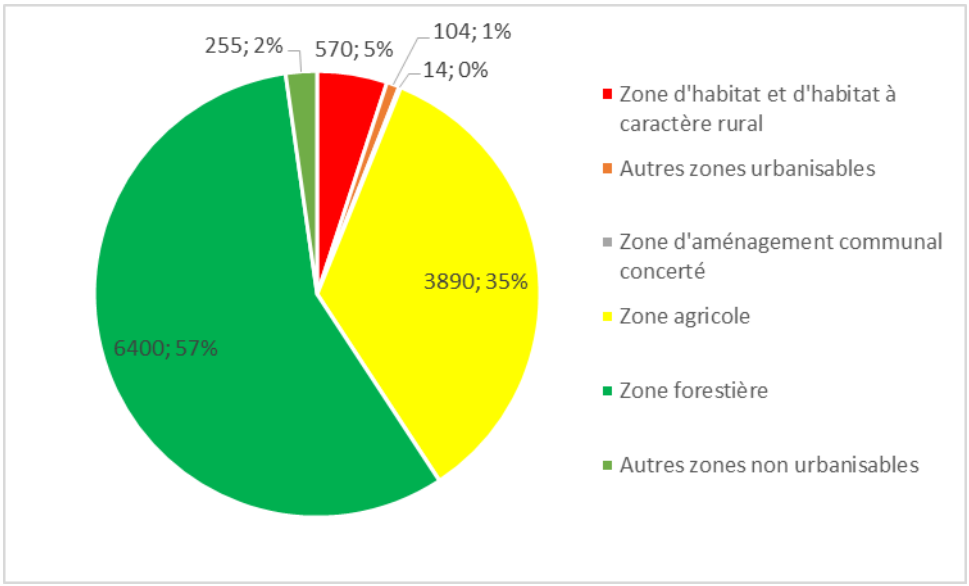
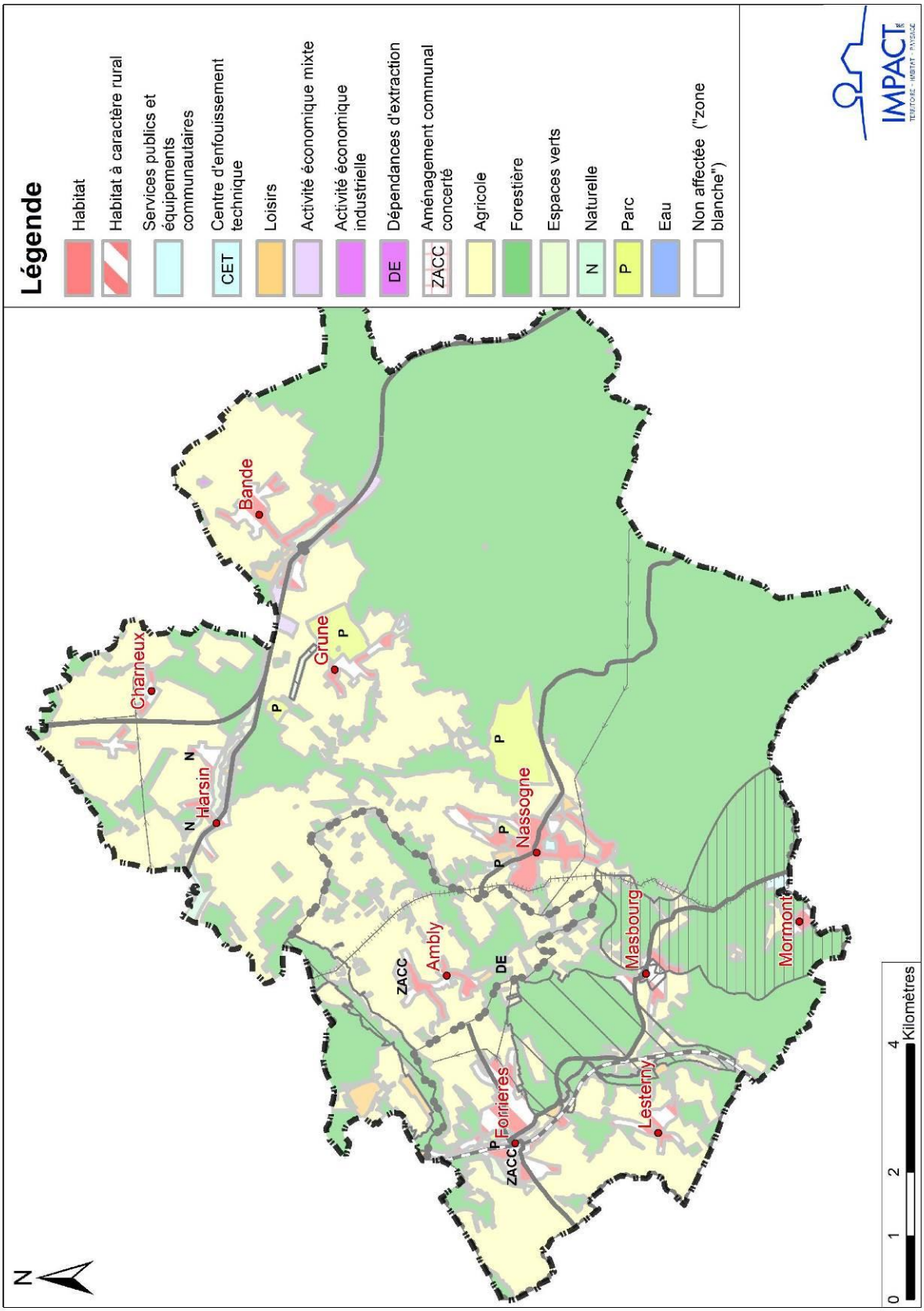


Figure 36 : Plan de secteur



2.12.4.2. Affectations

La zone d'habitat (133 ha) concerne les villages de Nassogne, de Bande (le long de la N4) et de Forrières (très ponctuellement). Les autres villages sont repris en zone d'habitat à caractère rural (437 ha).

On dénombre également plusieurs zones de services publics et d'équipements communautaires (17 ha) et qui correspondent à la maison communale, à des cimetières, etc.

Les zones de loisirs (61 ha) sont au nombre de 8 et sont occupées par des campings et secondes résidences ou encore non urbanisées.

Au niveau des zones d'activité économique, on retrouve :

- 3 zones d'activité économique mixte (19 ha) le long de la N4 à Bande et à Grune.
- 1 zone d'activité économique industrielle (2 ha) au Nord de Bande.
- 2 zones de dépendances d'extraction (5 ha) dont une entre Ambly et Nassogne et une autre le long de la N4 et s'étendant principalement sur la commune de Tenneville.

La commune compte deux zones d'aménagement communal concerté ou ZACC (14 ha), l'une à Forrières, l'autre à Ambly. Elles n'ont, à ce jour, pas encore été mises en œuvre.

La commune compte plusieurs zones de parc (172 ha), dont une particulièrement vaste à l'Est du village de Nassogne. Elle a été inscrite au plan de secteur afin d'y permettre la construction d'un golf qui n'a jamais vu le jour.

Des zones d'espaces verts (83 ha) sont recensées aux abords de la Wamme à Bande et à Harsin ou encore sur des sites à Forrières et Grune.

Enfin, le plan de secteur comporte en outre diverses surimpressions relatives à la protection du patrimoine et à des zones de réservation.

Les sites repris en périmètre d'intérêt paysager sont relativement limités (massif forestier entre Masbourg et Forrières, fond de vallée de la Lhomme ou du ruisseau de la Fosse et drève du château de Grune) alors que l'on aurait pu s'attendre à davantage au vu du cadre environnemental de la commune.

Le centre du village de Masbourg est en outre repris en périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique.

Une zone de 687 ha, s'étendant depuis Nassogne et Masbourg jusqu'à Mormont et la limite de la commune de Saint-Hubert, est reprise en périmètre de réservation. Ce périmètre semble assez incohérent et ne correspond a priori à aucun projet de développement particulier.

2.12.4.3. Potentiel foncier

Dans le cadre du schéma de développement communal, un calcul du potentiel foncier a été réalisé, c'est-à-dire les potentialités théoriques d'accueil des zones urbanisables à des fins résidentielles.

Le potentiel foncier résidentiel se décline en différents cas de figure :

- Des parcelles libres dans des lotissements, directement constructibles.
- Des parcelles situées le long de voiries équipées (ou carrossables et facilement équipables).
- Des parcelles en seconde zone, non accessibles directement par une voirie équipée et nécessitant des travaux de valorisation.
- Des zones d'aménagement communal concerté (ZACC), dont la mise en œuvre est subordonnée à la réalisation d'un schéma d'orientation local (SOL).

Le tableau qui suit, extrait donc du schéma de développement communal, donne les surfaces brutes disponibles pour toutes les zones d'habitat du plan de secteur (habitat et habitat à caractère rural), ainsi que les ZACC.

On compte donc quelque 235 ha théoriquement disponibles en zones d'habitat (habitat, habitat à caractère rural et ZACC) du plan de secteur. 80 % de ces terrains sont facilement urbanisables car situés dans un lotissement ou le long d'une voirie équipée.

Tableau 18 : Potentiel foncier en zone d'habitat à caractère rural et en zone d'aménagement communal concerté (ZACC) – Source : SDC – CREAT

	Surface disponible dans un lotissement (ha)	Surface libre le long d'une voirie (ha)	Surface non accessible depuis une voirie (ha)	Surface libre dans une ZACC (ha)	Potentiel foncier (ha)
Ambly	2,3	8,3	1,0	5,7	17,3
Bande	1,8	28,4	4,3		34,5
Forrières	4,7	32,0	5,6	6,0	48,3
Grune	0,4	11,8	2,0		14,2
Harsin-Charneux	4,2	22,7	2,7		29,6
Lesterny	0,2	11,7	1,9		13,8
Masbourg-Mormont	0,5	21,5	7,2		29,2
Nassogne	12,1	23,9	12,1		48,1
Total	26,2	160,3	36,8	11,7	235,0

En ce qui concerne les autres affectations urbanisables :

- Le potentiel foncier est quasi inexistant en zone de services publics et d'équipements communautaires.
- Les zones de loisirs offrent encore un important potentiel foncier (35 ha), soit 57 % de la superficie totale de ces zones.

- Les zones d'activité économique existante offrent un potentiel foncier théorique relativement intéressant mais qu'il convient de nuancer par différentes contraintes (localisation excentrée et isolée pour la zone d'activité économique industrielle de Bande, accessibilité délicate avec branchement direct sur la N4 pour les 3 zones d'activité économique mixte).

Figure 37 : Légendes – Potentiel foncier – Source : SDC - CREAT



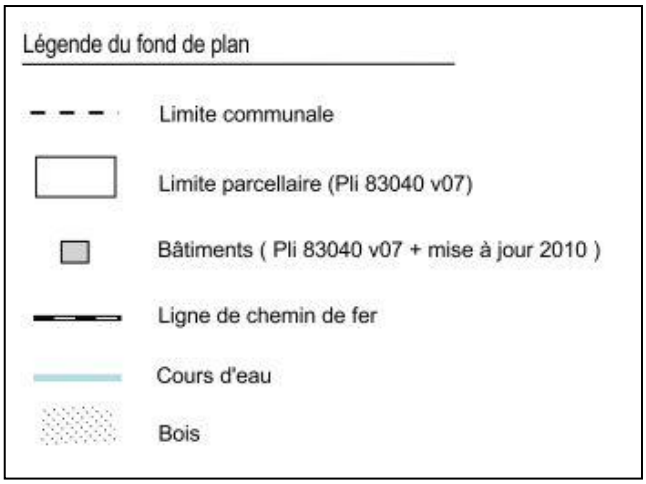


Figure 38 : Potentiel foncier – Ambly – Source : SDC - CREAT

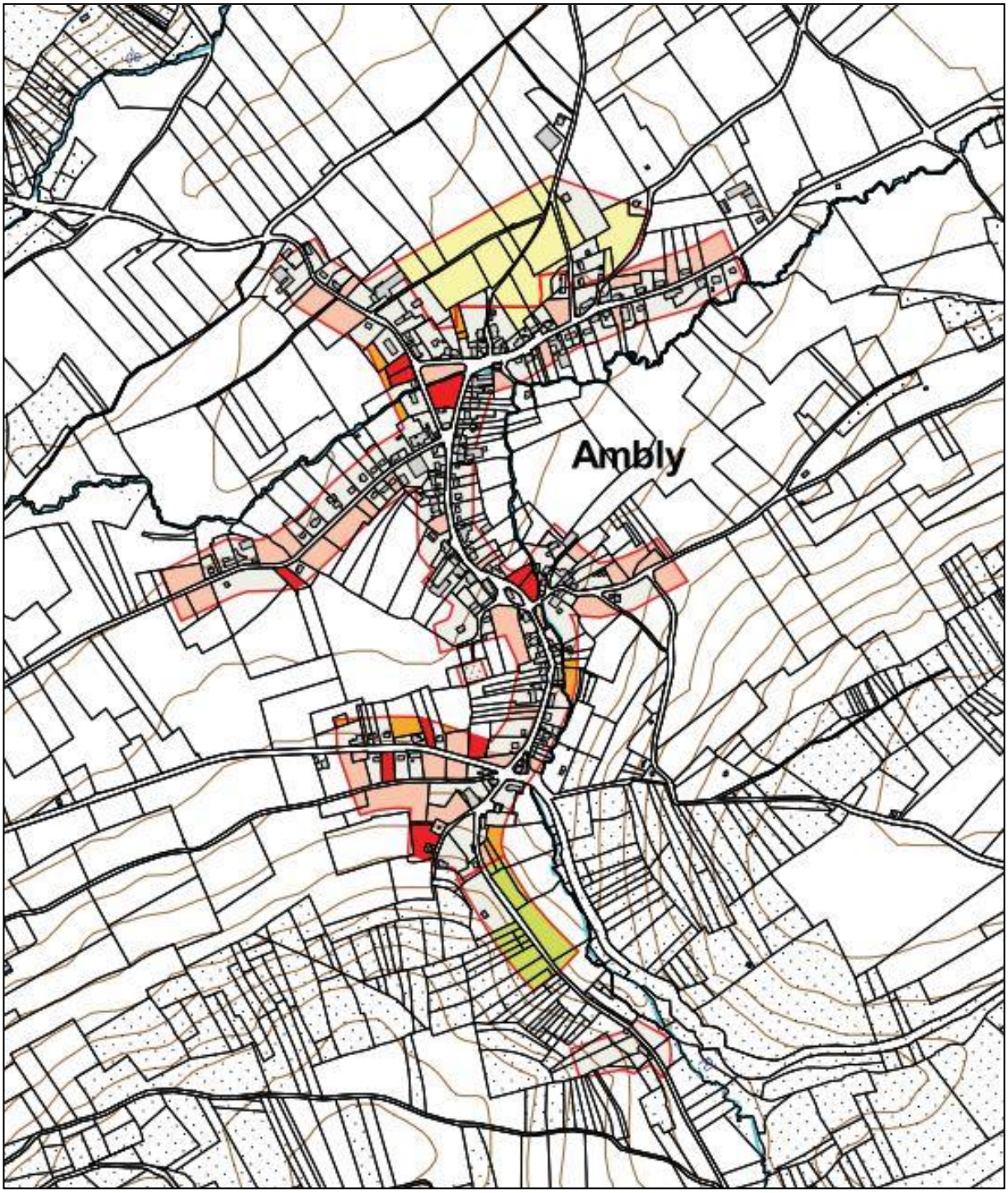


Figure 39 : Potentiel foncier – Bande – Source : SDC - CREAT

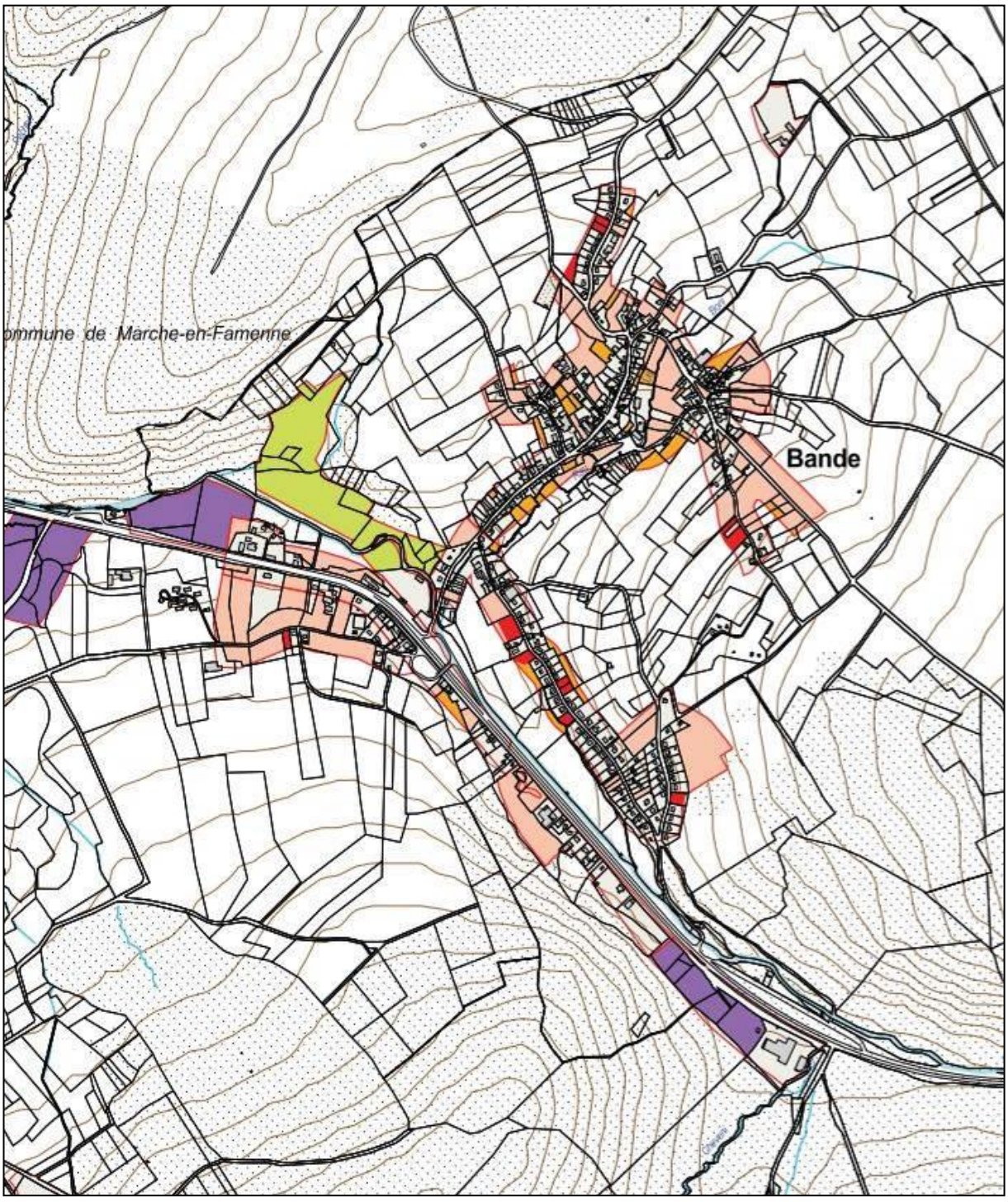


Figure 40 : Potentiel foncier – Forrières – Source : SDC - CREAT

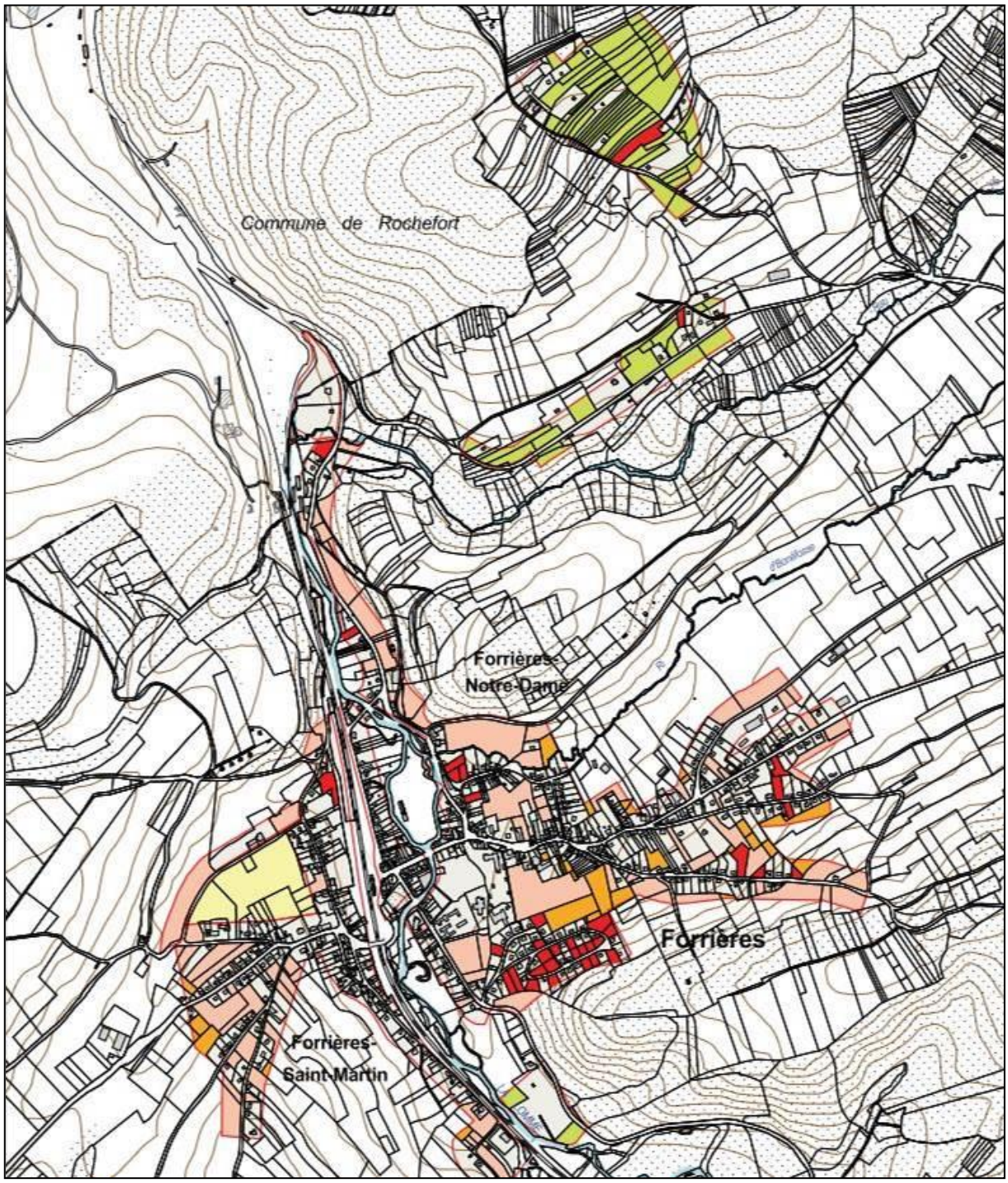


Figure 41 : Potentiel foncier – Grune – Source : SDC - CREAT

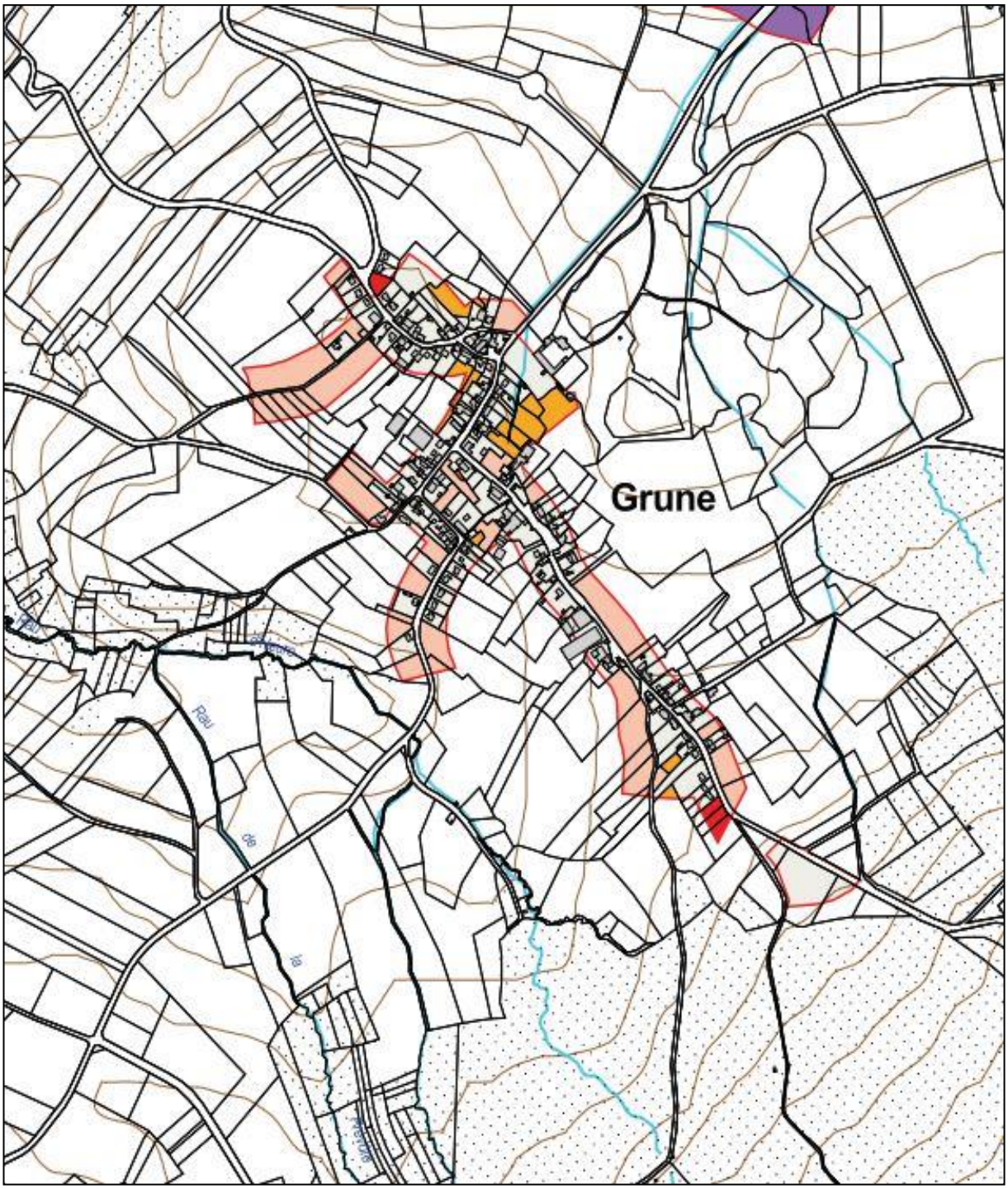


Figure 42 : Potentiel foncier – Harsin-Charneux – Source : SDC - CREAT

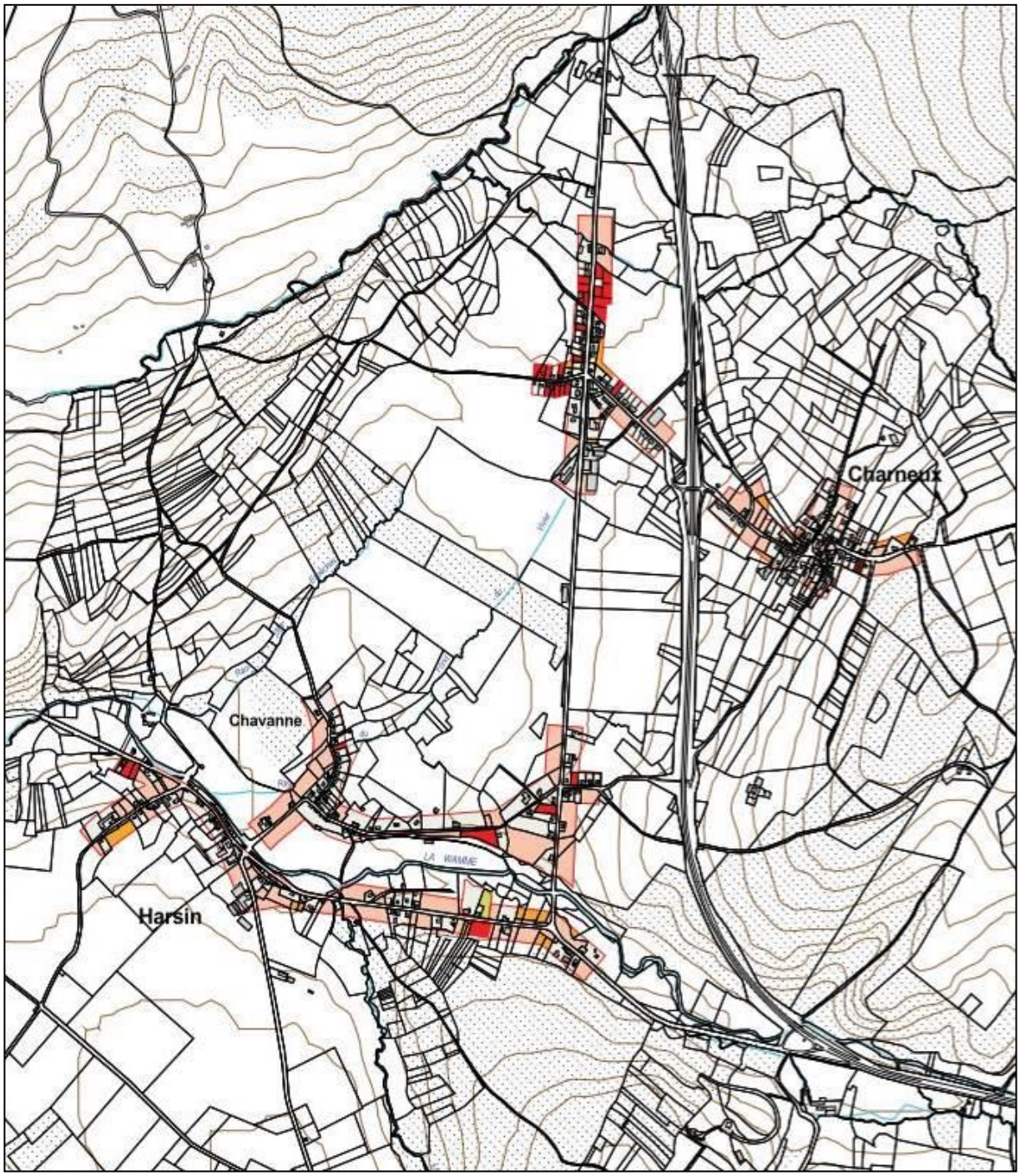


Figure 43 : Potentiel foncier – Lesterny – Source : SDC - CREAT

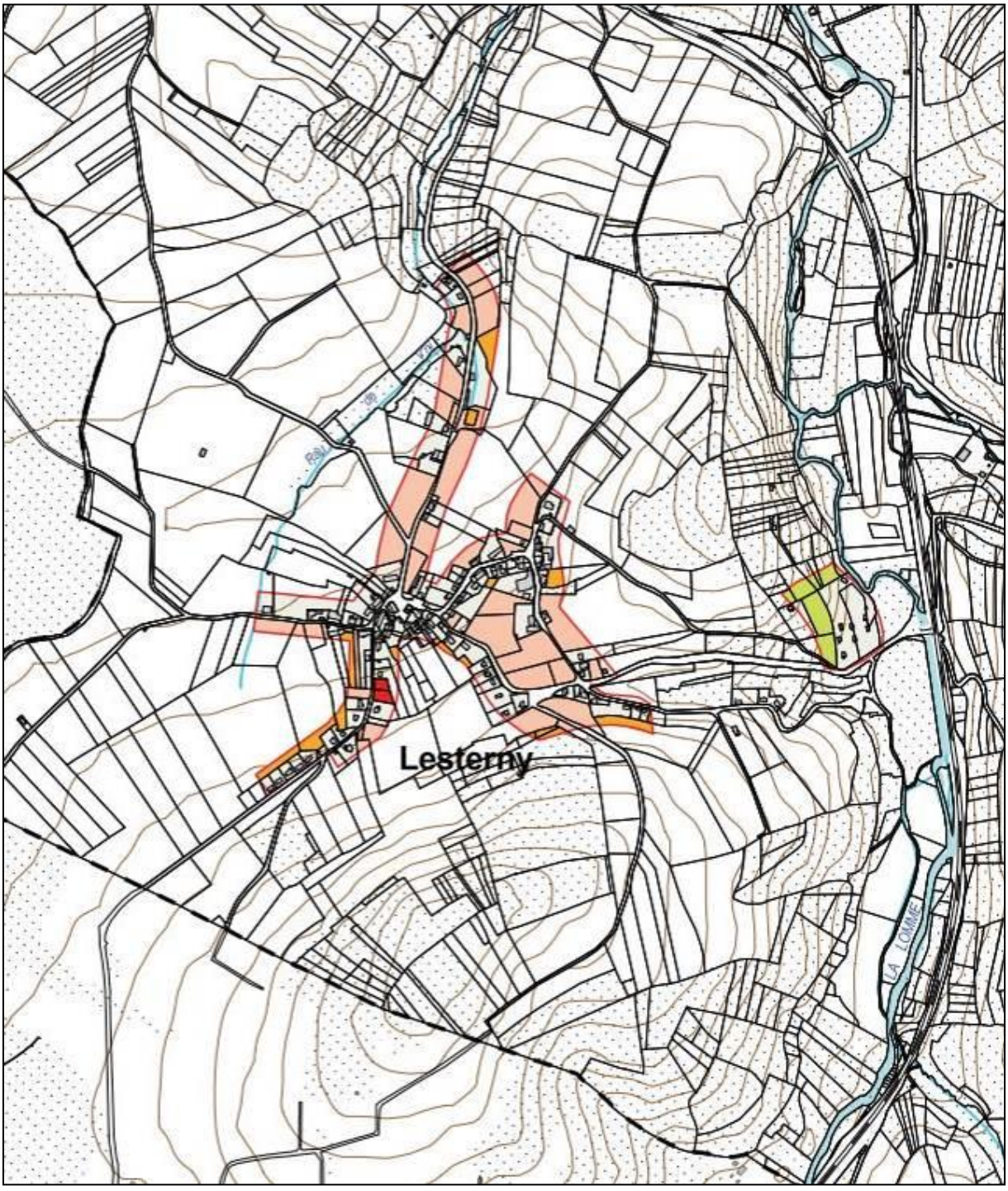
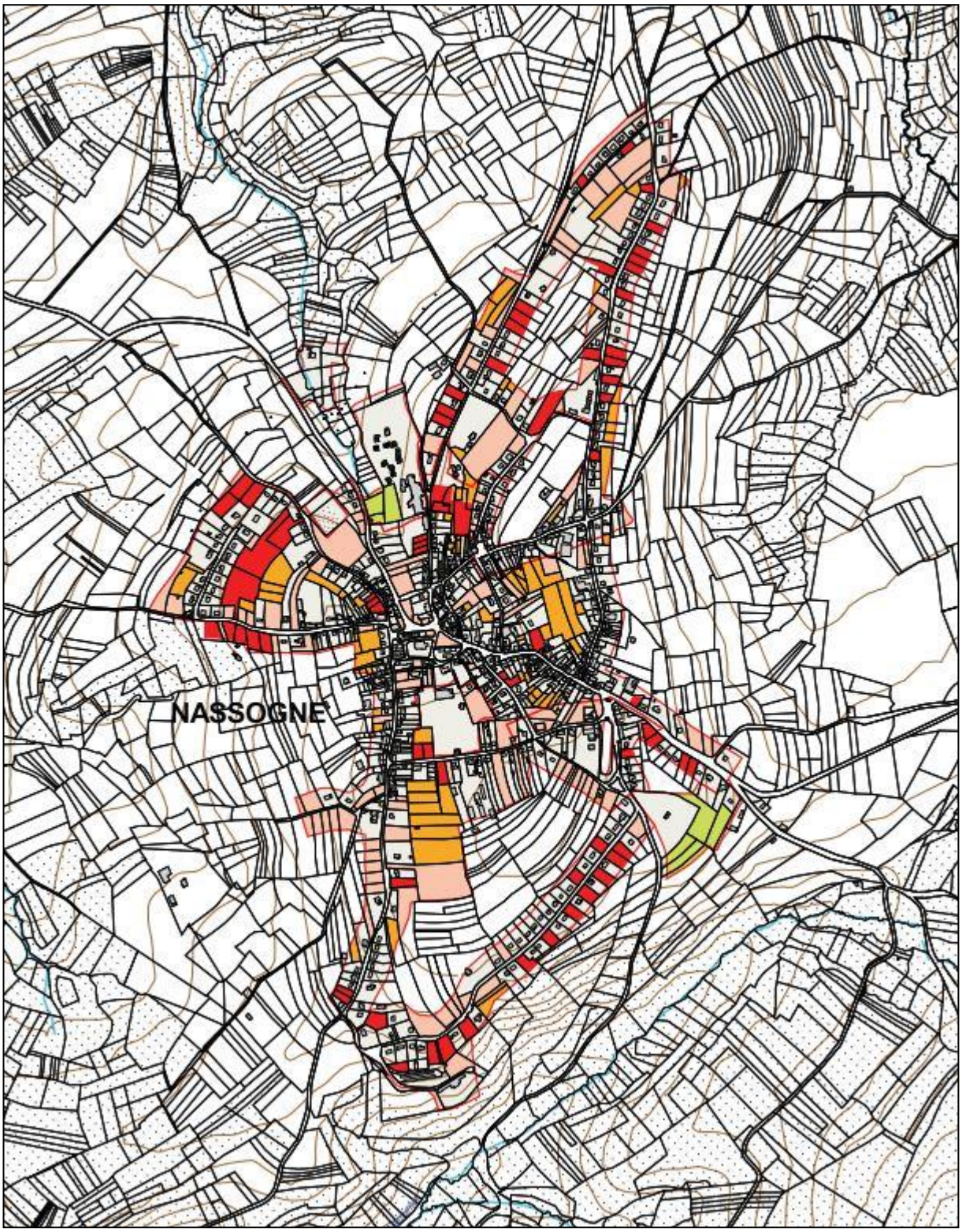


Figure 44 : Potentiel foncier – Masbourg-Mormont – Source : SDC - CREAT



Figure 45 : Potentiel foncier – Nassogne – Source : SDC - CREAT



2.12.5. Schéma de Développement Communal

La commune de Nassogne dispose d'un schéma de développement communal (29/03/2016), ce qui lui permet d'avoir une vision cohérente et programmée du développement de l'ensemble de son territoire.

Les options générales définies dans le schéma de développement communal sont résumées ci-après.

Les options générales

« Nassogne est « un havre de paix », une commune où il fait bon vivre :
1. Pour les habitants, qui y trouvent des équipements assurant réponse à leurs besoins les plus courants et des villages conviviaux.
2. Par le maintien d'une diversité d'activités intégrées au contexte rural, sources d'emploi et d'animation.
3. Par un cadre de vie de grande qualité, des patrimoines à protéger et à valoriser.

I. Une commune où il fait bon habiter

Option I.1. Accueillir de nouveaux habitants, orienter l'urbanisation

Nassogne, qui offre des atouts indéniables en termes de cadre de vie et de relative bonne accessibilité, se veut accueillante pour de nouveaux habitants, qui aideront au maintien de l'animation et de la convivialité de ses villages. Le développement démographique et urbanistique ne doit toutefois pas se faire au détriment du respect du cadre de vie, de l'environnement rural et naturel, ainsi que du patrimoine et des ressources du territoire. Ce compromis pourra être trouvé par la gestion et l'orientation de l'urbanisation et par une vision claire de la structure du territoire.

Mais, en priorité, jeunes et moins jeunes qui habitent la commune doivent pouvoir continuer à y résider.

Directive 1.1.1. Une diversité de logements pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain.
Directive 1.1.2. Un équilibre entre nouveaux modes d'urbanisation et habitat unifamilial aéré.
Directive 1.1.3. Des vocations différentes entre villages.
Directive 1.1.4. Equipement des zones urbanisables.
Directive 1.1.5. Priorités d'urbanisation et utilisation des ZACC.

Options I.2. Des équipements collectifs pour répondre aux besoins

Les villages-pôles accueillent les principaux commerces et services de l'entité, mais un minimum d'équipements de convivialité est indispensable dans chaque localité : espaces de rencontre (maison de village ou autres), espaces publics conviviaux, et si possible, école fondamentale.

Directive 1.2.1. Une optimalisation des équipements.
Directive 1.2.2. Equipements pour la jeunesse et la petite enfance.
Directive 1.2.3. Equipements pour les personnes âgées.
Directive 1.2.4. Equipements sportifs et culturels.
Directive 1.2.5. Commerces de proximité.
Directive 1.2.6. Espaces de convivialité.

Option I.3. Une mobilité multimodale

Même s'il est difficile d'imaginer vivre sans voiture aujourd'hui à Nassogne, il est important de repenser la mobilité de manière à préparer la population aux changements inéluctables qu'entraînera l'augmentation progressive des prix des carburants.

Il s'agit d'encourager l'usage des « modes doux » (marche à pied, vélo…) pour les courts trajets, tant pour la promenade que les déplacements utilitaires. Les transports collectifs et le co-voiturage sont également à favoriser, notamment vers les centres extérieurs, fournisseurs d'emplois et d'équipements supra-communaux.

Par ailleurs, les efforts de sécurisation de l'ensemble du réseau doivent être poursuivis pour le bien de l'ensemble des usagers.

Directive 1.3.1. Des itinéraires doux sécurisés vers les centres et les équipements.
Directive 1.3.2. Un usage des transports collectifs encouragé.
Directive 1.3.3. Une hiérarchisation et une sécurisation du réseau routier.
Directive 1.3.4. Une gestion du stationnement compatible avec une qualité accrue des espaces publics.
Directive 1.3.5. Une attention aux nouvelles technologies en matière de mobilité.

Option I.4. La politique énergétique, une priorité pour assurer l'avenir

Côté politique énergétique aussi, il faut répondre aux besoins des habitants tout en relevant le défi pour les générations futures. Dans le cadre de son PCDR, la Commune a marqué sa volonté d'être à la pointe en matière d'économies d'énergies et de production d'énergies renouvelables. Il s'agit de poursuivre les efforts déjà entrepris, tant dans le soutien aux particuliers que dans la recherche de nouvelles sources potentielles. En matière d'aménagement du territoire, cela se traduira particulièrement par le souci de préconiser un habitat peu énergivore.

Directive 1.4.1. L'exemple communal.
Directive 1.4.2. Nouvelles sources de production.

II. Une commune vivante animée par une diversité d'activités intégrées au contexte rural

Option II.1. Des exploitations agricoles qui rythment la vie rurale et façonnent le paysage

Nassogne est une commune rurale et l'activité agricole fait partie intégrante de la vie locale. Elle rythme la vie quotidienne, elle anime les villages et leur donne une identité. C'est un secteur économique important, qui fournit des productions de qualité et doit être en équilibre avec son environnement. Elle est nécessaire au maintien des paysages, elle constitue un patrimoine historique et culturel à préserver.
Les acteurs du monde agricole, qui supportent de fortes contraintes tant économiques qu'environnementales, ont besoin de se sentir soutenus et reconnus tant par les autorités locales que par la population.

Le secteur est caractérisé par une grande diversité qu'il s'agit de maintenir et d'encourager.

Directive 2.1.1 Maintenir, développer, valoriser le secteur agricole.
Directive 2.1.2. Encourager la diversification.
Directive 2.1.3. Reconnaître les rôles multiples de l'agriculture.
Directive 2.1.4. Déclassement de certaines zones agricoles mal localisées au plan de secteur.

Option II.2. La forêt, une ressource multifonctionnelle

La forêt, qui couvre plus de la moitié du territoire communal, est un atout important à préserver et à valoriser. Il convient de trouver un juste équilibre entre les multiples fonctions qu'elle doit assurer (exploitation économique, biodiversité, paysage, tourisme et loisirs…) et d'encourager une gestion durable de ce patrimoine.

Directive 2.2.1. Un projet global de valorisation de la forêt.
Directive 2.2.2. Une valorisation économique et énergétique.
Directive 2.2.3. Une gestion cynégétique.
Directive 2.2.4. Un espace de nature et de détente.
Directive 2.2.5. Une valorisation touristique et de loisirs.
Directive 2.2.6. La préservation des lisières.

Option II.3. Des PME qui animent la vie locale

La présence de petites et moyennes entreprises dans la commune est à encourager car celles-ci contribuent à la mixité des fonctions, à l'animation de la vie dans les villages et à la vie économique (richesse et emplois). Bien sûr, ce développement économique doit être réalisé en partenariat et en complémentarité avec les grands pôles proches que sont Marche-en-Famenne, Rochefort, voire Tenneville. Les secteurs à favoriser en priorité dans la commune sont principalement les PME liées aux filières rurales, s'inscrivant en appui ou en aval des productions agricoles et forestières. Les industries générant des nuisances pour la qualité du cadre de vie sont à éviter. Si une priorité doit être donnée aux entreprises établies dans les villages, le rôle de vitrine que joue la RN4 doit également être mis à profit.

Directive 2.3.1. Une mixité d'activités dans les villages.
Directive 2.3.2. Une requalification des sites existants.
Directive 2.3.3. Restructuration et redynamisation du noyau de Harsin (garder en réserve).
Directive 2.3.4. Déclassement de zones économiques

III. Un cadre de vie de grande qualité, des patrimoines à préserver et à partager

Option III.1. Des paysages diversifiés, atouts et fierté de la commune

Entre Famenne et Ardenne, entre forêts et campagne, les paysages de Nassogne offrent une grande diversité et une grande richesse, qui constitue à la fois un cadre de vie attractif et un contexte touristique créateur d'emplois et de développement local. Ce patrimoine est à préserver dans sa diversité, à valoriser voire à recomposer, tout en respectant un bon équilibre entre sauvegarde et développement.

Directive 3.1.1. Des atouts spécifiques et des sites de grand intérêt.
Directive 3.1.2. La maîtrise de l'urbanisation.
Directive 3.1.3. L'intégration des grands bâtiments et des infrastructures.
Directive 3.1.4. Une mise en valeur de ces paysages.

Option III.2. Un milieu naturel riche à protéger et à renforcer

Le territoire communal offre un milieu naturel d'exception qu'il s'agit de préserver et de renforcer. Les milieux sensibles, qui présentent un grand intérêt, doivent être protégés et entretenus. Le réseau écologique doit être renforcé et complété. Cette protection passera notamment par une sensibilisation à l'importance et à la valeur du milieu naturel.

Directive 3.2.1. La protection des sites sensibles.
Directive 3.2.2. Le renforcement du réseau écologique.
Directive 3.2.3. La lutte contre les nuisances.

Option III.3. Des ressources naturelles à gérer avec parcimonie

Les eaux souterraines, captées par la commune et distribuées dans presque tous les villages de l'entité, constituent un patrimoine dont tant les autorités locales que les habitants sont fiers. Il s'agit de protéger les sites de captage et d'entretien du réseau de distribution local.

Directive 3.3.1. Les ressources en eaux souterraines.

Option III.4. Un patrimoine bâti, des ambiances villageoises attrayantes

Le patrimoine bâti est un autre atout de Nassogne qui contribue à son attractivité. Il s'agit donc de prendre des mesures pour le préserver, pour bien intégrer les nouvelles constructions, et de considérer que le patrimoine et architecture contemporaine ne sont pas antagonistes.

Le patrimoine rural réside aussi dans la convivialité et l'ambiance agréable des villages.

Directive 3.4.1. La rénovation du bâti ancien.
Directive 3.4.2. Des règles d'urbanisme différenciées.
Directive 3.4.3. Espaces verts et espaces publics.
Directive 3.4.4. Le patrimoine archéologique.

Option III.5. Une valorisation touristique durable de ce cadre d'exception

Nassogne se caractérise par un tourisme « diffus », valorisant son cadre paysager et naturel, et s'inscrivant en complémentarité à d'autres pôles touristiques très fréquentés dans les communes voisines (Rochefort, La Roche, Saint-Hubert…).

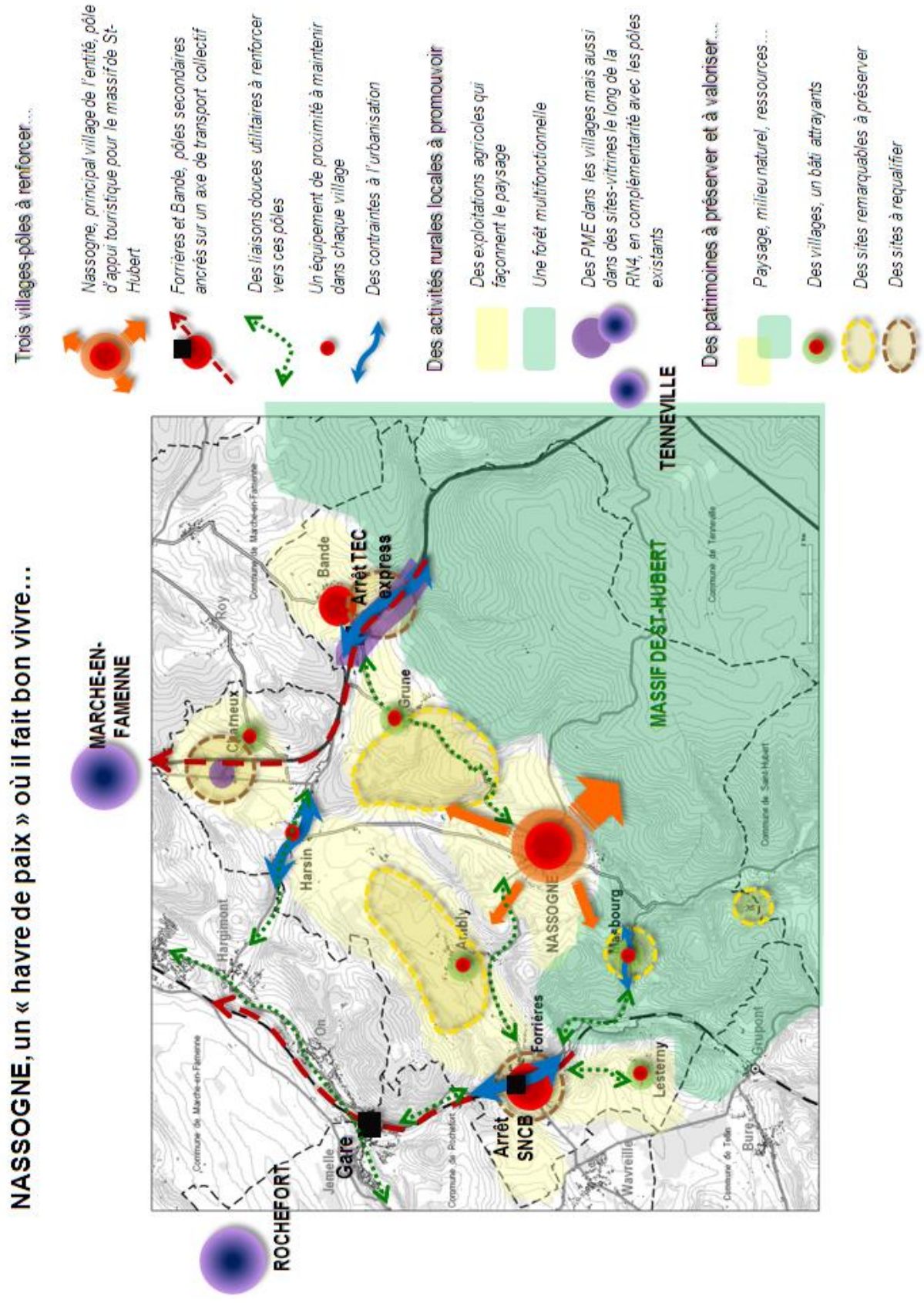
Directive 3.5.1. Un pôle d'appui touristique pour le Massif forestier de Saint-Hubert.
Directive 3.5.2. Un vaste réseau de promenades balisées.
Directive 3.5.3. Un tourisme de patrimoine et de « terroir ».
Directive 3.5.4. Une infrastructure d'accueil à diversifier et à développer.
Directive 3.5.5. Des zones de loisirs à maîtriser.

Le projet territorial communal

Le projet territorial est l'expression graphique des options générales et des grands principes de la structure proposée pour le territoire. Il est présenté à la page qui suit.

Ce « schéma de la structure » est ensuite décliné plus précisément en mesures d'aménagement plus précises (par villages et par thèmes), une carte de la structure territoriale et un schéma des circulations.

Figure 46 : Projet territorial communal défini dans le SDC – Source : CREAT



2.12.6. Schéma d'Orientation Local

Sur le territoire communal de Nassogne, on dénombre 2 anciens schémas directeurs :

- Zone des Clusères – Nassogne (Sud du village).
- Zone d'extension d'habitat d'Ambly (02/03/1990).

Suite à l'entrée en vigueur du CoDT (01/06/2017), ces documents ont pris une valeur de schémas d'orientation locaux.

Notons également que le territoire était couvert par des plans communaux d'aménagement (ancien PPA) qui ont fait l'objet d'une procédure d'abrogation (20/07/2016). Un plan communal d'aménagement avait été initié sur la zone de loisirs « La Pépinette – La Bouchaille » pour réviser le plan de secteur (inscription d'une zone d'habitat) mais le dossier n'a pas abouti.

2.12.7. Guide Régional d'Urbanisme – Anciennement Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR)

Par arrêté du 14/01/2010, le village de Lesterny est soumis au guide régional d'urbanisme qui correspond à l'ancien règlement général sur les bâtisses en site rural (RGBSR).



Village de Lesterny soumis au RGBSR

Les dispositions générales du RGBSR ainsi que celles relatives à la zone Fagne-Famenne y sont donc d'application.

Figure 47 : Périmètre des SOL

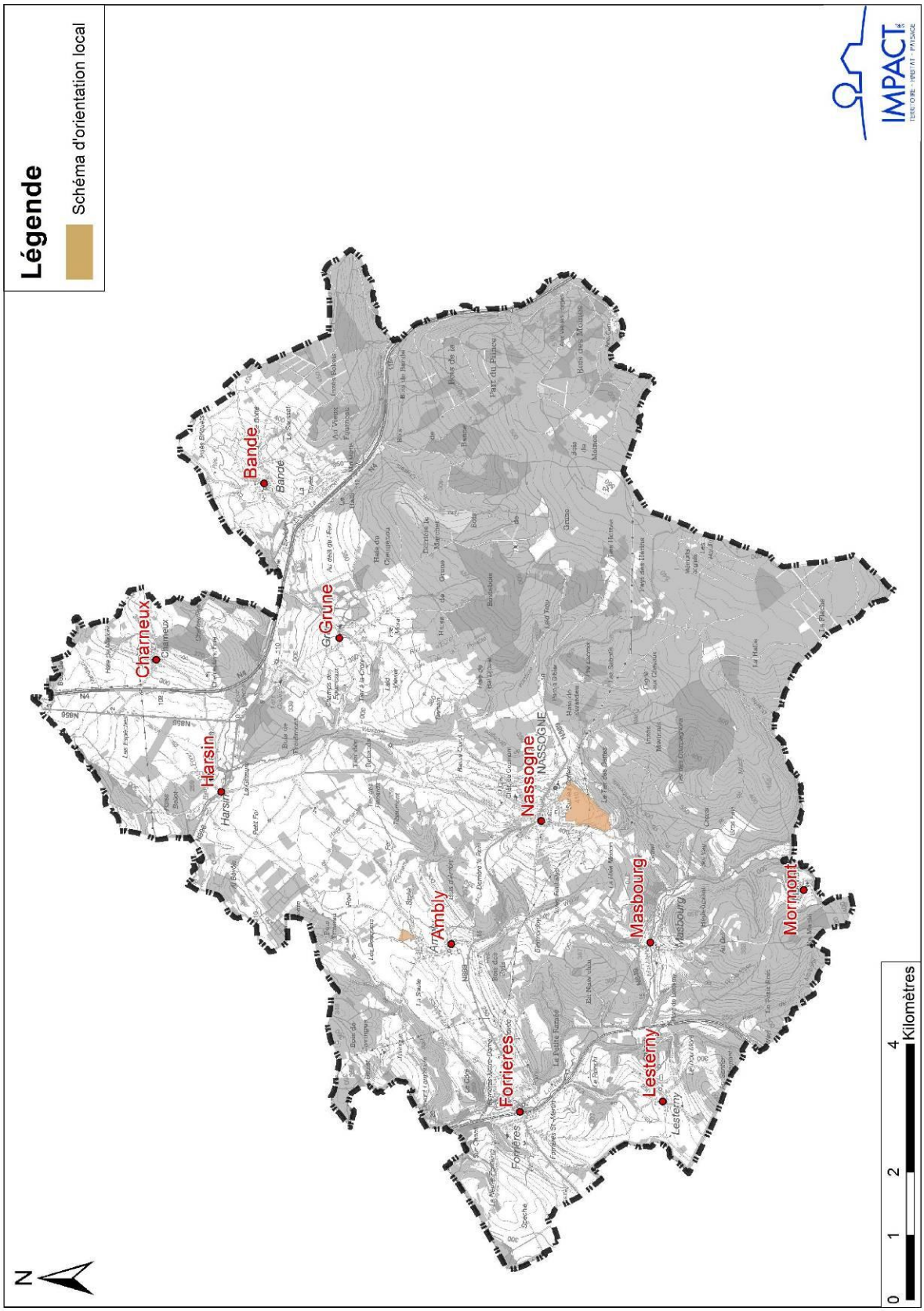
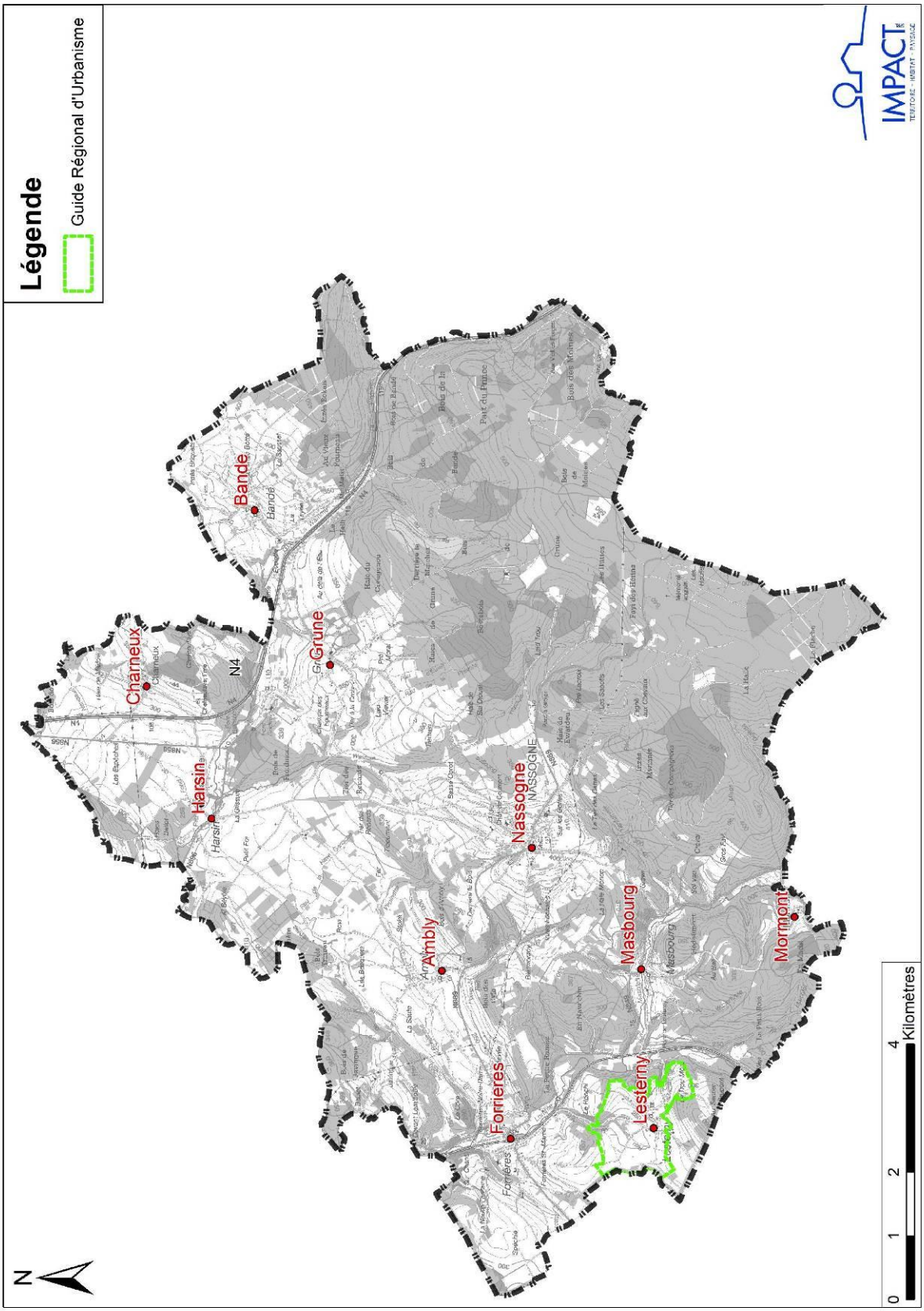


Figure 48 : Périmètre soumis au RGBSR – Lesterny



2.12.8. Site à réaménager

La commune de Nassogne compte 3 sites à réaménager (SAR) :

- Somalux – Nassogne – 04/01/1995.
- Magasin de meubles – Forrières – 26/03/2007.
- Entreprises de toitures Raymond Servais – Nassogne – 17/06/2008. Ce site a été réaménagé en maison rurale.

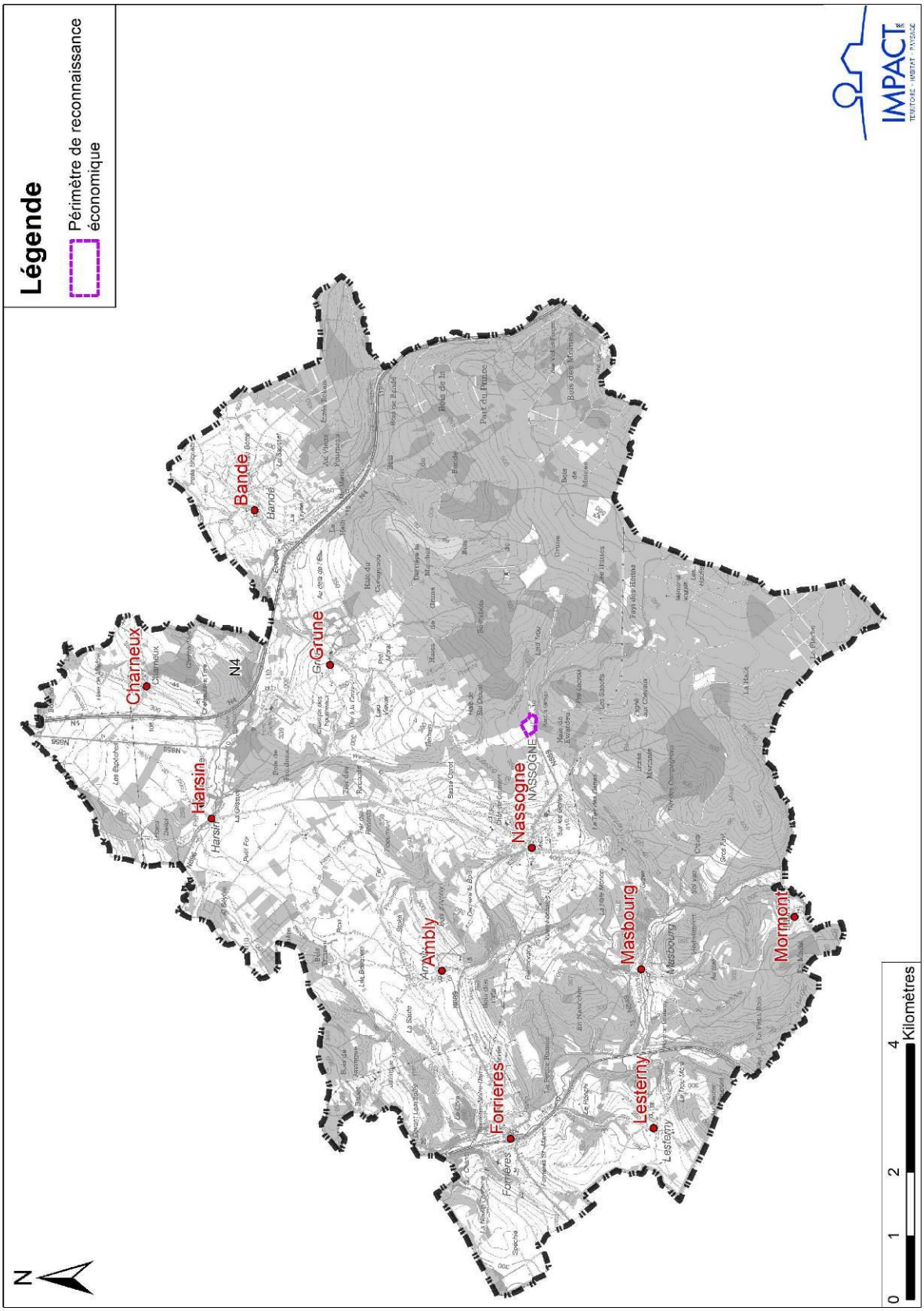
2.12.9. Plan Général d'Aménagement

Un plan général d'aménagement (PGA) est en vigueur sur le village de Grune. Il s'agit d'un document ancien (28/04/1955) et révisé le 06/11/1968.

2.12.10. Périmètre de reconnaissance économique

Un périmètre de reconnaissance économique (26/05/1981) concerne la zone artisanale de Nassogne. Notons toutefois que cette zone, située le long de la N889 à l'est du village, n'a jamais été mise en œuvre. Par ailleurs, le périmètre est repris en zone de parc et en zone agricole au plan de secteur.

Figure 49 : Périmètre de reconnaissance économique de la zone artisanale de Nassogne



2.12.11. Permis de lotir / d'urbanisation

Un peu moins de 170 permis de lotir / d'urbanisation ont été délivrés sur le territoire communal. Ces lotissements ont généré pratiquement 600 lots dont +/- 180 sont encore disponibles (30 %).

De nombreux lotissements se sont développés sur Charneux et Chavanne avec pour effet une attractivité importante de la section d'Harsin pour une population proche du pôle de Marche-en-Famenne.

Tableau 19 : Lotissements délivrés sur le territoire communal

	Nombre de lotissements	Nombre de lots	Nombre de lots disponibles
Ambly	10	22	7
Bande	14	65	11
Charneux	53	47	6
Forrières	27	142	38
Grune	5	24	4
Harsin	10	28	12
Lesterny	4	9	2
Masbourg	1	3	0
Mormont	3	8	4
Nassogne	41	246	97
Total	168	594	181

2.12.12. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
Existence de structures d'encadrement et d'avis telles la MUFA ou la CCATM	
	Pas de mention de Nassogne dans les documents régionaux de référence (SDT)
Potentiel foncier théorique assez important pour développer des projets de logements et des projets touristiques ou de loisirs	Peu de potentiel foncier intéressant ou sans contrainte pour le développement de projets économiques
	Périmètre de reconnaissance économique de la zone artisanale de Nassogne non opportun
Schéma de développement communal assurant une programmation et un développement harmonieux du territoire	
Lesterny soumis au RGBSR	Anciens schémas directeurs (devenus SOL) et plan général d'aménagement pouvant être contraignants
Opportunités - Ressources	**Menaces - Problématiques**
La mise en œuvre des mesures proposées par le schéma de développement communal	L'absence de potentiel pour le développement des activités économiques
Un potentiel foncier activable pour développer différents projets	

2.13. Les équipements

2.13.1. Réseau d'égouttage

La commune de Nassogne fait partie du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) de la Lesse (10 novembre 2005). L'assainissement des eaux usées est géré par l'intercommunale AIVE.

Il existe trois types de zones d'assainissement :

- **La zone à régime d'assainissement collectif :** Ce sont des zones dans lesquelles il y a ou il y aura des égouts qui doivent être reliés à des stations d'épuration collectives.
- **La zone à régime d'assainissement autonome :** Ce sont des zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petites collectivités, l'épuration des eaux usées.
- **Les zones transitoires** qui n'ont pu encore être classées pour différentes raisons mais auxquelles sera attribué soit le régime collectif, soit le régime autonome.

Au niveau communal, l'épuration collective concerne les villages d'Ambly, Bande, Forrières, Lesterny et Nassogne. Cinq stations collecteront et traiteront les eaux usées des zones reprises en régime d'assainissement collectif sur le territoire communal. Actuellement seules deux sont en services, celles de Nassogne (2.300 EH) et de Lesterny (200 EH). Les 3 autres stations (Forrières, Bande et Ambly) ne sont pas programmées dans les investissements à court terme.

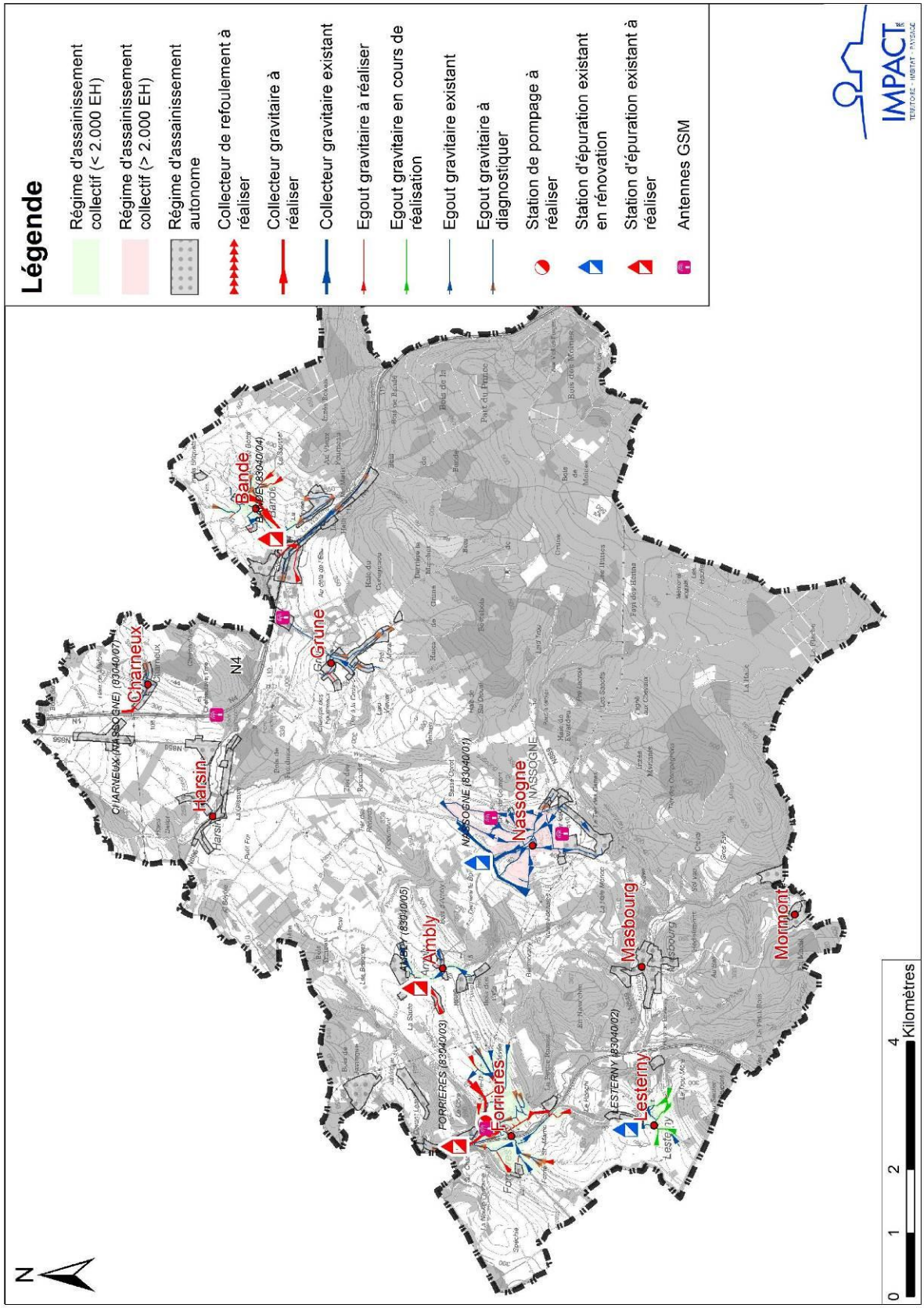


Station d'épuration de Lesterny

Le reste de la commune est placée en régime d'assainissement autonome. Ce régime s'applique donc essentiellement dans les zones destinées à l'urbanisation mais faiblement habitées, là où des spécificités locales comme la topographie ou l'hydrographie le justifient et à toute habitation construite en dehors de zones destinées à l'urbanisation.

Notons que le site communal du Château du Bois dispose d'un lagunage pour le traitement des eaux usées.

Figure 50 : Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH)



2.13.2. Distribution d'eau

La commune de Nassogne gère l'exploitation et la distribution de l'eau sur son territoire. Elle dispose de captages dans pratiquement chaque village, qui couvrent une bonne partie des besoins. Les compléments (périodes de sécheresse, villages ou parties de villages non desservis) proviennent du barrage de Nisramont en aval des deux Ourthes (La-Roche-en-Ardenne).

2.13.3. Distribution d'électricité et de télédistribution

La distribution de l'électricité est gérée par ORES et la télédistribution par VOO.

Six lignes aériennes de moyenne tension (70 kV) traversent le territoire communal :

- 3 situées au Nord de Charneux.
- 3 reliant Forrières à Nassogne-Tenneville et Jemelle. Un câble souterrain relie Forrières à Lesterny et Grupont (Tellin).

Le territoire communal fait l'objet de sollicitations pour le développement de projets éoliens dont notamment un projet de 6 éoliennes entre Nassogne et Grune (ORES et Electrabel). Ce projet a été refusé pour des problèmes liés au flux migratoire et à l'effet stroboscopique.[68]

2.13.4. Distribution et transport de gaz

Le territoire communal n'est pas desservi par le gaz et il n'existe à l'heure actuelle aucun projet d'installation d'un réseau. Par contre, l'entité est traversée par une canalisation de gaz à haute pression gérée par la société Fluxys.

2.13.5. Télécommunication

Le réseau téléphonique est géré par l'opérateur Proximus.

Au total, 7 antennes GSM sont situées sur le territoire communal.

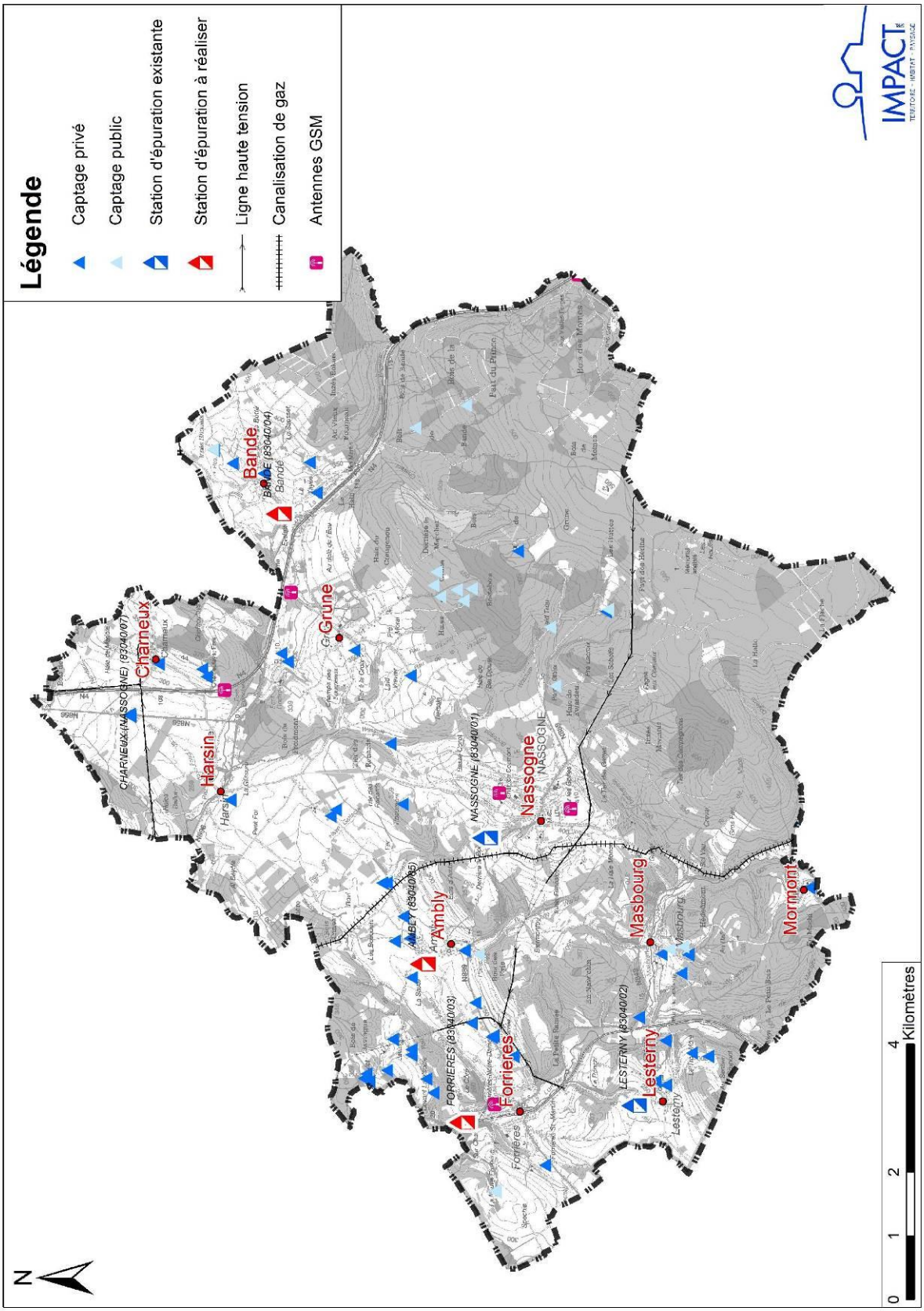
Selon la carte de couverture par les réseaux mobiles disponible auprès de l'IBPT, de manière générale, la commune de Nassogne dispose d'une couverture 4G correcte. Les villages de l'est (Forrières, Lesterny, Masbourg et Mormont) semblent toutefois bénéficier d'un réseau moins développé.

En ce qui concerne l'accès à l'Internet fixe à large bande (vitesse de 60 Mbps), toujours selon la carte de couverture de l'IBPT, la situation semble plus partagée. En effet, le taux de couverture est plus faible sur les villages de Bande, Grune, Lesterny et Ambly (partie). Le village de Mormont est quant à lui non couvert.

Ces données se doivent cependant d'être nuancées.

[68] Une consultation citoyenne s'est tenue en décembre 2021 concernant l'éventualité d'un projet éolien d'initiative communale à Bande. Sur les 1.384 participants (soit 30,5 % de la population de plus de 16 ans), 60 % ont répondu favorablement. Un cahier des charges a été dressé en vue de mettre certaines parcelles communales au lieu-dit « Point Zéro » à Bande à disposition d'un promoteur.

Figure 51 : Localisation des principales infrastructures techniques



2.13.6. La gestion de déchets

La gestion des déchets est assurée par l'intercommunale AIVE-IDELUX.

Le ramassage des déchets s'effectue de manière hebdomadaire via un système de « duo-bac » pour collecter séparément la fraction organique.[69]

En ce qui concerne le tri sélectif, un parc à conteneurs est situé à Nassogne. Par ailleurs, des collectes en porte à porte sont organisées pour les encombrants et les papiers-cartons. Des bulles à verre sont également à disposition dans les villages.

En 2016, la production totale de déchets s'élève à 588,6 kg/habitant alors que la moyenne en région Wallonne est de 540,87 kg/habitant. On notera toutefois que la fraction résiduelle est de seulement 79,30 kg/habitant, soit 2 fois moins qu'en région Wallonne. La commune se caractérise par contre par un poids plus important de déchets verts et de bois ainsi que d'encombrants.



Recyparc de Nassogne

2.13.7. La gestion énergétique

2.13.7.1. Dynamique énergétique

La commune de Nassogne s'inscrit pleinement dans une démarche proactive et exemplative en matière d'énergie. Elle s'est ainsi engagée dans la Convention des Maires et dispose d'un plan d'actions pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC).[70]

Bois-énergie :

De manière générale, depuis plusieurs années, le bois-énergie (pellets) est privilégié pour le chauffage des bâtiments publics : écoles d'Ambly et de Bande et maisons de village de Bande, Forrières et Grune.

Cependant, pour Nassogne centre, vu le nombre de consommateurs impliqués et la possibilité de créer le projet de toutes pièces autour d'une nouvelle chaufferie centralisée, la commune de Nassogne a opté pour les plaquettes de bois et un réseau de chaleur. Le réseau de chaleur de 400 mètres alimente la Maison Rurale, la maison de village (en cours de reconversion), la maison communale, l'ancienne (en cours de reconversion) et la nouvelle école ainsi qu'une douzaine de riverains privés dont une librairie et la pharmacie.

[69] En octobre 2021, les sacs bleus ont été mis en place pour collecter les emballages plastiques, métalliques et les cartons à boisson (PMC).
[70] Une éco-conseillère a été recrutée au sein de l'administration communale afin d'initier des actions en faveur de l'environnement et de l'énergie, dans le sens d'un développement durable.

Panneaux solaires

Dès que possible, les bâtiments publics sont équipés de panneaux solaires photovoltaïques. C'est le cas pour la maison rurale, l'administration communale, les écoles, etc.



Panneaux d'information sur la production d'énergie (Maison rurale)

En 2018, la production des panneaux photovoltaïques placés sur les bâtiments communaux est de :

- Maison rurale (avec Office du tourisme, Centre culturel et bibliothèque) : 10.688 kWh.
- CPAS : 11.711 kWh.
- Maison communale : 11.053 kWh.
- Ecole de Nassogne : 10.137 kWh.
- Petite Europe à Bande: 10.527 kWh.
- Ateliers communaux : 10.713 kWh.
- Salle Saint-Pierre de Grune (en travaux)

2.13.7.2. Consommation énergétique des bâtiments communaux

En 2018, les consommations en mazout des bâtiments communaux représentent un montant de +/- 50.000 €, les plus gros consommateurs étant le hall sportif de Nassogne et l'école de Forrières. A ce montant, il faut également rajouter +/- 2.000 € pour les bâtiments équipés au gaz (complexe sportif de Forrières et cuisine à Forrières), +/- 13.500 € pour ceux chauffés par pellets (salle Petite Europe, école d'Ambly et école de Bande).

En 2018, les consommations électriques des bâtiments communaux s'élèvent à +/- 70.000 €, le plus gros consommateur étant la maison rurale de Nassogne.

2.13.7.3. Primes communales

La commune de Nassogne octroie des primes en faveur des économies d'énergie. La prime correspond à 20 % de la prime octroyée par la Région Wallonne, avec un plafond de maximum de 300 €.

Tableau 20 : Montant (€) des primes communales octroyées – Source : Administration communale

	2016	**2017**	**2018**
Economies d'énergie et énergies renouvelables	2.583,20	48,24	1.552,97
Economies pour isolation de toiture de chalets	3.913,00		
Réhabilitation	1.443,60	955,59	429,00
Rénovation			1.698,40
Panneaux solaires			300,00
Total	7.939,80	1.003,83	3.980,37

2.13.7.4. Famenne Energie

Le Pays de Famenne (« Famenne Energie ») développe une série de projets ciblant les personnes jugées précaires en matière d'énergie sur les communes de Durbuy, Hotton, Nassogne et Somme-Leuze dans le cadre du Plan d'Actions Préventives en matière d'Energie (PAPE) :

- Groupe Energition : groupe de réflexion et d'action sur les économies d'énergie destiné aux personnes jugées précaires en matière d'énergie (participation au salon Energies+, création d'un support de sensibilisation (stylos-billes) et tenue de stands d'information sur les économies d'énergie).
- Actions de sensibilisation sur le thème de l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE).
- Conseils et distributions de petits matériels (isolants de tuyau de chauffage, ampoules économiques, minuteries, etc.).
- Evènements sur le thème des économies d'énergie (séances d'informations sur le compteur à budget ou des représentations théâtrales sur le thème des économies d'énergie).

2.13.8. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
	Faible taux d'égouttage avec seulement 2 stations d'épuration effectives sur 5 inscrites au PASH
Production et distribution d'eau gérées principalement par la commune	
	Taux de couverture faible, plus spécialement pour certaines portions du territoire (Mormont, Lesterny, Bande, etc.)
	Présence significative de différents équipements sur le territoire (lignes haute tension, antennes GSM et canalisation de gaz)
Existence d'un parc à conteneurs et d'un tri sélectif	Quantité plus importante de déchets par habitants (à nuancer par une fraction résiduelle beaucoup moins importante)
Dynamique énergétique et nombreux projets publics en faveur des économies d'énergie et des productions d'énergies renouvelables	
Panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments communaux	Coût important lié à la consommation énergétique des bâtiments communaux
Primes communales en faveur des économies d'énergie et des énergies renouvelables	
Opportunités - Ressources	**Menaces - Problématique**
Une dynamique positive en matière énergétique et de protection des ressources	Un coût important pour le développement et l'entretien des réseaux
Une adhésion à la Convention des Maires	

2.13.9. Actualisation des principales données disponibles

Une consultation citoyenne s'est tenue en décembre 2021 concernant l'éventualité d'un projet éolien d'initiative communale à Bande. Sur les 1.384 participants (soit 30,5 % de la population de plus de 16 ans), 60 % ont répondu favorablement. Un cahier des charges a été dressé en vue de mettre certaines parcelles communales au lieu-dit « Point Zéro » à Bande à disposition d'un promoteur.

En octobre 2021, les sacs bleus ont été mis en place pour collecter les emballages plastiques, métalliques et les cartons à boisson (PMC).
Une éco-conseillère a été recrutée au sein de l'administration communale afin d'initier des actions en faveur de l'environnement et de l'énergie, dans le sens d'un développement durable.

2.14. Les services

2.14.1. Le commerce

Les centres de Forrières et de Nassogne comprennent quelques commerces de proximité : moyenne surface alimentaire à Nassogne, épiceries à Forrières et à Bande, boulangerie à Forrières et Nassogne, boucherie à Nassogne, etc.



Surface alimentaire au centre de Nassogne

La situation semble toutefois être délicate sur Forrières où le commerce a tendance à péricliter, notamment faute de repreneurs.[71]

L'activité commerciale a pratiquement disparu des autres villages où, il subsiste très ponctuellement l'un ou l'autre petits commerces (par exemple une épicerie à Bande). Notons également la présence de commerces le long de la N4 à Bande.

Par ailleurs, aucune banque n'est présente sur le territoire communal. Toutefois, un distributeur de billets est accessible au bureau de poste.

Des commerçants ambulants (poissonnerie, fruits et légumes, etc.) circulent sur le territoire communal.

2.14.2. L'enseignement et l'éducation

Enseignement fondamental

L'enseignement communal dispose de 7 implantations scolaires : Nassogne, Bande, Grune, Ambly, Chavanne, Forrières et Lesterny. L'école communale de Nassogne a récemment



Ecole communale de Nassogne

[71] La crise liée au Covid-19 a fortement impacté l'économie belge, affectant l'activité économique des territoires. En effet, elle a causé l'arrêt et la fermeture temporaires des commerces, de certaines activités et des services locaux.

déménagé dans une nouvelle construction, à proximité du complexe sportif.
Ces implantations scolaires sont regroupées en deux écoles : Lhomme (Forrières, Bande et Lesterny) et Wamme (Grune, Ambly, Nassogne et Chavanne).

A l'enseignement communal, il convient d'ajouter l'école libre de Nassogne ainsi que l'école d'enseignement spécialisé « Village des couleurs » à Forrières.

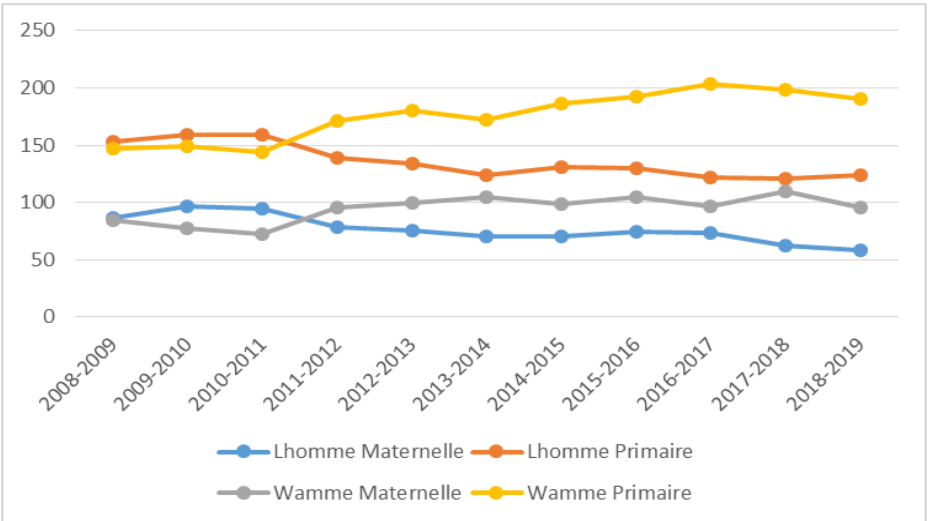
Le graphique suivant reprend l'évolution de la population scolaire depuis 10 ans. Lors de la rentrée scolaire 2018-2019, 468 élèves étaient inscrits (maternelles et primaires). Ce nombre est globalement stable depuis 10 ans.


Ecole d'enseignement spécialisé de Forrières

Toutefois, les implantations « Lhomme » enregistrent une diminution de leur fréquentation, tant en maternelles qu'en primaires. Il semblerait ici que la concurrence du pôle de Marche-en-Famenne se fasse sentir.

Pour les implantations « Wamme », la population scolaire a globalement augmenté depuis 10 ans, bien qu'elle soit relativement oscillatoire d'une année à l'autre.

Graphique 44 : Evolution de la population scolaire (maternelle et primaire) par implantation – 2018-2018 – Administration communale



2.14.3. Les services sociaux

Les bureaux du CPAS se situent à Forrières.

Outre les fonctions habituellement dévolues au CPAS, différents services sont proposés.

Le service des repas à domicile est accessible à toute personne de la Commune, que ce soit de manière temporaire suite à une hospitalisation, une maladie, etc. ou pour une plus longue période. Les repas sont préparés quotidiennement par une cuisinière communale dans la cuisine de la Maison rurale. La commune a d'ailleurs le projet de doubler la capacité de production et de livraison des repas afin de permettre aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible chez eux. De plus, une fois par mois, des repas sont organisés à la Maison rurale de Nassogne.

Le service mobilité est un service de transport d'intérêt général agréé par la Région wallonne. Il est prioritairement accessible à toute personne de la commune mais également à toute personne ne résidant pas sur le territoire communal et ce, sans condition de revenus ou de situation sociale. Créé en 2005, le service mobilité du CPAS a pour vocation de proposer à toute personne, qu'elle soit isolée ou non, âgée ou non, un moyen de déplacement alternatif ou complémentaire à l'offre existante de transports en commun. Le véhicule n'est toutefois pas équipé pour assurer le transport des personnes à mobilité réduite qui se déplacent à l'aide d'un fauteuil roulant manuel ou motorisé. Ces personnes peuvent néanmoins se tourner vers le « Forum de la mobilité » (frais pris en charge par le CPAS).

Le lavoir social « Les Lavandières » est un service accessible à tout public, tant privé que professionnel. Le lavoir est une initiative d'économie sociale agréé par la Région wallonne. Son équipe est composée d'un membre permanent du personnel du CPAS et jusqu'à 5 personnes engagées, pour une durée de 1 à 2 années au maximum, dans le cadre de l'article 60, §7 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 afin de permettre leur insertion socioprofessionnelle. Le lavoir permet également, dans les limites des moyens humains et financiers disponibles, l'insertion et la formation de personnes handicapées.



Lavoir social « Les Lavandières » à Forrières

2.14.4. Les services aux aînés

Maison de repos

La Résidence Catherine Mafa (structure privée), située à Nassogne, compte 95 lits dont 25 lits Maison de Repos et de Soins (MRS) et 12 lits court-séjour. Depuis 2016, la maison de repos bénéficie d'une aile fermée d'une capacité de 10 lits destinée aux personnes désorientées.

En janvier 2014, la densité de lits MRS pour 1.000 habitants de 65 ans et plus est semblable à celle de l'arrondissement de Marche-en-Famenne et de la province de Luxembourg. La densité de lits MR est quant à elle supérieure à celles de la province et de l'arrondissement.



Résidence Catherine Mafa à Nassogne

Maison des aînés

La Maison des aînés de Forrières accueille les personnes âgées dans le presbytère pour diverses activités : gymnastique, jeu de mémoire, anniversaire des personnes isolées, etc. Une animatrice (employée communale) est en charge de sa gestion.

Sa fréquentation moyenne est de 10 à 12 personnes pour les mardis et les jeudis. Elle est plus importante lors des activités plus particulières telles que conférences, ateliers vélo, ateliers santé, ateliers gymnastique douce sur chaise, etc., avec une moyenne est de 25 à 30 participants. Pour les ateliers d'informatique (6 ateliers), une soixantaine d'inscrits sont enregistrés, avec une participation de 10 personnes par atelier.

Services aux familles

L'Office d'aide aux familles luxembourgeoises, dont le siège social est situé à Bande, propose différents services : aide familiale, garde à domicile, aide-ménagère sociale et centre de coordination sociale.

Cette ASBL est active sur 11 communes du Nord de la province de Luxembourg (Barvaux, Erezée, Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Manhay, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rendeux, Tenneville et Vielsalm) et emploie 204 personnes (dont 170 aides familiales).

2.14.5. Les services aux enfants et aux jeunes

Accueil de la petite enfance :

Une maison communale de l'accueil de l'enfance (MCAE) se situe à Bande. Elle peut accueillir jusqu'à 26 enfants (15 enfants équivalents temps plein).[72]



MCAE de Bande

Fin 2018, une crèche a récemment vu le jour dans un bâtiment rénové à Masbourg (à côté de la maison de village). Sa capacité est de 28 places (18 enfants équivalents temps plein).



Crèche de Masbourg

Notons qu'au 31/12/2015, le taux de couverture était inférieur sur la commune de Nassogne par rapport aux communes voisines. Ce nouveau projet va donc permettre d'améliorer la situation et de répondre à un besoin.

Par ailleurs, les Coccinelles (service d'accueillantes conventionnées), situées à Marche-en-Famenne, est également active sur la commune de Nassogne.

[72] La commune de Nassogne était locataire de locaux appartenant à l'organisation « SOS Village d'enfants » à Bande. Cette dernière a inopinément quitté les locaux. La commune a lors improvisé une crèche dans la maison de village « La Petite Europe », renforçant l'urgence de trouver une solution pérenne pour les enfants du territoire.

Accueil d'enfants et de jeunes en difficulté :

Le Village d'Enfants SOS Chantevent entre Bande et Grune accueille des enfants en difficulté dans un environnement familial. Diverses formes d'accueil et d'accompagnement sont proposées :

- Accueil à long terme dans une famille SOS, avec une équipe d'éducateurs permanents.
- Accueil à court terme dans une famille SOS, avec une équipe d'éducateurs et un soutien familial intensif.
- Des logements en semi-autonomie sont disponibles pour des jeunes de plus de 14 ans.
- Un soutien familial intensif dans le contexte de la famille, sans accueil alternatif.



Village d'Enfants SOS Chantevent

Jeunesse :

Un animateur de rue est engagé par la commune. Ses missions sont :

- Etre un relais entre les jeunes et les services locaux.
- Gérer l'accès aux locaux mis à la disposition.
- Gérer le matériel mis à disposition.
- Promouvoir l'autogestion des jeunes fréquentant les foyers des Jeunes.
- Ecouter les jeunes et soutenir les initiatives souhaitées par les jeunes.
- Evaluer les possibilités de réalisations et les projets mis en place.
- Etre un médiateur entre les jeunes.
- Encadrer les jeunes dans le projet « Eté Solidaire ».
- Gérer la page Facebook à destination des jeunes.

Autres :

Des plaines de jeux sont proposées aux enfants de la commune ou hors commune, âgées de 4 à 12 ans (70 enfants en 2018). Diverses activités sont organisées et encadrées par une équipe d'animateurs, à raison de 2 semaines en juillet et 2 semaines en août. Une excursion est également organisée durant chaque quinzaine. La gestion des plaines a été confiée au CPAS depuis 2018.

2.14.6. Les autres services publics

La Poste

Un bureau de poste est situé à Nassogne. Le village de Forrières dispose quant à lui d'un point poste (situé à l'épicerie).



Bureau de Poste à Nassogne

Police

La commune de Nassogne fait partie de la zone de police Famenne-Ardenne. Le bureau de police de proximité est situé à Nassogne et compte quatre agents de quartier.

Elle est composée de 12 communes : Durbuy, Erezée, Gouvy, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Manhay, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rendeux, Tenneville et Vielsalm.

Service incendie

Conformément à l'article 6 de l'AR du 02/02/2009, portant délimitation territoriale des zones de secours, le conseil de zone Luxembourg est constitué des 44 communes adhérentes.

La commune de Nassogne dépend du service d'incendie de Marche-en-Famenne, avec en appui les services de Saint-Hubert et de Bastogne.

Information communale

L'information communale est assurée par :

- Le site Internet de l'administration communale.
- Le bulletin communal (parution 4 fois par an).
- La page Facebook de la commune.
- Une chargée de communication.

D'autres canaux d'information existent par ailleurs :

- La revue du Centre culturel.
- Les divers journaux toutes boîtes.
- La télévision régionale TV-Lux.
- La Web TV du GAL « RoMaNa ».
- Les relais dans la presse.
- Les différents toutes-boîtes et sites Internet des associations/infrastructures[73].

[73] Durant la crise sanitaire liée à la Covid-19, la commune de Nassogne réalise des capsules vidéo en vue de promouvoir ses acteurs économiques et services locaux. Plusieurs ont déjà été réalisées et figurent actuellement sur le site communal sous l'onglet « 100 % Nassogne » et sur YouTube.

La commune de Nassogne aimerait profiter des perspectives offertes par le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). Des réflexions ont été menées dans le cadre des « Smart cities ».

2.14.7. La santé

2.14.7.1. Offre en soins de santé

Au niveau des soins de santé, on recense sur la commune :

- 5 médecins généralistes à Forrières (2), Ambly, Bande et Nassogne.
- 2 pharmacies à Forrières et à Nassogne.
- 2 dentistes à Forrières et à Nassogne.
- 15 kinésithérapeutes à Forrières (6), Ambly (4), Nassogne (3) et Bande (2).

La commune étudie le projet d'éventuellement réaffecter la maison de village de Nassogne en centre médical pour mettre à disposition des locaux aux médecins ainsi qu'au secteur paramédical.

A Nassogne, entre 2001 et 2012, la densité de médecins généralistes actifs est identique à celle de l'arrondissement mais supérieure à celle de la province. Au sein de la commune, la densité de médecins connait une forte diminution entre 2002 et 2003. Après 2003, la densité de médecins continue à diminuer mais de manière beaucoup plus stable.

La commune de Nassogne est reprise sur la liste des communes qui appartiennent à une zone de médecine générale définie par l'INAMI comme « à faible densité médicale ». Les médecins généralistes qui voudraient s'installer sur le territoire de la commune peuvent dès lors bénéficier du fonds « Impulséo I » dont l'objectif est de contribuer au maintien d'un bon niveau d'accès aux soins de première ligne.

En 2012, au sein de la commune de Nassogne, les catégories d'âge des médecins généralistes actifs les plus représentées sont les moins de 45 ans et les 55-64 ans.

A partir du 04 février 2012, un nouveau système de garde de médecine générale est mis en place en province de Luxembourg et dans l'arrondissement de Dinant. Pour Nassogne, le poste de garde le plus proche est situé à Marche-en-Famenne.

Au niveau des hôpitaux, la patientèle se rend principalement à Marche-en-Famenne (plus de 50 %) puis à Mont-Godinne, Libramont, Liège et Namur.

2.14.7.2. Profil de santé

Les données et informations suivantes sont extraites du profil local de santé réalisé par l'Observatoire de la Santé de la Province de Luxembourg.

L'espérance de vie est un bon indicateur démographique des conditions de vie et de santé de la population. Son évolution croissante reflète les progrès en matière de santé, les changements en mode de vie et du contexte socio-économique. Sur Nassogne, elle assez proche de la moyenne de l'arrondissement et provinciale : 75,7 ans pour les hommes et une espérance de vie plus élevée chez les femmes (81,6 ans).

A Nassogne, entre 2010 et 2012, le taux de natalité est de 12 naissances pour 1.000 habitants, ce qui correspond aux taux de la province mais est légèrement supérieur à celui de l'arrondissement.

En 2013, l'indice de vieillissement[74] de la commune de Nassogne (0,57) est inférieur à celui de l'arrondissement (0,68) et à celui de la province (0,62). Ceci s'explique directement par les différences de proportions entre les jeunes de moins de 20 ans et les personnes de 65 ans et plus. Entre 2001 et 2013, l'indice de vieillissement de la commune et de la province reste relativement stable alors qu'il augmente légèrement pour l'arrondissement.

Par rapport au processus global de vieillissement de la population, l'indice d'intensité du vieillissement[75], fournit une indication de l'importance du « 4ème âge » (80 ans et plus). Entre 2001 et 2013, quel que soit le niveau géographique, l'indice d'intensité du vieillissement a augmenté (Nassogne : + 36,4 %, arrondissement de Marche-en-Famenne : + 42,9 % et province de Luxembourg : + 40,9 %). Ceci s'explique notamment par l'augmentation de l'espérance de vie.

Une part appréciable des personnes âgées de 65 ans et plus, d'enfants et de jeunes âgés de moins de 20 ans sont susceptibles d'être socialement ou économiquement dépendants des personnes en âge de travailler et peuvent avoir davantage besoin de services de santé. L'indice de dépendance démographique mesure la taille de la population « à charge » par rapport à la population « en âge de travailler » qui, en théorie, fournit le soutien social et économique.

De 2001 à 2013, quel que soit le niveau géographique considéré, l'indice de dépendance démographique tend à diminuer (Nassogne : - 13,8 %, arrondissement de Marche-en-Famenne : - 10,4 % et province de Luxembourg : - 7,9 %). En 2013, l'indice de Nassogne (0,69) est quasi identique à ceux de l'arrondissement (0,69) et de la province (0,70).

Sur la période 2010-2012, le taux brut de mortalité[76] est supérieur sur Nassogne (11,2) par rapport à l'arrondissement (10,6) et à la province (9,6). La proportion de décès prématurés (moins de 65 ans) à Nassogne représente 17,6 % de l'ensemble des décès. Celle-ci est inférieure à celle de l'arrondissement (23,1 %) et à celle de la province (21,6 %).

Les maladies responsables du plus grand nombre de décès concernent les maladies de l'appareil circulatoire à savoir les maladies hypertensives, les cardiopathies ischémiques, les infarctus du myocarde, les maladies cérébro-vasculaires, etc. Les tumeurs représentent la deuxième cause de mortalité.

En 2013, à Nassogne, la proportion pour 1.000 habitants de femmes âgées de 20 à 64 ans bénéficiant d'une indemnité pour invalidité de la part de l'INAMI est légèrement supérieure (43,6 %) à celle de la province (42,1 %) mais nettement inférieure à celle de l'arrondissement (56,2 %). Chez les hommes, la proportion recevant une indemnité pour invalidité au sein de la commune est légèrement inférieure (45,1 %) à celle de l'arrondissement (48,4 %) mais supérieure à celle de la province (36,9 %). A Nassogne, 140 personnes étaient indemnisées pour invalidité en 2013 : 73 hommes et 67 femmes.

[74] L'indice de vieillissement est le rapport entre la population des personnes âgées de 65 ans et plus et la population des personnes âgées de moins de 20 ans.

[75] L'indice d'intensité du vieillissement est le nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus pour 100 personnes âgées de 65 ans ou plus.

[76] Le taux brut de mortalité est le nombre de décès enregistrés pendant l'année divisé par l'effectif de population en milieu d'année.

Un petit poids à la naissance[77] est un indicateur de l'état de santé générale du nouveau-né et un déterminant important de sa survie, de sa santé et de son développement futur. Entre 2008 et 2012, quel que soit le niveau géographique, la majorité des nouveau-nés ont un poids se situant entre 2.500 g et 3.999 g. Dans la commune de Nassogne, les petits poids représentent 6,3 % des naissances, ce qui est inférieur à l'arrondissement (7,7 %) et à la province (6,8 %). La proportion des nouveau-nés de 4.000 g et plus est identique au sein de la commune et de la province (7,3 %) mais inférieur au niveau l'arrondissement (6,0 %).

Sur la période 2008-2012, la proportion de naissances prématurées est de 5,7 % pour la commune de Nassogne, ce qui est inférieur aux deux autres territoires observés.

2.14.7.3. Indicateur synthétique ISADF

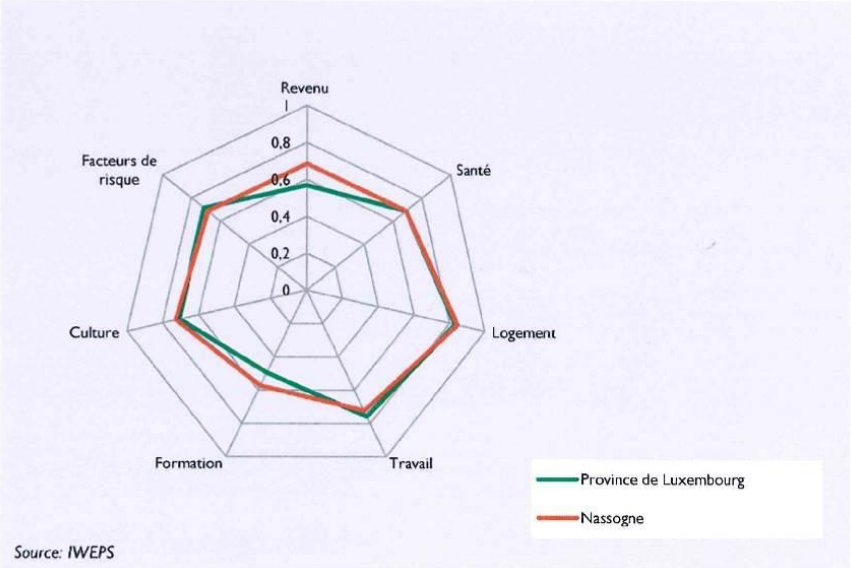
L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) reflète l'accès de la population de chaque commune wallonne aux droits fondamentaux, complété par un facteur de risque par rapport au maintien de la cohésion sociale sur le territoire de la commune.

Les droits fondamentaux sont déclinés en six dimensions : le droit à un revenu digne, le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale, le droit à un logement décent et à un environnement sain, le droit au travail, le droit à la formation et enfin le droit à l'épanouissement culturel et social. Le facteur de risque prend en considération trois publics cibles : les ménages monoparentaux, les personnes isolées âgées de 65 ans et plus et les demandeurs d'asile.

Afin de permettre à chaque commune de visualiser aisément sa position par rapport aux droits fondamentaux et au facteur de risques dans le cadre du plan de cohésion sociale, l'IWEPS a élaboré des polygones appelés « radars » sur la base des indicateurs de chaque commune.

[77] Un poids de naissance inférieur à 2.500 grammes est considéré comme un petit poids.

Graphique 45 : Radar ISADF – IWEPS



En 2013, les indicateurs « revenu », « logement », « formation », « santé » et « culture » sont égaux ou plus élevés à Nassogne qu'au sein de la province. Par contre, les indicateurs « facteurs de risque » et « travail » sont légèrement plus faibles dans la commune que dans la province. Si on classe les communes de la province de Luxembourg par rapport à ces indicateurs, Nassogne arrive en 16ème position.[78]

[78] En 2018, une comparaison a été faite avec la Région wallonne. Les indicateurs ISADF ont été affinés par rapport à 2013. La commune de Nassogne présente des indicateurs relatifs au « travail », à la « sécurité sociale », à l' « éducation », à l' « environnement », au « logement », au « revenu » et à l' « alimentation » supérieurs à ceux de la Région wallonne. Seuls les indicateurs relatifs à la « mobilité » et la « santé » sont inférieurs à l'échelle de référence. A l'échelle de la Région wallonne, la commune de Nassogne se situe à la 188ème position.

2.14.8. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
Présence de commerces de proximité à Nassogne et à Forrières et de commerces ambulants	Activités commerciales en déclin sur Forrières
	Commerces quasi inexistants sur les autres villages
Présence d'un distributeur de billets à Nassogne	Aucune banque sur le territoire communal
Enseignement fondamental bien présent sur le territoire communal avec plusieurs implantations	Population scolaire communale globalement stable mais en diminution pour l'école « Lhomme » (Forrières, Bande et Lesterny)
Plusieurs services offerts par le CPAS : repas à domicile, transports et lavoir	Véhicule du CPAS ne permettant pas de prendre en charge les PMR mais service assuré par le Forum Mobilité
Résidence pour personnes âgées à Nassogne conférant un bon taux de couverture	
Maison des aînés à Forrières et Office d'aide aux familles luxembourgeoises à Bande	
Existence de 1 MCAE et 1 crèche avec un projet récent à Masbourg permettant d'améliorer le taux de couverture aujourd'hui déficient	
Différents services à la population et moyens d'information	
	Pas d'Espace Public Numérique
Offre en soins de santé encore présente sur le territoire communal	
	Composantes du radar ISADF pouvant être améliorés, Nassogne se classant 16ème sur les 44 communes de la province de Luxembourg
	Pas de plan de cohésion sociale
Opportunités - Ressources	**Menaces - Problématiques**
La mise en place de réponses cohérentes aux besoins de la population	La difficulté de maintenir des services de proximité en milieu rural

2.14.9. Actualisation des principales données disponibles

La commune de Nassogne était locataire de locaux appartenant à l'organisation « SOS Village d'enfants » à Bande. Cette dernière a inopinément quitté les locaux. La commune a lors improvisé une crèche dans la maison de village « La Petite Europe », renforçant l'urgence de trouver une solution pérenne pour les enfants du territoire.

La crise liée au Covid-19 a fortement impacté l'économie belge, affectant l'activité économique des territoires. En effet, elle a causé l'arrêt et la fermeture temporaires des commerces, de certaines activités et des services locaux.

Durant la crise sanitaire, la commune de Nassogne réalise des capsules vidéo en vue de promouvoir ses acteurs économiques et services locaux. Plusieurs ont déjà été réalisées et figurent actuellement sur le site communal sous l'onglet « 100 % Nassogne » et sur YouTube.

La commune de Nassogne aimerait profiter des perspectives offertes par le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). Des réflexions ont été menées dans le cadre des « Smart cities ».

En 2018, une comparaison a été faite avec la Région wallonne. Les indicateurs ISADF ont été affinés par rapport à 2013. La commune de Nassogne présente des indicateurs relatifs au « travail », à la « sécurité sociale », à l' « éducation », à l' « environnement », au « logement », au « revenu » et à l' « alimentation » supérieurs à ceux de la Région wallonne. Seuls les indicateurs relatifs à la « mobilité » et la « santé » sont inférieurs à l'échelle de référence. A l'échelle de la Région wallonne, la commune de Nassogne se situe à la 188ème position.

2.15. La culture, le sport et les loisirs

2.15.1. La culture

2.15.1.1. Centre culturel

Le Centre culturel de Nassogne existe depuis plus de 40 ans. Durant cette longue période, un nombre incalculable d'activités ont été mises sur pied avec le soutien de nombreux bénévoles et de l'administration communale. Le siège social a été établi successivement à Forrières, Bande et enfin Nassogne, où il se situe depuis 20 ans et aujourd'hui dans la maison rurale.

En 2009, l'ASBL Centre culturel local de Nassogne s'est vu accorder la montée en catégorie 2. L'équipe se compose de 7 personnes : 1 directeur, 1 responsable administrative et financière, 1 assistante administrative et financière, 3 animateurs et 1 régisseur.

Aujourd'hui, le Centre culturel poursuit son action en diversifiant ses activités tout en essayant de mettre sur pied des manifestations dans les différents villages de l'entité en collaboration avec les comités locaux.

La programmation s'articule autour des éléments suivants :
- Spectacles tout public : théâtre, conte, concert, cabaret, cirque, etc.
- Spectacles scolaires : diffusion scolaire et animation théâtrale.
- Festival « À travers Champs » (festival du film sur la ruralité).
- Parcours d'artistes (évènement bisannuel).
- « Allons promener les chèvres d'un village à l'autre » (spectacle itinérant à la découverte des histoires et anecdotes qui ont animé la vie d'antan des villageois).
- « Les Tilleuleries » (festival des Arts de la Rue et du Cirque).
- Ateliers théâtre pour enfants, adolescents et adultes.
- Stages (chant, danse/théâtre et video/court métrage).
- Journée « Place aux enfants » (avec une trentaine d'activités proposées).
- Noël au Théâtre.

Outre ces activités, le Centre culturel assure les missions suivantes :
- Aide service : mise à disposition de matériel de base, de matériel de sonorisation, aide à la programmation, etc.
- Information à la population. Le Centre culturel développe un service d'information conséquent principalement via sa revue officielle: « Quoi d'neuf ? ». Les pages de cette revue se veulent ouvertes à tous : écoles, comités et associations diverses, artistes et comédiens, écrivains "confirmés" ou non, etc.
- Calendrier commun. Le Centre culturel gère un calendrier d'activités reprenant toutes les manifestations organisées au sein de la commune de Nassogne (pour éviter au maximum les problèmes de concurrence).

Le tableau suivant reprend la fréquentation des différentes activités du Centre culturel. Les spectacles tout public, les spectacles scolaires ainsi que les Tilleuleries sont les activités regroupant le plus de participants.

Tableau 21 : Fréquentation des activités du Centre culturel – Source : Administration communale

	2016	2017	2018
Spectacles TOUT PUBLIC	1220	1351	1307
Spectacles SCOLAIRES	1761	1294	1637
Fresque théâtrâle		803	
Parcours d'Artistes			350
Les TILLEULERIES	1091	1045	913
Créations Théâtrale CCN	142	149	150
Conférence	245	174	
Partenariat Mai'Li Mai'Lo	633	688	600
Festival à travers champs	115	53	69
Projet inter CC Courants d'Art	348		
Plaines de Vacances	126	141	
Créations théâtre Ecoles	166	20	
Place aux Enfants	143	128	133
Joyeuses causettes/ aînés	32		
Stages artistiques	48	85	63
Ateliers théâtre	30	32	27
Tout P'tit Festival - crêche		58	

Le Centre culturel travaille également en partenariat avec le Maison de la Culture Famenne-Ardenne située à Marche-en-Famenne.

Mentionnons que le nouveau contrat-programme vient d'être envoyé à la Fédération Wallonie Bruxelles et est en attente d'approbation.

2.15.1.2. Bibliothèque communale

La bibliothèque communale de Nassogne est reconnue officiellement par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle se situe au sein de l'espace culturel de Nassogne et comprend une collection de 18.000 ouvrages. Une section « ludothèque » est également à disposition.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- Le mardi de 9h à 12h et de 13h à 16h.
- Le mercredi de 14h à 19h.
- Le jeudi de 13h à 16h.
- Le vendredi de 17h à 19h.
- Le samedi de 13h à 17h (16h le dernier samedi du mois)

Elle assure la mise à disposition et le prêt d'ouvrages pour enfants et adultes : romans, documentaires, journaux, magazines, etc. Elle propose également des animations (visites ludiques, conteries, expos, etc.) ainsi qu'un service de réservation et de prêt inter-bibliothèques. En 2018, elle a effectué un peu plus de 36.000 prêts.

Un accueil de classes maternelles et primaires est également organisé. Ces visites permettent d'initier les enfants au fonctionnement de la bibliothèque et d'éveiller chez eux la passion de lire. Un cercle littéraire et un comité des usagers ont également été mis en place (ouverts à tous).

Enfin, elle participe également à des campagnes telles que la « Fureur de Lire » ou encore « Je Lis dans ma Commune » et mène de nombreuses animations.

2.15.1.3. Théâtre

Deux troupes de théâtre sont présentes sur le territoire communal :

- « La Dramatique du Maillet » à Lesterny.
- « Atelier théâtral de Grune ».

2.15.1.4. Académie de musique

L'Académie de musique de Saint-Hubert dispose d'une antenne à Nassogne.

2.15.1.5. Discobus

Le Discobus « PointCulture » fait étape à Nassogne les mercredis du 11h45 à 12h45.

2.15.2. Le monde associatif

2.15.2.1. Structures

L'animation villageoise repose essentiellement sur différents comités des fêtes (une petite dizaine) : Forrières, Ambly, Charneux, Grune, Lesterny, Masbourg et Bande.

On recense également différents groupements des aînés (Ambly, Bande, Forrières, Lesterny et Nassogne), des groupements musicaux (harmonie et chorales) ainsi que des associations patriotiques (Bande, Forrières, et Nassogne).

Notons également le comité de jumelage (avec Martel en France depuis le 02 avril 1967) et le Cercle d'histoire de l'entité.

2.15.2.2. Infrastructures

De nombreuses salles sont mises à disposition des habitants et des associations :

- Maison de village de Nassogne – Capacité de 60 personnes – Gestion communale.
- Maison rurale de Nassogne – Capacité de 120 personnes – Gestion communale.
- Maison de village de Forrières – Gestion communale.



Maison de village de Forrières

- Maison de village de Masbourg – Capacité de 200 personnes – Gestion communale.
- Petite Europe à Bande – Gestion communale.
- Salle Le Maillet à Lesterny – Capacité de 80 personnes – Gestion par le comité local.
- Salle des fêtes d'Ambly – Capacité de 100 personnes – Gestion par le comité local.
- Patronage de Nassogne – Capacité de 120 personnes – Gestion par le comité local.
- Salle Saint-Pierre à Grune – Capacité de 120 personnes – Gestion par le comité local.



Maison de village de Grune en cours de construction

- Salle ASBL Grune village pittoresque – Capacité de 20 personnes – Gestion par le comité local.
- Patronage de Forrières – Capacité de 100 personnes – Gestion par le comité local.
- Maison de village de Charneux – Capacité de 100 personnes – Gestion par le comité local.



Maison de village de Charneux

Maison rurale de Nassogne

Initiée en 2009, la restauration de ce vaste complexe de 3 bâtiments alignés au centre du village comporte différents aménagements relatifs à la vie associative, touristique et culturelle. La première partie accueille la bibliothèque, la seconde est consacrée au centre culturel local, la troisième est occupée par les services de l'office communal du tourisme et la dernière est constituée d'un grand espace polyvalent (maison de village ou salle de spectacle). Quant au sous-sol, il abrite une chaufferie à plaquettes et un réseau de chaleur.



Maison rurale de Nassogne

Le tableau ci-après indique le taux d'occupation de différentes salles ainsi que les principaux utilisateurs selon les données disponibles. De manière générale, le taux d'occupation des infrastructures est important, hormis pour la salle « Petite Europe » à Bande.

Tableau 22 : Occupation des salles communales – Source : Administration communale

Salle	Taux d'occupation	Utilisateurs principaux
Maison de village de Nassogne	85 %	3x20, privés, commune, centre culturel, musique et bibliothèque
Maison rurale de Nassogne	80 %	Centre culturel, commune, privés, CPAS et bibliothèque
Maison de village de Forrières	85 %	Ecole, tennis de table, fitness, Schola et centre culturel
Maison de village de Masbourg	85 %	Marcheurs, danse, privés, badminton et centre culturel
Petite Europe à Bande	40 %	Privés, commune, subbuteo, centre culturel et amical des aînés

2.15.2.3. Activités

Au niveau des activités organisées, signalons tout d'abord, depuis 2016, le carnaval de Nassogne qui se tient sur le parking du hall omnisports et sur une partie du village pour le défilé de chars.

La promenade des cépages organisée à Ambly attire annuellement plus ou moins 3.500 visiteurs. Organisée depuis 2006, elle est calquée sur le principe de la Saint-Vincent dans la région de Bourgogne. Les vignerons, sélectionnés pour leur produit de qualité, se trouvent dans des « caveaux » aménagés chez l'habitant. Les visiteurs parcourent ainsi le village à leur rencontre. Des producteurs du terroir sont également associés.

La marche gourmande de Nassogne (balade de Saint-Monon) est organisée depuis 15 ans et propose une promenade de +/- 10 km jalonnée de 8 étapes gastronomiques.

A côté de ces évènements au rayonnement plus important, de nombreuses autres activités villageoises sont organisées :

- Nouvel an à Masbourg ou à Nassogne.
- Fête de la Pentecôte à Forrières.
- Les Remuages de Saint-Monon à Nassogne.
- Grand feu des différents villages.
- Fêtes villageoises.
- Etc.

2.15.3. Le sport

2.15.3.1. Structures

Plusieurs clubs sportifs sont présents sur le territoire communal :

- Tennis à Nassogne.
- Tennis de table à Ambly, Forrières et Nassogne.
- Ecole de Danse à Masbourg.
- Football à Nassogne et à Bande.
- Badminton à Masbourg.
- Arts martiaux (judo et ju-jutsu) à Forrières.
- Volley à Nassogne.

Des cours de gymnastique pour aînés à partir de 50 ans sont organisés à Forrières et à Nassogne (Eneo Sport).

Enfin, il existe également toute une série d'activités sportives dont certaines plus originales : pêche, marches, scrabble, Taï Ji et Qi Gong, yoga, subbuteo (football de table), course à pied (Je cours pour ma forme) et marche nordique.

2.15.3.2. Infrastructures

Un complexe sportif est situé à Nassogne. Il comprend un hall omnisport, des terrains de tennis et des terrains de football. Son taux d'occupation est de 95 %, saturation presque effective. Selon l'administration communale, ce complexe nécessite des travaux de réaménagements (niveau énergie, agrandissement…).[79]



Complexe sportif de Nassogne

Le complexe sportif de Forrières comprend quant à lui des terrains de football ainsi qu'une salle qui accueille notamment des activités d'arts martiaux.

[79] Le hall omnisports est en cours de modernisation.

Des plaines de jeux et/ou petites infrastructures sportives de quartier ont également été aménagées dans les villages : Nassogne, Grune, Ambly, etc.



Plaine de jeux et terrain multisports à Ambly

Enfin, notons que certaines maisons de village ou salles des fêtes sont utilisées par des clubs sportifs : salle des fêtes d'Ambly, maison de village de Forrières et maison de village de Masbourg.

2.15.3.3. Activités

Les manifestations sportives importantes organisées sur le territoire communal sont :

- La Fête du sport organisée par les clubs sportifs de Forrières au terrain de football du village.
- Le Challenge R. Carly (tennis de table Biermonfoy).
- Le tournoi de football en salle organisé par le FC Bande au hall omnisports de Nassogne.
- Le tournoi loisirs organisé par le Volley-ball club de Forrières au hall omnisports de Nassogne.
- Le tournoi masculin de football en salle organisée par le RSC Nassogne au hall omnisports de Nassogne.
- Le Challenge Philippe Istat organisé par le Judo Forrières au hall omnisports de Nassogne.
- Le spectacle de danse (Yakaa dance).
- Le Challenge Caroline Henrotin organisé par le RSC Nassogne au terrain de football de Forrières.
- La course de caisse à savon organisée par le foyer des jeunes de Nassogne.
- La corrida de Nassogne.

2.15.4. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
Existence d'un centre culturel de catégorie 2 Programmation du centre culturel visant à toucher les enfants et les jeunes (animations scolaires) Diverses activités/structures culturelles (bibliothèque, etc.) Nombreuses associations/activités animant les différents villages Comité des aînés permettant le maintien d'une vie sociale pour les plus anciens Maison rurale de Nassogne et maisons de village/salle dans les différents villages de l'entité Nombreux clubs sportifs permettant la pratique/découverte de différents sports Complexe sportif de Nassogne comprenant notamment un hall omnisports Différentes infrastructures sportives dans les villages (terrains de football, plaines de jeux, etc.)	
Opportunités - Ressources	**Menaces - Problématiques**
Des structures et des infrastructures favorables au développement de la vie associative, culturelle et sportive	Hall omnisports en mauvais état

2.16. Données complémentaires

Le patrimoine communal ainsi que les autres propriétés publiques ont été reportées sur une carte annexée au présent document.

2.16.1. Ressources financières de la commune

- **Recettes ordinaires :**

Tableau 23 : Recettes ordinaires - Droit constaté de l'exercice propre

	Prestations	Autres transferts	Fonds	Fiscalité	Dette	Total
2016	2.313.229 €	1.402.084 €	1.532.967 €	3.330.183 €	182.304 €	**8.762.784 €**
2017	2.669.583 €	1.462.716 €	1.604.006 €	3.255.150 €	45.602 €	**9.039.072 €**
2018	2.642.159 €	1.516.826 €	1.611.657 €	3.421.529 €	46.512 €	**9.240.701 €**
2019	2.585.088 €	1.694.222 €	1.664.580 €	3.293.034 €	47.108 €	**9.286.051 €**
2020	2.578.754 €	1.733.222 €	1.749.202 €	3.360.008 €	45.809 €	**9.469.015 €**
2021	3.466.883 €	3.207.070 €	1.822.476 €	3.127.489 €	46.820 €	**11.672.759 €**
Evolution absolue	**+ 888.129 €**	**+ 1.473.848 €**	**+ 73.274 €**	**- 232.519 €**	**+ 1.011 €**	**+ 2.203.744 €**
Evolution relative	**+ 34 %**	**+ 85 %**	**+ 4 %**	**- 7 %**	**+ 2 %**	**+ 23 %**

En 2021, les recettes ordinaires de l'exercice propre de la commune de Nassogne s'élevaient à 11.672.759 €, soit une forte augmentation de 23 % par rapport à 2020. Les recettes de prestations et les transferts augmentent le plus, respectivement à cause d'une vente de bois de printemps exceptionnelle (+ 500.000 €) et des subventions liées aux inondations.

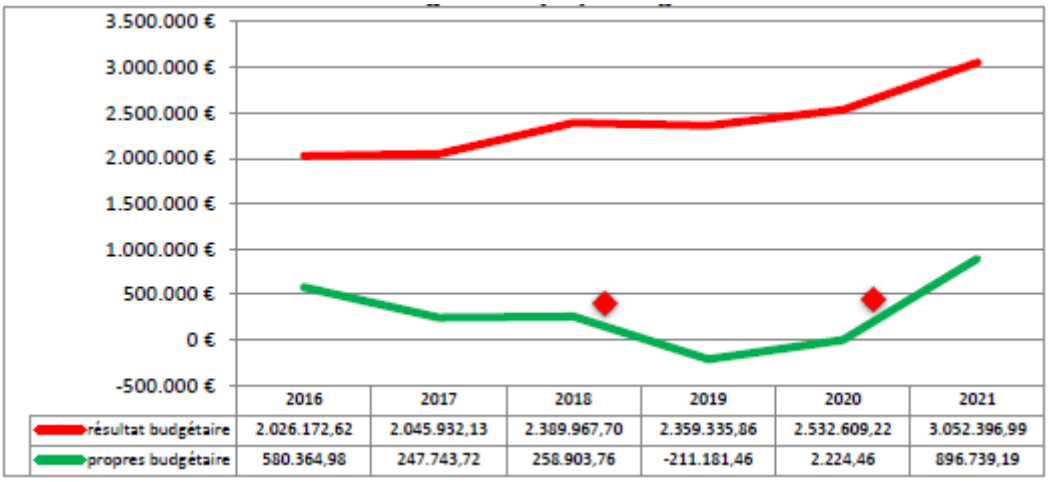
- **Dépenses ordinaires :**

Tableau 24 : Dépenses ordinaires - Imputation de l'exercice propre

	Personnel	Fonctionnement	Transfert	Dette	Prélèvement	Total
2016	3.354.691 €	2.266.383 €	1.612.159 €	897.682 €		8.130.916 €
2017	3.644.541 €	2.598.806 €	1.544.429 €	935.424 €		8.723.200 €
2018	3.895.998 €	2.536.879 €	1.541.216 €	940.090 €		8.914.183 €
2019	4.189.643 €	2.580.900 €	1.726.437 €	918.363 €		9.415.344 €
2020	4.286.450 €	4.236.457 €	1.671.570 €	988.657 €		9.383.135 €
2021	4.303.574 €	2.969.501 €	1.696.998 €	1.045.395 €	758.530 €	10.773.999 €
Evolution absolue	**+ 17.124 €**	**+ 533.044 €**	**+ 25.428 €**	**+ 56.737 €**		**+ 1.390.863 €**
Evolution relative	**+ 0 %**	**+ 21 %**	**+ 1 %**	**+ 6 %**		**+ 15 %**

En 2021, les dépenses ordinaires de la commune s'élevaient à 10.773.999 €, soit une augmentation relative de 15 % par rapport à 2020. Nassogne voit l'ensemble de ses dépenses augmenter sur la période, mais les dépenses de fonctionnement augmentent le plus suite aux inondations. A noter d'importantes dépenses de prélèvement constituées par la réalisation de provisions pour la forêt (grâce à la vente de printemps) et pour les inondations (grâce aux subsides).

Figure 52 : Evolution des résultats budgétaires et des exercices propres



	2016	2017	2018	2019	2020	2021
résultat budgétaire	2.026.172,62	2.045.932,13	2.389.967,70	2.359.335,86	2.532.609,22	3.052.396,99
propres budgétaire	580.364,98	247.743,72	258.903,76	-211.181,46	2.224,46	896.739,19

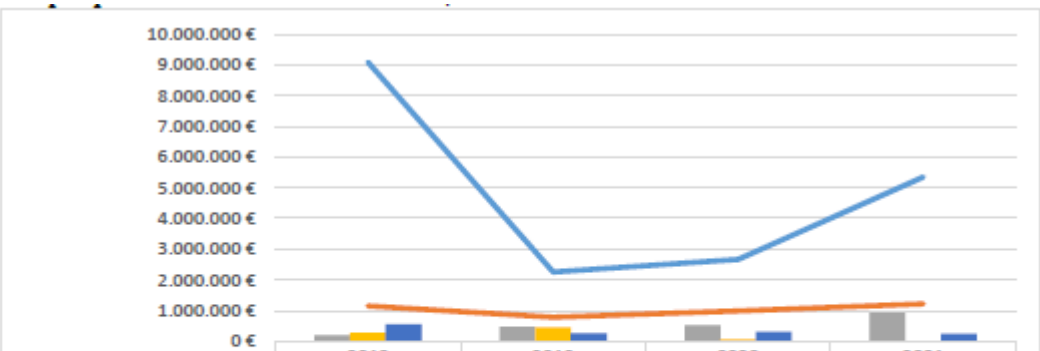
En 2021, le résultat global est de 3.052.396,99 €, soit une augmentation de 21 % par rapport à 2020.

- **<u>Service extraordinaire :</u>**

Tableau 25 : Service extraordinaire et financement des projets

Extraordinaire Exercice propre	2018	2019	2020	2021
Budget	9.087.881 €	2.256.700 €	2.666.816 €	5.348.899 €
Engagement compte	1.154.590 €	784.620 €	991.339 €	1.219.321 €
Taux de réalisation	12,70 %	34,77 %	37,17 %	22,80 %
Emprunt	200.000 €	477.281 €	522.497 €	924.005 €
Subside	269.581 €	449.862 €	70.000 €	17.737 €
Autofinancement	552.554 €	259.647 €	311.188 €	247.235 €
Recettes hors boni	1.022.135 €	1.186.790 €	903.685 €	1.188.977 €
Taux d'autofinancement	47,86 %	33,09 %	31,39 %	20,28 %

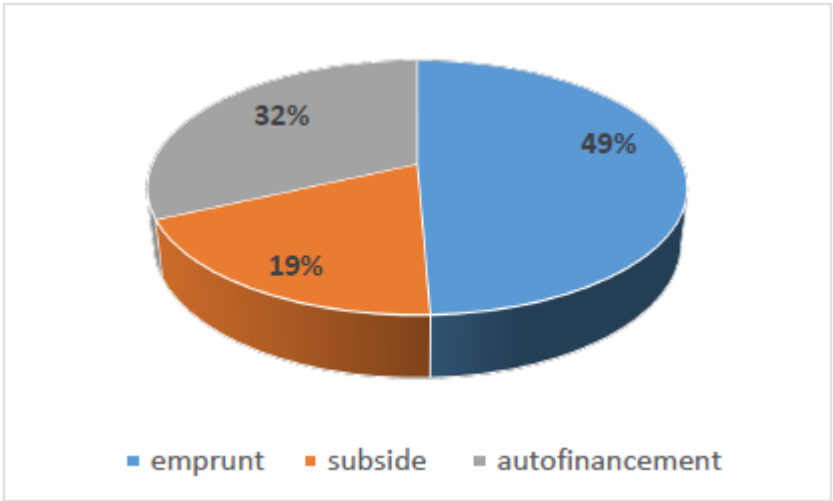
Graphique 46 : Service extraordinaire, taux de réalisation et mode de financement



	2018	2019	2020	2021
emprunt	200.000 €	477.281 €	522.497 €	924.005 €
subside	269.581 €	449.862 €	70.000 €	17.737 €
autofinancement	552.554 €	259.647 €	311.188 €	247.235 €
Budget	9.087.881 €	2.256.700 €	2.666.816 €	5.348.899 €
engagement compte	1.154.590 €	784.620 €	991.339 €	1.219.321 €

- **<u>Financement des années 2018-2021 :</u>**

Graphique 47 : Financement des années 2018-2021



En 2021, la commune de Nassogne a financé ses projets extraordinaires sur fonds propres à raison de 20,3 % et par emprunt à hauteur de 78 %. Le solde a été financé par subsides (1 %).

A titre informatif, la commune s'est auto-financée à raison de 32 % de 2018 à 2021.

L'appel massif à la dette pour financer les nombreux projets extraordinaires a pour impact d'augmenter les charges d'emprunt des exercices suivants et dès lors de grever le budget ordinaire. Cependant, la charge de la dette reste maîtrisée et représente 9,7 % des dépenses ordinaires de l'exercice propre. Le taux d'intérêt moyen est de 1,65 %, ce qui est historiquement bas, et la durée moyenne jusqu'à échéance est courte : 11,35 ans.

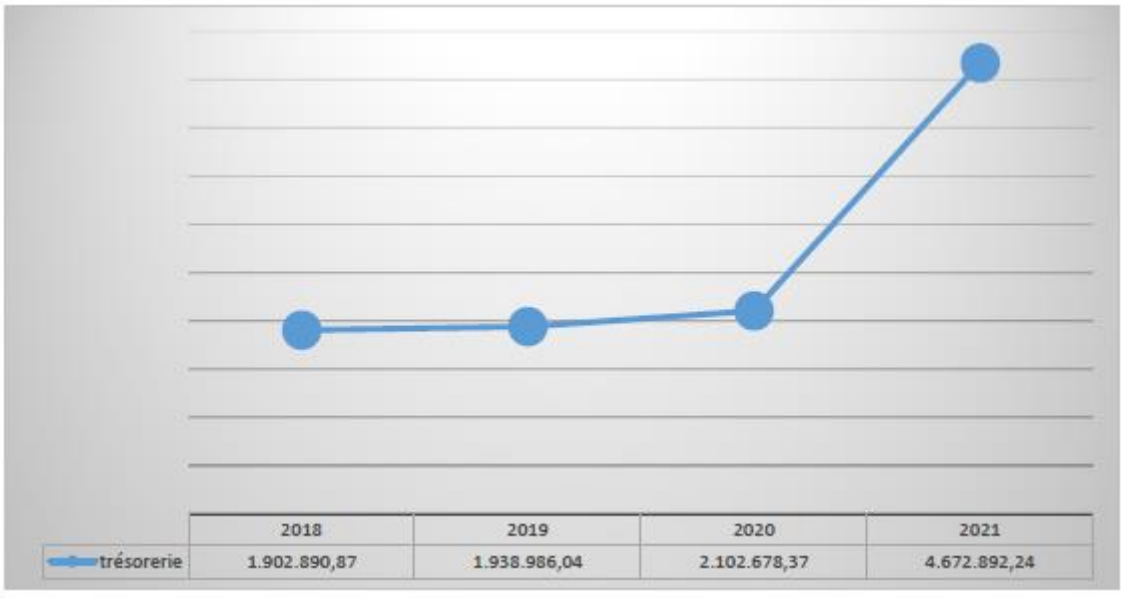
La situation globale de la dette de la commune de Nassogne est la suivante :

Tableau 26 : Dette communale

	Exercices:	2018	2019	2020	2021
1.	Dette part propre				
	Encours au 31/12	6.387.989 €	6.982.069 €	6.823.400 €	6.975.507 €
	Remboursements	665.835 €	654.707 €	734.806 €	805.383 €
	Intérêts	149.468 €	136.015 €	130.319 €	116.988 €
	Charges totales	815.303 €	790.722 €	865.125 €	922.371 €
2.	Dette d'assainissement (CRAC)				
	Encours au 31/12				
2.a.	*Part communale*				
	Remboursements				
	Intérêts				
	Charges totales				
2.b.	*Part régionale (CRAC)*	64.101 €	60.915 €	57.729 €	54.542 €
	Remboursements	3.186 €	3.186 €	3.186 €	3.186 €
	Intérêts	566 €	525 €	457 €	355 €
	Charges totales	3.753 €	3.711 €	3.643 €	3.541 €
3.	Dette Part Etat				
	Encours au 31/12	1.370.826 €	1.448.996 €	1.362.201 €	1.341.087 €
	Remboursements	73.750 €	77.369 €	85.163 €	86.795 €
	Intérêts	35.778 €	35.265 €	34.326 €	32.347 €
	Charges totales	1.480.354 €	1.561.630 €	1.481.690 €	1.460.228 €
	Encours part communale (=1+2.	6.387.989 €	6.982.069 €	6.823.400 €	6.975.507 €
	Total des intérêts supportés par la	149.468 €	136.015 €	130.319 €	116.988 €

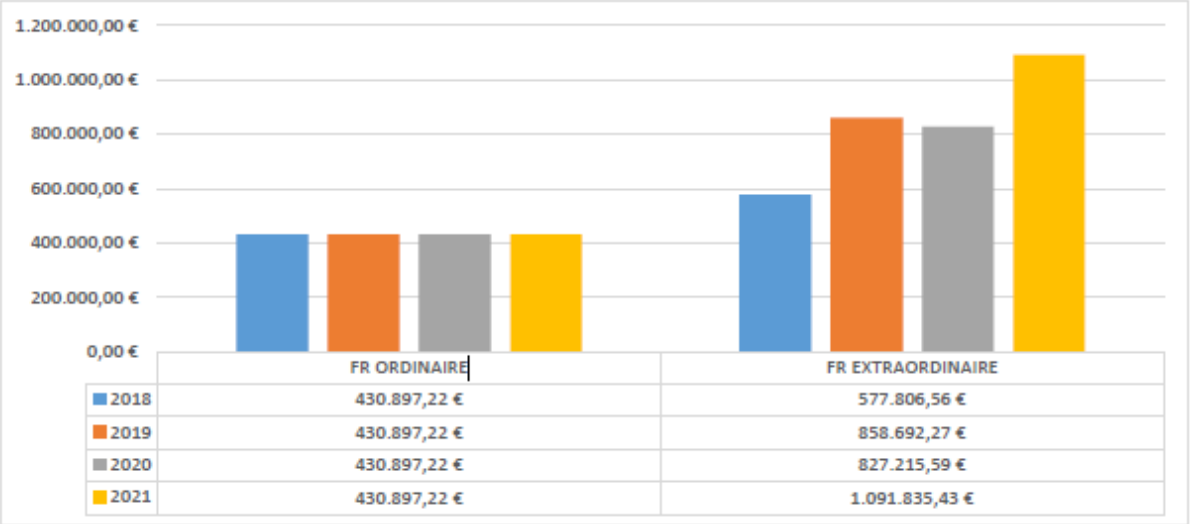
Au 31/12/21, le total de la dette part propre de la commune (Belfius et BNP) s'élevait à 6.975.507 €, soit un taux d'endetetement de 8,5 % (part de la dette par propre sur le total de l'actif).

Graphique 48 : Trésorerie communale



La trésorerie de la commune de Nassogne permet de procéder au paiement des dépenses courantes (salaires, fonctionnement, remboursement de la dette, dépenses de transfert, etc.).

Graphique 49 : Fonds de réserve



	FR ORDINAIRE	FR EXTRAORDINAIRE
2018	430.897,22 €	577.806,56 €
2019	430.897,22 €	858.692,27 €
2020	430.897,22 €	827.215,59 €
2021	430.897,22 €	1.091.835,43 €

La commune de Nassogne possède un fonds de réserve ordinaire de 430.897 €, ce qui représente 4 % de ses dépenses exercice propre.

Le fonds de réserve extraordinaire permet l'autofinancement. L'augmentation en 2019 provient de la constitution du fonds de réserve FRIC 2019-2021, soit un subside sous forme de droit de tirage de la Région wallonne. Ce subside est de 449.862,29 €.

En outre, la commune de Nassogne possède deux provisions : une pour les inondations, dotée de 337.719 €, une autre pour les travaux forestiers, dotée de 420.811,01 €.

2.16.2. Ressources humaines de la commune

2.16.2.1. Le Conseil communal

Bourgmestre :

- **Marc QUIRYNEN**

 Police et sécurité, service Population – État civil, relations extérieures, associations patriotiques, urbanisme et aménagement du territoire, finances, agriculture, gestion de la forêt.

Échevins :

- **André BLAISE**

 Administration – Statut du personnel, sports – gestion du hall omnisports, mobilité et sécurité routière, jeunesse, santé et bien-être, logement – AIS Famennoise, GAL RoMaNa.

- **Marcel DAVID**

 Salle St-Pierre de Grune, travaux y compris en forêt, distribution d'eau – Contrat de rivière, gestion du personnel ouvrier, bâtiments publics, cimetières : gestion des concessions.

- **José DOCK**

Maison de village de Forrières, tourisme – Géopark – Massif de la Grande Forêt de St-Hubert, patrimoine, communication et digitalisation, rénovation rurale – PCDR, aînés, développement économique – emploi – ALE.

- **Marie-Alice PEKEL**

La Petite Europe à Bande, environnement – PCDN, propreté et embellissement des villages et des cimetières, convention des maires : efficience énergétique, culture.

- **Florence ARRESTIER**

Présidence du CPAS, Maison rurale de Nassogne et Maison de village de Masbourg, enseignement et personnel attaché, accueil extra-scolaire, petite enfance.

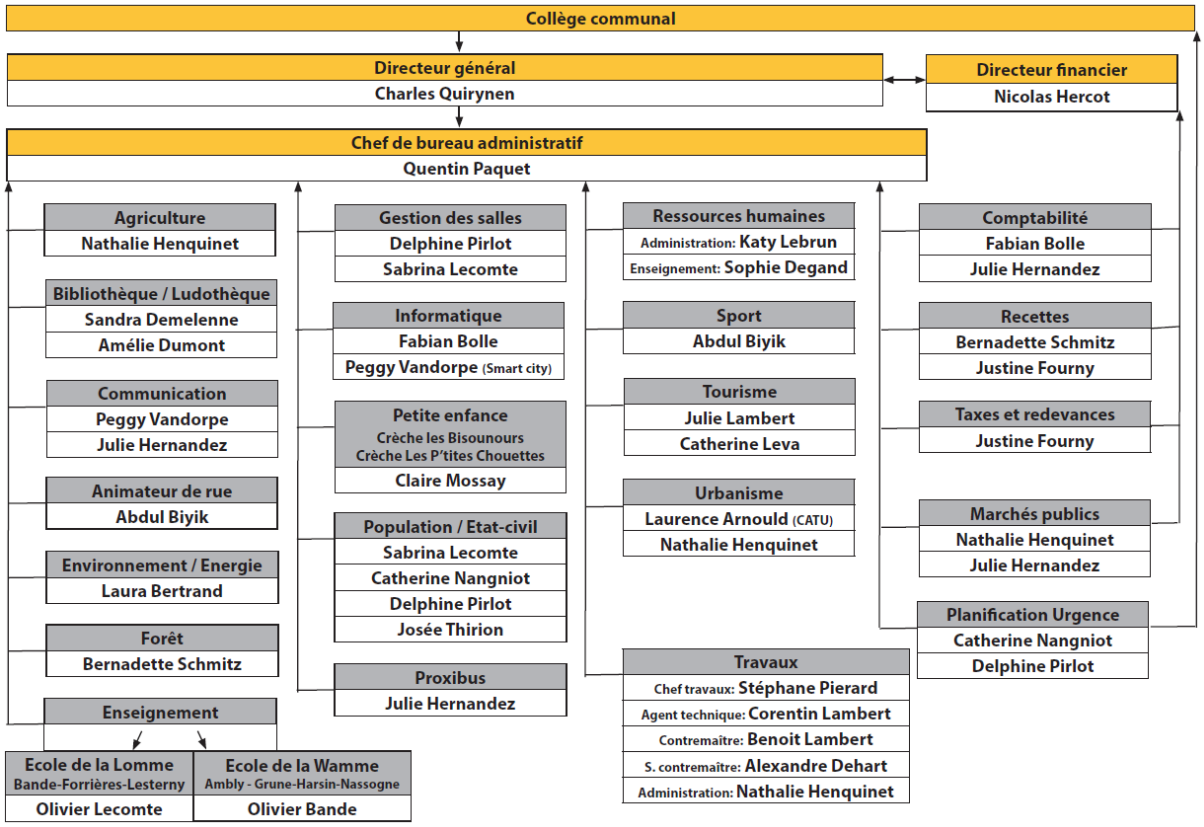
Conseillers communaux :

- Vincent PERMANS ;
- Philippe LEFEBVRE ;
- Christine BREDA ;
- Véronique BURNOTTE ;
- Bruno HUBERTY ;
- Jean-François CULOT ;
- Jérémy COLLARD ;
- Lynda PROTIN ;
- Serge DEMORTIER ;
- Charline KINET ;
- Sophie PIERARD.

2.16.2.2. L'administration communale

L'organigramme de l'administration communale est le suivant :

Figure 53 : Organigramme



3. Synthèse

Au niveau géographique, la commune de Nassogne occupe une position particulière entre Famenne et Ardenne. Le concept de « Pays de Famenne » traduit l'inscription de Nassogne dans une dynamique de territoire de référence (bassin de vie), dynamique qui s'est concrétisée par plusieurs réalisations supra-communales (liaisons lentes, etc.). L'Ardenne est quant à elle porteuse d'une « image » plus orientée vers le tourisme, preuve en est l'intégration du territoire communal au projet de la Grande Forêt de Saint-Hubert. Les dynamiques transcommunales sont donc nombreuses mais de portée et de territoire différenciés.

Toujours, au niveau supra-local, la commune de Nassogne apparaît clairement sous l'influence du pôle de Marche-en-Famenne. Le Grand-Duché de Luxembourg semble trop éloigné pour influencer de manière prépondérante le territoire tandis que d'autres pôles (Rochefort et Saint-Hubert) ont également une influence mais secondaire. Par ailleurs, des nuances doivent être apportées à l'intérieur du territoire. Les villages du Nord-Est (Harsin, Chavanne, Charneux, Bande et Grune) sont directement en relation avec Marche-en-Famenne et la N4 tandis que les villages de l'ouest (Forrières, Lesterny, Masbourg et Mormont) sont situés sur l'axe Rochefort – Saint-Hubert. Le village de Nassogne occupe quant à lui une position centrale.

Le territoire communal se caractérise par un environnement naturel de qualité. Le caractère rural, la nature géologique variée, les vastes massifs forestiers, les milieux humides, etc. génèrent un patrimoine naturel reconnu. A l'instar du patrimoine naturel, le patrimoine paysager et bâti peut être qualifié de remarquable. Les paysages y sont variés et les éléments patrimoniaux nombreux. La commune s'est d'ailleurs inscrite dans une démarche de PCDN visant à protéger, restaurer et faire connaître le patrimoine naturel. En matière de gestion du territoire, la commune de Nassogne s'est dotée d'un schéma de développement communal (ancien schéma de structure communal).

Au niveau démographique, la commune de Nassogne connaît une croissance modérée avec toutefois une dualité marquée entre les villages proches de Marche-en-Famenne qui voient leur population augmenter de manière considérable et les villages moins accessibles qui connaissent un certain exode. Le territoire dispose par ailleurs d'un terreau « jeune » mais des évolutions socio-économiques sont également à prendre en considération : vieillissement de la population et réduction de la taille des ménages.

La commune de Nassogne compte un nombre relativement important d'entreprises. Bien que celles-ci se soient historiquement quelque peu regroupées le long de la N4, elles restent dispersées au sein du territoire. Il n'existe d'ailleurs aucun espace dédié pour accueillir les activités économiques alors qu'il en existe sur toutes les communes voisines. A l'heure actuelle, la commune ne s'est pas engagée dans une politique d'accompagnement des entrepreneurs, commerçants et indépendants (pas de mise en place d'une ADL par exemple bien que des démarches ont été entreprises et n'ont pas abouti).

Le tourisme est un secteur économique important du territoire communal. Avec sa localisation particulière entre Famenne et Ardenne, se présentant comme le 1er massif forestier ardennais et son intégration au sein du Géopark Famenne-Ardenne, le territoire de Nassogne offre un potentiel touristique indéniable. L'orientation touristique actuelle se veut toutefois discrète, intégrée et diffuse.

Au fil du temps, une expertise certaine en matière d'action sociale et de santé a vu le jour sur le territoire communal. La présence d'une maison de repos, d'une structure d'accueil d'enfants et de

jeunes en difficulté, de l'Office d'aide aux familles luxembourgeoises, etc. sont autant d'éléments marquants du territoire, également en termes d'emplois.

Traduite par son adhésion à la convention des maires, la commune s'est pleinement inscrite dans une démarche proactive en matière énergétique : panneaux photovoltaïques et réseaux de chaleur. Par ailleurs, le territoire communal fait l'objet d'une « pression » pour l'implantation d'éoliennes.

Les ressources naturelles que sont l'agriculture et la forêt restent bien ancrées sur le territoire communal. Toutefois, comme un peu partout, l'agriculture traditionnelle est en difficulté. On assiste cependant à des exemples, encore peut être trop timides, de reconversion réussie favorisant les circuits courts, les produits locaux et une agriculture biologique et/ou raisonnée. Avec près de 6.000 ha du territoire boisé, la forêt est une source de revenus importants pour la commune. Toutefois, la filière bois y est peu ou pratiquement pas présente.

La mobilité est également une question importante pour le développement du territoire. La commune s'est d'ailleurs engagée dans un PICM « Pays de Famenne ». Dans ce cadre, d'importants efforts ont été consentis en matière de mobilité douce inter-villages et inter-communes. Bien que bénéficiant d'une « gare » ou du passage d'une ligne express vers Namur, le territoire communal souffre d'un manque de transports en commun, d'autant plus que l'avenir de ces services apparaît incertain au sein d'une commune rurale. Pour pallier à cette situation, la commune a par exemple mis en place un Proxibus.

En matière d'équipements, la commune de Nassogne gère la production et la distribution de l'eau, avec l'appui de la SWDE. Les travaux d'assainissement à réaliser sont encore nombreux et devront être planifiés en concertation avec la SPGE et l'AIVE. En parallèle, elle offre de nombreux services à sa population : enseignement, CPAS, maison des ainés, maisons communales d'accueil de la petite enfance, etc. Par ailleurs, quelques commerces sont présents sur le territoire mais la situation semble délicate pour certains d'entre eux, plus spécialement sur le village de Forrières.

Enfin, le tissu culturel, sportif et associatif est particulièrement riche et dynamique. Il peut notamment s'appuyer sur des infrastructures de qualité : maison rurale, hall omnisport, maisons de village, etc. Les activités sont également nombreuses mais restent généralement confidentielles, à l'échelle des différents villages. Des améliorations sont cependant à envisager comme par exemple au niveau du hall sportif.

4. Liste des cartes annexes

- Occupation du sol
- Plan de secteur
- Contexte physique, naturel et paysager
- Contexte bâti
- Mobilité
- Equipements et infrastructures
- Propriétés communales et publiques